

PDZA

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE *MRC DU GRANIT : Mars 2018*



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DU GRANIT (PDZA)

Mot du préfet



Les secteurs agricole, acéricole, forestier et toute la transformation alimentaire qui en découle occupent une place importante dans le développement économique de la MRC du Granit puisque ces secteurs couvrent environ 95% de notre superficie.

La démarche entreprise dans la dernière année afin d'élaborer le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Granit nous a permis de mieux connaître nos différentes filières, de mieux comprendre les défis de chacun et surtout de pouvoir partager notre vision du développement avec les intervenants de chaque secteur.

Le comité directeur s'est réuni avec les représentants de chaque secteur qui nous ont transmis leur vision et leur réalité afin de faire un plan de développement de la zone agricole à leur image.

Le forum avec les acteurs concernés et les intervenants du milieu agricole, forestier, acéricole et agroalimentaire nous a permis d'entendre, de partager et d'établir des priorités d'actions pour l'avenir de leur secteur.

La MRC s'était donné comme objectif de faire un plan d'action réaliste et à la portée des acteurs locaux et surtout qu'il soit supporté par chaque municipalité.

Le PDZA est un projet de toute la communauté qui permettra à notre région de se démarquer. Gardons en tête que les actions qui seront posées doivent être inspirées d'un développement harmonieux dans le respect de l'environnement et le souci des générations futures.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Marielle Fecteau'.

Marielle Fecteau

Préfet de la MRC du Granit

Table des matières

1	Introduction	10
1.1	Comité directeur.....	10
1.2	Comité technique	10
1.3	Comité de rédaction	10
1.4	Liste des acronymes	11
1.5	Intervenants comités de consultation du diagnostic	12
1.6	Intervenants lors de la consultation du forum.....	13
2	Portrait de la MRC du Granit et de la zone agricole permanente (ZAP).....	16
2.1	Description générale de la MRC du Granit	16
2.1.1	Localisation et population de la MRC du Granit.....	16
2.1.2	Géographie et réseau hydrographique du territoire.....	17
2.1.3	Territoire situé en zone agricole permanente (ZAP) et en dehors de la ZAP	19
2.1.4	Territoire utilisé en agriculture, en acériculture en foresterie et par le secteur résidentiel et commercial	27
2.1.5	Classification des sols dans la MRC du Granit et de la région administrative de l’Estrie selon les critères l’ARDA.....	28
2.1.6	Conditions climatiques du territoire.....	32
2.2	Données statistiques par type de productions (agricole, acéricole et forestière)	33
2.2.1	Classification des sols selon l’ARDA dans la zone agricole permanente (ZAP).....	33
2.2.2	Superficies exploitées par type de production végétales	35
2.2.3	Données statistiques sur les terres en friches.....	43
2.2.4	Données statistiques sur les superficies forestières de la MRC du Granit	46
2.2.5	Données statistiques sur les productions animales	49
2.2.6	Revenus générés par types de productions végétales, animales, acéricoles et forestières	55
2.3	Données socioéconomiques des entreprises agricoles.....	69
2.3.1	Structure juridique des entreprises agricoles.....	69
2.3.2	La production biologique.....	70
2.3.3	La culture des OGM	71
2.3.4	Portrait des exploitants agricoles et de la relève	72
2.3.5	Les types de ventes directes.....	74
2.3.6	Les technologies utilisées pour l’exploitation agricole.....	77
2.4	L’industrie de la transformation alimentaire, forestière, le commerce de détail et la restauration	78

2.4.1	La transformation et le commerce par secteur d'activités alimentaires	78
2.4.2	L'agroalimentaire et l'industrie forestière par municipalité de la MRC du Granit.....	81
2.4.3	Les emplois dans les entreprises agricoles de la MRC du Granit et en Estrie	84
2.4.4	Le commerce de détail et la restauration	86
2.5	L'agrotourisme.....	90
2.6	Le récréotourisme	97
2.7	Les boisés privés	102
2.8	Les aspects sociaux – sondage mené par la MRC du Granit en 2016.....	102
3	Diagnostic de la zone agricole, forestière et agroalimentaire.....	106
3.1	La démarche	106
3.2	Le secteur acéricole	107
3.2.1	Les forces	107
3.2.2	Les faiblesses	108
3.2.3	Les opportunités.....	108
3.2.4	Les menaces.....	108
3.2.5	Les principaux enjeux de l'acériculture	108
3.3	Le secteur agricole.....	109
3.3.1	Les forces	109
3.3.2	Les faiblesses	110
3.3.3	Les opportunités.....	110
3.3.4	Les menaces.....	111
3.3.5	Les principaux enjeux de l'agriculture	111
3.4	Le secteur forestier.....	112
3.4.1	Les forces	112
3.4.2	Les faiblesses	112
3.4.3	Les opportunités.....	112
3.4.4	Les menaces.....	112
3.4.5	Les principaux enjeux de la foresterie	113
3.5	Le récréotourisme	114
3.5.1	Les forces	114
3.5.2	Les faiblesses	114
3.5.3	Les opportunités.....	114

3.5.4	Les menaces.....	114
3.5.5	Les principaux enjeux du récréotourisme	115
3.6	La transformation, l’agrotourisme et la distribution alimentaire	115
3.6.1	Les forces	115
3.6.2	Les faiblesses	115
3.6.3	Les opportunités.....	116
3.6.4	Les menaces.....	116
3.6.5	Les principaux enjeux de la transformation, l’agrotourisme et la distribution alimentaire	117
3.7	Priorisation des enjeux qui ont été retenus par les 5 groupes consultés	117
4	La vision concertée et les actions prioritaires par enjeu	120
4.1	La vision	120
4.2	Les actions prioritaires par enjeu	120
4.2.1	Développement et diversification des entreprises.	120
4.2.2	Transfert des entreprises, relève et accessibilité des terres.	121
4.2.3	Développement de la main-d’œuvre, des compétences et la valorisation de la profession.....	121
4.2.4	Développement de la transformation alimentaire par les entreprises agricoles, acéricoles et forestières.....	122
4.2.5	Rentabilité des exploitations agricoles, des érablières et des lots forestiers.	122
4.2.6	La réglementation.	122
4.2.7	Maillage entre le récréotourisme, l’agrotourisme et autres entreprises bioalimentaires.	123
4.2.8	Circuits courts de commercialisation.	123
5	Le plan d’action.....	123
5.1	Le plan d’action par fiche descriptive.....	124
5.2	Le plan d’action dans un tableau synthèse	143
6	Listes des annexes	145
6.1	Liste des actions proposées lors de la tenue du forum.....	145
6.2	Les communications	156
6.2.1	Le questionnaire	156
6.2.2	Les lettres d’invitation pour l’enquête, le diagnostic et le forum de la MRC du Granit.....	180
6.2.3	Les communiqués de presse.....	194
6.2.4	Les articles de journaux en lien avec le plan d’action du PDZA de la MRC du Granit	199

Liste des cartes

Carte 1 : Territoire couvert par la Région administrative de l'Estrie (région administrative 05).....	16
Carte 2 : Carte topographique et hydrographique de la MRC du Granit	18
Carte 3 : Zone agricole permanente (ZAP), terres en cultures et friches dans la MRC du Granit en 2016.....	20
Carte 4 : Répartition des classes de sols de la MRC du Granit en 2016	29
Carte 5 : Unités thermiques – maïs (UTM).....	32
Carte 6 : Superficie forestière incluant les érablières dans la MRC du Granit en 2017	48
Carte 7 : Revenus bruts et nombre d'exploitations par type de production agricole de la MRC en 2015p	61

Liste des graphiques

Graphique 1 : Superficie du territoire situé en zone agricole permanente (ZAP) et en dehors de la ZAP par MRC de l'Estrie (hectare) en 2016	19
Graphique 2 : Superficies (ha) en cultures, en boisés de fermes et en forêts privées dans la zone agricole permanente (ZAP) des MRC de l'Estrie en 2012	22
Graphique 3 : Superficies des sols en cultures exploités dans la zone agricole par MRC de l'Estrie en 2012	23
Graphique 4 : Superficies (ha) des boisés de fermes situés dans la zone agricole par MRC de l'Estrie en 2012..	23
Graphique 5 : Superficies (ha) des entreprises forestières dans la zone agricole par MRC de l'Estrie en 2012...	24
Graphique 6 : Évolution de la superficie des terres agricoles exploitées par type de culture dans la MRC du Granit.....	39
Graphique 7 : Évolution de la superficie des sols exploités pour les différents types de cultures agricoles et par les érablières pour la production de sirop d'érable dans la MRC du Granit	41
Graphique 8 : Évolution des superficies exploitées par les terres en cultures et les érablières dans la MRC du Granit.....	42
Graphique 9 : Terres en cultures (ha) par municipalité de la MRC du Granit en 2017	43
Graphique 10 : Terres en friches (ha) par municipalité dans la MRC du Granit en 2017.....	45
Graphique 11 : Évolution du nombre d'unités animales dans la MRC du Granit.....	53
Graphique 12 : Évolution du nombre d'entreprises spécialisées en production animales dans la MRC du Granit	54
Graphique 13 : Évolution de la taille moyenne des fermes spécialisées en productions animales dans la MRC du Granit	55
Graphique 14 : Évolution des revenus bruts (millions \$) des différentes productions animales dans la MRC du Granit.....	56
Graphique 15 : Évolution des revenus bruts (ventes en M\$) des différentes productions végétales dans la MRC du Granit.....	57
Graphique 16 : Évolution des revenus bruts des entreprises agricoles et acéricoles dans la MRC du Granit.....	60
Graphique 17 : Revenus bruts et nombre d'exploitations par type de production agricole par municipalité de la MRC du Granit en 2015p	62
Graphique 18 : Revenus bruts générés et nombre d'entreprises forestières, acéricoles et agricoles dans la MRC du Granit en 2015.....	63
Graphique 19 : Structure juridique des entreprises agricoles par MRC de l'Estrie en 2015.....	69

Graphique 20 : Nombre d’exploitants agricoles par ferme selon le groupe d’âge en 2015	72
---	----

Liste des schémas

Schéma 1 : Superficies en hectares occupées par les sols en culture, le secteur résidentiel et commercial, les érablières, le récréotouristique, les zones humides et les matières ligneuses dans la MRC du Granit en 2016..	27
Schéma 2 : Superficies du territoire de la MRC du Granit situées en zone agricole permanente (ZAP) et en dehors de la ZAP en 2016	33
Schéma 3 : Classification des sols dans la zone agricole permanente (ZAP) de la MRC du Granit 2016	35
Schéma 4 : Répartition des superficies en hectares des érablières situées dans la ZAP et en dehors de la ZAP dans la MRC du Granit en 2015	40
Schéma 5 : Superficies en forêt dans la MRC du Granit en 2017	47

Liste de tableaux

Tableau 1 : Population, superficie, nombre de résidents et de municipalités incluses dans la région administrative de l’Estrie en 2016.....	17
Tableau 2 : Superficies en hectares situées dans la ZAP et en dehors de la ZAP par MRC de l’Estrie en 2016	21
Tableau 3 : Superficies (ha) en cultures, en boisés de fermes et en forêt privés dans la zone agricole permanente (ZAP) par MRC de l’Estrie en 2012.....	21
Tableau 4 : Superficies (ha) des sols en culture et en forêt de la zone agricole des MRC de l’Estrie sans égard aux propriétaires des sols en 2012	24
Tableau 5 : Superficies en zone agricole permanente (ZAP) et en dehors de la ZAP par municipalité de la MRC du Granit en 2016.....	25
Tableau 6 : Superficies en dehors de la ZAP et dans la ZAP par municipalité de la MRC du Granit en 2016	26
Tableau 7 : Superficies par classe de sol, dans la MRC du Granit, dans les autres MRC et en Estrie en 2010.....	28
Tableau 8 : Définition des types de sols selon l’ARDA.....	30
Tableau 9 : Répartition des peuplements forestiers sur le territoire de la MRC (en hectares) en 2011	31
Tableau 10 : Occupation du territoire dans la MRC du Granit en 2016	34
Tableau 11 : Évolution des superficies pour la culture des fourrages et des pâturages dans la MRC du Granit..	36
Tableau 12 : Évolution des superficies pour la culture des céréales et des protéagineux dans la MRC du Granit	36
Tableau 13 : Évolution des superficies pour la culture des arbres de Noël dans la MRC du Granit	36
Tableau 14 : Évolution des superficies pour l’horticulture ornementale dans la MRC du Granit.....	37
Tableau 15 : Évolution des superficies pour la culture de fruits dans la MRC du Granit	37
Tableau 16 : Évolution des superficies pour les cultures abritées (en serre) dans la MRC du Granit.....	38
Tableau 17 : Nombre d’hectares et d’entailles en exploitation par MRC de la région de l’Estrie en 2012	39
Tableau 18 : Évolution des superficies pour l’exploitation des érablières dans la MRC du Grant.....	41
Tableau 19 : Terres en cultures et en friches (ha) par municipalité de la MRC du Granit en 2017	44
Tableau 20 : Portrait des friches à valoriser et utilisation des terres en cultures dans la MRC du Granit en 2017	46
Tableau 21 : Nombre de propriétaires, de lots et superficie en hectares du secteur forestier de la MRC en 2016	49

Tableau 22 : Évolution de la production laitière dans la MRC du Granit	49
Tableau 23 : Évolution de la production bovine (vache de boucherie) dans la MRC du Granit.....	50
Tableau 24 : Évolution de la production de bovins d’engraissement en semi-finition et en finition dans la MRC	50
Tableau 25 : Évolution de la production porcine – truies dans la MRC du Granit	50
Tableau 26 : Évolution de la production porcine- Porc à l’engraissement (inventaire) dans la MRC du Granit...	51
Tableau 27 : Évolution de la production porcine – Porc à l’engraissement (production annuelle) dans la MRC du Granit.....	51
Tableau 28 : Évolution de la production ovine dans la MRC du Granit.....	51
Tableau 29 : Évolution de la production caprine dans la MRC du Granit.....	52
Tableau 30 : Évolution de la production aquacole – Total ensemencement et truites de table et d’étang dans la MRC du Granit	52
Tableau 31 : Évolution de la production acéricole dans la MRC du Granit	58
Tableau 32 : Évolution du nombre d’entailles et d’entreprises acéricoles en exploitation par strate de taille dans la MRC du Granit	58
Tableau 33 : Évolution du nombre d’entreprises (animales, végétales et acéricoles) par strate de revenus par entreprise dans la MRC du Granit	64
Tableau 34 : Répartition du nombre d’entreprises selon la principale source de revenus dans la MRC du Granit	65
Tableau 35 : Nombre de fermes en productions (animales, végétales, acéricoles) et revenus totaux par municipalité de la MRC du Granit en 2015.....	66
Tableau 36 : Nombre d’entreprises, revenus bruts par secteur de production et revenus bruts moyens par entreprise animale, végétale et acéricole en 2015	67
Tableau 37 : Nombre de producteurs, d’entreprises agricoles et forestières et revenus bruts (millions \$) de ces entreprises par MRC de l’Estrie en 2015	68
Tableau 38 : Forme juridique des entreprises agricoles dans la région administrative de l’Estrie en 2015.....	70
Tableau 39 : Évolution du nombre d’entreprises en mode biologique dans la MRC du Granit.....	70
Tableau 40 : Nombre de fermes déclarantes de produits biologiques destinés à la vente en Estrie en 2015	71
Tableau 41 : Évolution des cultures OGM dans la MRC du Granit	71
Tableau 42 : Évolution du nombre de producteurs qui déclarent avoir de la relève pour leur exploitation dans la MRC du Granit	73
Tableau 43 : Types de ventes directes effectuées par les entreprises agricoles par MRC de l’Estrie en 2015.....	76
Tableau 44 : Nombre de fermes qui font de la vente directe et qui commercialisent des produits agricoles transformés et non transformés par MRC de l’Estrie en 2015	77
Tableau 45 : Nombre d’entreprises qui utilisent les technologies pour gérer leurs entreprises agricoles par MRC 2015	78
Tableau 46 : Évolution du nombre d’agro-transformateurs dans la MRC du Granit et en Estrie	78
Tableau 47 : Évolution du nombre de transformateurs certifiés biologiques dans la MRC du Granit et en Estrie	78
Tableau 48 : Évolution du nombre d’entreprises par secteur d’activité dans la MRC du Granit et en Estrie.....	79
Tableau 49 : Évolution du nombre d’employés (permanents) par secteur d’activité dans la MRC du Granit et en Estrie.....	79

Tableau 50 : Évolution du nombre d'entreprises selon le nombre d'employés (permanents) dans la MRC du Granit et en Estrie.....	80
Tableau 51 : Évolution du nombre d'entreprises selon le chiffre d'affaires dans la MRC du Granit et en Estrie .	80
Tableau 52 : Évolution du nombre d'entreprises et du nombre d'emplois en transformation alimentaire dans la MRC du Granit et en Estrie	81
Tableau 53 : Évolution du chiffre d'affaires des transformateurs de produits laitiers dans la MRC du Granit et en Estrie	81
Tableau 54 : Liste des industries œuvrant dans le domaine agroalimentaire et forestier répertoriées dans la MRC du Granit en 2015	82
Tableau 55 : Nombre d'emplois et d'entreprises dans l'industrie de la transformation du bois, en agriculture, en agroalimentaire et chez les équipementiers agricoles et forestiers dans la MRC du Granit en 2015	84
Tableau 56 : Nombre en moyenne d'heures par semaine déclarées par les propriétaires du travail consacré à la ferme par MRC de l'Estrie en 2015	85
Tableau 57 : Répartition du nombre de salariés qui sont membres et non-membres de la famille par MRC de l'Estrie en 2015	85
Tableau 58 : Nombre de salariés à temps plein, à temps partiel et saisonnier sur les exploitations agricoles par MRC de l'Estrie en 2015	86
Tableau 59 : Évolution du marché alimentaire dans la restauration dans la MRC du Granit et en Estrie.....	87
Tableau 60 : Évolution du marché alimentaire dans les hôpitaux et institutions dans la MRC du Granit et en Estrie.....	88
Tableau 61 : Évolution du marché alimentaire dans les commerces de détail dans la MRC du Granit et en Estrie	89
Tableau 62 : Évolution du marché alimentaire dans le HRI (hôtel, restaurant, institution) et dans le commerce du détail dans la MRC du Granit et en Estrie.....	90
Tableau 63 : Évolution du nombre d'entreprises agrotouristiques dans la MRC du Granit	91
Tableau 64 : Nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires qui produisent, transforment et font la vente de produits du terroir dans les circuits courts de commercialisation dans les Cantons-de-l'Est en 2017.....	91
Tableau 65 : Nombre d'entreprises par catégorie de produits dans la MRC du Granit et dans les Cantons-de-l'Est en 2017	92
Tableau 66 : Nombre de visiteurs des principaux éléments récréotouristiques de la MRC du Granit en 2011 ...	97
Tableau 67 : Principaux secteurs de randonnée pédestre dans la MRC du Granit	98
Tableau 68 : Principaux réseaux de parcours cyclables dans la MRC du Granit	99
Tableau 69 : Évolution du nombre d'unités d'hébergement dans la MRC du Granit	99
Tableau 70 : Liste des équipements récréotouristiques dans la MRC du Granit	100
Tableau 71 : Nombre d'actionnaires principaux par strate d'années qui sont propriétaires de leur entreprise agricole selon le sondage de la MRC du Granit en 2016	103
Tableau 72 : Nombre d'exploitants par strate d'âge selon le sondage de la MRC en 2016	103
Tableau 73 : Nombre d'enfants par strate d'âge selon le sondage de la MRC en 2016	103
Tableau 74 : Nombre d'entreprises par strate de chiffre d'affaires selon le sondage de la MRC en 2016	104
Tableau 75 : Besoins en formation et en reconnaissance des acquis des répondants au sondage de la MRC du Granit en 2016.....	104

1 Introduction

1.1 Comité directeur

Le comité directeur prend acte de l'état d'avancement des travaux, il transmet des directives sur les tâches à réaliser et oriente l'élaboration du PDZA dans une dynamique de concertation

- Mme Marielle Fecteau : Préfet de la MRC du Granit;
- M. Ghislain Breton : Maire de Lambton;
- M. Rock Couët : Maire de Lac-Drolet;
- M. Jacques Breton : Maire de Nantes;
- M. Raoul Proteau : Maire de Saint-Augustin-de-Woburn;
- M. Guy Brousseau : Maire de Saint-Augustin-de-Woburn;
- M. Claude Roy : Maire de Marston;
- Mme Sonia Cloutier : Directrice générale de la MRC du Granit;
- M. François Bourassa : Président de l'UPA de l'Estrie;
- M. Serge Lapointe : Président du syndicat agricole de Frontenac;
- M. René Lachance : Président du syndicat agricole du Granit;
- M. André Roy : Président du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec;
- Mme Nathalie Gobeil : Responsable aménagement, environnement et faune à l'UPA-Estrie;
- M. Patrick Chalifour : Conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme au MAPAQ-Estrie;
- Mme Judith Côté : Conseillère en aménagement au MAMOT-Estrie;
- M. Jean-Paul Gendron : Président de L'AMFE;
- M. Gabriel Weiss : Conseiller régional en développement de productions animales au MAPAQ-Estrie;
- M. Francis Mathieu : Enseignant en acériculture à la MFR;
- M. Patrice Gagné : Responsable à l'aménagement et à l'environnement de la MRC du Granit;
- M. Jean-Pierre Bellegarde : Conseiller en développement agricole de la MRC du Granit.

1.2 Comité technique

Le comité technique soutient les différents comités de travail en apportant une expertise technique ponctuelle

- M. Patrick Chalifour : Conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme au MAPAQ-Estrie;
- Mme Judith Côté : Conseillère en aménagement au MAMOT-Estrie;
- M. Serge Lapointe : Président du syndicat agricole de Frontenac;
- M. André Roy : Président du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec;
- Mme Nathalie Gobeil : Responsable aménagement, environnement et faune pour UPA-Estrie;
- M. Gabriel Weiss : Club agroenvironnemental de l'Estrie;
- M. Denis Tanguay : Club agroenvironnemental de l'Estrie;
- M. Patrice Gagné : Responsable de l'aménagement et de l'environnement à la MRC du Granit;
- M. Jean-Pierre Bellegarde : Conseiller en développement agricole à la MRC du Granit.

1.3 Comité de rédaction

- M. Patrice Gagné : Responsable de l'aménagement et de l'environnement à la MRC du Granit;
- M. Jean-Pierre Bellegarde : Conseiller en développement agricole à la MRC du Granit.
- Madame Sarah Orichefsky : Assistante au greffe à la MRC du Granit.

1.4 Liste des acronymes

- AFCA : Aménagement forestier coopératif des Appalaches
- AMFE : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
- APBB : Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- ARDA : Inventaire des terres du Canada
- ART : Association touristique régionale
- CACE : Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est
- CEA : Club agroenvironnemental de l'Estrie
- CFG : Centre de formation le Granit
- CIBLE : Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie
- COBARIC : Comité de bassin de la rivière Chaudière
- COOPAG : Coopérative de producteurs agricoles en acériculture certifiée
- CQI : Carrefour Québec International
- CRIFA : Centre d'initiative et de formation en agriculture
- CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec
- CRAAQ : Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
- DEC : Développement économique Canada
- DEP : Diplôme d'étude professionnel
- ESD : Entente sectorielle de développement
- FADQ : La Financière agricole du Québec
- FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions
- FAELM : Fonds d'aide économique du Lac-Mégantic
- FDT : Fonds de développement du territoire
- FLI : Fonds local investissement
- FIL : Fonds investissement local
- FIRA : Fonds d'investissement pour la relève agricole
- FPAQ : Fédération des producteurs acéricoles du Québec
- IRDA : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
- LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- MESI : Ministère Économie, Science, Innovation
- MFFP : Ministère des forêts, de la faune et des parcs
- MFR : Maison familial rurale
- MRC : Municipalité régionale de comté
- MRN : Ministère des ressources naturelles
- PAMT : Programme d'apprentissage en milieu de travail
- PDZA : Plan de développement de la zone agricole
- PEX : Programme d'exportation (Canada)

- PFNL : Produits forestiers non ligneux
- RH : Ressource humaine
- SADC : Société d'aide au développement de la collectivité
- SDEG : Société de développement économique du Granit
- SPFSQ : Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
- STA : Soutien aux travailleurs autonome
- TCE : Territoire des-cantons-de-l'Est
- UPA : Union des producteurs agricoles
- ZAP : Zone agricole permanente

1.5 Intervenants comités de consultation du diagnostic

Pour l'élaboration du diagnostic, 5 groupes ont été rencontrés : « l'acériculture »; « l'agricole »; « la foresterie »; « la transformation, agrotourisme, distribution » et « le récréotourisme ». Voici la liste des participants.

Alexandre Roy, Producteur agricole
 André Blais, Érablière 2000, Producteur acéricole
 André Campeau, Producteur acéricole
 André Gravel, Approvisionnement en bois, Domtar
 André Roy, Président des Producteurs forestiers du Sud du Québec
 Annie Gagnon, Directrice, Centre de formation le Granit
 Bernard Lapointe, Conseiller en acériculture, MAPAQ,
 Claude Roy, Ferme Claude Roy, Producteur acéricole
 Denis Tanguay, club agroenvironnemental de l'Estrie
 Emery Bélanger, Producteur forestier
 Francis Fleury Cliche, Producteur agricole
 Francis Mathieu, Enseignant en production acéricole, Centre de formation le Granit
 Gabriel Weiss, Productions animales – MAPAQ
 Ghislain Lefebvre, Directeur, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie, CIBLE
 Guilaine Beaudoin, Conseillère en développement filière industrielle, MRC du Granit
 Guy Roy, La ferme du Péché Mignon, Producteur agricole
 Jean-François Ruel, Agent de développement touristique
 Jean-Pierre Bellegarde, Conseiller en développement agricole, MRC du Granit
 Jocelyn Lapointe, Producteur agricole
 Kim Turmel, Conseillère pédagogique en formation professionnelle – Centre de formation le Granit
 Lahouari Senouci, Conseiller en planification et en aménagement du territoire, Montréal
 Louise Beauséjour, Directrice générale, Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
 Lyne Girard, Érablière Caséal, Producteur acéricole
 Marie-Josée Goulet, MFFP
 Marielle Fecteau, Préfet, MRC du Granit
 Mario Lachance, Producteur acéricole
 Marlène Bachand, Agente de développement, MRC du Granit
 Martin Ladouceur, Association des propriétaires de boisés de la Beauce
 Martin Larrivée, Directeur général, PFSQ

Martin Paré, Directeur régional adjoint par intérim, conseiller en transformation alimentaire, MAPAQ
 Mathis-Thibeault Gobeil, Ministère des ressources naturelles
 Michel Cloutier, Association des propriétaires de boisés de la Beauce
 Michel Dubé, Producteur agricole
 Mylène Blanchard, Transformation – MAPAQ
 Patrice Gagné, Responsable à l'aménagement et à l'environnement, MRC du Granit
 Patrick Cartier, Coordonnateur gestion foncière et sylviculture, Domtar
 Pierre Béliveau, Producteur acéricole
 Pierre Richard, Maison Familiale Rurale du Granit
 René Lachance, Président du Syndicat agricole du Granit
 Robert Lafontaine, Producteur laitier
 Serge Lapointe, Président du Syndicat agricole de Frontenac
 Sonia Cloutier, Directrice générale, MRC du Granit
 Véronique Poirier, Centre Desjardins
 Vincent Poisson, Producteur acéricole

1.6 Intervenants lors de la consultation du forum

Lors de la consultation du forum tenu le 12 décembre 2017, sur les 104 personnes présentes, environ 12 % des participants étaient liés au secteur acéricole, 16% des participants étaient lié au secteur agricole, 10% des participants étaient liés au secteur forestier, 36% au monde municipal, 9% étaient rattachés au MAPAQ, 6% étaient liés à la MRC du Granit, 4% étaient rattachés à l'UPA et 9% à d'autres secteurs concernés par le développement de la zone agricole, en voici la liste.

Alfred Jr. Beaudin	Conseiller municipal, Notre-Dame-des-Bois
André Campeau	Acériculteur, Courcelles
André Fillion	Gérant de territoire - Équipement Lapierre
André Gravel	Directeur, Approvisionnement en fibres, Domtar
André Roy	Président du SPFSQ
André Tardif	Conseiller municipalité, Saint-Romain
Andrien Quirion	Conseiller municipal, Nantes
Annie Gagnon	Directrice du Centre de formation professionnelle du Granit
Benoit Beausoleil	Surintendant achat/vente fibres, Domtar
Bernard Lapointe	Conseiller acéricole, MAPAQ Lac-Mégantic
Brigitte Dumont	Directrice générale du CRAAQ
Chantale Gagnon	Marché public Lac-Mégantic
Charles Provençal	Producteur agricole, Notre-Dame-des-Bois
Christian Giroux	Conseiller en relève agricole, MAPAQ-Estrie
Claude Roy	Maire de Marston
Daniel La Boissière	Conseiller municipal, Milan
Dany St-Onge	Producteur agricole
Denis Doyon	Conseiller municipal, Saint-Robert Bellarmin
Denis Lalumière	Maire de Stratford
Denis Tanguay	Conseiller CAE, Estrie

Diane Mercier	Excavation Clément Duquette, Stornoway
Diane Roy	Producteur acéricole, Saint-Ludger
Emery Bélanger	Producteur forestier, Lac-Mégantic
Flore Bouchon	Attachée politique et responsable aux communications
France Bisson	Mairesse de Saint-Sébastien
Francis Bélanger	Maire de Courcelles
Francis Blanchet	Agronome, CulturlInnov
Francis Fleury-Cliche	Producteur agricole, Frontenac
Francis Mathieu	Enseignant, CFG du Granit
François Boulanger	Conseiller municipal, Sainte-Cécile-de-Whitton
François Bourassa	Président de la Fédération de l'UPA-Estrie
François Chalifour	Directeur général - Société de développement économique du Granit
François Roberge	Conseiller à la vie syndicale, UPA Estrie
Gabriel Gosselin	Inspecteur en bâtiment, Lac-Drolet
Gabriel Weiss	Conseiller régional en développement de productions animales, MAPAQ Estrie
Gaby Gendron	Maire de Frontenac
Ghislain Bolduc	Député de Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Maire de Lambton
Ghislain Lambert	Conseiller municipal, Notre-Dame-des-Bois
Ghislain Lefebvre	Directeur du Cible, UPA-Estrie
Gilles Racine	Conseiller municipal, Lambton
Goderic Purcell	Conseiller municipal, Saint-Ludger
Guy Brousseau	Maire de Woburn
Jacques Pichardi	<i>Inspecteur</i> municipal, Nantes
Jean-François Boulet	Conseiller municipal, Sainte-Cécile-de-Whitton
Jean-François Brisson	Directeur du Service d'urbanisme et de géomatique, Lac-Mégantic
Jean-François Morin	Chef par Intérim de l'unité de gestion de l'Estrie, MFFP
Jean-Luc Boulanger	Conseiller municipal, Saint-Ludger
Jean-Luc Fillion	Maire municipalité de Saint-Romain
Jeannot Lachance	Maire de Saint-Robert Bellarmin
Jean-Paul Gendron	Président de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
Jean-Pierre Bellegarde	Conseiller en développement agricole, MRC du Granit
Jocelyn Lapointe	Producteur de bovin, Lambton
Judith Côté	Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire
Julie Morin	Mairesse de Lac-Mégantic
Kim Turmel	Conseillère pédagogique - Reconnaissance des acquis, CFG
Lahouari Senouci	Conseiller en planification et en aménagement du territoire, Montréal
Line Tardif	Producteur agricole, Lambton
Lyne Girard	Producteur acéricole, Milan
Marcellin Lachance	Conseiller municipal, Saint-Robert Bellarmin
Marie Bourassa	Producteur agricole, Nantes
Marie-France Audet	Agente de maillage, l'ARTERRE

Marie-Josée Goulet	Biologiste, MFFP
Marielle Fecteau	Préfet, MRC du Granit
Mario Blais	Directeur, NIXO Experts-Conseils
Marlène Bachand	Agente de développement, MRC du Granit
Martin Giguère	Conseiller municipal, Lac-Drolet
Martin Ladouceur	Ingénieur forestier, APBB
Martin Paré	Directeur régional adjoint par Intérim, MAPAQ Estrie
Martine Rouleau	Directrice générale, municipalité de Saint-Sébastien
Michel Cloutier	Ingénieur forestier, APBB
Michel Dubé	Producteur acéricole, Notre-Dame-des-Bois
Michel Lamontagne	Conseiller municipal, Lambton
Mickael Deschêne	Inspecteur municipal, Audet
Mohamed Diarra	Agent de développement, MRC du Granit
Monique Fortier	Producteur maraîcher, Piopolis
Nathalie Beyssac	Producteur forestier, Piopolis
Patrice Gagné	Responsable à l'aménagement et à l'environnement, MRC du Granit
Patrick Chalifour	Conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme, MAPAQ Estrie
Peter Manning	Maire de Piopolis
Phillipe Jacques	Conseiller municipal, Saint-Sébastien
Pierre Brosseau	Maire de Val-Racine
Pierre Lemay	Conseiller municipal, Lambton
Pierre Richard	Président du comité de développement de Saint-Romain
Réjean Boulanger	Conseiller municipal, Stornoway
René Lachance	Président du syndicat agricole du Granit
René Turcotte	Conseiller municipal, Milan
Robert Blanchet	Producteur agricole, Lambton
Robert Lafontaine	Producteur laitier, Piopolis
Rock Couët	Maire de Lac-Drolet
Serge Gaudard	Inspecteur en bâtiment, Piopolis
Serge Lapointe	Président du syndicat agricole de Frontenac
Simone Grenier	Directrice générale, municipalité de Stornoway
Sonia Cloutier	Directrice générale, MRC du Granit
Stéphane Leblanc	Conseiller pédagogique - Formation continue
Stéphane Palardy	Producteur de sanglier, Weedon
Stéphanie Forcier	Répondante en formation agricole, UPA Estrie
Sylvie Tardif	Directrice du Réseau agriconseils, Estrie
Thierry Thuault	Producteur maraîcher, Lambton
Valérie Giguère	Conseillère à la main-d'œuvre agricole, UPA-Estrie
Véronique Brochu	Directrice générale COBARIC
Vincent Poisson	Conseiller Club acéricole du Granit
Yolande Lemire	Consultante en transfert d'entreprise agricole
Yvan Goyette	Maire de Notre-Dame-des-Bois

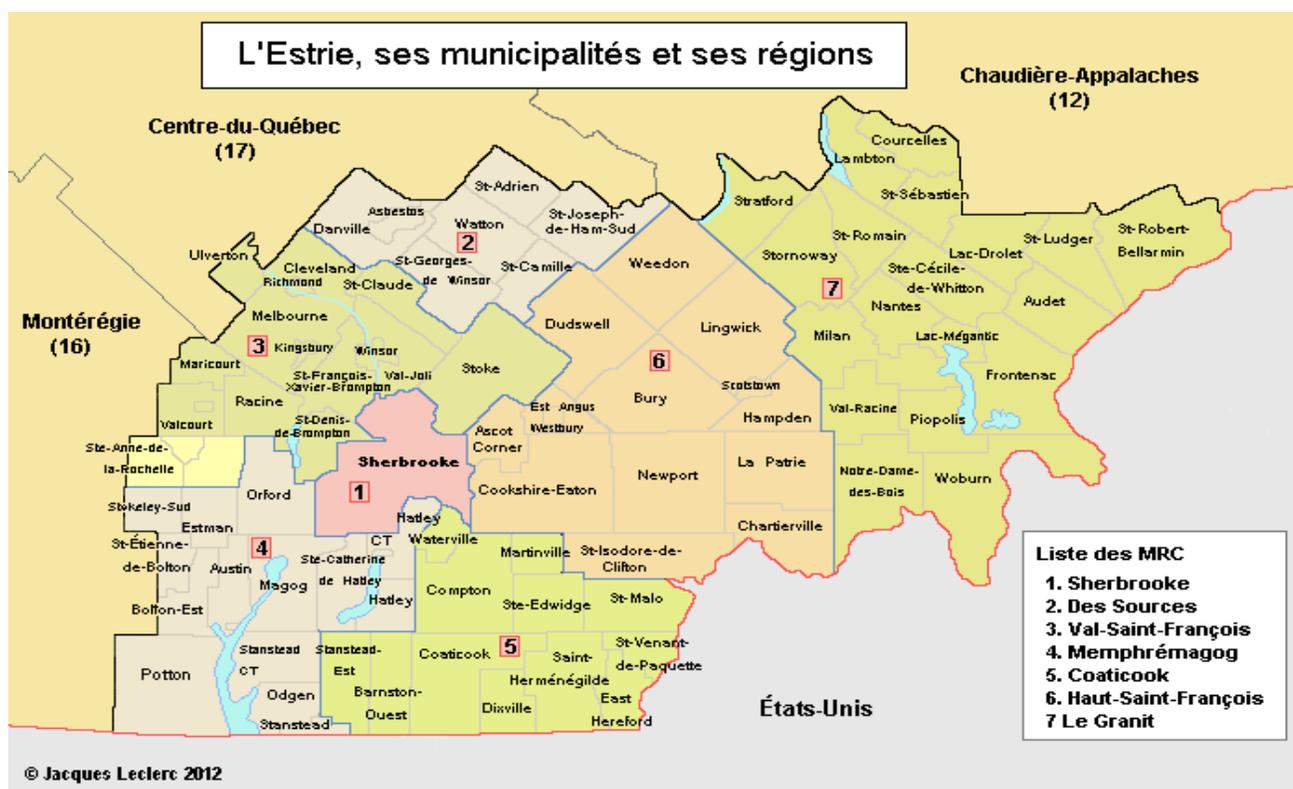
2 Portrait de la MRC du Granit et de la zone agricole permanente (ZAP)

2.1 Description générale de la MRC du Granit

2.1.1 Localisation et population de la MRC du Granit

La municipalité régionale du Granit (MRC du Granit) est localisée à l'est du territoire couvrant la région administrative de l'Estrie. Parmi toutes les MRC incluses dans la région administrative de l'Estrie, la MRC du Granit partage la plus longue frontière avec les États-Unis soit près de 169,8 km avec l'État du Maine. Trois autres MRC partagent leur frontière avec les États-Unis, soit celle de la MRC du Haut-Saint-François (environ 37,8 km), la MRC de Coaticook (environ 89,7 km) et la MRC de Memphrémagog avec environ 35,0 km. La MRC des Sources et celles de Val-Saint-François et de Sherbrooke n'ont pas frontière commune avec les États-Unis.

Carte 1 : Territoire couvert par la Région administrative de l'Estrie (région administrative 05)¹



Comme le montre le tableau 1, la MRC du Granit possède le plus grand territoire soit 2 833,8 km² ou 283 380 hectares ce qui représente 27,5% de la superficie totale de la région administrative de l'Estrie. En contrepartie, la MRC du Granit est la moins peuplée avec environ 22 129 résidents² ce qui représente 6,9% de la population de la région de l'Estrie. La densité de population de la MRC du Granit est de 7,8 résidents au km² soit environ 0,08 résident par hectare comparativement à celle de Sherbrooke qui est de 478 résidents au km² ou de 4,6 résidents par hectare. La MRC de Sherbrooke est donc 59 fois plus densément peuplée que celle du Granit.

¹ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/images/Qc-Cantons-Estrie-MRC.gif>

² Le masculin (au lieu du masculin et du féminin) est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Tableau 1 : Population, superficie, nombre de résidents et de municipalités incluses dans la région administrative de l'Estrie en 2016

Noms des MRC dans la région de l'Estrie	Population (2016)	Superficie (km ²)	Superficie de l'Estrie %	Résidents au km ²	Nombre de municipalités	Résidents par municipalité	Population de l'Estrie %
Granit ³	22 129	2 833,80	27,5%	7,8	20	1 106	6,9%
Haut-Saint-François	22 314	2 271,67	22,1%	9,8	14	1 594	6,9%
Val-Saint-François	30 173	1 398,17	13,6%	21,6	18	1 676	9,4%
Coaticook	18 933	1 338,82	13,0%	14,1	12	1 578	5,9%
Memphrémagog	50 137	1 317,42	12,8%	38,1	17	2 949	15,6%
Des Sources	14 333	785,58	7,6%	18,2	7	2 048	4,5%
Ville de Sherbrooke	163 623	353,58	3,4%	462,8	1	163 623	50,9%
Région de l'Estrie	321 642	10 299,04	100,0%	31,2	89	3 614	100,0%

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/mrc/300.pdf>

La MRC du Granit compte 20 municipalités sur son territoire avec une moyenne de 1 160 résidents par municipalité. La MRC du Granit se classe au 3^e rang au niveau de sa population avec environ 22 129 résidents sur son territoire et elle se classe première en termes de superficie avec ses 283 380 hectares.

2.1.2 Géographie et réseau hydrographique du territoire

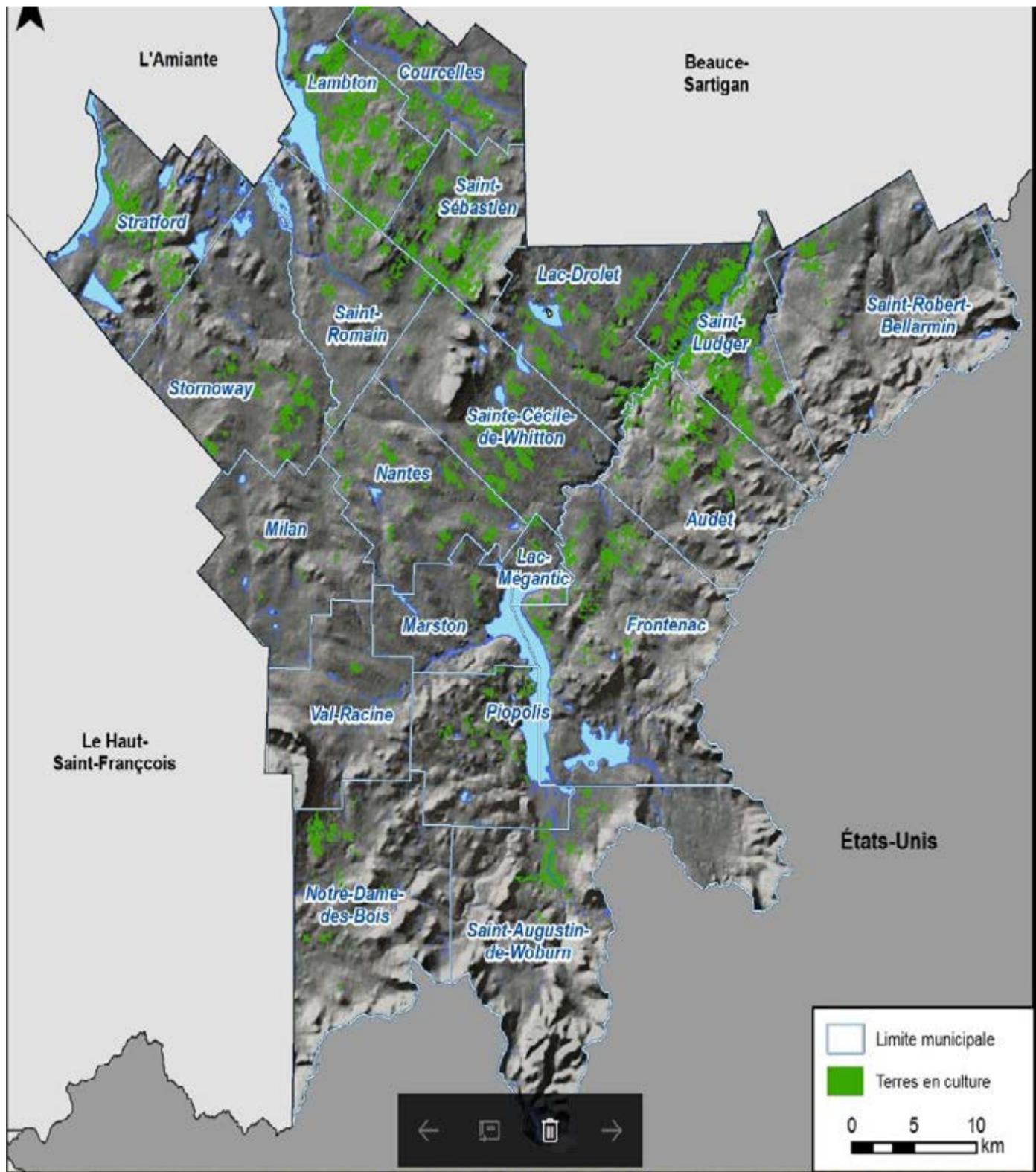
Comme le montre la carte 2, le relief de la région est constitué de pentes douces et de terrains plus accidentés, avec une altitude moyenne variant entre 365 et 550 mètres. Le territoire comprend deux zones topographiques distinctes, soit la zone des montagnes frontalières dans la partie sud et celle du haut plateau appalachien dans la partie nord.

Les montagnes frontalières chevauchent la frontière canado-américaine. Elles représentent le prolongement vers le nord-ouest de la chaîne des montagnes Blanches (White Mountains) de la Nouvelle-Angleterre. Cette partie sud de la région est caractérisée par des pentes abruptes et des sommets élevés tels les monts Scotch, Saddle Hill et la montagne de Marbre. Le mont Gosford (1 189 m) et le mont Mégantic (1 104 m) sont les plus importants sommets de la région. La partie nord du territoire est surplombée par deux monts importants, le mont Sainte-Cécile (890 m) et le morne de Saint-Sébastien (824 m).

Le territoire comprend un important réseau hydrographique. On y compte une quinzaine de lacs et une trentaine de cours d'eau qui sont à la tête de deux bassins versants majeurs, celui de la rivière Chaudière et celui de la rivière Saint-François. Le lac Mégantic peut être qualifié d'élément géographique central par son positionnement géographique sur le territoire. D'une largeur moyenne de 1,5 kilomètre et d'une longueur de 16 kilomètres, il coule vers le nord et se déverse dans la rivière Chaudière. De plus, il recueille par la rivière Arnold, les eaux provenant du sud. Au nord-ouest, les eaux s'écoulent par les rivières aux Bluets, Felton vers le lac Saint-François puis vers le lac Aylmer après avoir quitté la MRC, formant ainsi la tête du bassin versant de la rivière Saint-François. Le tout tel que démontré à la carte suivante.

³ La superficie du territoire couvert par la MRC du Granit a été estimée par le personnel de la MRC du Granit.

Carte 2 : Carte topographique et hydrographique de la MRC du Granit⁴



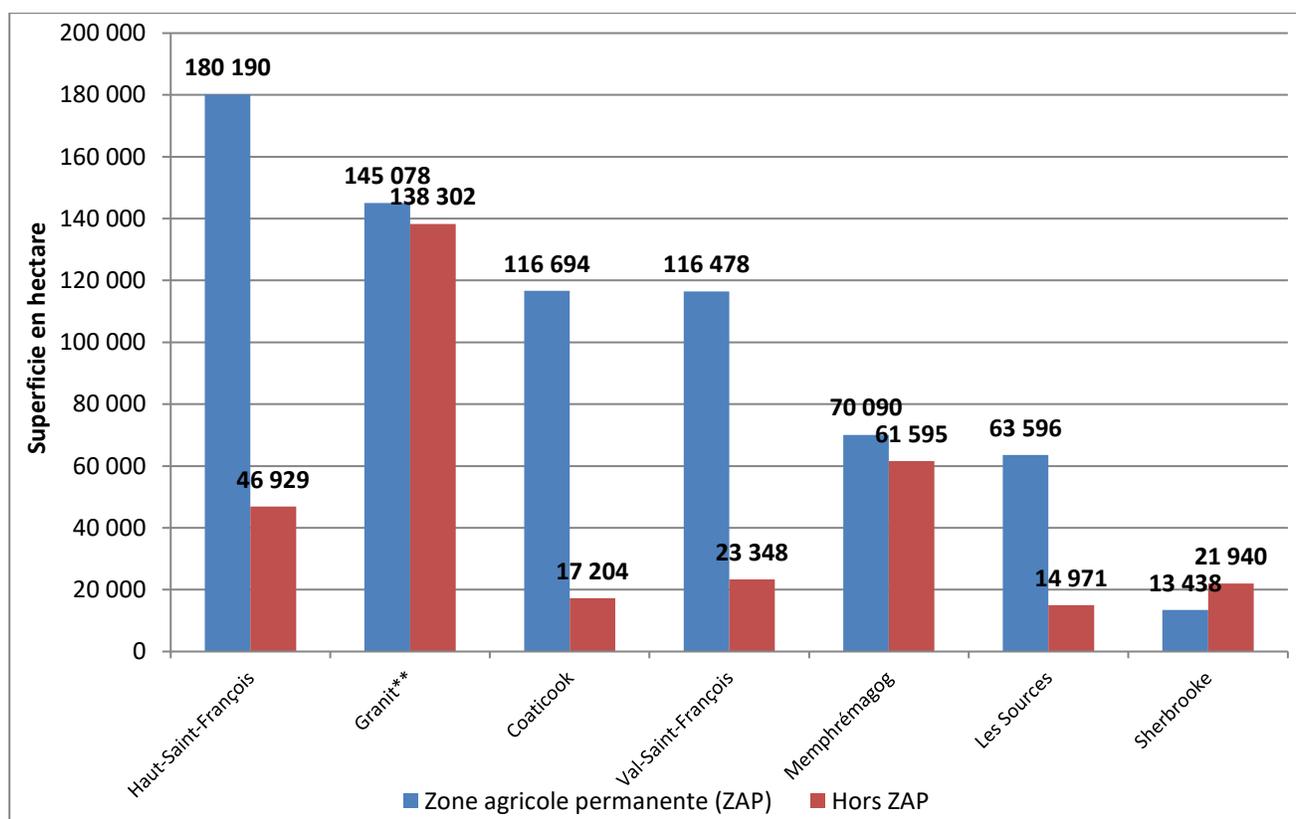
⁴ Source : MRC du Granit

2.1.3 Territoire situé en zone agricole permanente (ZAP) et en dehors de la ZAP

Comme l'indique le graphique 1, la MRC du Granit possède la 2^e plus grande zone agricole permanente (ZAP) de la région administrative de l'Estrie. Avec ses 145 078 ha situés en zone agricole permanente (ZAP), la MRC du Granit occupe 20,6% de l'ensemble du territoire agricole de la région administrative de l'Estrie (tableau 2). De plus, 51,2% de l'ensemble du territoire de la MRC du Granit est situé dans la zone agricole (carte 3 et tableau2).

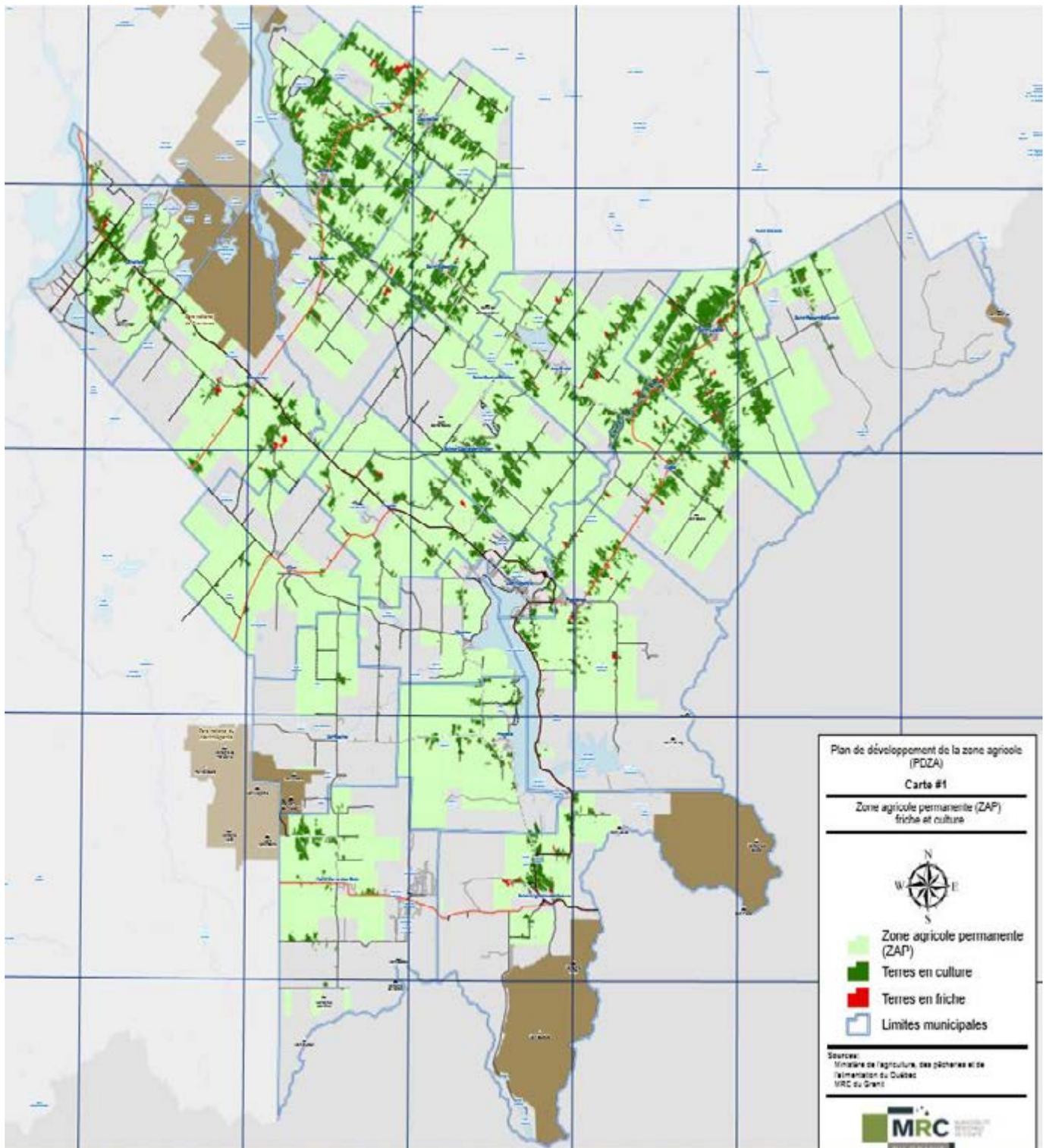
Avec ses 138 302 ha situés en dehors de la zone agricole permanente (ZAP), la MRC du Granit occupe 42,6 % de l'ensemble du territoire situé en dehors de la ZAP dans la région administrative de l'Estrie, ce qui indique que la MRC du Granit détient le plus grand potentiel forestier de la région de l'Estrie (graphique 1 et tableau 2). Dans les faits, en excluant les superficies résidentielles et commerciales dans chacune des MRC de l'Estrie, il en ressort clairement que la MRC du Granit se démarque nettement des autres MRC au niveau du potentiel forestier. Pour résumer, la MRC du Granit se situe **au premier rang en termes de superficie globale** de son territoire avec ses 2 833,8 km² (283 380 ha) et elle est **la moins densément peuplée** de toutes les MRC de l'Estrie (tableau 1). Elle se situe au **2^e rang au niveau de la superficie du territoire agricole avec ses 145 078 ha** lorsqu'on la compare aux autres MRC de la région administrative de l'Estrie.

Graphique 1 : Superficie du territoire situé en zone agricole permanente (ZAP) et en dehors de la ZAP par MRC de l'Estrie (hectare) en 2016⁵



⁵ Rapport annuel de gestion 2015-2016. CPTAQ. Annexe 1 – Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2016; p. 60-61

Carte 3 : Zone agricole permanente (ZAP), terres en cultures et friches dans la MRC du Granit en 2016⁶



⁶ Source : MRC du Granit

Tableau 2 : Superficies en hectares situées dans la ZAP et en dehors de la ZAP par MRC de l'Estrie en 2016⁷

Nom de la MRC	Zone		Type territoire/territoire MRC		Territoire MRC/territoire Estrie	
	ZAP	Hors ZAP	ZAP	Hors ZAP	ZAP	Hors ZAP
Haut-Saint-François	180 190	46 929	79,3%	20,7%	25,5%	14,5%
Granit**	145 078	138 302	51,2%	48,8%	20,6%	42,6%
Coaticook	116 694	17 204	87,2%	12,8%	16,5%	5,3%
Val-Saint-François	116 478	23 348	83,3%	16,7%	16,5%	7,2%
Memphrémagog	70 090	61 595	53,2%	46,8%	9,9%	19,0%
Les Sources	63 596	14 971	80,9%	19,1%	9,0%	4,6%
Sherbrooke	13 438	21 940	38,0%	62,0%	1,9%	6,8%
Estrie	705 564	324 289	68,5%	31,5%	100,0%	100,0%

** Source : MRC du Granit, par contre, la CPTAQ indique une superficie de 144 696 hectares en zone agricole

Afin de mieux comprendre et de mesurer l'impact spécifique du secteur agricole qui se trouve exclusivement dans la zone agricole permanente, le tableau 3 nous dresse le portrait de chaque ZAP des 7 MRC de la région administrative de l'Estrie. Au départ, la zone agricole (ZAP) peut être divisée en deux grandes parties distinctes, la partie occupée par les entreprises agricoles comme telle et la partie occupée par les entreprises forestières qui ne cultivent pas de sols agricoles.

Les entreprises agricoles exploitent une partie de leurs terres pour faire la culture des fourrages, des pâturages, des céréales, des protéagineux, des fruits et des légumes, de la culture ornementale, des cultures abritées (en serres), des arbres de Noël et l'autre partie de leurs terres est exploitée comme boisé de ferme (tableau 3). Toujours dans la zone agricole, il y a beaucoup d'entreprises qui possèdent seulement des lots forestiers et ne font pas d'agriculture comme telle si on exclut la production acéricole (tableau 3). Par exemple, les entreprises agricoles de la MRC de Coaticook possèdent la plus grande superficie de territoire avec 79 607 ha en culture et en boisés de ferme, alors que les entreprises agricoles de la MRC du Granit se classent 2^e et possèdent 71 403 ha en culture et en boisés de ferme (tableau 3).

Tableau 3 : Superficies (ha) en cultures, en boisés de fermes et en forêt privés dans la zone agricole permanente (ZAP) par MRC de l'Estrie en 2012⁸

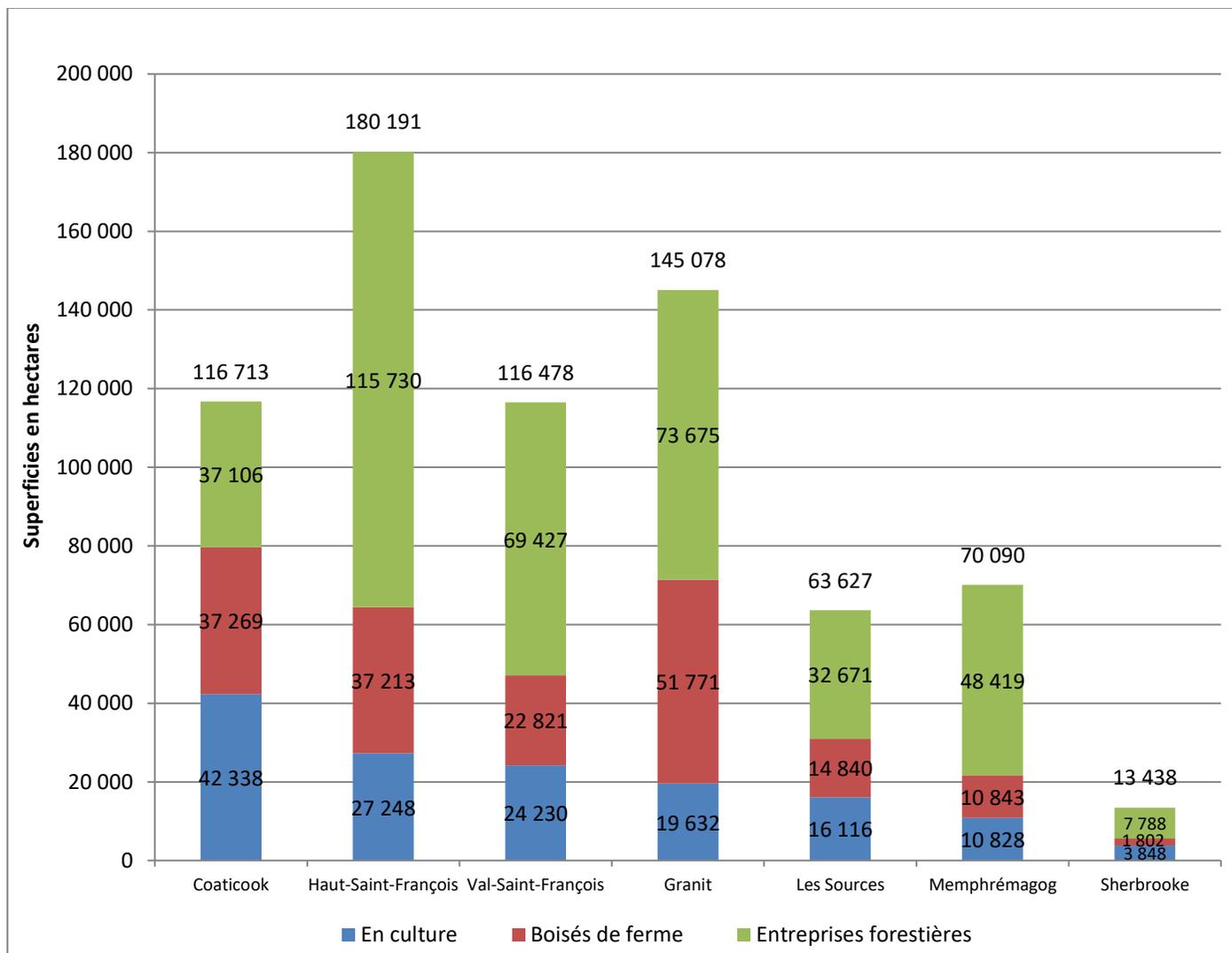
Nom de la MRC	Entreprises agricoles			Entreprises	ZAP
	En culture	Boisés de ferme	Sous-total	Forestières	Superficie totale
Coaticook	42 338	37 269	79 607	37 106	116 713
Granit	19 632	51 771	71 403	73 675	145 078
Haut-Saint-François	27 248	37 213	64 461	115 730	180 191
Val-Saint-François	24 230	22 821	47 051	69 427	116 478
Les Sources	16 116	14 840	30 956	32 671	63 627
Memphrémagog	10 828	10 843	21 671	48 419	70 090
Sherbrooke	3 848	1 802	5 650	7 788	13 438
Estrie	144 240	176 559	320 799	384 816	705 615

⁷ Rapport annuel de gestion 2015-2016. CPTAQ. Annexe 1 – Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2016; p. 60-61.

⁸ MAPAQ. Agriculture et agroalimentaire, 2010. Source : CPTAQ, année 2012

De plus, comme le montre le graphique 2, la MRC du Granit possède à la fois, la 2^e plus grande zone agricole avec 145 078 ha, ses entreprises agricoles se classent 4^e avec leurs 19 632 ha en culture et elles sont au premier rang avec leurs 51 771 ha en boisées privés. Aussi, les entreprises de la MRC du Granit spécialisées en foresterie situées dans la zone agricole se classent au 2^e rang avec leurs 73 675 ha. Le graphique 2 fait ressortir l'importance du secteur forestier rattaché à la zone agricole de la MRC du Granit.

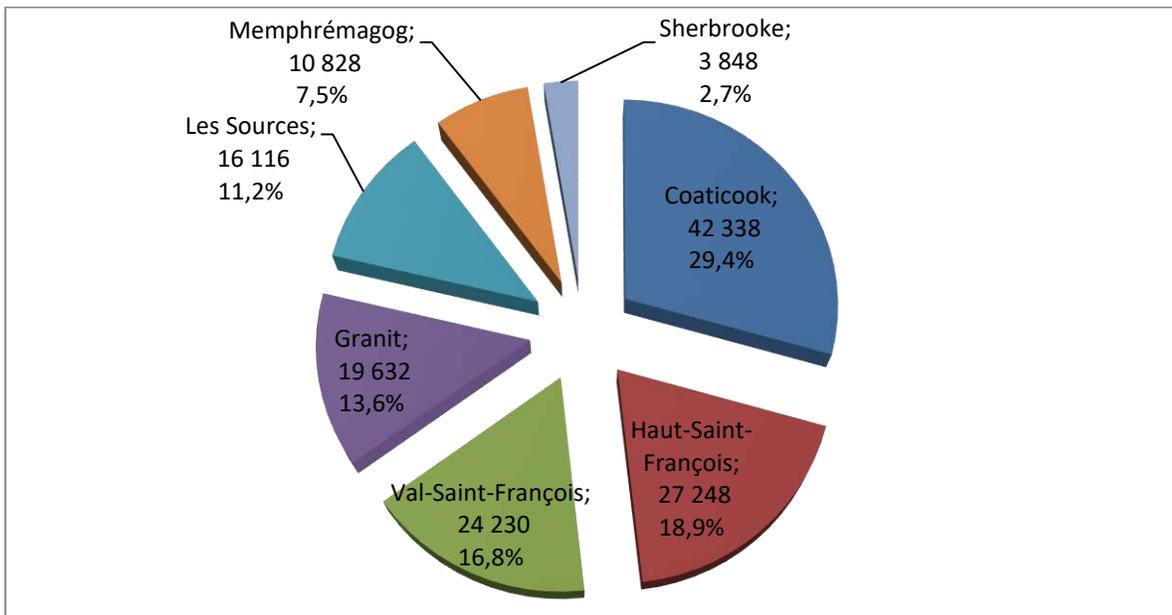
Graphique 2 : Superficies (ha) en cultures, en boisés de fermes et en forêts privées dans la zone agricole permanente (ZAP) des MRC de l'Estrie en 2012⁹



Le graphique 3 nous indique que les superficies de sols exploités pour la production des différentes cultures pratiquées dans la zone agricole permanente de la MRC du Granit représentent près de 13,6 % des 144 240 ha (tableau 3) en exploitation dans la région de l'Estrie, soit 19 632 ha et ces sols en culture se classent au 4^e rang parmi le 7 MRC de l'Estrie.

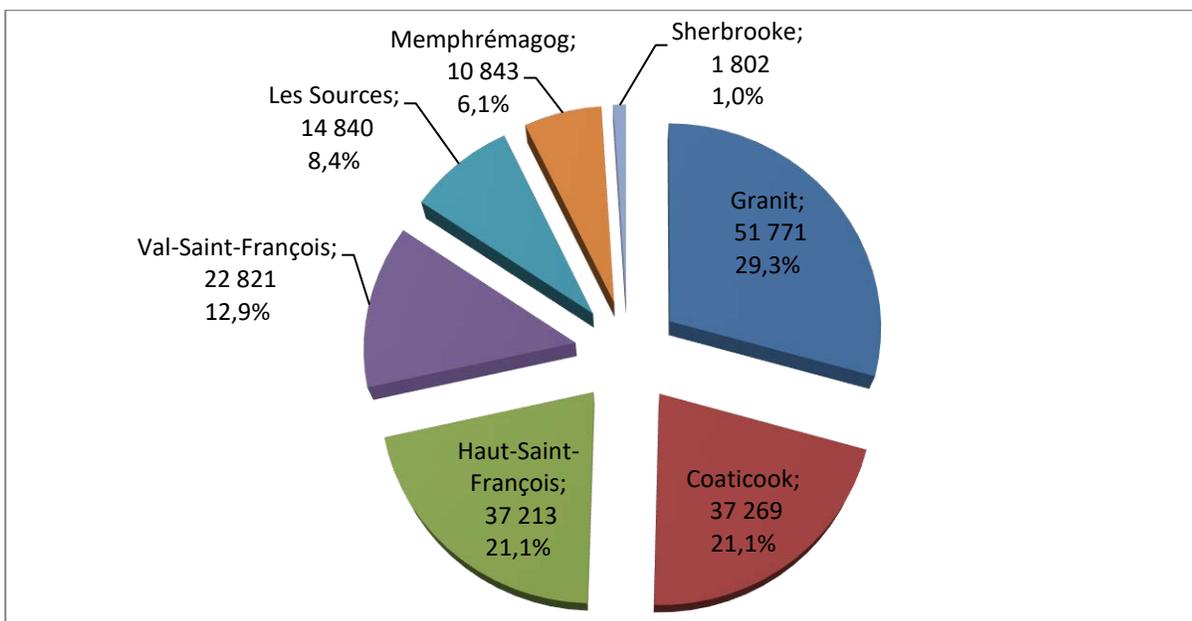
⁹ MAPAQ. Agriculture et agroalimentaire, 2010. Source : CPTAQ, année 2012

Graphique 3 : Superficies des sols en cultures exploités dans la zone agricole par MRC de l'Estrie en 2012¹⁰



Le graphique 4 indique que les boisés de fermes qui sont rattachés aux entreprises agricoles situées dans la zone agricole permanente de la MRC du Granit représentent près de 29,3 % des 176 559 ha (tableau 3) exploités dans la région de l'Estrie, soit 51 771 ha et ils se classent au premier rang à ce niveau.

Graphique 4 : Superficies (ha) des boisés de fermes situés dans la zone agricole par MRC de l'Estrie en 2012¹¹

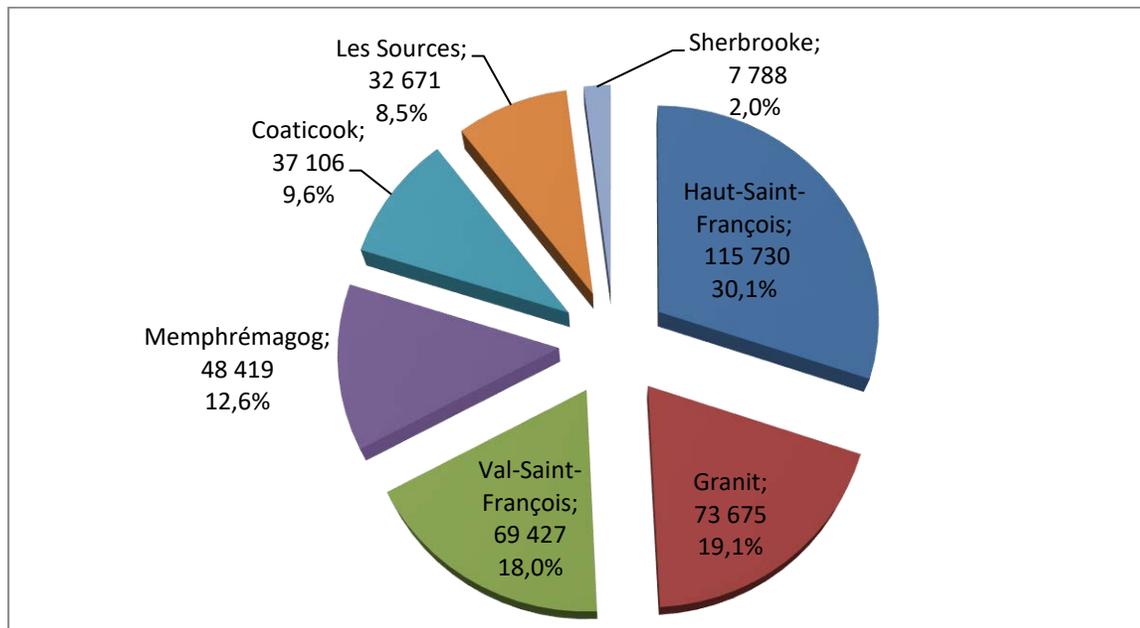


¹⁰ MAPAQ. Agriculture et agroalimentaire, 2010. Source : CPTAQ, année 2012

¹¹ MAPAQ. Agriculture et agroalimentaire, 2010. Source : CPTAQ, année 2012

Le graphique 5 nous indique que les superficies appartenant aux propriétaires forestiers situées dans la zone agricole permanente de la MRC du Granit représentent près de 19,1 % des 384 816 ha (tableau 3) de la région de l’Estrie, soit 73 675 hectares et se classent 2^e en termes de superficies.

Graphique 5 : Superficies (ha) des entreprises forestières dans la zone agricole par MRC de l’Estrie en 2012¹²



Enfin, si on analyse la zone agricole de chaque MRC de l’Estrie en termes de couvert forestier et de culture du sol sans égard aux propriétaires de ces territoires, le tableau 4 nous indique que la zone agricole de l’Estrie est à près de 80% couverte par la forêt et 20% de son territoire situé en zone agricole est utilisé pour la culture des fourrages, des pâturages, des céréales, des protéagineux, des fruits et des légumes, de la culture ornementale, des cultures abritées (culture en serre) et des arbres de Noël.

Tableau 4 : Superficies (ha) des sols en culture et en forêt de la zone agricole des MRC de l’Estrie sans égard aux propriétaires des sols en 2012¹³

Nom de la MRC	Zone agricole			%superficie/MRC		%superficie/Estrie	
	En culture	En forêt	Total	En culture	En forêt	En culture	En forêt
Haut-Saint-François	27 248	152 943	180 191	15,1%	84,9%	18,9%	27,2%
Granit	19 632	125 446	145 078	13,5%	86,5%	13,6%	22,3%
Val-Saint-François	24 230	92 248	116 478	20,8%	79,2%	16,8%	16,4%
Coaticook	42 338	74 375	116 713	36,3%	63,7%	29,4%	13,2%
Memphrémagog	10 828	59 262	70 090	15,4%	84,6%	7,5%	10,6%
Les Sources	16 116	47 511	63 627	25,3%	74,7%	11,2%	8,5%
Sherbrooke	3 848	9 590	13 438	28,6%	71,4%	2,7%	1,7%
Estrie	144 240	561 375	705 615	20,4%	79,6%	100,0%	100,0%

¹² MAPAQ. Agriculture et agroalimentaire, 2010. Source : CPTAQ, année 2012

¹³ MAPAQ. Agriculture et agroalimentaire, 2010. Source : CPTAQ, année 2012

Plus particulièrement, dans la MRC du Granit, le couvert forestier représente 86,5% de la zone agricole soit près de 125 446 ha et 13, 5% de son territoire en zone agricole est utilisé pour les différentes cultures représentant près de 19 632 ha (tableau 4). Aussi, le couvert forestier de la MRC du Granit représente 22,3% des 561 375 ha retrouvés en milieu forestier en Estrie et les sols en culture de la MRC du Granit représentent près de 13,6% des 144 240 ha exploités en Estrie (tableau 4).

Lorsque l'on regarde l'importance du territoire occupé par la zone agricole de chaque municipalité de la MRC du Granit, la municipalité de Saint-Ludger se classe première avec ses 12 252 ha dans la ZAP. La zone agricole représente 95% de l'ensemble de son territoire et elle contribue à 8,45% de l'ensemble du territoire situé en zone agricole (ZAP) de la MRC du Granit (tableau 5). Il est important de souligner que le tableau 5 représente la superficie du territoire de la zone agricole permanente (ZAP) et en dehors de la ZAP de chaque municipalité, ce tableau ne fait pas référence de l'importance économique de l'agriculture de ces territoires.

Tableau 5 : Superficies en zone agricole permanente (ZAP) et en dehors de la ZAP par municipalité de la MRC du Granit en 2016¹⁴

Municipalité	Superficie (ha)			Superficie dans la ZAP (%)	
	ZAP	Hors ZAP	Total	%/municipalité	%/MRC
Saint-Ludger	12 252	618	12 870	95%	8,45%
Nantes	10 807	1 243	12 050	90%	7,45%
Ste-Cécile-de-Whitton	10 504	4 436	14 940	70%	7,24%
Lac-Drolet	9 781	3 039	12 820	76%	6,74%
Frontenac	9 365	15 095	24 460	38%	6,46%
Lambton	9 247	3 223	12 470	74%	6,37%
Saint-Sébastien	9 024	86	9 110	99%	6,22%
Piopolis	8 172	2 998	11 170	73%	5,63%
Audet	8 021	5 379	13 400	60%	5,53%
Stornoway	7 958	10 702	18 660	43%	5,49%
Courcelles	7 944	1 206	9 150	87%	5,48%
Milan	7 372	5 708	13 080	56%	5,08%
Notre-Dame-des-Bois	7 261	11 949	19 210	38%	5,00%
St-Romain	5 578	6 022	11 600	48%	3,84%
Stratford	5 538	8 412	13 950	40%	3,82%
St-Robert Bellarmin	4 570	19 210	23 780	19%	3,15%
St-Augustin-de-Woburn	4 547	23 863	28 410	16%	3,13%
Val-Racine	3 254	8 606	11 860	27%	2,24%
Marston	2 872	4 998	7 870	36%	1,98%
Lac-Mégantic	1 011	1 509	2 520	40%	0,70%
Total MRC du Granit	145 078	138 302	283 380	51%	100,00%

¹⁴ Source : MRC du Granit

L'importance économique de la zone agricole sera analysée un peu plus loin dans le présent PDZA et elle sera évaluée par les revenus générés par l'ensemble des productions animales, végétales acéricoles et forestières de chaque municipalité de la MRC du Granit.

Le tableau 6 fait ressortir davantage l'importance du territoire situé en dehors de la ZAP de chaque municipalité de la MRC du Granit. Lorsque l'on regarde le territoire occupé en dehors de la ZAP de chaque municipalité, il en ressort que les municipalités les plus au sud de la MRC sont à la fois situées le long de la frontière américaine et/ou sont localisées dans la région la plus montagneuse de la MRC du Granit. Par exemple, la municipalité de St-Augustin-de-Woburn se classe première avec ses 23 863 ha situés en dehors de la ZAP. Cette superficie représente 84% de l'ensemble son territoire et elle contribue pour 17,3% de l'ensemble du territoire situé en dehors de la ZAP de la MRC du Granit (tableau 6). Ces données font d'avantage ressortir l'importance de l'acériculture, de la foresterie, de la villégiature et de la chasse de ces municipalités.

Tableau 6 : Superficies en dehors de la ZAP et dans la ZAP par municipalité de la MRC du Granit en 2016¹⁵

Municipalité	Superficie en hectare			Superficie hors ZAP (%)	
	Hors ZAP	ZAP	Total	%/municipalité	%/MRC
St-Augustin-de-Woburn	23 863	4 547	28 410	84,0%	17,3%
St-Robert Bellarmin	19 210	4 570	23 780	80,8%	13,9%
Frontenac	15 095	9 365	24 460	61,7%	10,9%
Notre-Dame-des-Bois	11 949	7 261	19 210	62,2%	8,6%
Stornoway	10 702	7 958	18 660	57,4%	7,7%
Val-Racine	8 606	3 254	11 860	72,6%	6,2%
Stratford	8 412	5 538	13 950	60,3%	6,1%
St-Romain	6 022	5 578	11 600	51,9%	4,4%
Milan	5 708	7 372	13 080	43,6%	4,1%
Audet	5 379	8 021	13 400	40,1%	3,9%
Marston	4 998	2 872	7 870	63,5%	3,6%
Ste-Cécile-de-Whitton	4 436	10 504	14 940	29,7%	3,2%
Lambton	3 223	9 247	12 470	25,8%	2,3%
Lac-Drolet	3 039	9 781	12 820	23,7%	2,2%
Piopolis	2 998	8 172	11 170	26,8%	2,2%
Lac-Mégantic	1 509	1 011	2 520	59,9%	1,1%
Nantes	1 243	10 807	12 050	10,3%	0,9%
Courcelles	1 206	7 944	9 150	13,2%	0,9%
Saint-Ludger	618	12 252	12 870	4,8%	0,4%
Saint-Sébastien	86	9 024	9 110	0,9%	0,1%
Total	138 302	145 078	283 380	48,8%	100,0%

Encore une fois, il est important de mentionner que le tableau 6 ne fait pas référence à l'impact économique du secteur forestier, acéricole, de la chasse et de la villégiature. De plus une partie non négligeable de ces secteurs sont occupés par la zone agricole. Il en ressort aussi que généralement, les municipalités les plus au nord de la

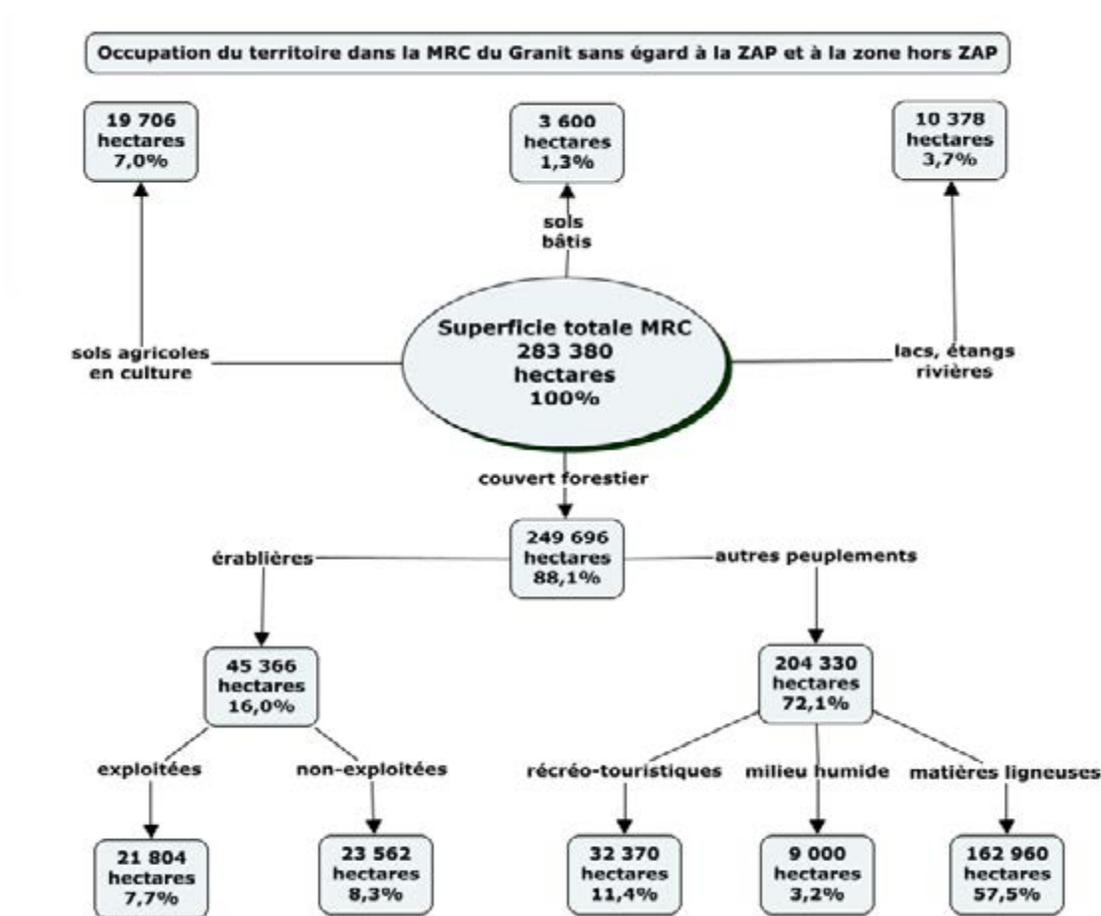
¹⁵ Source : MRC du Granit

MRC du Granit sont davantage occupées par la zone agricole permanente et sont situées dans les secteurs les moins montagneux de la MRC.

2.1.4 Territoire utilisé en agriculture, en acériculture en foresterie et par le secteur résidentiel et commercial

Le schéma 1 représente les principales occupations du territoire de la MRC du Granit. Indépendamment de la zone agricole permanente (ZAP) et en dehors de la ZAP, les sols en productions végétales occupent environ 19 706 ha soit 7,0 % du territoire de la MRC du Granit. Le secteur résidentiel et commercial occupe 3 600 ha soit 1,3 % du territoire et les lacs, les étangs et les rivières occupent environ 10 378 ha avec 3,7 % du territoire. Le couvert forestier occupe près de 249 696 ha et représente 88,1 % de la superficie totale de la MRC du Granit. Les érablières occupent environ 45 366 ha pour 16,0 % du territoire. Enfin, près de 204 330 ha sont recouvert par la forêt feuillue, la forêt mixte, les résineux et les milieux humides ce qui représente près de 72,1% de l'ensemble du territoire de la MRC du Granit.

Schéma 1 : Superficies en hectares occupées par les sols en culture, le secteur résidentiel et commercial, les érablières, le récréotouristique, les zones humides et les matières ligneuses dans la MRC du Granit en 2016¹⁶



¹⁶ Source : MRC du Granit

2.1.5 Classification des sols dans la MRC du Granit et de la région administrative de l'Estrie selon les critères l'ARDA

Le territoire occupé par la zone agricole permanente (ZAP) dans la MRC du Granit couvre 145 078 ha (51,2%) et l'ensemble de son territoire couvre 283 380 ha (tableau 6 et 7). Selon les données du MAPAQ¹⁷ et l'inventaire des terres du Canada (ARDA), en 2010, la région de l'Estrie regroupait environ 1 053 269 ha dans les différentes classes de sols (tableau 7).

Tableau 7 : Superficies par classe de sol, dans la MRC du Granit, dans les autres MRC et en Estrie en 2010

Classe de sol	Superficie en hectares par classe de sol			Superficie par classe de sol/MRC		
	Granit	Autres MRC	Estrie	Granit	Autres MRC	Estrie
Organique	3 731	21 988	25 719	1,3%	2,9%	2,4%
1	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
2	0	5 534	5 534	0,0%	0,7%	0,5%
3	3 635	119 218	122 853	1,3%	15,5%	11,7%
4	26 483	176 389	202 872	9,3%	22,9%	19,3%
5	39 008	182 891	221 899	13,8%	23,8%	21,1%
7	199 874	238 998	438 872	70,5%	31,0%	41,7%
Non-classé	10 649	24 870	35 519	3,8%	3,2%	3,4%
Total	283 380	769 889	1 053 269	100,0%	100,0%	100,0%
Classe 3,4 et 5	69 126	478 498	547 624	24,4%	62,2%	52,0%

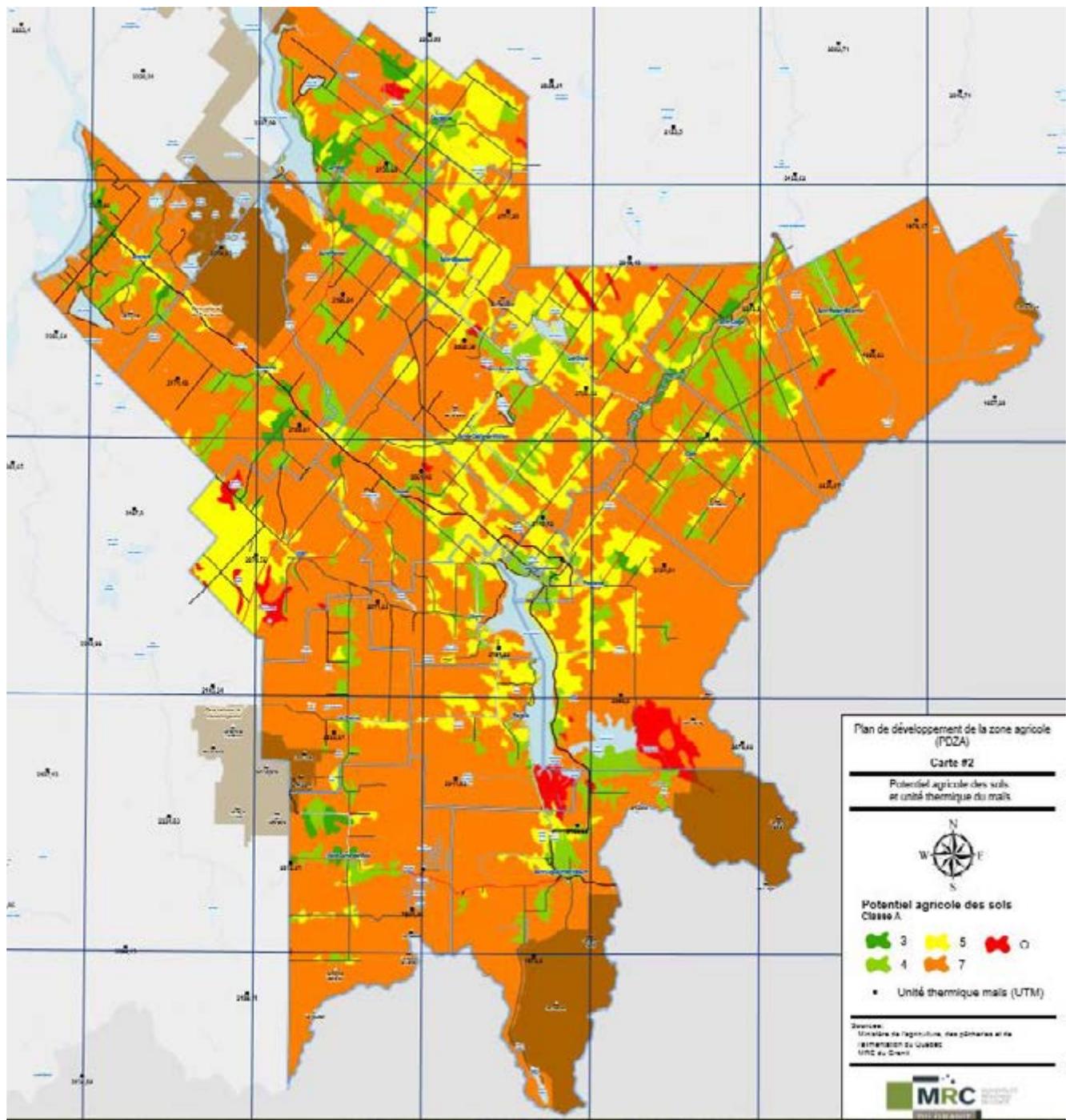
Source : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/VraiProfil/Pages/profil.aspx>

Le tableau 7 démontre clairement que les sols de la MRC du Granit sont très limités pour la culture ou à tout le moins dans le choix du type de cultures (carte 4). La totalité du territoire de la MRC du Granit couvre 283 380 ha et environ 69 126 ha (24,4%) pourraient être propices à la culture fourragère (19 706 ha déjà en exploitation) puisque ces sols sont de classes 3, 4 et 5 (tableau 7). Aussi, les classes de sols 0, 1 et 2 (tableau 7 et 8) offrent les plus grandes possibilités de cultures, car ce sont des sols organiques ou des sols minéraux à pente très douce et très peu pierreux. Cependant, ces types de sols représentent seulement 3 731 ha (tableau 7) dans l'ensemble du territoire de la MRC du Granit. Comme l'indique le tableau 8, les classes de sols 3, 4 et 5 présentent des facteurs limitatifs d'exploitation assez sérieux et par conséquent, ils réduisent la gamme de cultures possibles sur ces types de sols. Ces sols nécessitent pour la plupart des travaux importants d'épierrement, ils sont souvent en pentes fortes, ils couvrent souvent de petites superficies et sont dans des conditions climatiques rigoureuses.

Les sols de classe 3, 4 et 5 des autres MRC de la région de l'Estrie couvrent 478 498 ha et dans ces MRC, ces types de sols couvrent environ 62% de la superficie totale de leur territoire. Dans la MRC du Granit, les sols de types 3, 4 et 5 couvrent un peu moins de 25 % de l'ensemble de son territoire alors que dans la région administrative de l'Estrie, ces sols couvrent environ 52 % de la totalité de son territoire (tableau 7).

¹⁷ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/VraiProfil/Pages/profil.aspx>

Carte 4 : Répartition des classes de sols de la MRC du Granit en 2016¹⁸



¹⁸ Source MRC du Granit

Tableau 8 : Définition des types de sols selon l'ARDA¹⁹

Classe	Définition
0	Sols organiques qui renferment 30% ou plus de matières organiques et possèdent une couche consolidée de débris organiques d'au moins 12 pouces de profondeur
1	Sols qui ne comportent aucun facteur limitatif. Ils sont plats ou à pente très douce, faciles à maintenir en culture et en productivité et leur rendement est moyennement élevé à élever pour une vaste gamme de grandes cultures adaptées à la région.
2	Sols qui présentent des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation. Dans cette classe, les limitations à la culture sont attribuables au climat régional défavorable, à une mauvaise structure du sol ou à des défauts de perméabilité.
3	Sols qui présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme de cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation. Dans cette classe, les limitations à la culture sont attribuables aux conditions climatiques modérément défavorables, les sols sont difficiles à travailler et ils sont pierreux au point de nuire gravement à la culture et nécessitent l'enlèvement des pierres.
4	Sols qui comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages. Dans cette classe, les limitations à la culture sont attribuables aux conditions climatiques moyennement rigoureuses, des pentes fortes, des sols difficiles à travailler avec une forte proportion de pierres nécessitant des travaux considérables d'épierrement pour permettre l'exploitation agricole à tous les ans. Le rendement des sols de cette classe s'échelonne de faible à moyen.
5	Sols qui comportent des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration. Dans cette classe, les limitations à la culture sont attribuables aux conditions climatiques rigoureuses, à des pentes raides, à un terrain pierreux ou à un sol mince surjacent au roc, au point de rendre la culture impraticable. Il est certes possible de faire de la grande culture sur les sols de classe 5, mais dans la plupart des cas, on obtient de piètres résultats. Ces sols peuvent être adaptés à des cultures particulières tels les bleuets, les fruits de verger ou autres cultures semblables qui exigent du sol des conditions différentes de celles qui sont nécessaires aux cultures ordinaires.
6	Sols qui sont aptes uniquement à la culture de plantes fourragères vivaces, sans possibilité aucune d'y réaliser des travaux d'amélioration. Les facteurs limitatifs dans la classe 6 se rapportent à plusieurs désavantages tels des pentes très raides, des terrains gravement érodés où l'outillage agricole ne saurait s'employer à cause des ravins trop nombreux et trop profond. Ce sont aussi des terrains pierreux ou sols minces surjacent au roc, au point de rendre toute culture impraticable.
7	Sols qui n'offrent aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent. Les sols et les terrains de cette classe comportent des limitations si graves qu'ils ne sauraient se prêter à l'agriculture ni à l'établissement de pâturage permanent. À part leurs inaptitudes pour l'agriculture, il n'est pas question de tirer des conclusions sur les possibilités que présentent ces sols pour la croissance des arbres, des fruits indigènes ou pour l'aménagement de terrains propices à la faune et à la récréation.

¹⁹ https://www.irda.qc.ca/assets/documents/Pédologie/Desc_classe_arda.pdf

En ce qui concerne les sols de classe 7 (carte 4), ceux-ci n'offrent aucune possibilité pour la culture et le pâturage permanent, ils couvrent 199 874 ha et représentent environ 70% de l'ensemble du territoire de la MRC du Granit. En comparaison dans les autres MRC de l'Estrie, les sols de classe 7 couvrent 238 998 ha et ils représentent environ 31% de l'ensemble de leur territoire (tableau 7). Les sols de classe 7 représentent en général la partie boisée d'un territoire et démontrent clairement l'importance de l'industrie acéricole, forestière et récréotouristique de la MRC du Granit, tel que le démontre le schéma 1, le tableau 7 et 8.

Sans surprises, les municipalités qui longent la frontière américaine soit Saint-Augustin-de-Woburn, Frontenac, Saint-Robert-Bellarmin, Notre-Dame-des-Bois et celles situées dans le secteur du mont Mégantic et du mont de Sainte-Cécile (Stornoway, Sainte-Cécile-de-Whitton) possèdent les plus grands territoires forestiers et ces sols forestiers sont de classe 7 n'offrant pas de possibilité pour la culture et le pâturage permanent (tableau 9).

Tableau 9 : Répartition des peuplements forestiers sur le territoire de la MRC (en hectares) en 2011

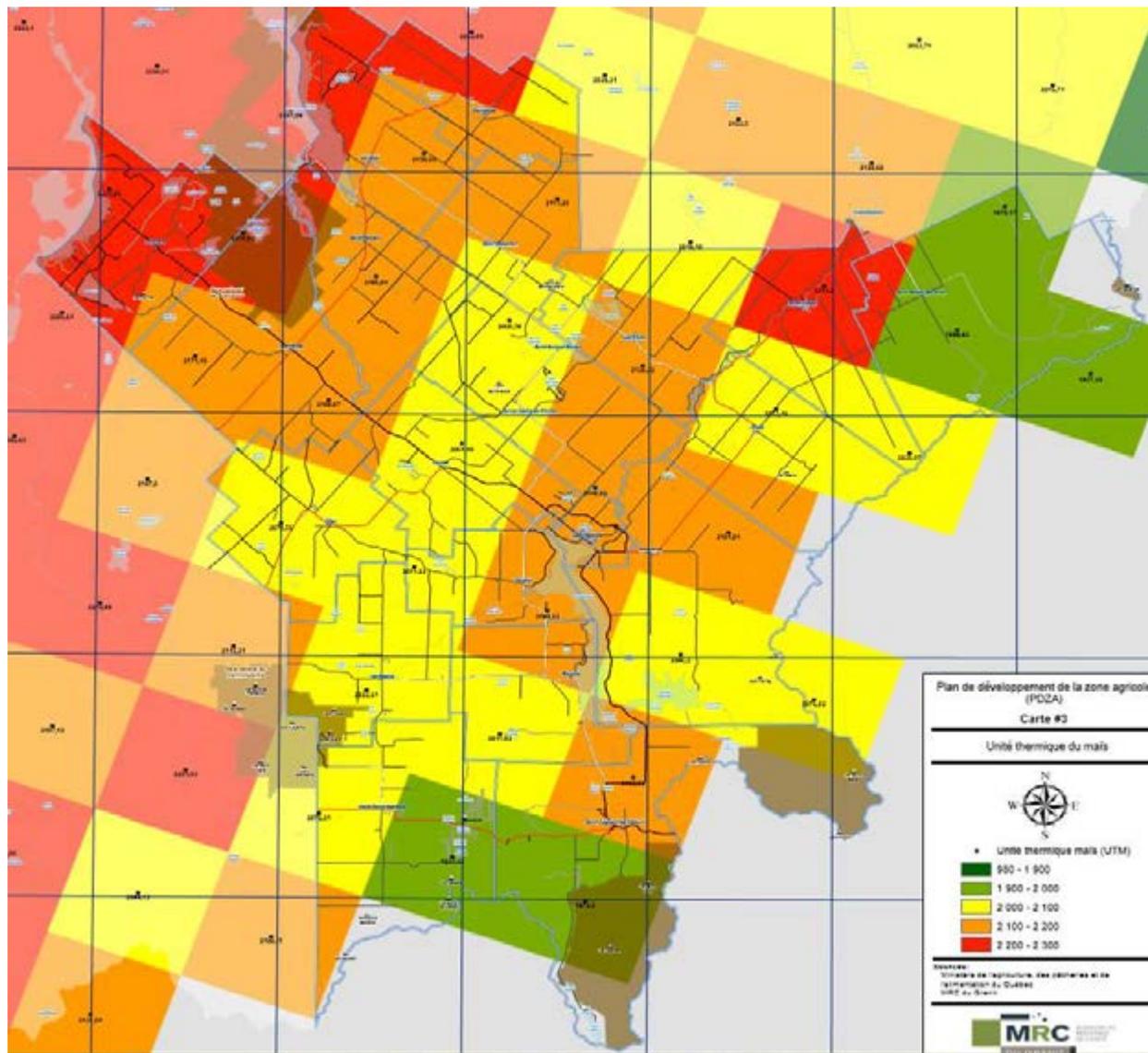
Municipalités	Feuillus	Résineux	Mixtes	Érables	TOTAL	% MRC
St-Augustin-de-Woburn	5 809	4 629	11 108	4 252	28 352	12,3%
Frontenac	3 869	1 773	8 919	5 193	24 419	10,6%
St-Robert-Bellarmin	1 572	3 336	9 934	6 085	23 758	10,3%
Notre-Dame-des-Bois	2 626	2 166	5 428	6 593	19 119	8,3%
Stornoway	1 772	4 308	6 339	2 720	18 452	8,0%
Ste-Cécile-de-Whitton	2 122	2 497	7 201	784	14 916	6,5%
Stratford	2 062	1 223	5 359	1 161	13 947	6,1%
Audet	3 043	746	4 359	3 046	13 372	5,8%
Milan	1 569	2 802	4 847	2 376	13 041	5,7%
St-Ludger	1 471	1 389	4 122	1 415	12 839	5,6%
Lac-Drolet	1 372	3 074	5 042	674	12 810	5,6%
Lambton	911	2 516	3 385	148	12 467	5,4%
Nantes	1 726	1 652	5 840	850	12 025	5,2%
Val-Racine	2 414	1 428	3 112	3 533	11 804	5,1%
St-Romain	1 497	2 198	5 179	569	11 581	5,0%
Piopolis	547	1 672	3 152	3 725	11 149	4,9%
Courcelles	412	2 867	3 212	180	9 145	4,0%
St-Sébastien	845	2 045	3 191	891	9 104	4,0%
Marston	1 238	1 024	3 138	1 139	7 911	3,4%
Lac-Mégantic	126	249	789	32	2 520	1,1%
TOTAL	37 012	45 594	103 656	45 366	229 628	100,0%

Source : Système d'information en écoforesterie 2011

2.1.6 Conditions climatiques du territoire

Dans la MRC du Granit, la période sans gel varie selon la topographie du territoire. L'essentiel de la MRC se situe dans la zone qui compte de 80 à 95 jours sans gel. Seule une petite superficie située au nord-ouest de la MRC bénéficie d'une période plus longue de jours sans gel (95 à 110 jours)²⁰. En ce qui concerne la région administrative de l'Estrie, elle présente un relief vallonné dont la pente est orientée du sud-ouest au nord-est. Le climat de l'Estrie est subhumide de type continental tempéré. La période sans gel varie selon la topographie du territoire et elle passe de 125 jours en ouest à 80 jours en est²¹.

Carte 5 : Unités thermiques – maïs (UTM)



²⁰ MAPAQ. Agriculture et agroalimentaire MRC du Granit, 2010.

²¹ MAPAQ. Agriculture et agroalimentaire Estrie, 2010.

Étant donné que la MRC du Granit est située la plus à l'est et que son altitude et son relief sont plus accentués que dans les régions les plus à l'ouest de la région administrative de l'Estrie, la MRC du Granit se situe dans la zone la moins favorable pour la culture de ses sols (carte 5).

La carte des unités thermiques maïs²² démontre que la majorité du territoire de la MRC du Granit se trouve dans une zone variant de 1 900 à 2 200 unités thermiques-maïs. Il y a 4 secteurs localisés dans les municipalités de Stratford, Lambton, Courcelles et Saint-Ludger où les UTM varient entre 2 200 et 2 300 unités thermiques-maïs (carte 5).

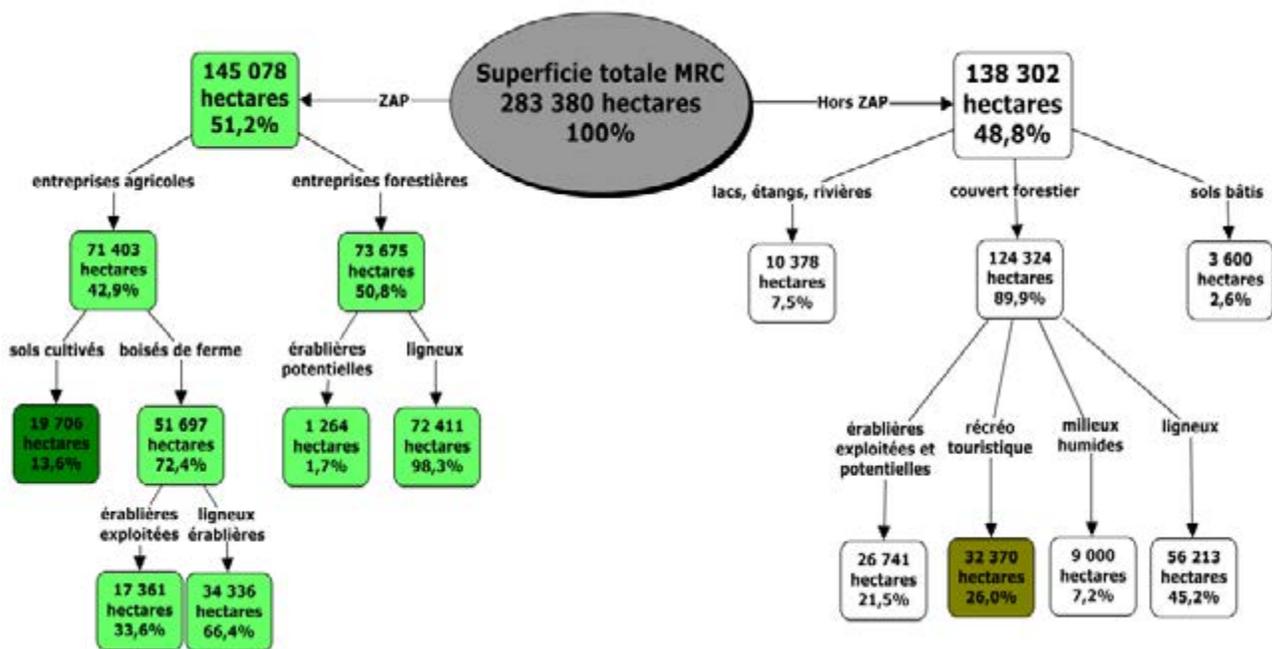
Les unités thermiques-maïs indiquent la quantité de chaleur requise pour qu'une culture atteigne sa maturité. Par exemple, le maïs grain nécessite entre 2 300 et 2 500 UTM ou davantage pour atteindre sa maturité selon l'hybride ensemencé. Ce genre de culture n'est donc pas envisageable dans la majorité du territoire couvert par la MRC du Granit, car même si le maïs-grain peut croître dans la région, il n'atteindra pas sa maturité.

2.2 Données statistiques par type de productions (agricole, acéricole et forestière)

2.2.1 Classification des sols selon l'ARDA dans la zone agricole permanente (ZAP)

Comme le montre le schéma 2, la zone agricole permanente (ZAP) occupe 145 078 ha ce qui représente 51,2 % de tout le territoire de la MRC du Granit. La partie du territoire située en dehors de la ZPA occupe 138 302 ha et elle représente 48,8 % du territoire.

Schéma 2 : Superficies du territoire de la MRC du Granit situées en zone agricole permanente (ZAP) et en dehors de la ZAP en 2016²³



²² MAPAQ. Agriculture et agroalimentaire Estrie, 2001.

²³ Source : MRC du Granit

Comme on peut le constater sur le schéma 2, les exploitations agricoles occupent 71 403 ha²⁴ dont 19 706 ha sont des sols en culture et en friches et environ 51 697 ha sont des boisés de fermes. Dans les boisés de fermes, les producteurs agricoles exploitent environ 17 361 ha en érablières et près de 34 336 ha sont composés probablement en partie d'érablières non-exploitées et sont en forêt feuillue, mixte et en résineux.

De plus, une partie importante de la ZAP soit environ 73 675 ha est sous couvert forestier et elle est composée d'érablières non-exploitées, de forêt feuillue, mixte et en résineux. Ce vaste territoire est possédé par des entreprises forestières de taille très variables qui ne sont pas attachées à une entreprise agricole. Pour résumer, la zone agricole se compose de 19 706 ha de sols en cultures et en friches représentant 13,6 % de la superficie de la zone agricole permanente et le couvert forestier occupe 125 372 ha ce qui représente 86,4 % de la ZAP. Ces données démontrent l'importance du couvert forestier de la zone agricole permanente (ZAP).

En dehors de la ZAP, on retrouve les plans d'eau qui couvrent 10 378 ha lesquels représentent près de 7,5 % de cette partie du territoire, les superficies pour le résidentiel et le commercial occupent 3 600 ha représentant 2,6 % du territoire situé en dehors de la ZAP et le couvert forestier occupe environ 124 324 ha représentant 89,9 % du territoire situé en dehors de la ZAP (schéma 2).

Si l'on regarde l'ensemble du territoire de la MRC du Granit, les sols en cultures occupent 19 706 ha soit 7,0 % du territoire de la MRC, la zone résidentielle et commerciale occupe 3 600 ha représentant 1,3 % de l'ensemble du territoire, les superficies en eau occupent 10 378 ha représentant 3,7 % et la forêt occupent 249 696 ha représentant 88,1 % du territoire de la MRC du Granit (tableau 10). Ces données démontrent que même si les superficies de la MRC du Granit (283 380 ha) et la zone agricole (145 078 ha) sont très grandes, une petite partie restreinte soit 19 706 ha²⁵ (18 349 ha en cultures et 1 357 ha en friches) sont utilisés pour la culture des fourrages, des pâturages, des céréales, des protéagineux, des fruits et des légumes, de la culture ornementale, des cultures abritées (culture en serre) et enfin pour la culture des arbres de Noël.

Tableau 10 : Occupation du territoire dans la MRC du Granit en 2016²⁶

Sols en culture ²⁷	Bâti	Eau	Forêt	Total
19 706	3 600	10 378	249 696	283 380
7,0 %	1,3 %	3,7 %	88,1 %	100,0%

Le schéma 3 (carte 4) indique la classification des sols selon l'ARDA des 19 706 ha qui sont cultivées par les entreprises agricoles de la MRC du Granit. Premier constat, les sols de types organiques sont rares dans la MRC du Granit avec 3 731 ha en 2010, dont seulement 25 ha étaient en exploitation agricole ce qui représente 0,13 % des 19 706 ha en cultures et en friches. Il y avait donc près de 3 706 ha de sols organiques qui n'étaient pas en culture en 2010. Le schéma 3 indique que sur les 19 706 ha en cultures, 1 640 ha sont de classe 3 (8,32 %), environ 8 597 ha (43,63 %) sont de classe 4, près de 5 565 ha (28,24 %) sont de classe 5, on retrouve 2 522 ha (12,8 %) dans la classe 7 et 1 357 ha (6,89 %) sont en friches.

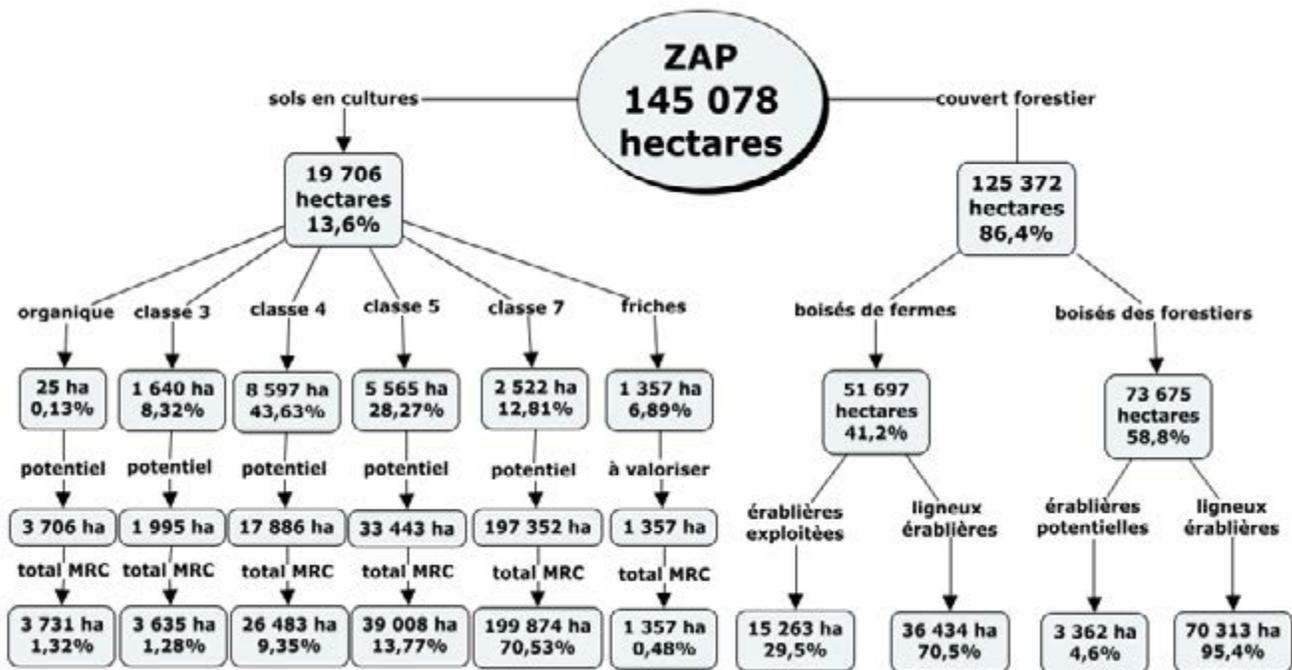
²⁴ Source : Commission de la protection du territoire agricole du Québec, 2012. MAPAQ. Agriculture et agroalimentaire – MRC du Granit 2010

²⁵ Voir tableau 19

²⁶ Source : MRC du Granit

²⁷ Les 1 357 ha en friches sont inclus dans les 19 706 ha en cultures

Schéma 3 : Classification des sols dans la zone agricole permanente (ZAP) de la MRC du Granit 2016²⁸



À la lumière du schéma 3, il est certes possible de développer de nouvelles superficies pour la culture, notamment pour les sols organiques où il y a un potentiel de 3 706 ha. Les sols de classe 3 présentent aussi un potentiel de développement avec 1 995 ha, les sols de classe 4 présentent un potentiel de développement de 17 886 ha, cependant ces sols sont sous couvert forestier, sont pierreux et le plus souvent en pente. Il serait aussi possible de remettre en culture les 1 357 ha en friches.

Il existe un fort potentiel de développement dans les sols de classe 5 avec 33 443 ha, cependant ils sont eux aussi sous couvert forestier et comportent des facteurs limitatifs très sérieux. Les sols de classe 3, 4 et 5 sous couvert forestier pourraient être adaptés à des cultures particulières, tels les bleuets, les fruits de verger, ou autres cultures semblables²⁹. En ce qui concerne le territoire forestier de 125 372 ha, ce sont généralement des sols de classe 7 pour la majeure partie.

2.2.2 Superficies exploitées par type de production végétales

Comme le montre le tableau 11, en 2015 les entreprises agricoles exploitaient 14 914 ha pour la culture de fourrages et de pâturages. Étant donné que les entreprises agricoles exploitent au total environ 19 706 ha ce qui inclut les friches, les sols agricoles de la MRC du Granit sont donc utilisés à 76% pour la culture des fourrages et des pâturages. De plus, le tableau 11 indique une diminution au cours des dernières années des superficies cultivées en fourrages et en pâturages de l'ordre de 21,8%. En effet, de 1993 à 2015, les superficies sont passées de 19 074 ha à 14 914 ha, ce qui représente une diminution de 4 160 ha.

²⁸ Source : MRC du Granit

²⁹ Voir tableau 8

Tableau 11 : Évolution des superficies pour la culture des fourrages et des pâturages dans la MRC du Granit³⁰

Utilisation des sols pour la culture	Superficie (en ha)						
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Fourrages	12 928	11 175	10 849	10 425	10 564	12 470	12 072
Pâturages améliorés	5 004	4 167	3 571	3 363	3 180	1 892	1 547
Pâturages naturels	1 142	1 679	993	930	807	1 623	1 295
Total fourrages et pâturage	19 074	17 021	15 413	14 718	14 551	15 985	14 914

*Données préliminaires pour 2015

La culture des céréales et des protéagineux se classe au 2^e rang quant à l'utilisation des sols agricoles de la MRC du Granit. Le tableau 12 indique que les sols agricoles de la MRC du Granit sont utilisés à 8,9 % pour la culture des céréales et des protéagineux. De plus, il y a eu une augmentation au cours des dernières années des superficies cultivées en céréales et en protéagineux de l'ordre de 34,8%. En effet, de 1993 à 2015, ces superficies sont passées de 1 299 ha à 1 751 ha, ce qui représente un gain de 452 ha pour ce type de culture.

Tableau 12 : Évolution des superficies pour la culture des céréales et des protéagineux dans la MRC du Granit³¹

Utilisation des sols pour la culture	Superficie (en ha)						
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Avoine	593	538	656	715	643	569	508
Blé	36	C	C	C	154	86	353
Maïs-grain	-	C	C	-	C	91	41
Orge	573	696	903	716	612	371	150
Soya	-	-	C	C	C	93	533
Autres céréales et protéagineux	98	236	189	291	185	226	166
Total céréales et protéagineux	1 299	1 584	1 876	1 865	1 690	1 436	1 751

*Données préliminaires pour 2015

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

La culture des arbres de Noël se classe au 3^e rang quant à l'utilisation des sols agricoles de la MRC du Granit. Le tableau-13 indique que les sols agricoles de la MRC du Granit sont utilisés à 4,6 % pour la culture des arbres de Noël. Même s'il y a des variations, on observe une augmentation au cours des dernières années des superficies cultivées en arbres de Noël de l'ordre de 17,5 %. Dans les faits, de 1993 à 2015, ces superficies sont passées de 772 ha à 907 ha, ce qui représente un gain de 135 ha pour ce type de culture.

Tableau 13 : Évolution des superficies pour la culture des arbres de Noël dans la MRC du Granit³²

Utilisation des sols pour la culture	Superficie (ha)						
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Total arbres de Noël	772	1 034	1 070	975	887	810	907

*Données préliminaires pour 2015

³⁰ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

³¹ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

³² MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

La culture ornementale se classe au 4^e rang quant à l'utilisation des sols agricoles de la MRC du Granit. Le tableau 14 indique que les sols agricoles de la MRC du Granit sont utilisés à 0,9 % pour la culture ornementale. Même s'il y a eu des variations au cours des années, on observe quand même une augmentation des superficies utilisées pour la culture ornementale de l'ordre de 85 %. En effet, de 1993 à 2015, ces superficies sont passées de 93,9 ha à 173,8 ha, ce qui représente un gain de près de 80 ha pour ce type de culture.

Tableau 14 : Évolution des superficies pour l'horticulture ornementale dans la MRC du Granit³³

Utilisation des sols pour la culture	Superficie (ha)						
	1993	1997	2000	2004	2007	2010 ¹	2015p
Gazon	C	C	C	C	C	C	C
Conifères	8,7	C	C	C	C	75,5	C
Plante vivaces, rosiers et autres	C	C	0,9	C	C	C	C
Arbres et arbustes	33,1	13,6	18,1	10,5	C	-	C
Total horticulture ornementale	93,9	C	140,8	88,1	100,9	148,3	173,8

*Données préliminaires pour 2015

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

La culture des fruits se classe au 5^e rang quant à l'utilisation des sols agricoles de la MRC du Granit. Le tableau-15 indique que les sols agricoles de la MRC du Granit sont utilisés à 0,9 % pour la culture des fruits. Même s'il y a eu des variations au cours des années, on observe une stabilité des superficies utilisées pour la culture des fruits. En effet, de 1993 à 2015, ces superficies sont passées de 23,0 ha à 22,3 ha, ce qui représente une légère diminution de 0,7 ha pour ce type de culture soit une baisse de seulement 3%.

Tableau 15 : Évolution des superficies pour la culture de fruits dans la MRC du Granit³⁴

Utilisation des sols pour la culture	Superficie (ha)						
	1993	1997	2000	2004	2007	2010 ¹	2015p
Pomme	C	-	-	-	C	C	-
Fraise	21,1	16,7	15,7	C	C	C	9,1
Framboise	C	C	3,4	C	4,7	4,8	5,6
Bleuet	-	C	C	11,6	C	C	4,7
Raisin (vigne)	-	-	-	-	-	-	-
Autres petits fruits	-	-	-	-	-	C	-
Autres arbres fruitiers	-	-	-	-	-	-	-
Total fruits	23,0	25,7	C	34,5	27,0	24,8	22,3

*Données préliminaires pour 2015

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

³³ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

³⁴ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Les cultures abritées (en serre) se classe au 6^e rang quant à l'utilisation des sols agricoles de la MRC du Granit. Le tableau-16 indique que seulement 0,2 ha (2 000 m²) des 19 706 ha des sols en cultures de la MRC du Granit est utilisé pour les cultures abritées. Aussi, il y a eu des variations au cours des années et on observe une diminution des superficies utilisées pour ces cultures. En effet, de 1993 à 2015, ces superficies sont passées de 0,6 ha (6 000 m²) à 0,2 ha (2 000 m²), ce qui représente une diminution de 0,4 ha (4 000 m²) pour ce type de culture qui somme toute est très négligeable en termes de superficie dans la MRC du Granit.

Tableau 16 : Évolution des superficies pour les cultures abritées (en serre) dans la MRC du Granit³⁵

Utilisation des sols pour la culture	Superficie (ha)						
	1993	1997	2000	2004	2007	2010 ¹	2015p
Serricole (légumes)	0,3	C	0,8	0,2	C	C	C
Serricole (h. ornementale)	0,3	C	0,8	0,1	C	C	C
Totale cultures abritées	0,6	C	C	0,3	0,5	0,3	0,2

*Données préliminaires pour 2015

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

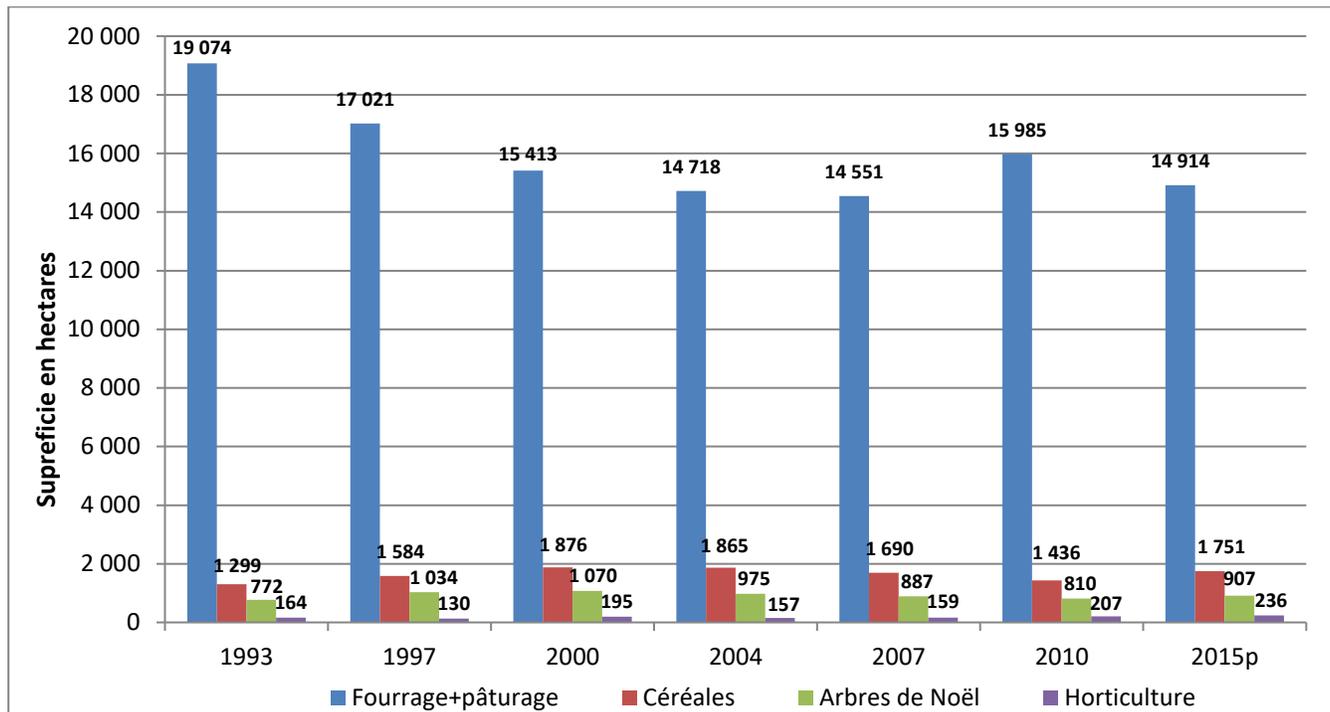
Le graphique-6 dresse une synthèse des sols utilisés pour la culture des fourrages, des pâturages, des céréales, des protéagineux, des fruits et des légumes, de la culture ornementale, des cultures abritées (en serre) et enfin pour la culture des arbres de Noël dans la zone agricole de la MRC du Granit. Le graphique-6 indique une diminution au cours des dernières années des superficies utilisées pour l'ensemble des cultures de l'ordre de 16,4 %. En effet, de 1993 à 2015, les superficies totales en cultures sont passées de 21 309 ha à 17 808 ha (les 1357 ha en friches sont exclus), ce qui représente une diminution de 3 501 ha. La perte nette des sols en culture de 3 501 ha s'est probablement faite au détriment du développement résidentiel et commercial, par une augmentation des friches et probablement par une augmentation du couvert forestier.

Comme il a été mentionné dans le texte précédent, ce sont les superficies utilisées pour les fourrages et les pâturages qui ont le plus diminué avec une baisse de 21,8% représentant une baisse de 4 160 ha, les superficies pour les céréales et les protéagineux ont augmenté de 34,8% représentant un gain de 452 ha, celles pour la culture de arbres de Noël ont augmenté de 17,5% soit 135 ha et les superficies consacrées à l'ensemble du secteur maraîcher (horticulture ornementale, les fruits et légumes, les cultures abritées) ont augmentées de près de 44% passant de 164 ha à 236 ha pour un gain de 72 ha.

En 2015, les fourrages et les pâturages occupaient à eux seuls près de 83,7% (14 914 ha) de l'ensemble des sols utilisés en culture (17 808 ha). Les céréales occupaient un peu moins de 9,8% (1 751 ha) des sols en culture, les arbres de Noël environ 5,1% (907 ha) et tout le secteur maraîcher occupaient à peine 1,3 % (236 ha) des 17 808 ha de sols en culture de la MRC du Granit.

³⁵ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Graphique 6 : Évolution de la superficie des terres agricoles exploitées par type de culture dans la MRC du Granit³⁶



*Données préliminaires pour 2015

Note : L'horticulture inclut l'horticulture ornementale, les fruits, les légumes et les cultures abritées

Au niveau de l'acériculture, la MRC du Granit se distingue des autres MRC de l'Estrie par son dynamisme acéricole. Le tableau-17 montre que la MRC du Granit exploite près de 60% de l'ensemble des entailles en production de l'Estrie soit tout près de 4,6 millions d'entailles. Par comparaison, la MRC du Haut-Saint-François exploite environ 721 886 entailles ce qui représente près de 4 millions d'entailles en moins que dans la MRC du Granit.

Tableau 17 : Nombre d'hectares et d'entailles en exploitation par MRC de la région de l'Estrie en 2012³⁷

MRC	Hectares	%hectares	Entailles	% entailles
Granit ³⁸	20 561	59,3%	4 596 975	59,3%
Haut-Saint-François	4 385	12,6%	721 886	12,6%
Coaticook	3 425	9,9%	568 998	9,9%
Val-Saint-François	3 020	8,7%	493 437	8,7%
Des Sources	1 691	4,9%	251 370	4,9%
Memphrémagog	1 480	4,3%	184 804	4,3%
Sherbrooke	105	0,3%	9 850	0,3%
Estrie	34 667	100,0%	6 827 320	100,0%

³⁶ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

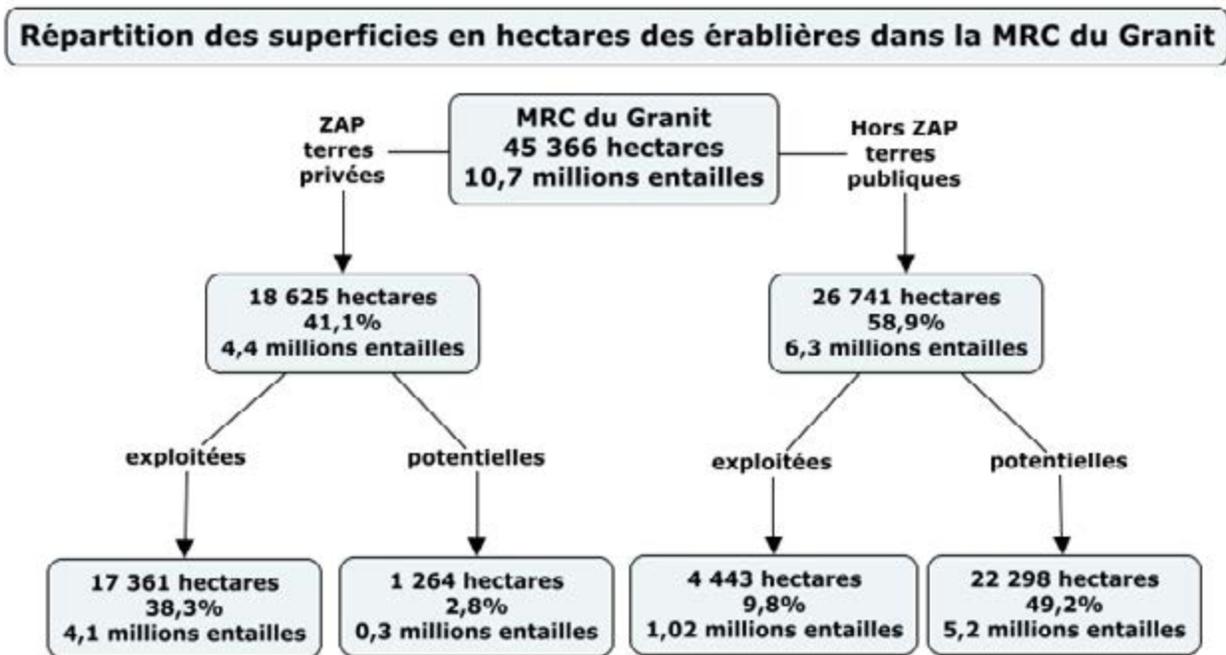
³⁷ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, 2010

³⁸ En 2015, la MRC du Granit exploitait 21 804 ha en érablières

Comme le montre le schéma 4, dans la MRC du Granit, sur les 45 366 ha potentiels³⁹, 18 625 ha se trouvent dans la zone agricole permanente (ZAP) et représentent près de 41,1 % des entailles de la MRC. Environ 26 741 ha sont situés en dehors de la ZAP communément appelés « terres publiques » et elles représentent 58,9 % du potentiel acéricole total de la MRC du Granit. Comme on dénombre en moyenne environ 235 entailles par hectare, le potentiel d'entailles non-exploitées pourrait représenter près de 5,6 millions d'entailles sur un total de près de 10,7 millions d'entailles dans la MRC du Granit. Le secteur acéricole est donc très important dans l'économie de la MRC du Granit et c'est la raison pour laquelle ce secteur particulier de la forêt est inclus dans les impacts économiques du secteur agricole de la MRC du Granit.

Comme il a été démontré dans le schéma-2, la MRC du Granit couvre 283 380 ha, dont 145 078 ha sont en zone agricole permanente (ZAP) et 138 302 hectares sont en dehors de la ZAP. Dans la ZAP et dans la partie hors ZAP, il y avait environ 21 804 hectares d'érablières en exploitation en 2015 (schéma-4). Il y a donc un potentiel de développement de l'acériculture de près de 23 562 hectares que l'on retrouve dans ces deux territoires (schéma-4). Selon ces données, si les 23 562 hectares d'érablières non exploitées en 2015 étaient disponibles pour l'acériculture, cette production pourrait doubler et passer à près de 10,7 millions d'entailles.

Schéma 4 : Répartition des superficies en hectares des érablières situées dans la ZAP et en dehors de la ZAP dans la MRC du Granit en 2015⁴⁰



**Au Québec, environ 82% des entailles sont exploitées en terres privées et 18% en terres publiques
Dans la MRC du Granit, 80% des entailles sont exploitées en terres privées et 20% en terres publiques**

³⁹ Les 45 366 ha en érablières ont été estimés à partir du système d'information écoforestier (SIEF) du 4^e décennale 2013. Cette estimation inclut seulement les peuplements à dominance en érable (Er, ErFt, ErBj, ErFi, ErBb, ErBjEp) dont la majorité des peuplements ont plus de 50 ans.

⁴⁰ Source : MRC du Granit

La production acéricole a connu un essor considérable de 1993 à 2015 dans la MRC du Granit. Si l'on compare le nombre d'hectares consacrés à l'acériculture au nombre d'hectares consacrés aux différentes cultures, les érablières en exploitation se classent au 1^{er} rang quant à l'utilisation des sols agricoles de la MRC du Granit. Le tableau-18 indique qu'en 2015, environ 21 804 ha étaient exploités par le secteur acéricole par rapport aux 19 706 ha exploités pour la culture du sol dans la MRC du Granit. Aussi, il y a eu des augmentations constantes au cours des années dans le secteur acéricole. En effet, de 1993 à 2015, les superficies en érablières sont passées de 7 081 ha à 21 804 ha, ce qui représente une augmentation de 14 523 ha pour ce type de culture, soit un gain d'un peu plus de 300%.

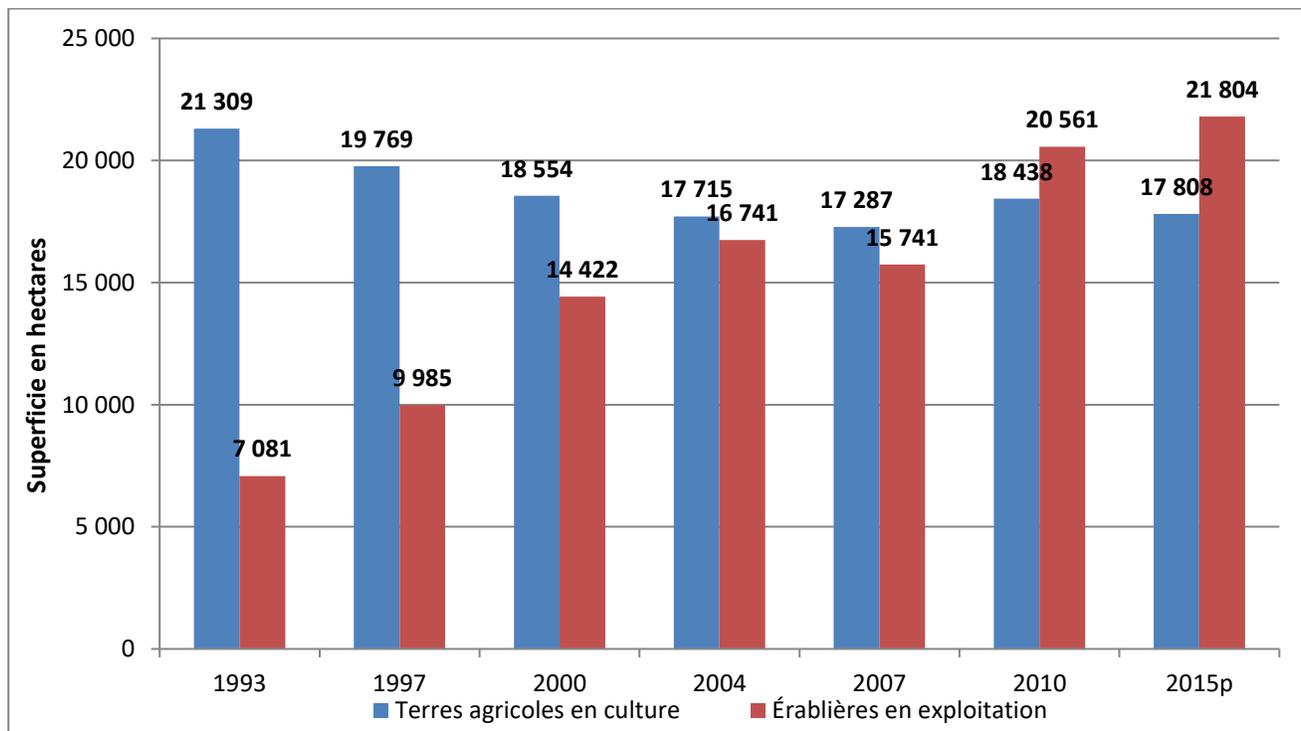
Tableau 18 : Évolution des superficies pour l'exploitation des érablières dans la MRC du Granit⁴¹

Utilisation des sols pour l'exploitation	Superficie (en ha)						
	1993	1997	2000	2004	2007	2010 ¹	2015p
Des érablières	7 081	9 985	14 422	16 741	15 741	20 561	21 804

*Données préliminaires pour 2015

En intégrant les superficies consacrées à l'acériculture aux superficies des sols consacrées aux différentes cultures pratiquées dans la MRC du Granit, le graphique-7 indique clairement le dynamisme de l'acériculture par rapport aux autres secteurs de l'agriculture.

Graphique 7 : Évolution de la superficie des sols exploités pour les différents types de cultures agricoles et par les érablières pour la production de sirop d'érable dans la MRC du Granit⁴²



*Données préliminaires pour 2015

⁴¹ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

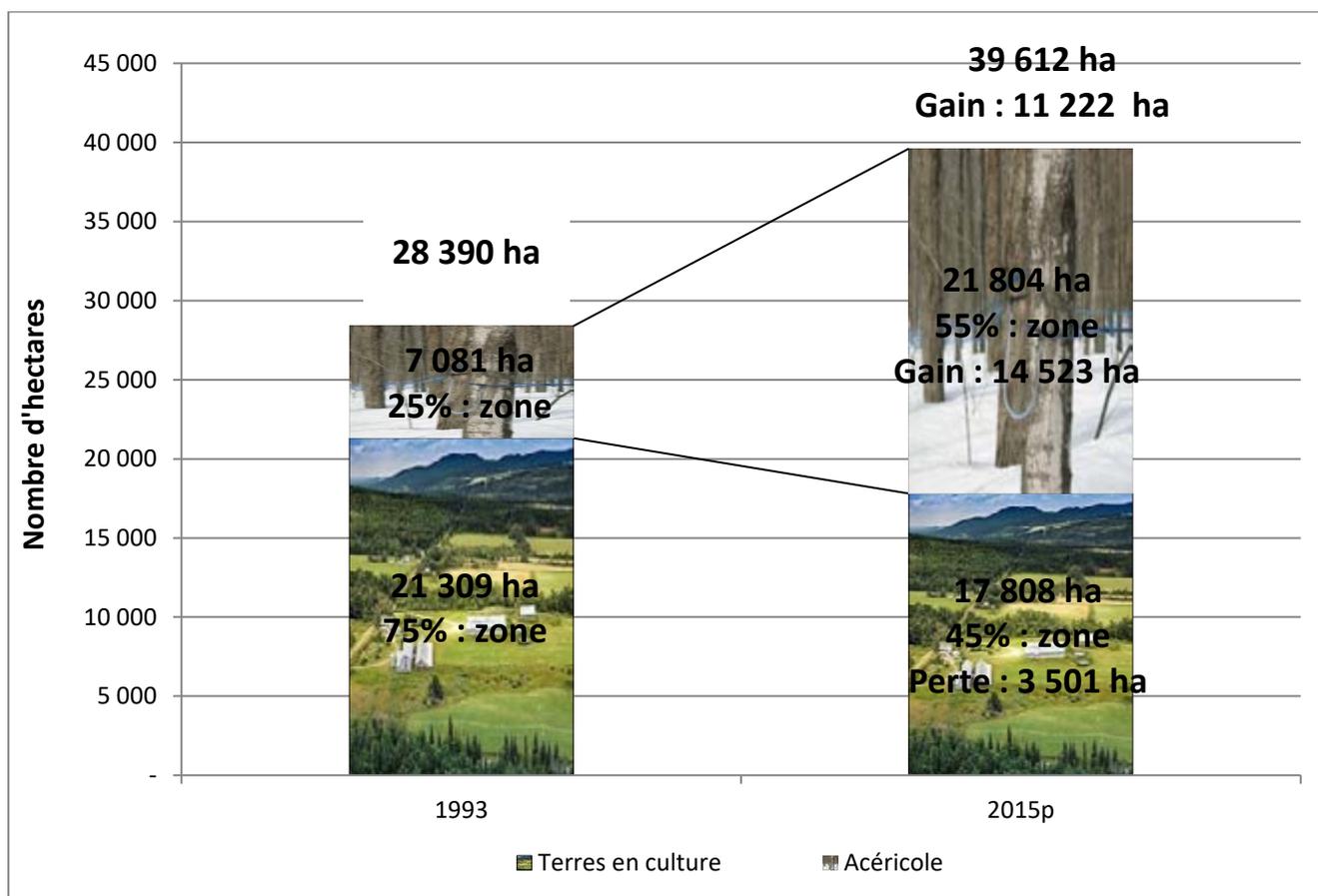
⁴² MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Le graphique-8 montre que les superficies consacrées à la culture des sols et à l'exploitation des érablières sont passées de 23 390 ha en 1993 à 39 612 ha en 2015 ce qui représente un gain de 16 222 ha représentant une augmentation de 40 % consacrées aux activités agricoles du territoire.

En 1993, les superficies utilisées pour les cultures représentaient 75% du territoire consacré aux activités agricoles alors que l'acériculture utilisait 25 % des 28 390 ha de cette époque (graphique-8). En 2015, la culture du sol représentait 45% de la superficie du territoire alors que l'acériculture utilisait 55 % des 39 612 ha.

L'augmentation du territoire dédié aux activités agricoles dans la MRC du Granit est donc spécifiquement liée au développement de l'acériculture alors que les sols utilisés pour les cultures ont diminué de 1993 à 2015. La diminution des superficies consacrées aux différentes cultures a eu pour effet qu'une partie de cette diminution de 3 501 ha s'est probablement transformée en partie en friches. La prochaine section traitera donc des superficies en friches que l'on trouve sur le territoire de la MRC du Garnit.

Graphique 8 : Évolution des superficies exploitées par les terres en cultures et les érablières dans la MRC du Granit⁴³



*Données préliminaires pour 2015

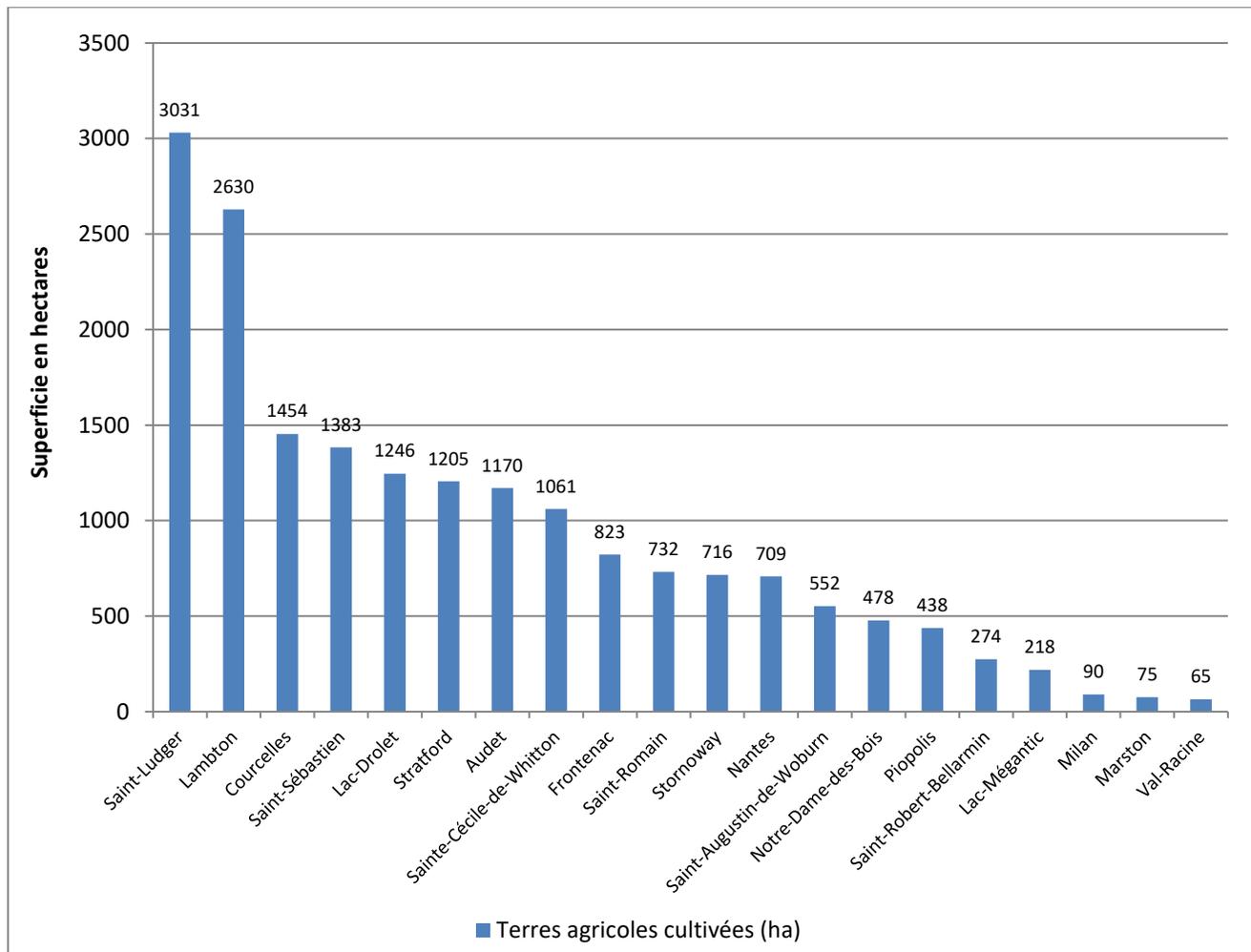
⁴³ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 201

2.2.3 Données statistiques sur les terres en friches

La MRC du Granit compte vingt municipalités dont une partie de leurs territoires respectifs constituent la zone agricole permanente (ZAP) soit 145 078 hectares. Dans la ZAP, les entreprises agricoles exploitent 71 403 ha en cultures et en boisées de ferme. De ces 71 403 ha, les entreprises agricoles cultivent 19 706 ha (schéma-2). C'est dans la municipalité de Saint-Ludger où l'on trouve le plus d'hectares en cultures soit 3 031 ha et elle est suivie par la municipalité de Lambton avec 2 603 ha (graphique 9). Ces deux municipalités se démarquent des 18 autres municipalités quant à la grandeur de leurs superficies de terres en cultures.

Par la suite, on compte 6 municipalités (Sainte-Cécile-de-Whitton, Audet, Stratford, Lac-Drolet, Saint-Sébastien et Courcelles) qui utilisent entre 1 061 et 1 454 ha de leurs territoires pour les cultures. Il y a neuf municipalités (Lac-Mégantic, Saint-Robert-Bellarmin, Piopolis, Notre-Dame-des-Bois, Saint-Augustin-de-Woburn, Nantes, Stormoway, Saint-Romain et Frontenac) qui exploitent entre 218 et 823 ha en culture et enfin, trois municipalités (Val-Racine, Marston, Milan) exploitent de petites surfaces pour les cultures soit entre 65 et 90 ha (graphique 9).

Graphique 9 : Terres en cultures (ha) par municipalité de la MRC du Granit en 2017⁴⁴



⁴⁴ Sources : MRC du Granit

Selon les données de la MRC du Granit, les entreprises agricoles situées sur son territoire utilisent 19 706 ha de sols au total ce qui inclut 18 348,7 ha en cultures et 1 357,3 ha en friches. Les superficies en friches de la MRC du Granit représentent 6,9% de l'ensemble des terres agricoles en cultures (tableau-19). Le tableau-19 indique la superficie des sols en cultures et en friches en valeur absolue et en valeur relative et il démontre leurs importances par rapport à la municipalité et à la MRC.

Par exemple, le taux le plus élevé de terres en friches se trouve dans la municipalité de Milan avec 27,6% de ses terres agricoles en friches, cependant en valeur absolue ce taux représente 34,1 ha et la municipalité de Milan contribue pour 2,5% de l'ensemble des friches de la MRC du Granit. La municipalité de Milan se classe donc au 15^e rang en importance à ce niveau parmi les 20 municipalités de la MRC. Le tableau-19 et le graphique-10 indiquent que l'on retrouve des terres en friches dans les 20 municipalités de la MRC du Granit.

Tableau 19 : Terres en cultures et en friches (ha) par municipalité de la MRC du Granit en 2017⁴⁵

Nom Municipalité	Superficie (ha)			% ha/MRC		% ha/municipalité	
	Cultures	Friches	Total	Cultures	Friches	Cultures	Friches
Saint-Ludger	3 031,3	142,2	3 173,4	16,5%	10,5%	95,5%	4,5%
Stornoway	715,7	121,7	837,4	3,9%	9,0%	85,5%	14,5%
Frontenac	822,7	116,1	938,7	4,5%	8,6%	87,6%	12,4%
Audet	1 169,9	110,3	1 280,2	6,4%	8,1%	91,4%	8,6%
Courcelles	1 453,9	105,6	1 559,4	7,9%	7,8%	93,2%	6,8%
Lac-Drolet	1 245,7	102,3	1 348,0	6,8%	7,5%	92,4%	7,6%
Stratford	1 205,2	95,7	1 300,8	6,6%	7,0%	92,6%	7,4%
Saint-Sébastien	1 383,5	79,0	1 462,4	7,5%	5,8%	94,6%	5,4%
Lambton	2 629,5	77,7	2 707,2	14,3%	5,7%	97,1%	2,9%
Nantes	708,7	77,6	786,3	3,9%	5,7%	90,1%	9,9%
Saint-Augustin-de-Woburn	552,0	64,8	616,8	3,0%	4,8%	89,5%	10,5%
Sainte-Cécile-de-Whitton	1 060,6	62,6	1 123,2	5,8%	4,6%	94,4%	5,6%
Notre-Dame-des-Bois	477,9	41,3	519,2	2,6%	3,0%	92,0%	8,0%
Saint-Romain	732,3	38,3	770,7	4,0%	2,8%	95,0%	5,0%
Milan	89,5	34,1	123,6	0,5%	2,5%	72,4%	27,6%
Saint-Robert-Bellarmin	273,9	28,3	302,2	1,5%	2,1%	90,6%	9,4%
Marston	75,3	16,9	92,2	0,4%	1,2%	81,7%	18,3%
Lac-Mégantic	218,4	14,9	233,3	1,2%	1,1%	93,6%	6,4%
Piopolis	437,7	14,6	452,3	2,4%	1,1%	96,8%	3,2%
Val-Racine	64,9	9,4	74,3	0,4%	0,7%	87,4%	12,6%
Total MRC	18 348,7	1 357,3	19 706,0	100,0%	100,0%	93,1%	6,9%

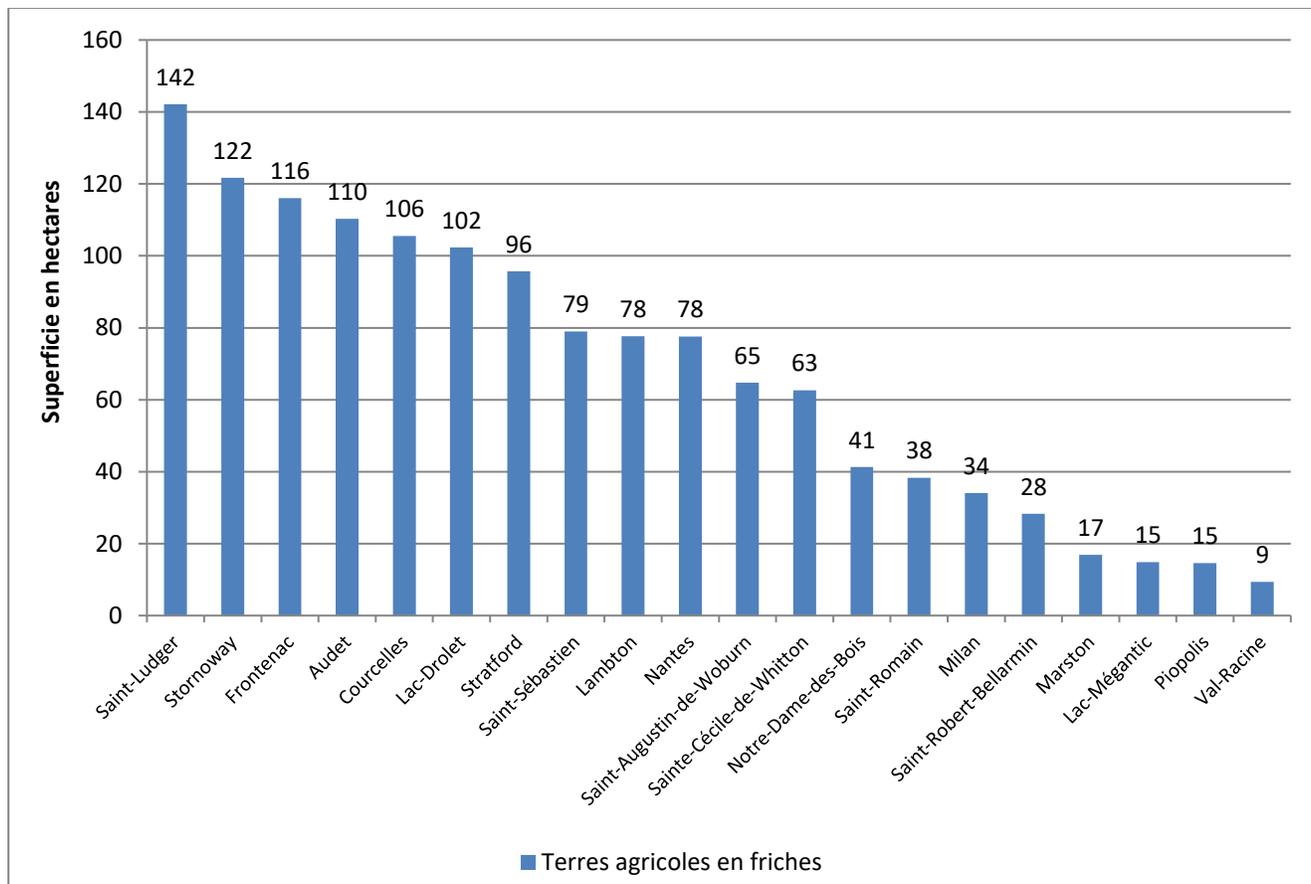
Le graphique 10 indique les superficies de terres en friches dans les 20 municipalités de la MRC du Granit. C'est dans la municipalité de Saint-Ludger ou l'on trouve le plus de terres en friches avec 142 ha, ce qui représente

⁴⁵ Source : MRC du Granit, 2017

10,5% de l'ensemble des terres en friches de la MRC du Granit. C'est aussi cette municipalité qui possède la plus grande superficie de terres agricoles en cultures.

La municipalité de Lambton possède la 2^e plus grande superficie de terres en cultures se classe au 9^e rang dans la MRC avec 78 ha en friches. C'est dans la municipalité de Val-Racine où l'on retrouve le moins de terres en friches avec neuf hectares. Cependant, cette municipalité possède la plus petite surface en cultures et se classe au 20^e rang avec seulement 65 ha (graphique-9).

Graphique 10 : Terres en friches (ha) par municipalité dans la MRC du Granit en 2017⁴⁶



Selon les plus récentes données du MAPAQ de juillet 2017, il y a 210 parcelles en friches représentant 808,9 hectares dans la MRC du Granit (tableau 20). De ce nombre, près de 110 parcelles en friches pour un total de 579,2 ha possèdent un potentiel agricole, 74 parcelles pour un total de 150,4 ha sont des friches à potentiel forestier et 26 parcelles représentant 79,3 ha de sols en friches ont déjà été autorisées au reboisement. Le tableau 20 indique aussi qu'il y a 5 526 parcelles représentant 18 351,4 ha qui sont utilisées pour les différentes cultures pratiquées dans la MRC du Granit.

⁴⁶ Source : MRC du Granit

Tableau 20 : Portrait des friches à valoriser et utilisation des terres en cultures dans la MRC du Granit en 2017⁴⁷

	Superficie (hectares)	Nombre de parcelles
Friches à potentiel agricoles	579,20	110
Friches à potentiel forestier	150,40	74
Friches déjà autorisé au reboisement	79,30	26
Total en friches	808,90	210
En culture	18 351,40	5 526
À vérifier	51,20	12
Arbre de Noël	378,40	72
Autres céréales	57,40	15
Avoine	476,20	106
Blé	428,90	105
Canola	14,30	5
Cultures mixtes	79,50	12
Foin	4 294,10	1 333
Maïs	409,00	87
Maraîcher	1,20	1
Orge	125,20	32
Pas d'information	11 552,80	3 629
Pâturage	45,10	22
Petits fruits	1,00	1
Soya	437,10	94
Total général	19 160,30	5 736

2.2.4 Données statistiques sur les superficies forestières de la MRC du Granit

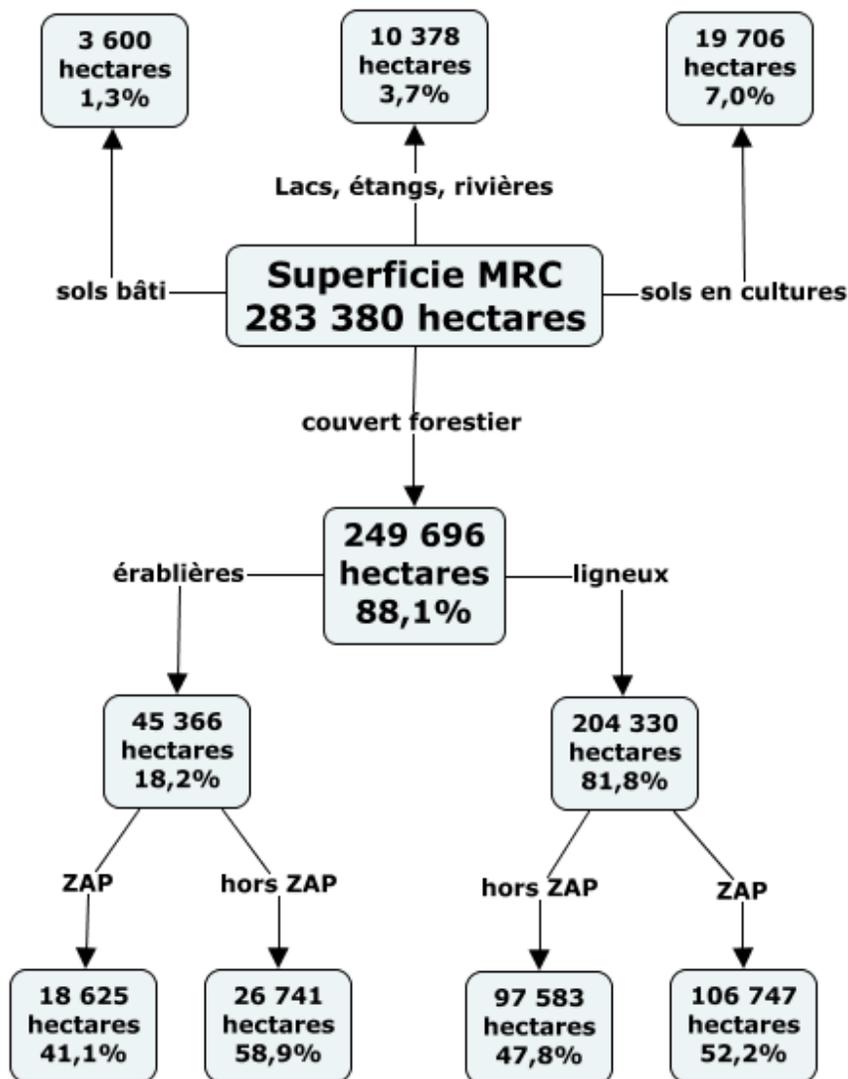
La MRC du Granit possède le plus grand territoire parmi les sept MRC de la région de l'Estrie avec ses 283 380 ha. Comme il est démontré au schéma 5 et la carte 6, la MRC du Granit possède l'un des plus grands couverts forestiers de toutes les MRC de l'Estrie avec 249 696 ha exclusivement en forêt ce qui représente 88,1 % de son territoire. Ce couvert forestier de 249 696 ha se compose d'érablières, de forêts feuillues, de peuplements mixtes, de forêts de résineux et de milieux humides. On évalue qu'environ 125 372 hectares (50,2 %) sont situés dans la zone agricole permanente (ZAP) et 124 324 hectares (49,8 %) sont situés en dehors de la ZAP (schéma 2).

Si on enlève les 45 366 ha en érablières, la MRC du Granit possède une superficie de 204 330 ha de forêts feuillus, de peuplements mixtes et de résineux (schéma 5). Une partie de ces 204 330 ha de cette forêt permettant la récolte de matières ligneuses se trouve en zone agricole permanente (ZAP) avec 106 747 hectares et l'autre partie de 97 583 ha se situe en dehors de la ZAP. Il est important de noter que ces 204 330 ha de forêt dont les peuplements sont davantage favorables à la récolte de matières ligneuses, ne sont pas nécessairement

⁴⁷ Source : MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, 17 juillet 2017.

disponibles puisqu'une partie de ces forêts se trouve dans les parcs, les réserves, les zones humides et dans les secteurs récréotouristiques de la MRC du Granit. Avec 249 696 ha de forêt, la MRC du Granit possède un très grand potentiel de développement de son secteur forestier (carte 6).

Schéma 5 : Superficies en forêt dans la MRC du Granit en 2017⁴⁸



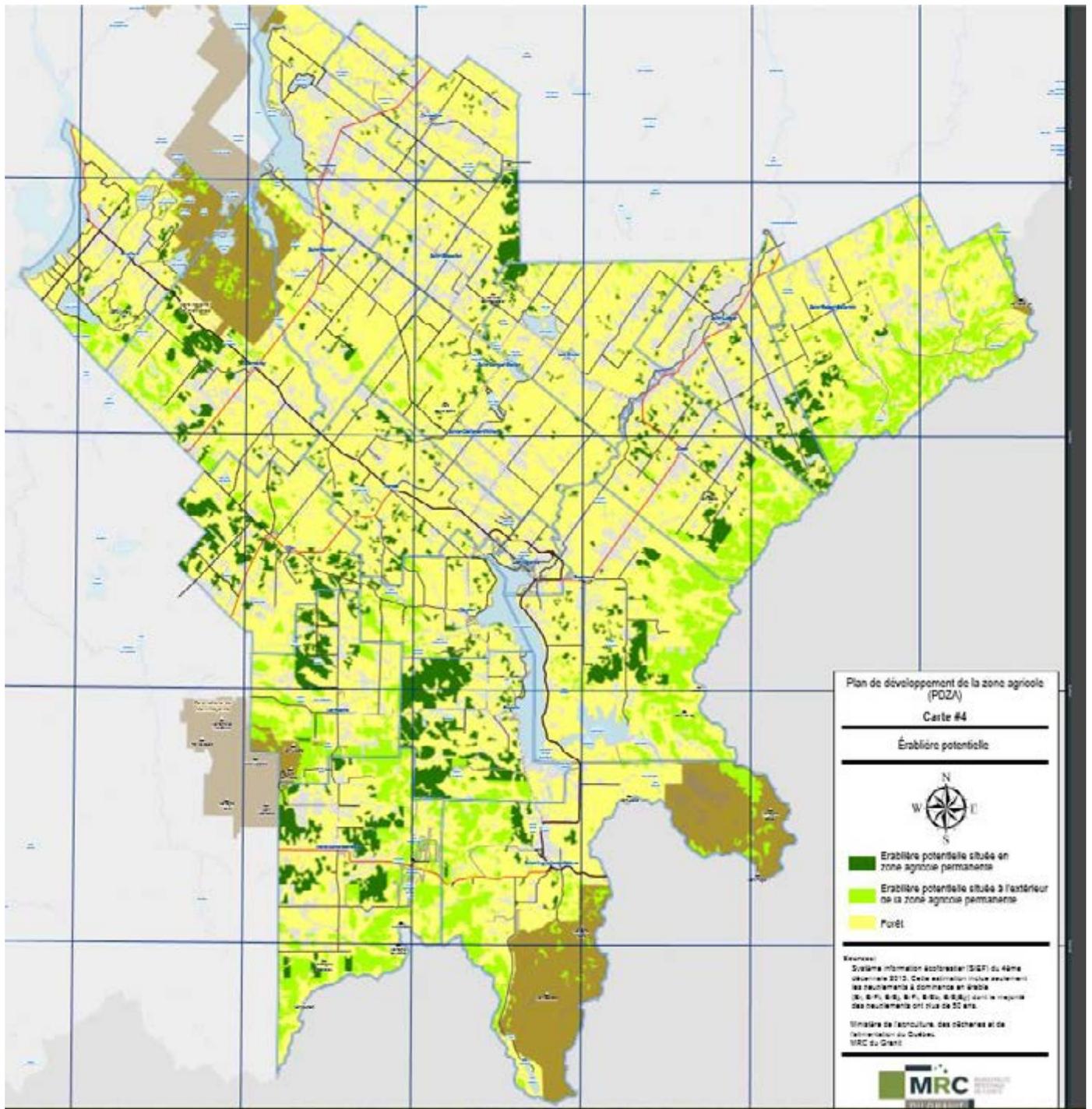
Superficie totale en zone agricole permanente (ZAP) incluant les érablières : 125 372 hectares
Superficie totale située en dehors de la ZAP incluant les érablières : 124 324 hectares

La superficie de 249 696 ha de forêt que l'on retrouve dans la ZAP (50,2%) et en dehors de la ZAP (49,8%) dans la MRC du Granit est possédée par différents types de propriétaires qui sont des entreprises agricoles, des petits et des grands producteurs forestiers et les gouvernements par l'entremise de la forêt du domaine public. Le tableau 21 indique que 119 385 ha sont possédés par 1 285 petits et grands propriétaires privés ce qui représente

⁴⁸ Source : MRC du Granit

47,8 % de l'ensemble des 249 696 ha de la superficie forestière de la MRC du Granit. Dans la carte 6, la superficie des érablières en terres privées et publiques inclus les érablières en exploitation et les érablières non-exploitées.

Carte 6 : Superficie forestière incluant les érablières dans la MRC du Granit en 2017⁴⁹



⁴⁹ Source : MRC du Granit

Tableau 21 : Nombre de propriétaires, de lots et superficie en hectares du secteur forestier de la MRC en 2016

Occupation*	Nombre	Lots	Superficies	% superficie
Petits et grands propriétaires privés ⁵⁰	1 285	4 200	119 385	47,8%
Zones humides ⁵¹	-	-	9 000	3,6%
Terres publiques	-	-	121 311	48,6%
Total ⁵²	-	-	249 696	100,0%

*Il y a 3 grands propriétaires forestiers possédants plus de 800 ha et 1282 petits propriétaires forestiers possédant moins de 800 ha dans la MRC du Granit

2.2.5 Données statistiques sur les productions animales

Depuis 1993, le nombre de fermes laitières a considérablement diminué passant de 173 à 88 fermes en 2015. Il s'agit d'une diminution de 85 entreprises représentant une baisse de 51% (tableau 22). Le nombre de vaches laitières a diminué de près de 22% passant de 5 944 têtes à 4 852 têtes (graphique 11) représentant une baisse de 1 092 vaches laitières sur le territoire de la MRC du Granit. Par contre, la taille moyenne de ces entreprises représentée par le nombre de vaches laitières par ferme est passée de 34 à 55 têtes ce qui représente une augmentation de 41%. Le nombre d'entreprises par strate de taille a beaucoup changé depuis 1993. Il y avait 157 entreprises de moins de 50 vaches en 1993, alors qu'on en compte seulement 47 en 2015. À l'inverse, il n'y avait pas d'entreprises de plus de 100 vaches en 1993, alors qu'on en compte maintenant dix en 1995.

Tableau 22 : Évolution de la production laitière dans la MRC du Granit⁵³

Troupeau (vaches)	Nombre de têtes par ferme							Nombre de fermes						
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
1-50	31	33	34	35	36	34	33	157	130	99	79	63	62	47
51-75	c	62	58	60	60	61	62	12	15	15	22	21	25	27
76-100	c	96	c	c	84	86	83	4	4	7	4	6	5	4
101 et plus	-	-	c	c	115	128	128	-	-	1	5	7	9	10
Total	34	38	40	45	50	52	55	173	149	122	110	97	101	88

*Données préliminaires pour 2015

Le nombre de fermes spécialisées dans la production de vaches de boucherie est passé de 100 à 53 entreprises de 1993 à 2015, ce qui représente une baisse de 47 fermes pour une diminution de 47 % (tableau 23). Le nombre de vaches de boucherie a diminué de 32 % avec 777 vaches de boucherie en moins sur le territoire de la MRC du Granit de 1993 à 2015. La taille moyenne de ces entreprises a augmenté de sept têtes par ferme passant 25 à 32 vaches par entreprise.

⁵⁰ Source : Syndicat des Producteurs Forestiers du Sud du Québec

⁵¹ Source : MRC du Granit

⁵² Source : MRC du Granit

⁵³ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Tableau 23 : Évolution de la production bovine (vache de boucherie) dans la MRC du Granit⁵⁴

Année	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Nombre de fermes	100	96	78	83	70	63	53
Nombre de têtes	2 450	2 603	2 545	2 835	2 779	2 203	1 673
Taille moyenne fermes	25	27	33	34	40	35	32

*Données préliminaires pour 2015

D'après le tableau 24, de 1993 à 2015 le nombre de fermes spécialisées dans l'élevage de bovins d'engraissement en semi-finition et en finition est passé de 20 à 15 entreprises représentant une diminution de 25% pour 5 fermes en moins au cours de cette période. Le nombre de bovins d'engraissement en semi-finition et en finition a grandement augmenté de 1993 à 2004 et s'est stabilisé par la suite autour de 1 130 têtes par année de 2004 à 2015 sur le territoire. Le nombre de têtes par entreprise a peu varié de 2004 à 2015 et se situe autour de 75 têtes par entreprise (tableau 24).

Tableau 24 : Évolution de la production de bovins d'engraissement en semi-finition et en finition dans la MRC⁵⁵

Année	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Nombre de fermes	20	21	4	18	17	15	15
Nombre de têtes	166	844	C	1 427	1 174	1 135	1 130
Taille moyenne fermes	8	40	C	79	69	76	75

*Données préliminaires pour 2015

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

Au niveau de la production porcine, le nombre de fermes qui élèvent des truies pour la reproduction est passé de 11 à 3 entreprises représentant une baisse de 73% de 1993 à 2015 avec 8 exploitations en moins sur le territoire de la MRC du Granit (tableau 25). Par conséquent, le nombre de truies en élevage a baissé de 65% passant au cours de la même période de 1 195 à 416 truies sur le territoire de la MRC. La taille des fermes pour ce type d'élevage est demeurée relativement stable depuis 2004 et se situait à environ 139 truies par entreprise en 2015.

Tableau 25 : Évolution de la production porcine – truies dans la MRC du Granit⁵⁶

Année	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Nombre de fermes	11	9	7	8	8	7	3
Nombre de têtes	1 195	1 392	C	911	935	1 652	416
Taille moyenne fermes	109	155	C	114	117	236	139

*Données préliminaires pour 2015

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

⁵⁴ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁵⁵ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁵⁶ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Le nombre de porcs destinés à l'engraissement en inventaire sur les fermes a considérablement augmenté de 1993 à 2015 (tableau 26). En effet, il est passé de 7 399 à 18 812 têtes ce qui représente une augmentation de 11 413 porcs de plus en inventaire pour une augmentation de 254 %. Le nombre de producteurs est demeuré stable à 14 producteurs pendant cette période. La taille moyenne de ces fermes est passée de 493 à 1 344 têtes représentant une augmentation de 272 %.

Tableau 26 : Évolution de la production porcine- Porc à l'engraissement (inventaire) dans la MRC du Granit⁵⁷

Année	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Nombre de fermes	15	14	12	14	13	15	14
Nombre de têtes	7 399	6 795	9 319	13 388	12 670	16 492	18 812
Taille moyenne fermes	493	485	777	956	975	1 099	1 344

*Données préliminaires pour 2015

Le nombre de porcs engraisés par année sur le territoire de la MRC du Granit a augmenté de 261 % et il est passé de 22 194 à 58 016 têtes de 1993 à 2015 soit une augmentation nette de 35 822 porcs engraisés de plus par année depuis 1993 (tableau 27). Pendant cette période, le nombre de fermes n'a pas varié et se situe autour de 14 entreprises. La taille moyenne de ces fermes a presque triplé (280%) passant de 1 480 à 4144 porcs engraisés en moyenne par ferme par année représentant un gain net de 2 664 porcs engraisés de plus par ferme par année.

Tableau 27 : Évolution de la production porcine – Porc à l'engraissement (production annuelle) dans la MRC du Granit⁵⁸

Année	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Nombre de fermes	15	14	12	14	13	15	14
Nombre de têtes	22 194	22 172	30 850	41 677	37 405	45 394	58 016
Taille moyenne fermes	1 480	1 584	2 571	2 977	2 877	3 026	4 144

*Données préliminaires pour 2015

Le tableau 28 indique que le nombre de fermes ovines est passé de 7 à 9 de 1993 à 2015 représentant un gain de 29%. Le nombre de têtes sur le territoire de la MRC a augmenté de 56% passant de 591 à 923 soit un gain net de 332 brebis et agnelles. La taille des fermes ovines est passée de 84 à 103 têtes par troupeau ce qui représente un gain de 22%.

Tableau 28 : Évolution de la production ovine dans la MRC du Granit⁵⁹

Année	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Nombre de fermes	7	6	4	8	8	10	9
Nombre de têtes	591	1 167	1 084	1 542	1 881	2 098	923
Taille moyenne fermes	84	195	271	193	235	210	103

*Données préliminaires pour 2015

⁵⁷ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁵⁸ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁵⁹ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Le nombre de fermes caprines est en augmentation depuis 1993 et il est passé d'une à 5 fermes en 2015 (tableau 29). Pour des raisons de confidentialité le nombre de chèvres et par conséquent la taille de ces entreprises ne sont pas divulgués de 1993 à 2007. Depuis 2010, il y a entre 116 et 142 chèvres dans le 5 fermes caprines de la MRC du Granit et les troupeaux ont une taille moyenne de 28 chèvres par ferme.

Tableau 29 : Évolution de la production caprine dans la MRC du Granit⁶⁰

Année	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Nombre de fermes	1	2	-	2	3	4	5
Nombre de têtes	C	C	-	C	C	116	142
Taille moyenne fermes	C	C	1	C	C	29	28

*Données préliminaires pour 2015

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

Le nombre d'exploitation de truites a varié de 5 à une seule ferme entre 1993 et 2004 (tableau 30). Cependant, il est passé d'un à 4 entreprises de 2004 à 2015. Depuis 2010, la production de truites est comptabilisée en tonnes et les 4 fermes qui étaient en production de 2010 à 2015 ont produites entre 72 et 76 tonnes de truites. Ces fermes produisent en moyenne de 18 à 19 tonnes de poissons par année.

Tableau 30 : Évolution de la production aquacole – Total ensemencement et truites de table et d'étang dans la MRC du Granit⁶¹

Année	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015
Nombre de fermes	5	4	4	1	3	4	4
Nombre de têtes	293	1 080	705	C	C	76,0	72,4
Taille moyenne fermes	59	270	176	C	C	19	18

* Depuis 2010, le nombre d'unité par entreprise est exprimé en Tonne produite tandis qu'auparavant il était exprimé en millier de têtes (000) par entreprise.

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

Le graphique 11 présente la synthèse de l'évolution du nombre d'unités animales par type de production animale que l'on retrouve dans la MRC du Granit de 1993 à 2015. La production de truites (poissons d'élevage) n'a pas été intégrée au graphique 11 étant donné que les données de production sont en tonnes.

De 1993 à 2015, le nombre d'unités animales⁶² (UA) dans la MRC du Granit est passé de 10 382 à 11 156 UA ce qui représente un gain net de 775 unités animales pour un gain de 7 %. Ce sont les porcs à l'engrais qui ont le plus contribué à l'augmentation du nombre d'animaux en élevage sur le territoire de la MRC du Granit. En effet, la production porcine a augmenté de 2 088 unités animales (UA) de 1993 à 2015 représentant un gain de 217 %.

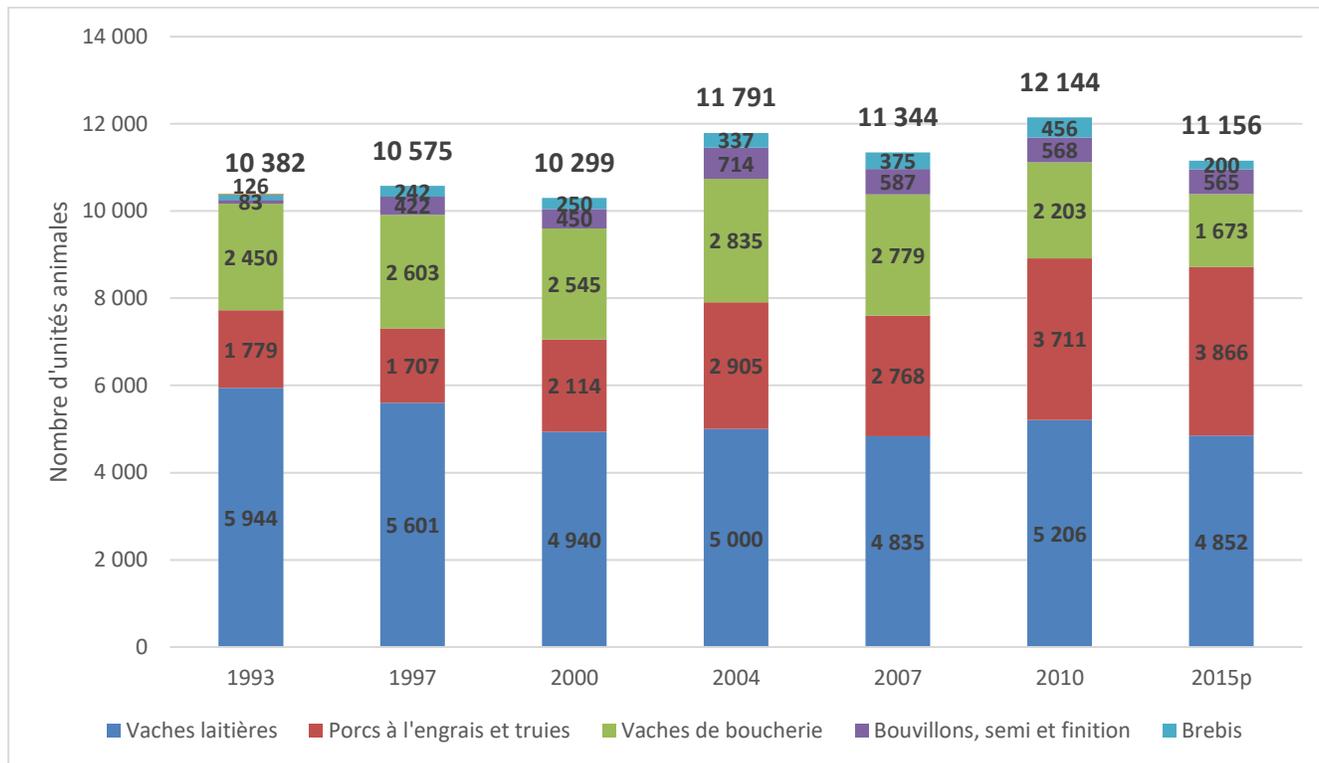
⁶⁰ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁶¹ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁶² Une vache (laitière et boucherie) = 1 UA; 5 porcs = 1 UA; 4 truies = 1 UA; 2 bouvillons = 1 UA; 4 brebis = 1 UA

De 1993 à 2015, le cheptel en vaches laitières a diminué de 18 % et celui des vaches de boucheries a diminué de 32 %. Le nombre de bouvillons en semi-finition et en finition a augmenté de 482 unités animales (UA) soit un gain de 681% et le nombre d'unité animale (UA) des brebis a augmenté de 159% représentant un gain de 74 UA.

Graphique 11 : Évolution du nombre d'unités animales dans la MRC du Granit⁶³



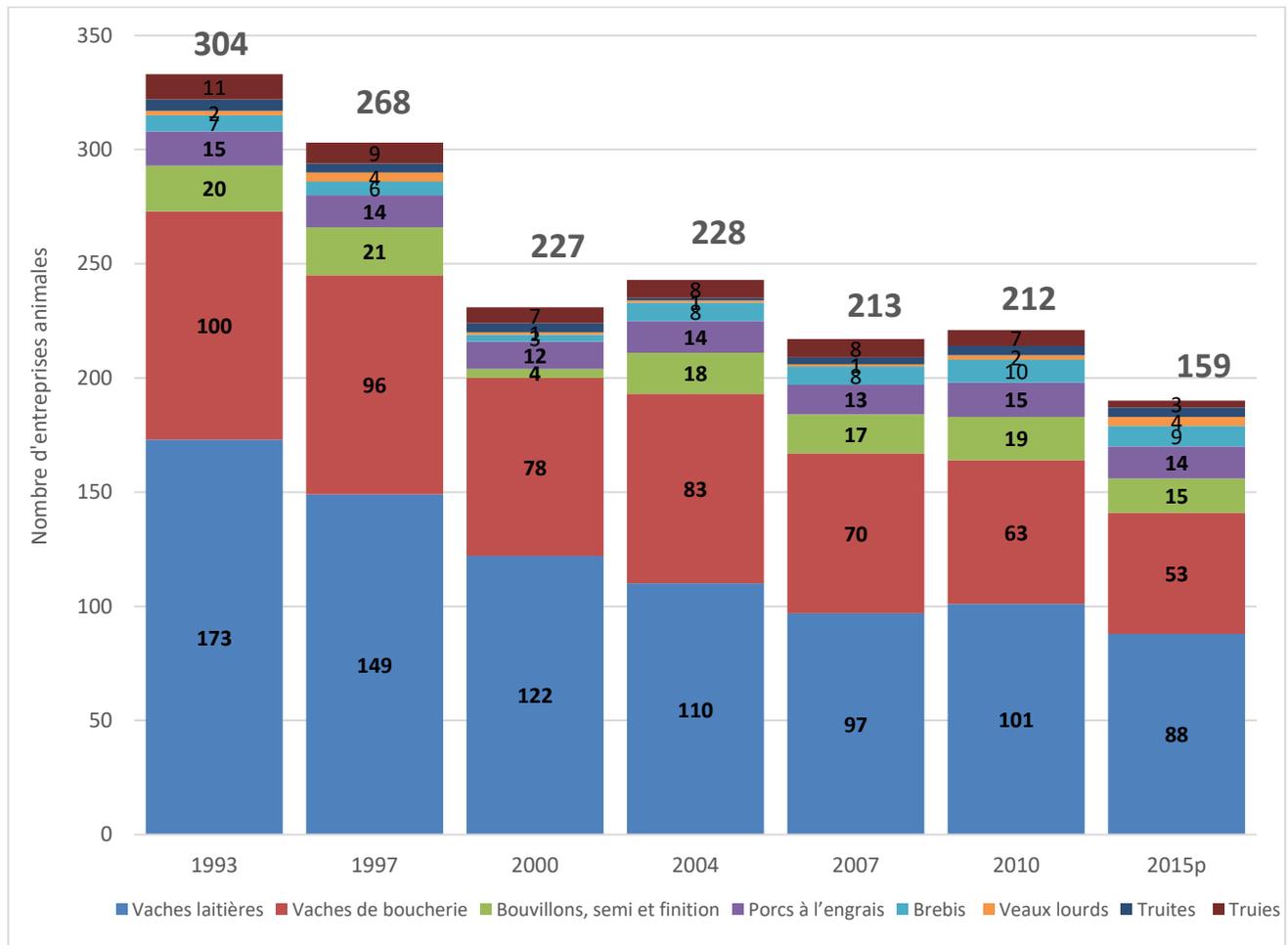
*Données préliminaires pour 2015

Le graphique 12 montre l'évolution du nombre d'entreprises spécialisées en productions animales sur le territoire de la MRC du Granit de 1993 à 2015. Le nombre d'entreprises est passé de 304 à 159 soit une perte de 145 fermes représentant une diminution de 48% du nombre d'entreprises sur son territoire. La diminution du nombre d'entreprises a été relativement faible entre les années 2000 et 2010 et elle a variée entre 227 et 212 entreprises ce qui est relativement stable pendant cette période de 10 ans. Entre les années 2010 et 2015, le nombre d'entreprises est passé de 212 à 159 ce qui a occasionné une perte de 53 entreprises représentant une diminution de 25%.

C'est le nombre de fermes laitières et de fermes spécialisées dans l'élevage de vaches de boucheries qui ont le plus diminué. Par contre le nombre de fermes spécialisées dans les autres productions animales a lui aussi diminué, mais dans une moindre mesure (graphique 12). Comme il a été démontré dans le graphique 11, de 1993 à 2015, le cheptel total sur le territoire de la MRC du Granit a augmenté pendant que le nombre total d'entreprises diminuait, ce qui indique que la taille moyenne des entreprises a augmentée.

⁶³ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Graphique 12 : Évolution du nombre d'entreprises spécialisées en production animales dans la MRC du Granit ⁶⁴



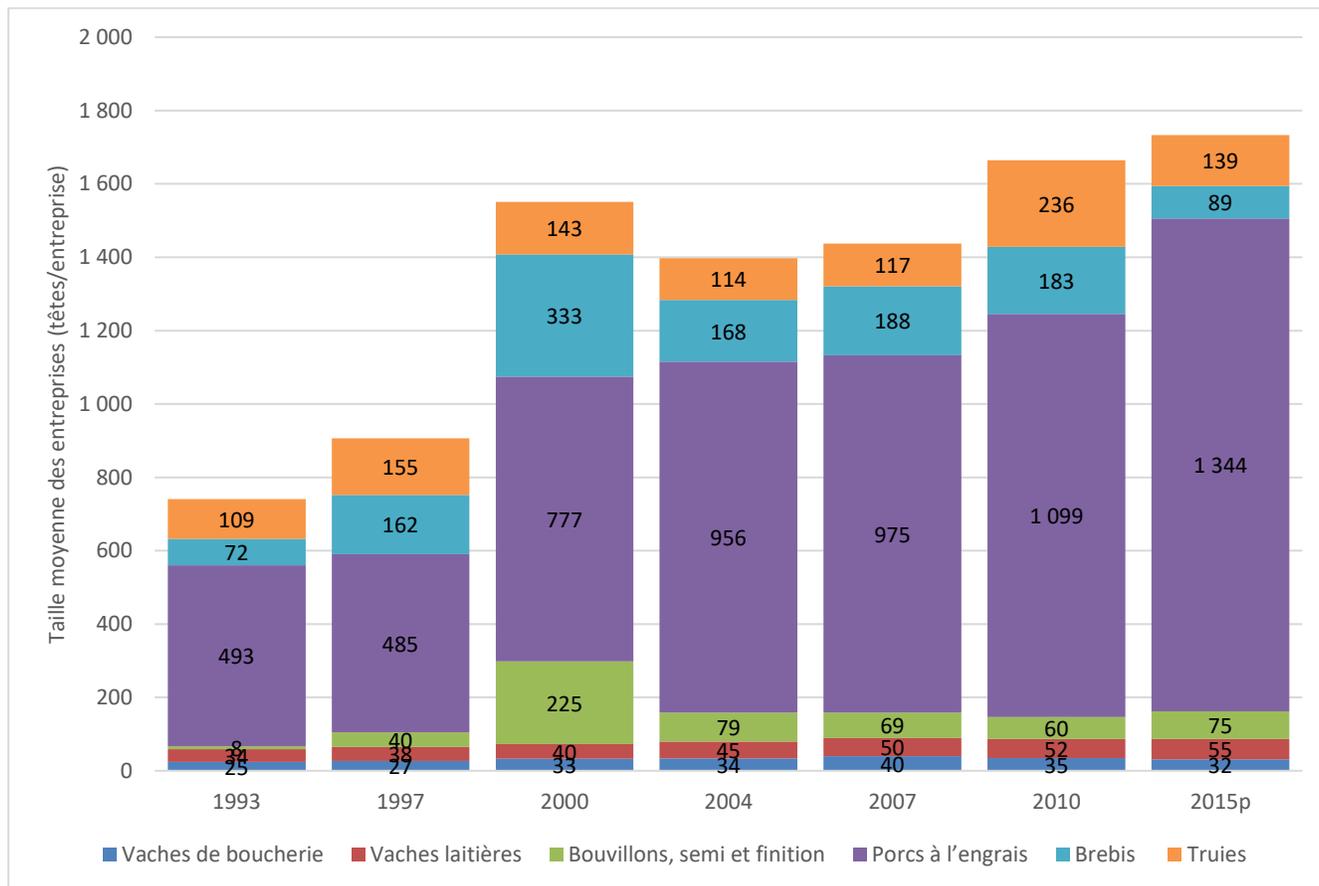
*Données préliminaires pour 2015

Le graphique 13 montre que la taille globale des fermes est en augmentation constante depuis 1993, à l'exception de la période autour de l'année 2000 où la taille des fermes ovines et des fermes produisant des bouvillons en semi-finition et en finition a atteint des sommets à cette époque. Ce sont les fermes qui produisent des porcs à l'engraissement qui ont vu leurs tailles le plus augmentées de 1993 à 2015.

Le nombre de vaches laitières par entreprise a lui aussi augmenté de façon constante depuis 1993. En ce qui concerne la production laitière, il n'y a pas que le nombre de têtes par troupeau qui a augmenté, il y a aussi le rendement de lait par vache qui augmente depuis 1993. À cet effet, nous verrons dans la prochaine section, les impacts économiques du secteur laitier dans la MRC du Granit. La taille des fermes de bouvillons en semi-finition et en finition après avoir atteint un sommet à l'année 2000, s'est stabilisée par la suite. La taille des fermes élevant des truies pour la reproduction et celle des fermes ovines ont diminué de façon importante entre 2010 et 2015.

⁶⁴ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Graphique 13 : Évolution de la taille moyenne des fermes spécialisées en productions animales dans la MRC du Granit⁶⁵



*Données préliminaires pour 2015

2.2.6 Revenus générés par types de productions végétales, animales, acéricoles et forestières

En guise de rappel, la zone agricole permanente (ZAP) de la MRC du Granit couvre 145 078 ha, dont 71 403 ha sont la propriété des fermes agricoles. Les fermes agricoles exploitent environ 19 706 ha dont 18 349 ha sont en cultures (les fourrages, les pâturages, les céréales, les protéagineux, les fruits et les légumes, la culture ornementale, les cultures abritées, la culture des arbres de Noël et environ 1 357 ha sont en friches⁶⁶. Les exploitations agricoles possèdent aussi 51 697 ha en boisés de ferme dont près de 17 361 ha sont des érablières en exploitation et 34 336 ha sont en érablières non-exploitées, en forêt feuillue, en forêt mixte et en résineux. On trouve aussi dans la zone agricole de la MRC du Granit une superficie en forêt d'environ 73 675 ha qui appartient à de petits et à de grands producteurs forestiers et ce sont des peuplements en érablières exploitées et non-exploitées, en forêt feuillue, en forêt mixte et en résineux⁶⁷ (schéma 2).

⁶⁵ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

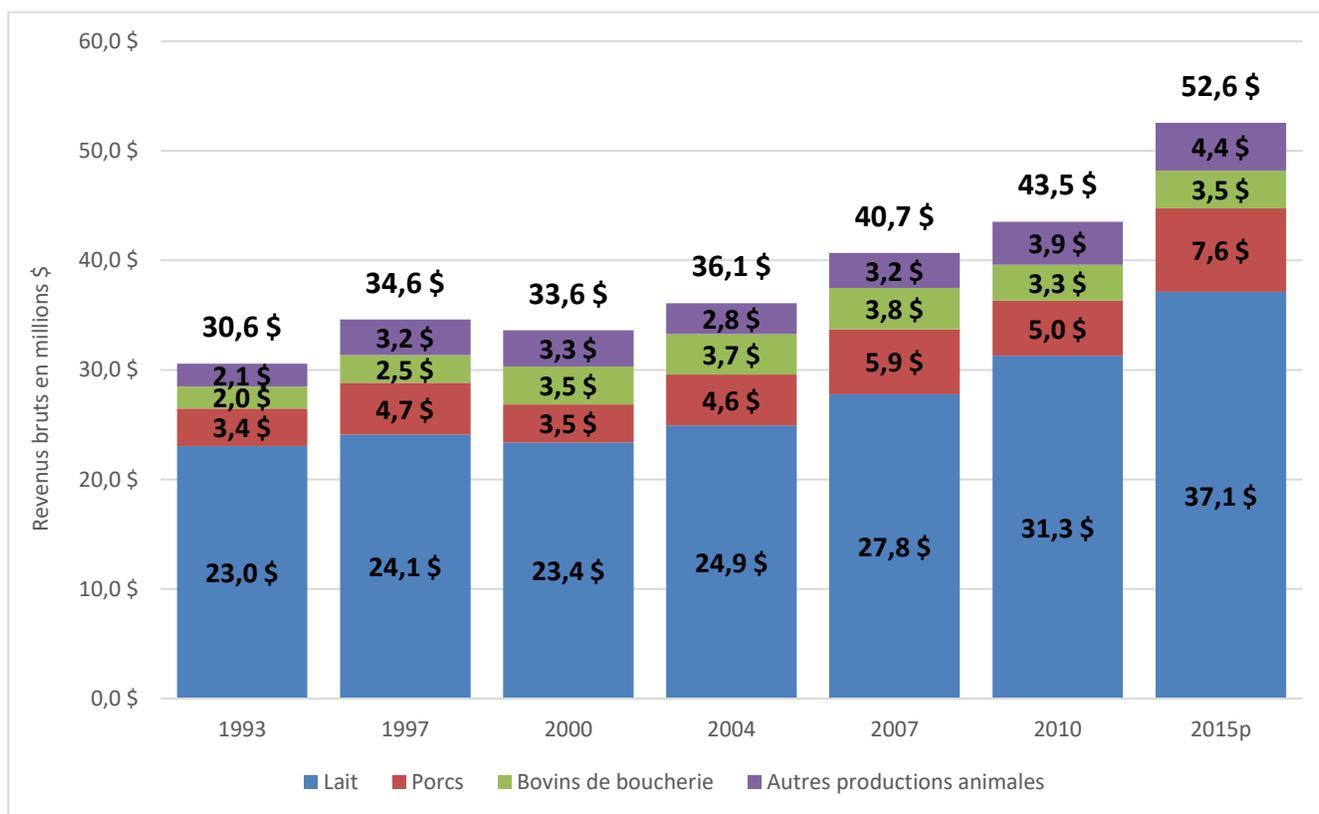
⁶⁶ Tableau 19

⁶⁷ Schémas 1, 2, 3, 4, 5

En dehors de la zone agricole permanente, on compte environ 138 302 ha dont 124 324 ha sont en forêt, laquelle constitue en grande partie les terres publiques et dans une moindre mesure appartient à des propriétaires forestiers. Une partie de cette forêt, soit environ 26 741 ha est composé d'érablières situées en terres publiques dont environ 6 541 ha sont exploités et 20 200 ha sont non-exploitées. Le reste de la forêt soit environ 97 583 ha est en feuillus, en peuplements mixtes et en résineux⁶⁸. La forêt dans la ZAP et en dehors de la ZAP couvre 88,1 % du territoire de la MRC du Granit, ce qui représente 249 696 ha en érablières, en peuplements feuillus, en forêt mixtes et en résineux. Ces données démontrent l'importance de la foresterie et de l'acériculture comme impact économique dans la MRC du Granit (schémas 2 et 5).

Le graphique 14 démontre l'impact économique des productions animales dans la MRC du Granit. Les ventes des entreprises en productions animales sont passées de 30,6 millions de dollars à 52,6 M \$ de 1993 à 2015 avec un gain de 22 M \$ représentant une augmentation de 72 %.

Graphique 14 : Évolution des revenus bruts (millions \$) des différentes productions animales dans la MRC du Granit⁶⁹



*Données préliminaires pour 2015

Autres productions animales⁷⁰ : Volailles, ovins, aquiculture, veaux lourds, chevaux, truites, etc.

⁶⁸ Schémas 1, 2, 3, 4, 5

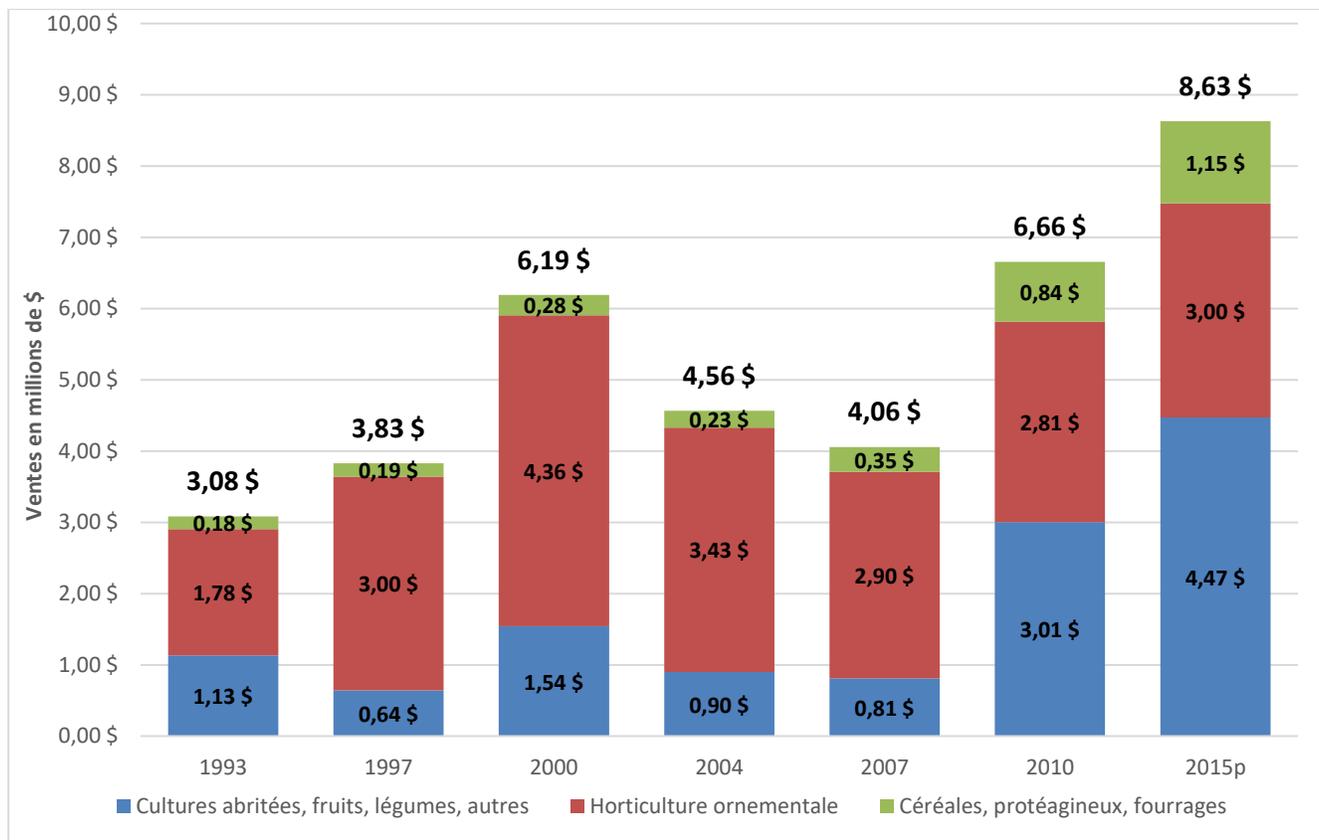
⁶⁹ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁷⁰ Les productions de volailles, ovins, aquiculture, veaux lourds, chevaux et quelques autres productions animales ont été regroupées, car certaines années pour l'ensemble de ces productions, le nombre d'exploitations est inférieure à quatre et ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité.

Évidemment, c'est la production laitière qui génère le plus de revenus bruts parmi les productions animales. En effet, en 2015, les fermes laitières généraient 70,6 % (37,1 M\$) de l'ensemble des ventes des productions animales. Les ventes de porc occupaient le 2^e rang avec 14,5 % (7,6 M\$) des revenus bruts et les bovins de boucherie étaient au 3^e rang avec 6,6% (3,5 M\$) des revenus bruts générés par les productions animales dans la MRC du Granit. Les autres productions animales représentaient 8,3 % (4,4 M\$) des revenus bruts des productions animales en 2015 (graphique 14).

Le graphique 15 montre l'évolution des revenus bruts générés par les productions végétales dans la MRC du Granit. De 1993 à 2015, les ventes totales en productions végétales sont passées de 3,01 M\$ à 8,6 M\$, ce qui représente un gain de 5,6 M\$ pour une augmentation de 280 %. Les cultures abritées, les fruits, les légumes et autres productions végétales représentent 51,8 % de l'ensemble des revenus générés par les productions végétales en 2015. La production en horticulture ornementale représentait 34,8 % des revenus bruts générés par les productions végétales dans la MRC du Granit en 2015, alors que les céréales, les protéagineux et les fourrages pour la vente représentaient 13,4 % des revenus bruts générés par l'ensemble des productions végétales en 2015 sur le territoire de la MRC du Granit.

Graphique 15 : Évolution des revenus bruts (ventes en M\$) des différentes productions végétales dans la MRC du Granit⁷¹



*Données préliminaires pour 2015

⁷¹ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Le tableau 31 montre l'évolution de l'industrie acéricole de 1993 à 2015. De 1993 à 2015 le nombre d'entreprises acéricoles est passé de 187 à 420 ce qui représente une augmentation de 225 % avec un gain de 233 entreprises dans la MRC du Granit. La superficie en érablière a augmenté de 14 723 ha passant de 7 081 ha à 21 804 ha pour un gain de 308 %. Le nombre d'entailles est passé de 1,6 à 4,9 millions d'entailles soit un gain de 3,3 millions d'entailles et une augmentation de 308 %.

La taille des entreprises acéricoles a fait un bond de 137 % passant d'une taille moyenne de 8 520 à 11 681 entailles par entreprise. Le revenu brut par ferme est passé de 21 674 \$ à 80 900 \$ par entreprise par année, ce qui représente un gain de 59 226 \$ pour une augmentation de 373% depuis 1993. Enfin, le revenu brut de l'acériculture sur le territoire de la MRC du Granit est passé de 4,1 à 34,0 M\$ annuellement représentant un gain de 29,9 M\$ par année ce qui représente une augmentation de 838 % de 1993 à 2015 (tableau 31).

Tableau 31 : Évolution de la production acéricole dans la MRC du Granit⁷²

	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Producteurs	187	213	276	298	319	431	420
Hectares	7 081	9 985	14 422	16 741	15 741	20 561	21 804
Entailles ⁷³	1 593 225	2 246 625	3 244 950	3 766 725	3 541 725	4 626 225	4 905 900
Entailles/ferme	8 520	10 548	11 757	12 640	11 103	10 734	11 681
Revenus/ferme	21 674 \$	45 737 \$	57 406 \$	49 685 \$	57 411 \$	77 838 \$	80 900 \$
Revenus totaux	4 053 000 \$	9 742 000 \$	15 844 000 \$	14 806 000 \$	18 314 000 \$	33 548 000 \$	33 978 000 \$

*Données préliminaires pour 2015

La structure des entreprises acéricoles a grandement changé depuis 1993. C'est dans les strates d'entreprise de grande taille que les changements sont le plus marquant. Par exemple, en 1993, dans la strate de plus de 15 000 entailles, on dénombrait environ 7,3% de toutes les entailles exploitées de la MRC. En 2015, c'était près de 54% de l'ensemble des entailles exploitées de la MRC que l'on retrouve dans cette strate. De plus, alors qu'il y avait 12 entreprises de plus de 15 000 entailles en 1993, en 2015, il y a 87 entreprises de plus de 15 000 entailles.

Tableau 32 : Évolution du nombre d'entailles et d'entreprises acéricoles en exploitation par strate de taille dans la MRC du Granit⁷⁴

Strate	% d'entailles exploitées par strate							Nombre d'exploitations						
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p
Entailles														
Moins de 1000	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	7	8	8	5	4	9	8
1000 à 4999	13,0%	11,9%	13,4%	11,1%	11,1%	11,6%	11,2%	223	195	220	177	175	181	171
5000 à 9999	10,1%	12,6%	15,0%	16,7%	16,7%	20,7%	21,8%	78	90	105	116	114	141	149
10 000 à 14 999	2,4%	6,5%	10,8%	10,8%	11,7%	11,3%	12,8%	11	27	43	42	46	45	51
15 000 et plus	7,3%	19,1%	31,8%	42,9%	43,6%	54,0%	54,0%	12	22	47	70	71	88	87
Total	33,0%	50,2%	71,1%	81,6%	83,1%	97,8%	100,0%	331	342	423	410	410	464	466

*Données préliminaires pour 2015

⁷² MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁷³ Le nombre d'entailles a été estimé sur une moyenne de 225 entailles par hectare

⁷⁴ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

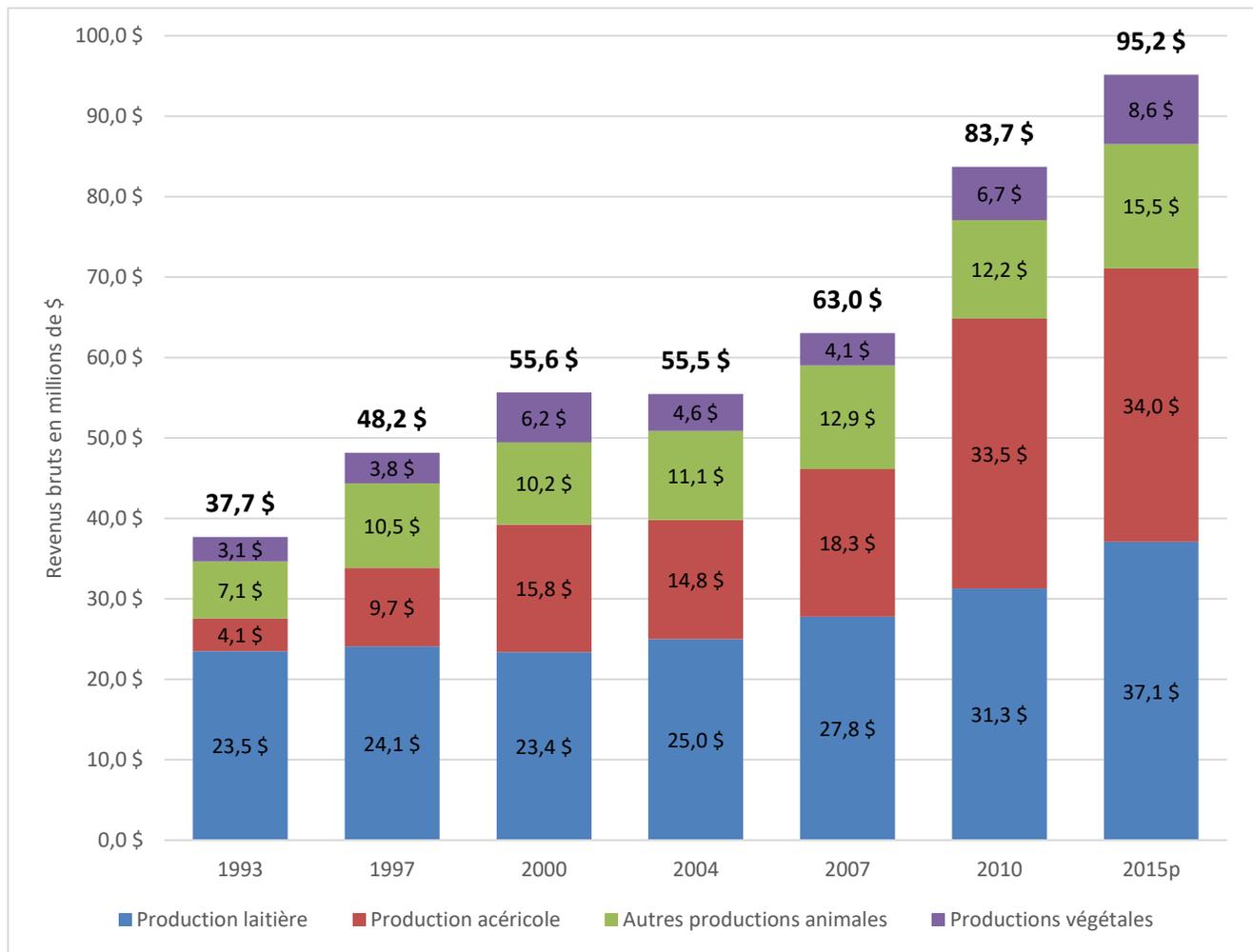
Le graphique 16 montre l'évolution de 1993 à 2015 des revenus bruts à la ferme des entreprises agricoles et acéricoles situées dans la MRC du Granit. Les revenus totaux des entreprises agricoles et acéricoles sont passés de 37,7 à 95,2 millions\$ de 1993 à 2015, ce qui représente un gain de 57,5 M\$ pour une augmentation de 252%. Que ce soit en production laitière, en production acéricole, dans les autres productions animales et dans les productions végétales on observe des augmentations de revenus dans tous ces secteurs depuis 1993. Dans les faits, c'est le secteur acéricole où les revenus ont le plus augmentés avec un gain de 29,9 M\$, suivi par le secteur laitier avec un gain de 13,6 M\$, suivi des autres productions animales avec un gain de 8,4 M\$ et enfin des productions végétales avec un gain de 5,5 M\$.

Le graphique 16 indique aussi que la production laitière représente 39 % soit 37,2 M\$ des revenus bruts totaux de l'ensemble des revenus agricoles et acéricoles en 2015 estimés à 95,2 M\$. L'acériculture représentait 35,7 % soit 34,0 M\$ des 95,2 M\$ de l'ensemble des revenus agricoles de la MRC du Granit en 2015. Les autres productions animales représentaient 16,2 % soit 15,5 M\$ et les productions végétales représentaient 9,1 % soit 8,6 M\$ de l'ensemble des revenus de 95,2 M\$ générés par le secteur agricole et acéricole en 2015.

Même si les revenus bruts générés par la production laitière, les productions végétales et autres productions animales sont passés de 33,7 M\$ à 61,2 M\$ de 1993 à 2015, il y a eu une baisse de 3 501 ha des sols en culture utilisés par ces entreprises passant de 21 309 à 17 808 ha. Les augmentations de revenus de ces entreprises sont dues à la fois à des gains de productivité et à une augmentation des prix des produits agricoles et bien entendu, il s'agit de dollars courant et non de dollars actualisés. La taille de ces entreprises a aussi augmenté pendant que le nombre d'entreprises animales a quant à lui diminué dans la MRC du Granit.

Au niveau de l'acériculture, les revenus bruts sont passés de 4,1 à 34,0 M \$ et le nombre d'hectares a quant à lui passé de 7 081 à 21 804 ha de 1993 à 2015. Le nombre d'exploitations acéricoles a lui aussi augmenté passant de 187 à 420 entreprises sur le territoire de la MRC du Granit. Les augmentations de revenus dans ce secteur sont dues à la fois aux gains de productivité (changement technologique), à l'augmentation des prix du sirop d'érable et enfin à l'augmentation du nombre d'entailles sur le territoire.

Graphique 16 : Évolution des revenus bruts des entreprises agricoles et acéricoles dans la MRC du Granit⁷⁵



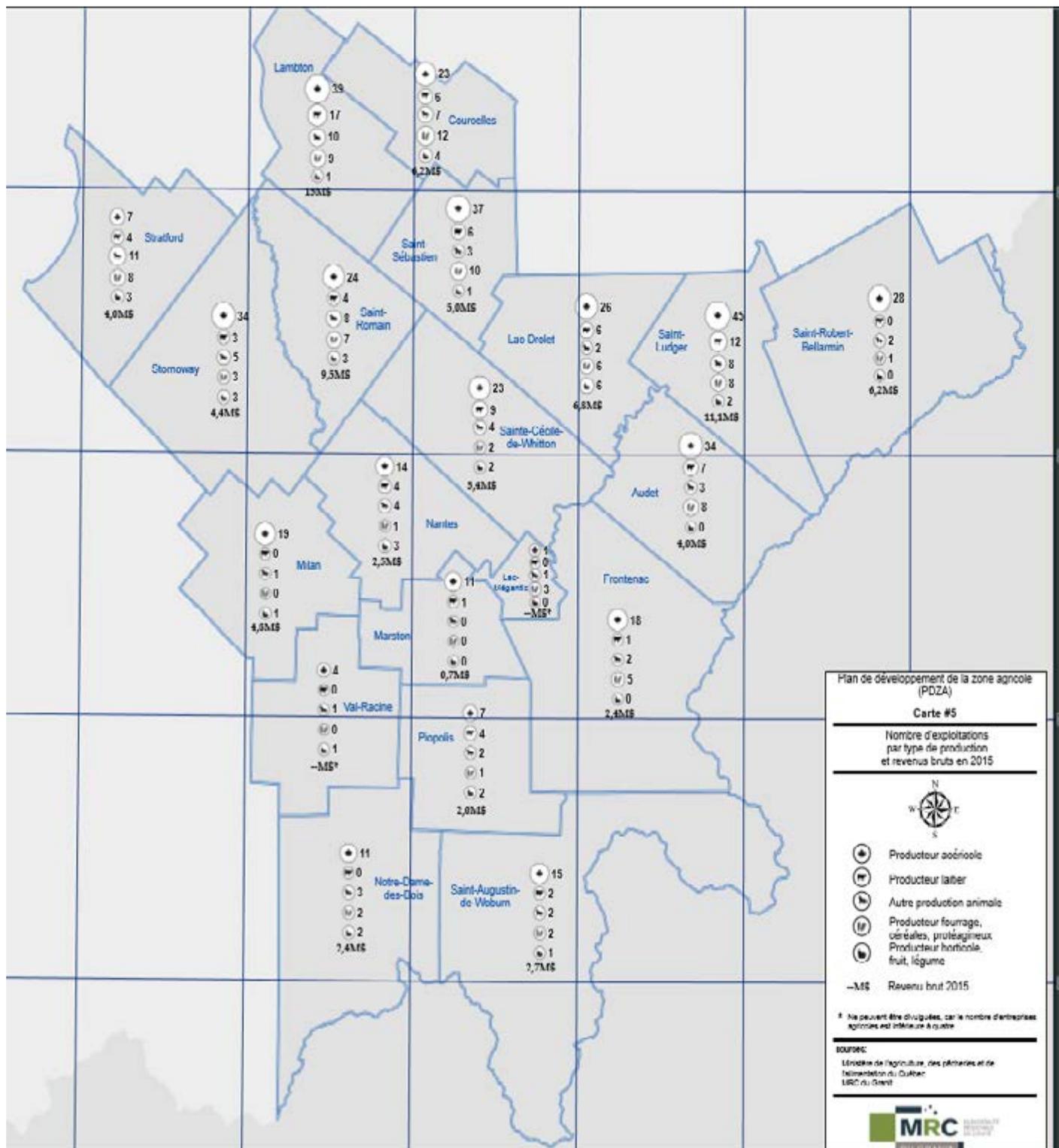
*Données préliminaires pour 2015

La carte 7 et le graphique 17 indiquent le revenu brut généré en 2015 par les productions animales, végétales et acéricoles dans chacune des municipalités de la MRC du Granit. Les municipalités de Lambton, Saint-Ludger, Saint Romain, Lac-Drolet et Courcelles génèrent les plus hauts revenus agricoles parce qu'elles sont plus spécialisées en production acéricole, en production laitière et dans les autres productions animales⁷⁶. La municipalité de Saint-Robert Bellarmin tire ses revenus agricoles presque exclusivement de l'acériculture et possède le plus grand nombre d'entailles de toutes les municipalités de la MRC du Granit et de l'Estrie. Les autres municipalités sont moins spécialisées dans la production laitière et dans les autres productions animales avec un apport moins important du secteur acéricole ce qui explique leurs revenus bruts plus faible. Les revenus générés par la récolte de matières ligneuses dans des 20 municipalités de la MRC du Granit n'étaient pas disponibles.

⁷⁵ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁷⁶ Le nombre d'entreprises n'indique pas la taille des exploitations. Par exemple, à Saint-Robert-Bellarmin, les érablières sont de très grandes tailles, ce qui explique que cette municipalité possède le plus grand nombre d'entailles

Carte 7 : Revenus bruts et nombre d'exploitations par type de production agricole de la MRC en 2015⁷⁷



Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
Carte #5
 Nombre d'exploitations par type de production et revenus bruts en 2015

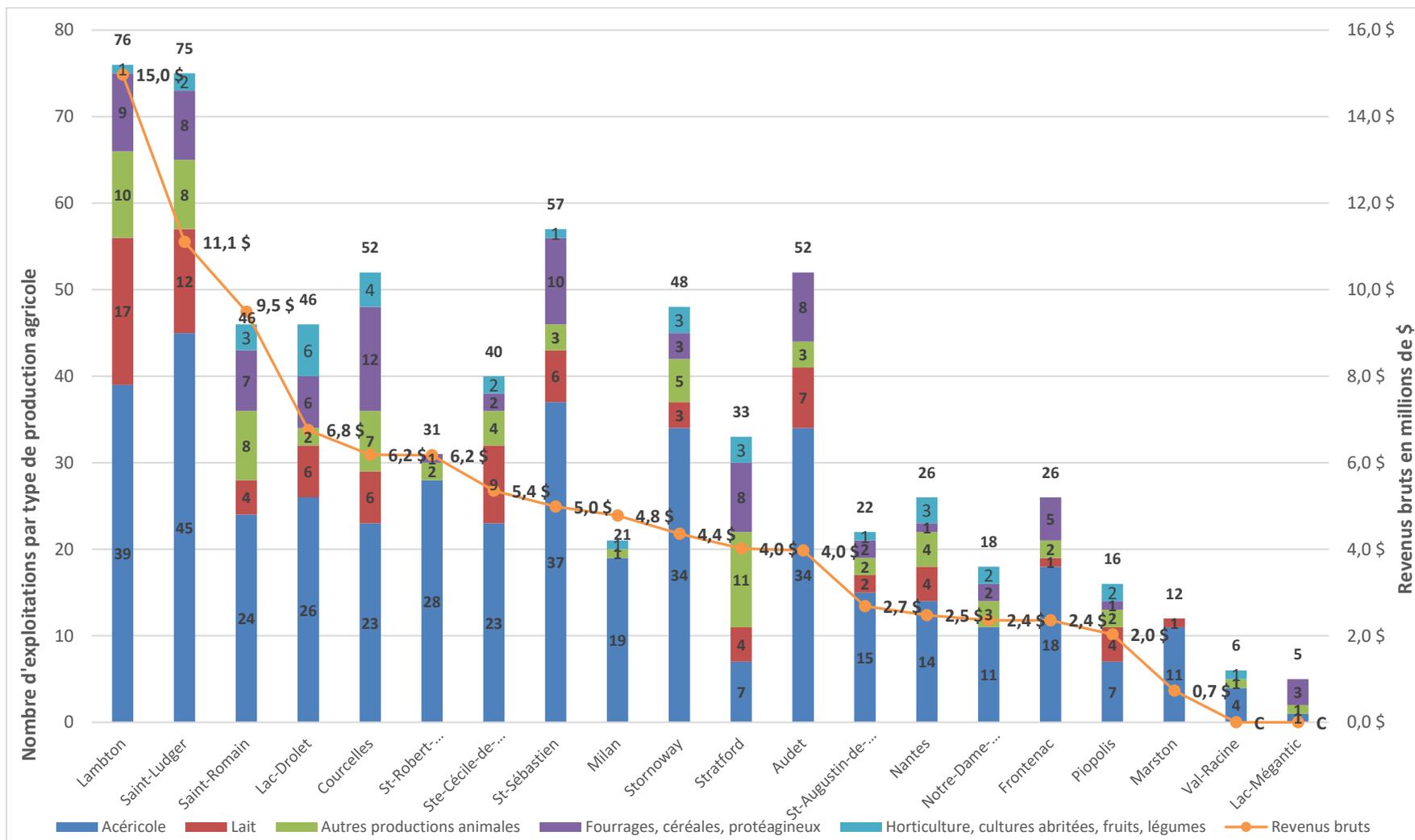
- Producteur agricole
- Producteur laitier
- Autre production animale
- Producteur fourrage, céréales, protéagineux
- Producteur horticoles, fruit, légume
- M\$ Revenu brut 2015

* Ne peuvent être divulgués, car le nombre d'entreprises agricoles est inférieur à quatre

SOURCE:
 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
 MRC du Gouet

⁷⁷ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Graphique 17 : Revenus bruts et nombre d'exploitations par type de production agricole par municipalité de la MRC du Granit en 2015p⁷⁸



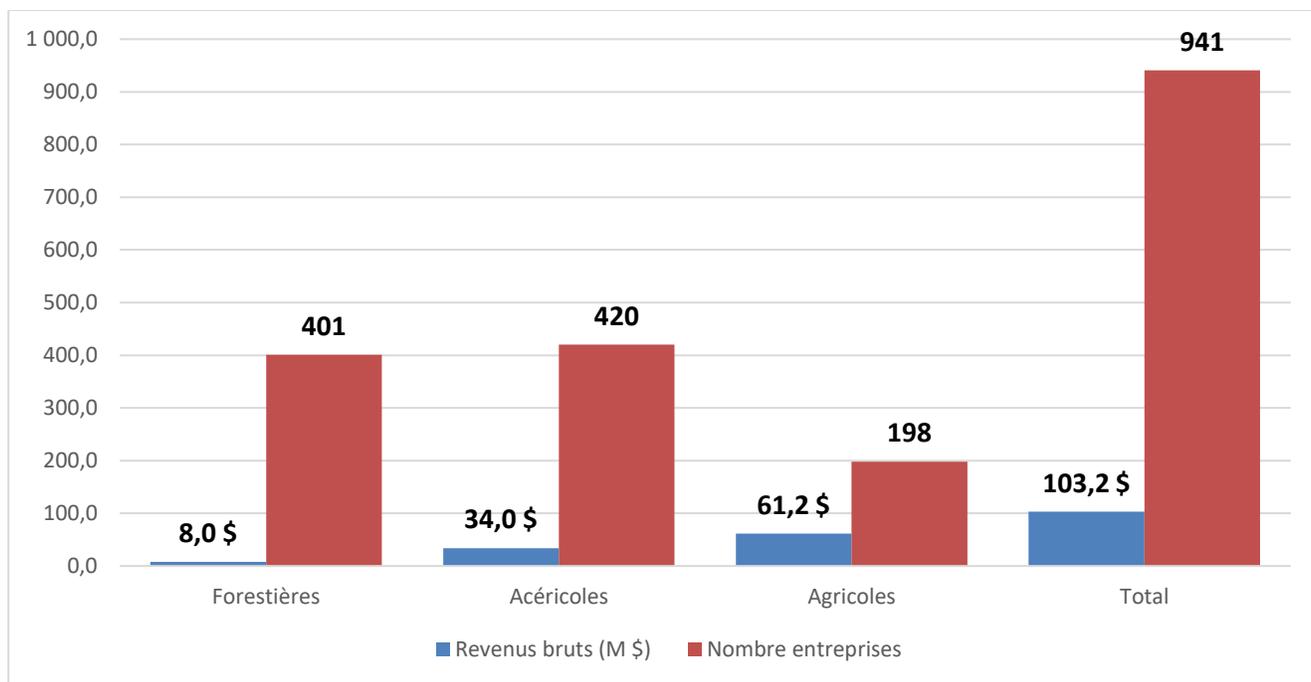
*Données préliminaires pour 2015

⁷⁸ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Le graphique 18 indique le nombre d'entreprises et les revenus bruts générés en 2015 par les entreprises forestières, acéricoles et les entreprises agricoles spécialisées en productions animales et végétales sur le territoire de la MRC du Granit. En ce qui concerne le nombre d'entreprises, il est difficile d'en établir le nombre exact car plusieurs d'entre elles sont à la fois spécialisées en production forestière, acéricole et agricole. Le nombre d'entreprises est plutôt déterminé selon la production qui génère le plus grand revenu, sauf pour les entreprises forestières où celles-ci sont dénombrés selon les ventes comptabilisées par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

Il y a donc 401 producteurs forestiers qui ont vendu pour 8,0 M\$ en produits forestier dans la MRC du Granit en 2015. Il y a environ 420 entreprises acéricoles qui ont vendus pour environ 34,0 M\$ de sirop et produits d'érable en 2015. Enfin, environ 198 entreprises agricoles dont le revenu brut principal provient des productions animales et végétales ont vendu pour environ 61,2 M\$ en produits agricoles au cours de l'année 2015. Au total, les 941⁷⁹ entreprises forestières, acéricoles et agricoles ont générés des revenus bruts d'environ 103,2 M \$ au cours de l'année 2015 sur le territoire de la MRC du Granit.

Graphique 18 : Revenus bruts générés et nombre d'entreprises forestières⁸⁰, acéricoles et agricoles dans la MRC du Granit en 2015⁸¹



*Données préliminaires pour 2015 concernant les entreprises agricoles et acéricoles

Au tableau 32, on trouve le nombre d'entreprises par strate de revenus annuels. De 1993 à 2015, il y a une baisse du nombre d'entreprises dans la strate de 5 000\$ à 25 000 \$ et dans celle de 150 000 \$ à 500 000 \$, alors qu'il y a une augmentation du nombre de producteurs dans les autres strates de revenus annuels. Depuis 1993, il y a

⁷⁹ Il y a 540 entreprises agricoles et acéricoles qui déclarent un revenu de plus de 5000\$ annuellement

⁸⁰ Source : Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. Il y a 1 285 producteurs forestiers dans la MRC du Granit dont 401 producteurs ont réalisé des ventes en 2015

⁸¹ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

eu des gains en productivité dans les différentes productions agricoles, lesquels se sont manifestées par une amélioration génétique et par l'introduction de nouvelles technologies. Pendant cette même période, il y a eu une augmentation des prix des produits agricoles et les entreprises dans certains secteurs sont devenues de plus en plus grandes ce qui a eu pour effet de faire augmenter les revenus bruts à la ferme.

En 2015, on trouve 23 % des entreprises dans la strate de revenu de 5 000 à 25 000 \$ avec 126 fermes. Il y a 114 entreprises (21 %) dans la strate de 25 000 à 50 000 \$; 143 entreprises (26 %) dans la strate de 50 000 à 150 000 \$; 105 fermes (19 %) dans la strate de 150 000 \$ à 500 000 \$ et il y a 49 entreprises (10%) dont le revenu annuel dépasse 500 000 \$ par année. Le nombre d'entreprises dont le revenu annuel est inférieur à 5 000 \$ a varié entre 1993 et 2015 et représente environ 8 % (47 entreprises) du total de 587 entreprises répertoriées en 2015 dans la MRC du Granit. Ce sont des entreprises en démarrage (sur une période variant de 1 à 5 ans).

Tableau 33 : Évolution du nombre d'entreprises (animales, végétales et acéricoles) par strate de revenus par entreprise dans la MRC du Granit⁸²

Strate de revenus par entreprise	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p	% 2015
5 000 à < 25 000 \$	209	134	162	213	189	136	126	23%
25 000 à < 50 000 \$	84	93	97	97	90	110	114	21%
50 000 à < 150 000 \$	78	142	151	134	128	161	143	26%
150 000 à < 500 000 \$	131	100	118	97	115	134	105	19%
500 000 \$ et +	3	6	8	11	19	31	52	10%
Total (5 000 \$ et +)	505	475	536	552	541	572	540	100%
0 à < 5 000 \$ ⁸³	N/D	42	32	4	36	19	47	
Grand total	N/D	517	568	556	577	591	587	

*Données préliminaires pour 2015

Lorsque l'on compare la source principale des revenus des entreprises agricoles sur le territoire de la MRC du Granit, l'acériculture se démarque avec 342 entreprises en 2015 dont le revenu principal est la vente de produits acéricoles. En effet, en 2015, l'acériculture représentait 63,3 % de l'ensemble des entreprises agricoles dont la vente de sirop d'érable est le principal revenu de l'entreprise (tableau 34). Aussi, de 1993 à 2015, le nombre d'entreprises acéricoles est passé de 187 à 342 pour une augmentation de 155 entreprises représentant un gain de 183 % dont le revenu principal est la vente de produits acéricoles. Le tableau 31 indique qu'il y avait 420 entreprises acéricoles dans la MRC du Granit en 2015 et de ce nombre 342 entreprises ont comme principal revenu la vente de sirop d'érable. Autrement dit, 81,4 % de l'ensemble des entreprises acéricoles ont comme source principale de revenu la vente de sirop d'érable et de ses produits dérivés.

La production laitière se classe au 2^e rang en termes de revenu principal de l'entreprise, soit environ 15,6 % de l'ensemble des entreprises agricoles de la MRC du Granit. Le nombre d'entreprises laitières est passé de 171 à 84 entreprises dont le revenu principal est la vente de lait ce qui représente une diminution de 87 entreprises avec une baisse de près de 49 % (tableau 33). Le tableau 22 indique qu'il y avait 88 fermes laitières dans la MRC

⁸² MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁸³ Ce sont des entreprises en démarrage sur une période variant de 1 à 3 ans

en 2015 et de ce nombre 84 entreprises ont comme principale source de revenus la vente de lait. Ceci démontre qu'environ 95,5 % des entreprises laitières tirent leurs revenus principaux de la vente du lait.

Le tableau 34 indique que les ventes de bovins de boucherie représentent 5,9 % des fermes dont le revenu principal provient de ce type de production. Il y a 14 fermes porcines soit 2,6 % de l'ensemble des fermes de la MRC du Granit dont le revenu principal est la vente de porcs.

Les 472 fermes spécialisées en production acéricole, en production bovine, en production laitière et en production porcine représentaient environ 87,4 % de l'ensemble des 540 entreprises dont le revenu principal était constitué par la vente de sirop d'érable, de bovins de boucherie, de lait ou de porcs en 2015 dans la MRC du Granit. En 2015, il y avait 22 entreprises spécialisées en production horticole et en vente de foin ce qui représentait environ 4,1 % de l'ensemble des 540 entreprises. Enfin, il y avait environ 46 autres entreprises (8,5 %) dont le revenu principal provenait de tous les autres types de productions animales et végétales.

Tableau 34 : Répartition du nombre d'entreprises selon la principale source de revenus dans la MRC du Granit⁸⁴

Nombre entreprises ⁸⁵	Années							Écart (2015-1993)		Proportion 2015p
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p	Nb	%	total
Production										
Acériculture	187	213	276	298	319	355	342	155	183%	63,3%
Lait	171	144	122	113	97	96	84	-87	49%	15,6%
Bovins de boucherie	66	55	60	65	51	44	32	-34	48%	5,9%
Bois	-	-	-	-	-	-	15	15	-	2,8%
Porcs	15	14	13	15	15	14	14	-1	93%	2,6%
Horticulture	19	17	14	19	17	15	11	-8	58%	2,0%
Foins	9	7	7	8	12	15	11	2	122%	2,0%
Volailles	2	1	1	3	3	4	4	2	200%	0,7%
Ovins	4	4	3	6	6	8	4	-	100%	0,7%
Légumes	5	3	2	2	3	3	4	-1	80%	0,7%
Fruits	3	2	3	3	2	2	4	1	133%	0,7%
Chevaux	-	-	-	2	2	3	4	4	-	0,7%
Aquiculture	4	4	4	1	3	4	3	-1	75%	0,6%
Grandes cultures	2	2	1	6	2	4	2	-	100%	0,4%
Cultures abritées	3	3	4	3	4	2	2	-1	67%	0,4%
Autres élevages	3	4	3	5	5	3	2	-1	67%	0,4%
Veaux lourds	-	2	1	1	-	-	1	1	-	0,2%
Autres	12	-	22	2	-	-	1	-11	8%	0,2%
Total	505	475	536	552	541	572	540	35	107%	100,0%

*Données préliminaires pour 2015

En ce qui concerne le nombre d'entreprises agricoles (animales, végétales et acéricoles) par municipalité situées dans la MRC du Granit et les revenus bruts générés par ces entreprises en 2015, la municipalité de Lambton

⁸⁴ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁸⁵ Entreprises ayant un revenu minimal de 5 000\$ par année

génère un revenu agricole brut de 15 M\$ avec ses 53 entreprises agricoles (tableau 35) qui exploitent 2 630 ha (graphique 9) de sols en cultures. La municipalité de Lambton se classe première en termes de revenus bruts agricoles et 2^e en termes de superficies en cultures. En 2015, il y avait 53 entreprises agricoles sur le territoire de la municipalité de Saint-Ludger, elles ont généré des revenus bruts de 11,1 M\$ et elles exploitaient près de 3 031 ha de sols en cultures. La municipalité de Saint-Ludger se classe 2^e en termes de revenus agricoles et première en termes de superficie en cultures parmi les 20 municipalités de la MRC du Granit.

Les municipalités de Lambton et de Saint-Ludger détiennent respectivement 17 et 12 exploitations spécialisées en production laitière. Elles ont le plus grand nombre d'entreprises acéricoles sur leur territoire respectif ce qui contribue à générer les deux plus grands revenus bruts agricoles parmi les 20 municipalités de la MRC du Granit. Lambton et Saint-Ludger détiennent aussi le plus d'entreprises agricoles qui sont au nombre de 53 chacune.

Tableau 35 : Nombre de fermes en productions (animales, végétales, acéricoles) et revenus totaux par municipalité de la MRC du Granit en 2015⁸⁶

Municipalité	Nombre de producteurs par type de production				Revenus M\$
	Animales	Végétales	Acéricoles	Total ⁸⁷	
Lambton	30	10	39	53	15,0 \$
Saint-Ludger	21	19	45	53	11,1 \$
St-Romain	13	10	24	32	9,5 \$
Lac-Drolet	8	12	26	36	6,8 \$
Courcelles	14	16	23	32	6,2 \$
St-Robert Bellarmin	2	1	28	29	6,2 \$
Ste-Cécile-de-Whitton	14	4	23	29	5,4 \$
Saint-Sébastien	10	11	37	46	5,0 \$
Milan	1	1	19	21	4,8 \$
Stornoway	12	6	34	38	4,4 \$
Stratford	15	11	7	24	4,0 \$
Audet	11	8	34	39	4,0 \$
St-Augustin-de-Woburn	4	3	15	20	2,7 \$
Nantes	11	4	14	22	2,5 \$
Frontenac	6	5	18	20	2,4 \$
Notre-Dame-des-Bois	3	4	11	16	2,4 \$
Piopolis	6	3	7	12	2,0 \$
Marston	1	0	11	12	0,7 \$
Lac-Mégantic	1	3	1	2	-
Val-Racine	1	1	4	4	-
Total	184	132	420	540	95,2 \$

*Données préliminaires pour 2015

⁸⁶ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁸⁷ Le nombre d'entreprise doit être interprété avec prudence. En effet, plusieurs entreprises sont impliquées dans plus d'une production. Par exemple, une entreprise peut produire du lait, des céréales, du sirop d'érable, etc. et dans un tel cas, elle sera comptabilisée une seule fois

Le tableau 36 dresse le portrait de tout le secteur agricole et acéricole de la MRC du Granit en termes de nombre d'exploitations, de revenus bruts par type de production et de revenus bruts moyens par entreprise pour chaque type de production animale, végétale et acéricole en 2015. C'est la production laitière qui génère le plus grand revenu brut sur le territoire de la MRC du Granit soit près de 37,1 M\$. Le revenu brut moyen de ces 86 entreprises est en moyenne de 431 628 \$ pour l'année 2015. C'est la production porcine qui génère le revenu brut moyen le plus élevé par entreprise, soit environ 476 125 \$ en 2015. Ainsi, les 16 fermes porcines ont généré un revenu brut total de 7,6 M\$ sur l'ensemble du territoire de la MRC du Granit en 2015.

Tableau 36 : Nombre d'entreprises, revenus bruts par secteur de production et revenus bruts moyens par entreprise animale, végétale et acéricole en 2015⁸⁸

Type de production	Nombre ⁸⁹ d'entreprises	Revenus bruts par secteur	% secteur/MRC	Revenus moyens par entreprise
Production animale				
Lait	86	37 120 000 \$	39,0%	431 628 \$
Porcs	16	7 618 000 \$	8,0%	476 125 \$
Bovin boucherie	51	3 455 000 \$	3,6%	67 745 \$
Volailles	10	3 268 000 \$	3,4%	326 800 \$
Aquiculture	4	526 000 \$	0,6%	131 500 \$
Ovins	7	226 000 \$	0,2%	32 286 \$
Chevaux	5	90 000 \$	0,1%	18 000 \$
Veaux lourds	1	c	c	c
Autres élevages	4	c	c	c
Sous-total animale	165	52 555 000 \$	55,2%	318 515 \$
Production végétale				
Horticulture ornementale	17	3 003 000 \$	3,2%	176 647 \$
Fourrage pour la vente	67	586 000 \$	0,6%	8 746 \$
Céréales et protéagineux	30	567 000 \$	0,6%	18 900 \$
Légumes	9	322 000 \$	0,3%	35 778 \$
Fruits	6	c	c	c
Cultures abritées	3	c	c	c
Autres	232	3 355 000 \$	3,5%	14 461 \$
Sous-total végétale	107	7 833 000 \$	8,2%	73 206 \$
Production acéricole	420	33 978 000 \$	35,7%	80 900 \$
Total MRC	540	95 162 000 \$	100,0%	176 226 \$

*Données préliminaires pour 2015

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

⁸⁸ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁸⁹ Le nombre d'entreprise doit être interprété avec prudence. En effet, plusieurs entreprises sont impliquées dans plus d'une production, par exemple, une entreprise peut produire du lait, des céréales, du sirop d'érable, etc. et dans un tel cas elle est comptabilisée une seule fois.

Parmi les productions végétales, c'est le secteur de l'horticulture ornementale qui a généré le plus grand revenu brut par entreprise soit près de 176 647 \$ en 2015. Ce secteur a rapporté un peu plus de 3,0 M\$ sur l'ensemble du territoire de la MRC du Granit pour l'année 2015.

Les productions animales ont généré environ 318 515 \$ de revenu annuel moyen par entreprise et des revenus totaux d'un peu plus de 52,6 M\$ en 2015. La production acéricole se classe au deuxième rang avec un revenu annuel moyen par entreprise d'environ 80 900 \$ et des revenus totaux d'environ 34,0 M\$ en 2015. Les productions végétales ont généré près de 73 206 \$ de revenu moyen par exploitation et génèrent un revenu brut de 7,8 M\$ en 2015.

Lorsque l'on compare les revenus bruts totaux des entreprises agricoles et forestières pour chacune des MRC de la région de l'Estrie, la MRC du Granit se classe au 3^e rang en termes de revenus bruts avec des ventes totalisant 103,2 M\$ en 2015. Ceci représente 16 % de l'ensemble des revenus bruts de la région de l'Estrie qui totalise 656,0 M\$ de revenus bruts (tableau 37). Selon Statistique Canada, il y avait environ 870 exploitants agricoles dans la MRC du Granit en 2015, soit environ 21 % de 4 080 exploitants agricoles répertoriés dans la région de l'Estrie. La MRC de Coaticook se classe première avec 900 exploitants suivie par la MRC du Granit avec 870 exploitants agricoles sur son territoire. En 2015, la région de l'Estrie comptait 4 080 exploitants agricoles qui opéraient 2 722 fermes agricoles. Il y a eu 672 entreprises forestières qui ont fait de la vente de produits forestiers. Les entreprises agricoles et forestières ont généré tout près de 656 M\$ sur l'ensemble du territoire de l'Estrie.

Tableau 37 : Nombre de producteurs, d'entreprises agricoles et forestières et revenus bruts (millions \$) de ces entreprises par MRC de l'Estrie en 2015⁹⁰

MRC	Agriculteurs ⁹¹			Forestiers ⁹²		Agricole+forestier	
	Exploitants	Fermes	Revenus	Fermes	Revenus	Fermes	Revenus
Coaticook	900	571	203,8 \$	127	1,46 \$	698	205,26 \$
Val-Saint-François	695	457	143,4 \$	80	0,51 \$	537	143,91 \$
Granit ⁹³	870	540	95,2 \$	401 ⁹⁴	8,00 \$	941	103,20 \$
Haut-Saint-François	700	471	79,7 \$	128	1,01 \$	599	80,71 \$
Les Sources	370	246	57,7 \$	48	0,31 \$	294	58,01 \$
Memphrémagog	400	288	42,6 \$	48	0,33 \$	336	42,93 \$
Sherbrooke	145	102	21,9 \$	9	0,03 \$	111	21,93 \$
Estrie	4 080	2 722	644,3 \$	841	11,65 \$	3 563	655,95 \$

⁹⁰ Source : Statistique Canada. Tableau 004-0233 et tableau 004-0219 – Recensement de l'agriculture, fermes classées selon les revenus agricoles bruts totaux et pour la vente des produits forestiers provenant de l'année précédant le recensement de l'agriculture de 2016

⁹¹ Les producteurs acéricoles sont inclus dans le nombre de producteurs agricoles

⁹² Le nombre de producteurs forestiers sont comptabilisé sur la base de la vente de produits forestiers indépendamment de leurs revenus agricoles si tel s'avérait être le cas

⁹³ Pour la MRC du Granit la source des données provient du MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

⁹⁴ Source : Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

2.3 Données socioéconomiques des entreprises agricoles

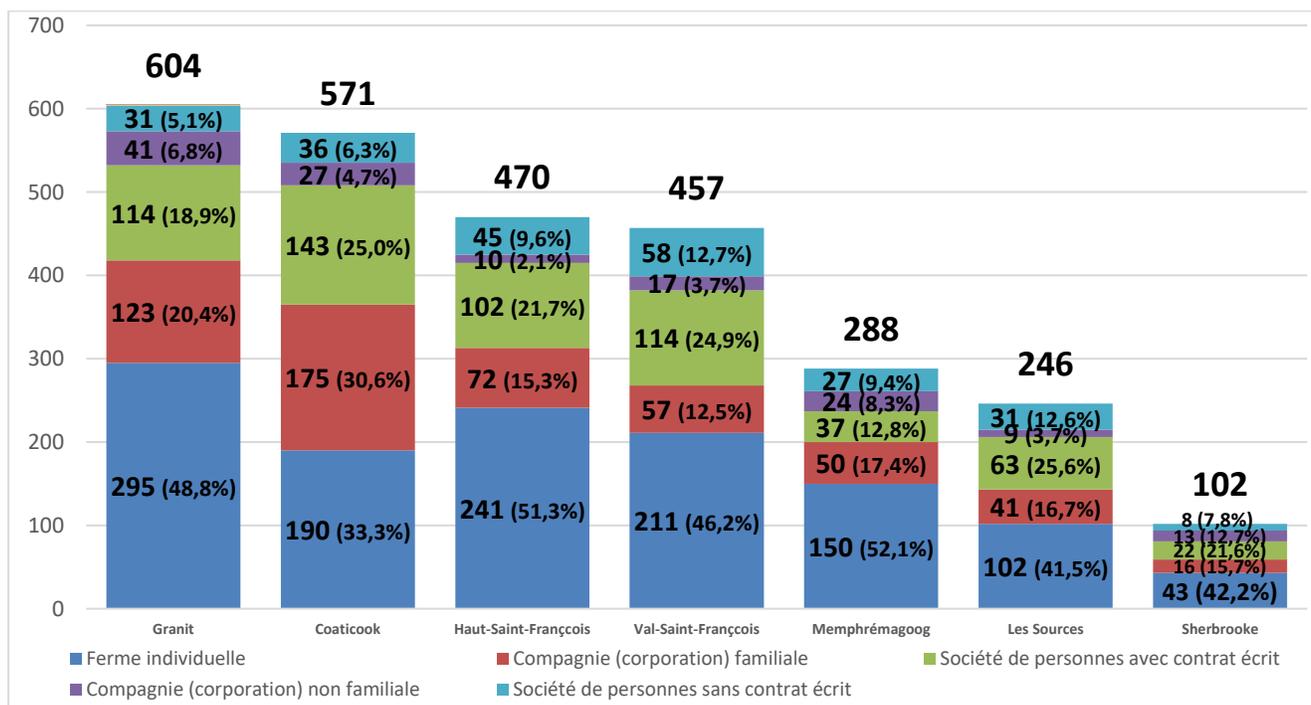
2.3.1 Structure juridique des entreprises agricoles

Au cours de l'année 2016, la MRC du Granit a mené une enquête auprès de ses exploitants agricoles dans le cadre de réalisation de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Environ 540 producteurs agricoles ont été contactés et ils pouvaient répondre au sondage en remplissant un questionnaire ou via le site Internet de la MRC au www.mrcgranit.qc.ca.

Au niveau de la structure juridique, 229 entreprises ont répondu au sondage pour un taux de participation de 42,4 %. Il y a 132 entreprises (57,6%) qui ont déclaré être propriétaire unique de leur entreprise, 96 entreprises (41,9%) ont déclaré être en co-exploitation et une entreprise (0,4%) a déclaré être en coopérative⁹⁵.

Selon les données de Statistique Canada au graphique 19, en 2015, il y a 295 fermes individuelles (48,8%) sur les 604 entreprises qui ont complété le recensement sur l'agriculture en 2016. Il y avait 123 compagnies (corporation) familiales (20,4 %), 114 sociétés de personnes avec un contrat écrit (18,9 %), 41 compagnies (corporation) non familiales (6,8%) et 31 sociétés de personnes sans contrat écrit (5,1%). Le tableau 38 indique pour chaque MRC la proportion de fermes appartenant aux différentes formes juridiques.

Graphique 19 : Structure juridique des entreprises agricoles par MRC de l'Estrie en 2015⁹⁶



Dans la région de l'Estrie au tableau 38, environ 1 232 entreprises (45,0%) des 2 738 entreprises sont des fermes individuelles peu importe son appartenance à une MRC et ce pourcentage varie entre 33% et 52% selon la MRC.

⁹⁵ Source : Sondage mené par la MRC du Granit auprès de ses producteurs agricoles en 2016

⁹⁶ Source : Statistique Canada. Tableau 004-0230 – Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la forme juridique provenant de l'année précédant le recensement de l'agriculture de 2016

Les sociétés de personnes avec contrat écrit au nombre de 595 représentent 21,7 % des 2738 entreprises agricoles de l’Estrie. Les compagnies (corporation) familiales représentent 19,5 % (534 entreprises) de l’ensemble des fermes de l’Estrie. Les sociétés de personnes sans contrat écrit et les compagnies (corporation) non familiales représentent respectivement 8,6 % (236 fermes) et 5,1 % (141 fermes) de l’ensemble des entreprises agricoles de l’Estrie.

Tableau 38 : Forme juridique des entreprises agricoles dans la région administrative de l’Estrie en 2015⁹⁷

Forme juridique	Nombre	Pourcentage
Ferme individuelle	1 232	45,0 %
Société de personnes avec contrat écrit	595	21,7 %
Compagnie (corporation) familiale	534	19,5 %
Société de personnes sans contrat écrit	236	8,6 %
Compagnie (corporation) non familiale	141	5,1 %
Total	2 738	100 %

2.3.2 La production biologique

En ce qui concerne le nombre d’entreprises biologiques sur le territoire de la MRC du Granit (tableau 39), ce sont les fermes acéricoles que l’on compte en plus grand nombre, soit 42 sur un total de 47 fermes biologiques. C’est aussi le nombre de fermes acéricoles qui a le plus progressé depuis 2002, passant de 2 à 42 entreprises en 2015. Dans toutes les autres productions agricoles, le nombre d’entreprises a peu varié et il est relativement peu élevé soit environ 5 entreprises sur tout le territoire de la MRC du Granit.

Tableau 39 : Évolution du nombre d’entreprises en mode biologique dans la MRC du Granit⁹⁸

Production ⁹⁹	2002	2004	2007	2010	2015p
Acériculture	2	31	23	39	42
Grandes cultures	-	-	-	3	7
Lait	1	1	1	2	2
Fruits et légumes	4	3	1	2	2
Cultures abritées	-	-	-	-	2
Viande	1	1	1	1	-
Plantes médicinales	-	-	-	-	-
Total	8	36	26	43	47

*Données préliminaires pour 2015

⁹⁷ Source : Statistique Canada. Tableau 004-0230 – Recensement de l’agriculture, fermes classées selon la forme juridique provenant de l’année précédant le recensement de l’agriculture de 2016

⁹⁸ MAPAQ, direction régionale de l’Estrie, mars 2017

⁹⁹ Dans ce tableau, de 2002 à 2007, les entreprises sont comptabilisées selon leur production principale, tandis que depuis 2010, les entreprises sont comptées pour chaque secteur de production biologique qu’elles produisent. Toutefois, le total représente bien le nombre (distinct) de producteurs biologiques.

D'après les données de Statistique Canada, grâce à son secteur acéricole, en 2015, la MRC du Granit se classe au premier rang avec 51 des 149 entreprises biologiques recensées dans la région de l'Estrie, soit 34 % de l'ensemble des fermes biologiques de l'Estrie (tableau 40). De plus, 9,4% des entreprises agricoles de la MRC du Granit sont biologiques. En 2015, en Estrie, 149 des 2 675 fermes étaient biologiques, soit 5,6 % de l'ensemble de fermes de l'Estrie. Le nombre de fermes biologiques dans les autres MRC de l'Estrie est peu élevé et il y aurait place à développer davantage ce type de marché dans l'ensemble de l'Estrie et dans la MRC du Granit.

Tableau 40 : Nombre de fermes déclarantes de produits biologiques destinés à la vente en Estrie en 2015¹⁰⁰

MRC	Entreprises agricoles			% Biologiques	
	Biologiques	Régulières	Totales	MRC	Estrie
Granit	51	489	540	9,4%	34,2%
Haut-Saint-François	30	441	471	6,4%	20,1%
Coaticook	29	542	571	5,1%	19,5%
Memphrémagog	12	276	288	4,2%	8,1%
Les Sources	11	235	246	4,5%	7,4%
Val-Saint-François	11	446	457	2,4%	7,4%
Sherbrooke	5	97	102	4,9%	3,4%
Estrie	149	2526	2675	5,6%	100,0%

*Données préliminaires pour 2015

2.3.3 La culture des OGM

Les OGM cultivés sur le territoire de la MRC du Granit sont principalement le maïs-grain et le soya (tableau 41). En 2015, les principales cultures génétiquement modifiées couvraient 413 ha et le nombre d'exploitants pratiquant ce type de culture était au nombre de 11 entreprises, dont 3 entreprises cultivaient du maïs-grain et 8 entreprises cultivaient du soya.

Tableau 41 : Évolution des cultures OGM dans la MRC du Granit¹⁰¹

Production	Superficie (en ha)				Nombre de déclarant			
	2004	2007	2010	2015p	2004	2007	2010	2015p
Maïs-grain	-	-	C	C	-	-	1	3
Soya	-	-	C	C	-	-	3	8
Total	-	-	C	413	-	-	3	11

*Données préliminaires pour 2015

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

¹⁰⁰ Source : Statistique Canada. Tableau 004-0211 – Recensement de l'agriculture, produits biologiques à la vente provenant de l'année précédant le recensement de l'agriculture de 2016

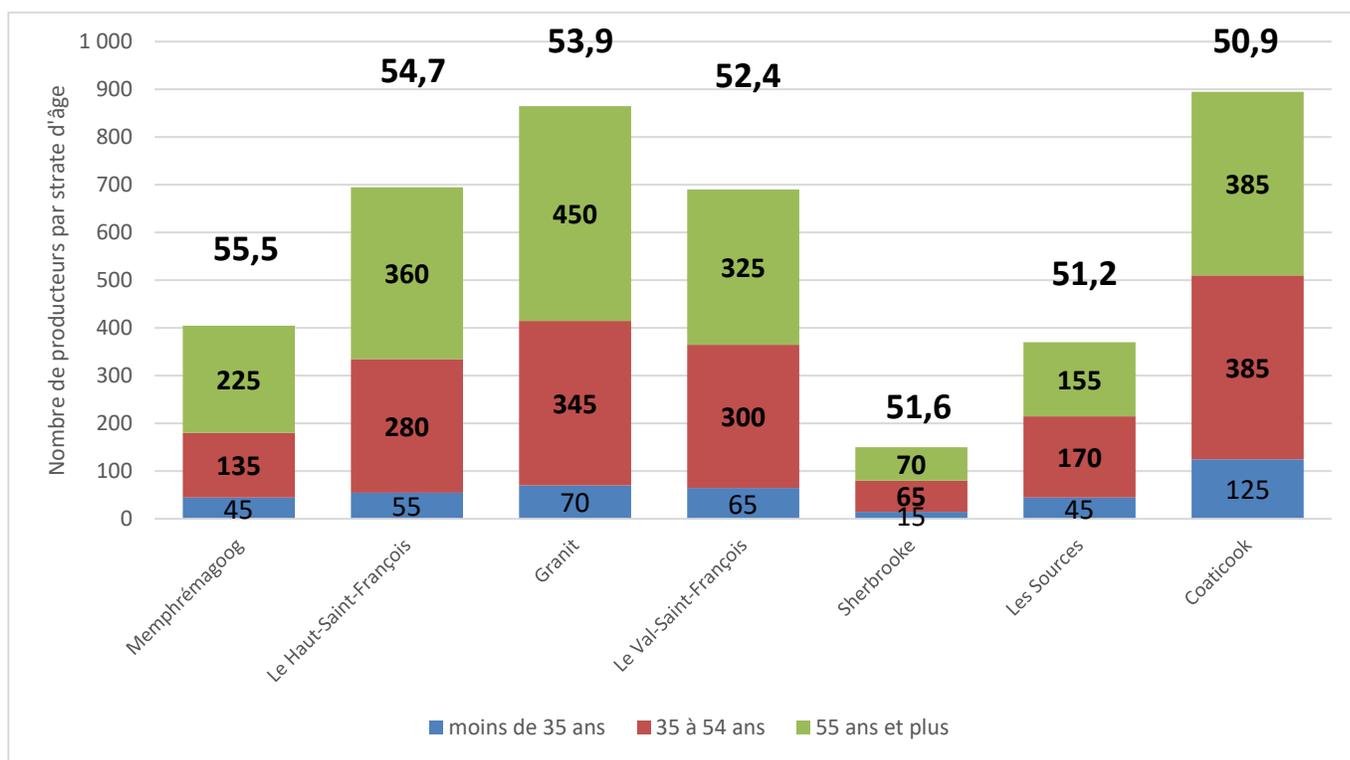
¹⁰¹ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

2.3.4 Portrait des exploitants agricoles et de la relève

Le recensement de l'agriculture réalisé en 2016 par Statistique Canada dresse le portrait du nombre de producteurs par catégorie d'âge dans chacune des MRC de l'Estrie (graphique 20). L'âge moyen des agriculteurs dans la région de l'Estrie en 2015 est de 52,9 ans. C'est dans la MRC de Memphrémagog que l'âge moyen des agriculteurs est le plus élevé se situant à 55,5 ans. La MRC du Granit se situe au 3^e rang avec un âge moyen de ses agriculteurs autour de 53,9 ans. C'est dans la MRC de Coaticook où l'âge moyen des agriculteurs est le plus bas avec 50,9 ans.

En Estrie, parmi les 4 070 producteurs, environ 10 % des agriculteurs (420 producteurs) ont moins de 35 ans; 41 % (1 680 producteurs) ont entre 35 et 54 ans; et 49 % (1 970 producteurs) des agriculteurs ont 55 ans et plus. Dans la MRC du Granit, sur les 865 producteurs, environ 8 % des agriculteurs (70 producteurs) ont moins de 35 ans; 40 % (345 producteurs) ont entre 35 et 54 ans; et 52 % (450 producteurs) des agriculteurs ont 55 ans et plus.

Graphique 20 : Nombre d'exploitants agricoles par ferme selon le groupe d'âge en 2015¹⁰²



Sur les 86 entreprises laitières dont le revenu principal provient de la vente de lait, il y a 46 entreprises qui déclaraient avoir de la relève en 2015, soit 53,5% du total de ce type de production (tableau 42). Pour l'acériculture, 28,4 % des entreprises, soit 97 sur 342 entreprises, déclaraient avoir une relève en 2015. De façon générale, dans la MRC du Granit, sur les 540 entreprises agricoles et acéricoles, il y a 164 exploitations qui ont déclaré avoir une relève en 2015, soit un taux de 30,4 %.

¹⁰² Source : Statistique Canada. Tableau 004-0239 – Recensement de l'agriculture, nombre d'exploitants agricoles par ferme selon l'âge provenant de l'année précédant le recensement de l'agriculture de 2016

Tableau 42 : Évolution du nombre de producteurs qui déclarent avoir de la relève pour leur exploitation dans la MRC du Granit¹⁰³

Production principale	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p	Entreprises totales ¹⁰⁴	% relève
Lait	47	26	38	23	38	23	46	86	53,5%
Acériculture	27	35	37	57	85	45	97	342	28,4%
Bovins de boucherie	6	8	5	18	18	3	8	32	25,0%
Ovins	1	2	-	1	1	1	1	7	14,3%
Grandes cultures	3	-	1	1	2	2	4	30	13,3%
Porcs	-	2	-	5	5	1	2	16	12,5%
Fruits et légumes	-	-	-	-	-	1	1	8	12,5%
Horticulture ornementale	1	-	-	-	-	2	2	17	11,8%
Bois	-	-	-	-	-	-	3	-	-
Arbres de Noël	5	2	1	1	3	2	-	24	-
Autres élevages	3	-	2	3	5	1	-	2	-
Cultures abritées	-	1	-	1	-	-	-	2	-
Total	93	76	84	110	157	81	164	540	30,4%

*Données préliminaires pour 2015

Au regard du sondage de la MRC du Granit, à la question « quelles sont vos intentions quant à l'avenir de votre entreprise agricole? », 38 % des répondants ont des objectifs connus quant à l'avenir de leur entreprise; 19 % ne savent pas et 44 % n'ont pas répondu. Parmi ceux qui connaissent l'avenir de leur entreprise, 38 % ont l'intention de prendre de l'expansion en achetant, en louant, en diversifiant leurs productions et/ou en augmentant la taille de leur troupeau. Environ 17 % des répondants ont l'intention de transférer leur entreprise à la relève dans un avenir plus ou moins rapproché. Environ 14 % veulent vendre leur entreprise en bloc et 2 % des répondants souhaitent vendre à la pièce. Près de 10 % sont à la recherche de relève; 7 % veulent tendre vers le biologique; 7 % veulent demeurer identiques et 2 % des répondants souhaitent faire de la transformation. Enfin, 3 % des exploitants souhaitent transférer leur entreprise à forfait en s'intégrant¹⁰⁵.

Pour 25% des répondants au sondage de la MRC du Granit, c'est l'agrandissement des superficies cultivables qui constitue la source de limitation la plus importante au niveau de leur entreprise, car les entreprises sont soumises au Règlement sur les exploitations agricoles (REA). La réglementation sur l'abattage d'arbres est une source de limitations pour 24% des répondants. Le règlement relatif aux bandes riveraines (bande minimale de 3 mètres à conserver de part et d'autre d'un cours d'eau) représente une limitation pour 20% des répondants. Pour 18% des répondants, la réglementation portant sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs est une source de limitations de leur entreprise. Enfin, les autres réglementations sont une source de limitations pour 13% des répondants.

¹⁰³ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

¹⁰⁴ Le nombre d'entreprises est déterminé selon la principale source de revenus

¹⁰⁵ Source : Sondage mené par la MRC du Granit auprès de ses producteurs agricoles en 2016

D'après le sondage mené par la MRC du Granit, pour 34% des répondants la situation de leur entreprise dans 5 ans sera légèrement meilleure; pour 21%, il n'y aura aucun changement; 21% des répondants ne savent pas; 20% des répondants pensent qu'elle sera bien meilleure et 8% des répondants pensent que la situation de leur entreprise sera légèrement moins bonne.

2.3.5 Les types de ventes directes

Les ventes directes constituent les circuits courts de mise en marché. Les ventes directes se font dans les marchés publics locaux et dans quelques cas par une agriculture soutenue par la communauté (ASC) qui permet d'offrir des paniers de légumes à des familles de la région créant un lien entre le consommateur et le producteur. Les circuits courts de mise en marché se font aussi sous forme de ventes à la ferme dans des kiosques (stands), par l'agrotourisme et par l'autocueillette.

Dans la MRC du Granit, on trouve un Marché Public situé à Lac-Mégantic qui est une coopérative de solidarité regroupant 34 membres producteurs, 59 membres consommateurs et 10 membres de soutien. Sa mission est de valoriser les produits des petits producteurs et artisans locaux, tout en permettant aux consommateurs de la MRC du Granit de s'identifier à leur région et de participer à l'effort collectif¹⁰⁶.

Pour se faire, la coopérative travaille à la gestion et à l'animation d'un lieu de rassemblement sécuritaire et pratique où les producteurs peuvent vendre leurs produits, mais également transmettre leurs connaissances aux consommateurs. Au cœur des valeurs et des préoccupations de cette coopérative se trouvent : la solidarité, le soutien à la relève agricole, l'occupation du territoire, l'éducation et l'offre de produits frais, de qualité. Le Marché public Lac-Mégantic est membre de l'Association des Marchés Publics du Québec (AMPQ).

Le marché public du Lac-Mégantic a été créé en 2005. Par la suite, il y a eu la création d'une coopérative de producteurs en 2008, pour répondre au besoin exprimé par les producteurs de la MRC du Granit de créer une structure légale ayant comme objectif d'assurer l'autonomie et l'indépendance du marché public alors constitué uniquement de producteurs agricoles et de transformateurs artisans. Malgré l'horreur des événements du 6 juillet 2013, la coopérative a survécu en maintenant ses services, confirmant ainsi son positionnement commercial et sa notoriété.

C'est en octobre 2013 qu'une première réflexion s'est faite et a permis aux membres de constater que, pour assurer la pérennité du marché, il était essentiel de revoir la structure de la coopérative, de même que l'offre de service global dans le but d'actualiser et d'optimiser la présence du marché et ses activités commerciales. En 2014, une modification du statut de la coop de producteurs a été faite pour une coopérative de solidarité, cette dernière étant idéale pour allier différentes catégories de membres au sein de la même coopérative (membres de soutien, membres consommateurs utilisateurs, membres producteurs) afin d'atteindre le plus de producteurs et de citoyens essentiels au maintien d'activités pérennes.

Le projet de cette coopérative vise dans son ensemble à installer le marché public du Lac-Mégantic et sa future cuisine collective commerciale dans l'usine Billot Select. Ce bâtiment, stratégiquement situé pour tenir un

¹⁰⁶ Source : Mme Chantale Gagnon, présidente du C.A. Marché Public Lac-Mégantic, Coopérative de Solidarité

marché public de par sa localisation dans le centre-ville est situé tout près des autres commerces et sera réhabilité par la Ville de Lac-Mégantic. Il permettra d’y accueillir, le marché public et la cuisine de la coopérative de même que le Centre Magnétique offrant un espace de travail collaboratif avec son Quartier artisan (espace entrepreneurial, incubateur et propulseur d’entreprises) et l’Espace jeunesse. Se faisant, cet endroit aura une vocation multifonctionnelle rassemblant sous un même toit plusieurs services destinés à la communauté.

Le projet de la coopérative s’inscrit dans les priorités du Bureau de reconstruction de Lac-Mégantic et il a deux pans. Concrètement, il s’agit tout d’abord de doter le marché d’étals intérieurs et extérieurs pour un total de 30 étals dans un espace, une structure permanente qui sera dotée des infrastructures et commodités (eau courante, espace réfrigéré, congélateurs vitrés mobiles, etc.) pour faciliter la mise en marché de proximité et répondre aux divers besoins des producteurs et transformateurs artisans de la région.

L’autre pan du projet de la Coopérative est de concevoir une cuisine commerciale et la munir d’équipements de préparation et transformation des aliments qui pourra servir à offrir des repas ou dégustations pour mieux faire connaître nos produits lors des marchés publics, car la plage horaire de ceux-ci correspond à l’heure du repas du midi. Également, celle-ci pourra être utilisée par différents chefs ou producteurs pour développer des recettes et des mets à base de produits régionaux, ce qui favorisera l’implantation de nouvelles petites entreprises agroalimentaires.

Le Marché Public Lac-Mégantic vise toute la MRC du Granit en premier lieu, la partie est de l’Estrie mais aussi des régions limitrophes comme Chaudière-Appalaches (plusieurs producteurs et artisans viennent de cette région), puis provincial puisque nous attirons lors des marchés de Noël des artisans et producteurs du Québec. Actuellement, le marché regroupe des marchands qui proviennent de différents endroits et régions du Québec.

Le marché public a été relocalisé 5 fois en 11 ans (destruction d’un bâtiment, relocalisation par la ville, trois relocalisations depuis la tragédie). Ceci a eu pour effet d’affecter la fidélisation des clients et, par conséquent, de fragiliser le marché et de mettre en péril sa pérennité et les retombées potentielles que représente la commercialisation en marché public pour les marchands. Mentionnons que la relocalisation du Marché public Lac-Mégantic dans un endroit adéquat, sécuritaire et pratique pour les producteurs et les consommateurs, a été reconnue comme l’une des 11 priorités par les citoyens de la ville lors des consultations citoyennes *Réinventer la ville* suite à la tragédie. Le marché offre une programmation annuelle depuis l’hiver 2005-2006 – au marché estival s’ajoutent quelques marchés thématiques (marché d’automne, marché de Noël, marché d’hiver et marché de printemps) - qui permet de maintenir des liens entre producteurs et consommateurs tout au long de l’année. Cependant, ces marchés ne se tiennent pas au même endroit car le marché ne dispose d’aucun endroit fixe et permanent. Par ce projet de relocalisation dans des installations permanentes, tout pourrait se tenir au même endroit et aider au sentiment d’appartenance à un lieu.

Parmi les facteurs pouvant entraîner l’échec d’un marché public, outre la mauvaise localisation, il y a la difficulté de recrutement des producteurs et l’essoufflement des bénévoles. La fidélisation de la clientèle et l’animation du marché grâce à des activités de dégustations par exemple, sont des éléments de solutions apportés afin de contrer l’échec de certains marchés publics.

Il est possible d’avancer que les marchés publics peuvent être associés au développement durable et qu’ils en sont un exemple palpable. En effet, ils maintiennent un maillage de proximité, favorisant la vitalité des centres

villes et des cœurs de villages, et mettent au premier plan une économie locale durable. La possibilité d'être à l'abri des intempéries permettra d'attirer plus de producteurs et d'artisans mais aussi plus de clientèle. Le marché public est actuellement dans une ruelle du centre-ville, un endroit très venteux, ensoleillé et sans réelle protection contre la pluie. Une section intérieure et extérieure permettra de garder l'esprit champêtre d'un marché extérieur tout en permettant à certains producteurs et artisans d'être à l'intérieur et de mettre leurs produits à l'abri de la pluie ou du vent. L'accès à des commodités et services auxiliaires adaptés (eau, électricité, espace réfrigéré, congélateur, ...) pour la vente en marché public, les blocs sanitaires, le Montage/démontage éliminé facilitera le travail des producteurs pour la vente de leurs produits. L'implantation d'une cuisine collective permettra aux producteurs de transformer une partie de leurs produits à des coûts minimes au lieu que chaque entreprise ait besoin d'investir chez eux pour une structure pareille¹⁰⁷.

Dans la MRC du Granit, environ 18 % des fermes (108 entreprises) font de la vente directe principalement à la ferme dans des kiosques ou par de l'autocueillette (103 entreprises). Environ 2 % (11 entreprises) font de la vente dans les marchés publics et 3 entreprises pratiquent une agriculture soutenue par la communauté (ASC). Dans le sondage mené par la MRC du Granit en 2016 auprès des producteurs agricoles, environ 8% des répondants souhaitent développer leur marché local. La MRC du Granit et celle de Coaticook font moins de ventes directes aux consommateurs que les autres MRC de l'Estrie.

En effet, dans les autres MRC, entre 22% et 36% des fermes font de la vente directe aux consommateurs sous différentes formes. Particulièrement, dans la MRC de Memphrémagog près de 36 % des fermes font de la vente directe aux consommateurs. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer l'écart entre le nombre de fermes qui font de la vente directe dans les MRC du Granit et dans celle de Coaticook en comparaison avec celle de Memphrémagog, il y a la population qui est respectivement de 22 129 et 18 933 résidents dans le Granit et à Coaticook par rapport à une population locale de 50 137 résidents à Memphrémagog. Dans le cas des producteurs de la MRC de Memphrémagog, il y a aussi une proximité avec la population de Sherbrooke qui s'élève à plus de 163 642 résidents.

Tableau 43 : Types de ventes directes effectuées par les entreprises agricoles par MRC de l'Estrie en 2015¹⁰⁸

MRC	Ventes directes par type de marché						Fermes
	À la ferme et autocueillette	Marchés publics	Agriculture soutenue par communauté	Autres	Total	%	Total par MRC
Memphrémagog	97	21	7	4	103	36%	288
Sherbrooke	32	4	4	1	35	34%	102
Val-Saint-François	125	19	4	3	131	29%	457
Haut-Saint-François	123	15	9	2	130	28%	471
Les Sources	50	9	1	2	54	22%	246
Granit	103	11	3	1	108	18%	604
Coaticook	90	24	6	5	97	17%	571
Estrie	620	103	34	18	658	24%	2 739

¹⁰⁷ Source : Mme Chantale Gagnon, présidente du C.A. Marché Public Lac-Mégantic, Coopérative de Solidarité

¹⁰⁸ Statistique Canada. Tableau 004-0244 – Recensement de l'agriculture, fermes déclarantes de produits vendus directement aux consommateurs dans l'année civile précédant le recensement le recensement de l'agriculture de 2016

Parmi les fermes qui font de la vente directe en Estrie (24% des entreprises), entre 73% et 80% des produits agricoles vendus directement aux consommateurs sont effectués sans transformation. Dans la MRC du Granit, 84 % des fermes qui font de la vente directe ne font pas de transformation de leurs denrées alimentaires. Les réponses obtenues des producteurs agricoles qui ont participé au sondage qu'ils ont reçus de la MRC du Granit au mois de mars 2016, nous indiquent qu'environ 16% des répondants font de la transformation et 84 % vendent leurs produits agricoles sans transformation, ce qui correspond exactement au recensement de l'agriculture de 2016 (tableau 44).

Tableau 44 : Nombre de fermes qui font de la vente directe et qui commercialisent des produits agricoles transformés et non transformés par MRC de l'Estrie en 2015¹⁰⁹

MRC	Nombre de fermes par types de produits vendus				Fermes
	Non transformés	Transformés	Non transformés	Transformés	Totales Par MRC
Coaticook	87	33	73%	28%	120
Memphrémagog	95	29	77%	23%	124
Sherbrooke	32	9	78%	22%	41
Les Sources	47	11	81%	19%	58
Haut-Saint-François	119	25	83%	17%	144
Granit	102	20	84%	16%	122
Val-Saint-François	126	22	85%	15%	148
Estrie	608	149	80%	20%	757

Aussi, 85% des participants au sondage ont mentionné qu'ils transformaient eux-mêmes à la ferme leurs produits ou une partie de leur produits et 15 % ne le font pas à cause des contraintes règlementaires ou par manque de temps. D'après le sondage, dans la MRC du Granit, ce sont les produits de l'érable pour lesquels, les producteurs font le plus de transformation dans une proportion de 71%. Ils sont suivis par les viandes, la volaille et le poisson avec 5 %; les fruits et les légumes avec 5%; la boulangerie avec 5%; les céréales avec 4%, les produits laitiers 2 %; les alcools 2%; le miel 2%; les mets préparés avec 2% et la confiserie 1%.

2.3.6 Les technologies utilisées pour l'exploitation agricole

Sur un total de 604 entreprises agricoles dans la MRC du Granit, environ 286 entreprises (47%) utilisent un ordinateur dans la gestion de leur ferme. Près de 41 % des entreprises utilisent Internet et 27 % avaient un accès à Internet à haute vitesse en 2015. C'est dans la MRC de Coaticook où l'usage d'un ordinateur pour la gestion de l'entreprise est le plus fréquent avec 69 %. Environ 59 % des entreprises de cette MRC utilisent Internet et 40 % ont un accès à Internet à haute vitesse. Dans le sondage mené par la MRC du Granit en 2016 auprès des producteurs agricoles, environ 80 % des participants ont mentionné utiliser un répondeur et 52 % utilisent un téléphone intelligent (tableau 45).

¹⁰⁹ Statistique Canada. Tableau 004-0244 – Recensement de l'agriculture, fermes déclarantes de produits vendus directement aux consommateurs dans l'année civile précédant le recensement le recensement de l'agriculture de 2016

Tableau 45 : Nombre d'entreprises qui utilisent les technologies pour gérer leurs entreprises agricoles par MRC 2015¹¹⁰

MRC	Ordinateur	Internet	Haute vitesse	Total ¹¹¹	Ordinateur	Internet	Haute vitesse
Granit	286	245	164	604	47%	41%	27%
Memphrémagog	159	140	92	288	55%	49%	32%
Haut-Saint-François	270	230	157	471	57%	49%	33%
Sherbrooke	62	53	42	102	61%	52%	41%
Val-Saint-François	282	248	168	457	62%	54%	37%
Les Sources	158	141	104	246	64%	57%	42%
Coaticook	395	339	228	571	69%	59%	40%
Estrie	1612	1396	955	2 739	59%	51%	35%

2.4 L'industrie de la transformation alimentaire, forestière, le commerce de détail et la restauration

2.4.1 La transformation et le commerce par secteur d'activités alimentaires

Le nombre d'agro-transformateurs dans la MRC du Granit se limitait à seulement 14 entreprises en 2012. Dans l'Estrie, il y avait 85 entreprises agricoles qui faisaient de l'agro-transformation (tableau 46).

Tableau 46 : Évolution du nombre d'agro-transformateurs dans la MRC du Granit et en Estrie¹¹²

Nombre d'agro-transformateurs	Granit				Estrie			
	1998	2004	2009	2012	1998	2004	2009	2012
Année								
Nombre	nd	7	nd	14	nd	64	92	85

En ce qui concerne la certification biologique des entreprises de transformation, dans le Granit 3 entreprises sur 24 sont certifiées biologiques et 32 entreprises sur 197 sont biologiques en Estrie (tableau 47).

Tableau 47 : Évolution du nombre de transformateurs certifiés biologiques dans la MRC du Granit et en Estrie¹¹³

Entreprises certifiées biologique	Granit				Estrie			
	1998	2004	2009	2012	1998	2004	2009	2012
Année								
Oui	nd	6	nd	3	nd	21	nd	32
Non	nd	8	nd	21	nd	126	nd	165
Total	27	14	31	24	186	147	206	197

En 2012, dans la MRC du Granit, il y avait 24 entreprises spécialisées dans le commerce de biens alimentaires et ces entreprises avaient environ 277 employés à leur charge (tableau 48). Pour la même année en Estrie, il y avait

¹¹⁰ Source : Statistique Canada. Tableau 004-0231 – Recensement de l'agriculture, ordinateurs utilisés pour l'exploitation agricole provenant de l'année précédant le recensement de l'agriculture de 2016

¹¹¹ Nombre total d'entreprises agricoles par MRC de la région administrative de l'Estrie

¹¹² MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

¹¹³ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

environ 197 entreprises spécialisées dans le commerce de denrées alimentaires et elles employaient 1 765 travailleurs (tableau 49).

Tableau 48 : Évolution du nombre d'entreprises par secteur d'activité dans la MRC du Granit et en Estrie¹¹⁴

Secteur d'activités	Grenit				Estrie			
	1998	2004	2009	2012	1998	2004	2009	2012
Viandes, volailles et poissons	1	2	3	3	33	26	36	36
Boulangeries et pâtisseries	3	2	3	4	27	24	26	30
Fruits et légumes	-	1	5	3	22	17	48	29
Produits de l'érable	17	4	17	7	61	31	47	27
Produits laitiers	1	1	2	2	10	10	15	16
Mets préparés	nd	1	-	2	nd	4	11	13
Boissons alcoolisées	-	-	-	-	6	8	10	12
Produits du miel	2	-	-	-	9	6	4	6
Autre (café, thé, épices, chocolat, etc.)	3	3	1	3	18	21	9	28
Café, thé, épices	nd	nd	nd	1	nd	nd	nd	9
Céréales et oléagineux	nd	nd	nd	1	nd	nd	nd	8
Autres produits d'origine végétale	nd	nd	nd	1	nd	nd	nd	7
Chocolat et confiseries	nd	nd	nd	-	nd	nd	nd	4
Total	27	14	31	24	186	147	206	197

Tableau 49 : Évolution du nombre d'employés (permanents) par secteur d'activité dans la MRC du Granit et en Estrie¹¹⁵

Secteur d'activités	Grenit				Estrie			
	1998	2004	2009	2012	1998	2004	2009	2012
Produits laitiers	55	60	nd	143	199	203	nd	359
Viandes, volailles et poissons	9	2	nd	7	633	847	nd	340
Boulangeries et pâtisseries	11	10	nd	15	194	217	nd	190
Produits de l'érable	1	11	nd	19	40	61	nd	141
Café, thé, épices	-	-	nd	3	-	59	nd	120
Fruits et légumes	-	2	nd	6	54	127	nd	117
Autres produits d'origine végétale	12	28	nd	1	145	119	nd	109
Chocolat et confiseries	-	-	nd	-	-	-	nd	152
Mets préparés	-	13	nd	51	-	95	nd	72
Céréales et oléagineux	-	-	nd	32	-	-	nd	77
Boissons alcoolisées	-	-	nd	-	9	31	nd	65
Produits du miel	3	-	nd	-	17	11	nd	23
Total	91	126	nd	277	1 291	1 770	1 312	1 765

¹¹⁴ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

¹¹⁵ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

En 2012, dans la MRC du Granit et en Estrie, près de 90% des entreprises avaient moins de 20 employés (178 entreprises) et environ 10 % des entreprises (19 entreprises) avaient entre 20 et 249 employés (tableau 50).

Tableau 50 : Évolution du nombre d'entreprises selon le nombre d'employés (permanents) dans la MRC du Granit et en Estrie¹¹⁶

Intervalle du nombre d'employés	Granit				Estrie			
	1998	2004	2009	2012	1998	2004	2009	2012
1-4	nd	8	nd	19	nd	81	nd	126
5-9	nd	2	nd	2	nd	22	nd	40
10-19	nd	2	nd	-	nd	12	nd	12
20-49	nd	-	nd	1	nd	9	nd	12
50-99	nd	1	nd	1	nd	5	nd	5
100-249	nd	-	nd	1	nd	1	nd	2
Non disponible	nd	1	nd	-	nd	17	nd	-
Total	27	14	31	24	186	147	206	197

En 2012, près de 88% des entreprises (21 entreprises) agroalimentaires de la MRC du Granit avaient un chiffre d'affaires inférieur à 1 M\$ alors qu'en Estrie c'est environ 84% (166 entreprises) des entreprises agroalimentaires qui avaient un chiffre d'affaires inférieur à 1 M\$ (tableau 51). Pour la même année, près de 8% des entreprises agroalimentaires du Granit (2 entreprises) avaient un chiffre d'affaires se situant entre 1 M\$ et 25 M\$ et en Estrie, 14 % des entreprises agroalimentaires (27 entreprises) avaient entre 1 M\$ et 25M\$ de chiffre d'affaires. Enfin, dans le Granit, 4% des entreprises (une entreprise) avaient un chiffre d'affaires se situant entre 25 M\$ et 99 M\$ et en Estrie, 2% des entreprises agroalimentaires (4 entreprises) avaient entre 25 M\$ et 99 M\$ de chiffre d'affaires (tableau 51).

Tableau 51 : Évolution du nombre d'entreprises selon le chiffre d'affaires dans la MRC du Granit et en Estrie¹¹⁷

Intervalle du montant des ventes	Granit				Estrie			
	1998	2004	2009	2012	1998	2004	2009	2012
Moins de 100 000 \$	nd	7	nd	10	nd	58	nd	72
100 000 \$ à 499 999 \$	nd	3	nd	10	nd	43	nd	74
500 000 \$ à 999 999 \$	nd	1	nd	1	nd	12	nd	20
1 000 000 \$ à 2 999 999 \$	nd	2	nd	-	nd	17	nd	13
3 000 000 \$ à 4 999 999 \$	nd		nd	-	nd		nd	5
5 000 000 \$ à 9 999 999 \$	nd	-	nd	2	nd	2	nd	8
10 000 000 \$ à 24 999 999 \$	nd	1	nd	-	nd	3	nd	1
25 000 000 \$ à 49 999 999 \$	nd	-	nd	1	nd	1	nd	2
50 000 000 \$ à 99 999 999 \$	nd	-	nd	-	nd	1	nd	2
Non disponible	nd	-	nd	-	nd	10	nd	-
Total	27	14	31	24	186	147	206	197

¹¹⁶ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

¹¹⁷ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

En ce qui concerne les industries de transformations alimentaires, elles créaient environ 129 emplois dans le Granit en 2004 et environ 1 711 emplois en Estrie en 2009 (tableau 52).

Tableau 52 : Évolution du nombre d'entreprises et du nombre d'emplois en transformation alimentaire dans la MRC du Granit et en Estrie¹¹⁸

Entreprises et emploi	Granit				Estrie			
	1998	2004	2009	2012	1998	2004	2009	2012
Année								
Entreprises	27	14	31	24	186	147	206	197
Emplois permanents	91	126	nd	277	1 291	1 770	1 312	1 765
Emplois saisonniers	30	3	nd	nd	443	338	399	nd
Total emplois	121	129	nd	nd	1 734	2 108	1 711	nd

Le chiffre d'affaires des entreprises de transformation de produits laitiers du Granit n'est pas disponible. En 2012, en Estrie, 81% des entreprises de transformation de produits laitiers (13 entreprises) avaient un chiffre d'affaire de moins de 10 M\$ et 19% des entreprises de transformation (3 entreprises) avaient un chiffre d'affaires se situant entre 10 M\$ et 99 M\$ annuellement (tableau 53).

Tableau 53 : Évolution du chiffre d'affaires des transformateurs de produits laitiers dans la MRC du Granit et en Estrie¹¹⁹

Chiffre d'affaires	Granit				Estrie			
	1998	2004	2009	2012	1998	2004	2009	2012
Année								
Moins de 100 000 \$	nd	-	nd	nd	nd	1	nd	4
100 000 \$ à 499 999 \$	nd	-	nd	nd	nd	2	nd	5
500 000 \$ à 999 999 \$	nd	-	nd	nd	nd	1	nd	1
1 000 000 \$ à 2 999 999 \$	nd	-	nd	nd	nd	2	nd	2
3 000 000 \$ à 4 999 999 \$	nd		nd	nd	nd		nd	1
5 000 000 \$ à 10 000 000 \$	nd	-	nd	nd	nd	1	nd	-
10 000 000 \$ à 24 999 999 \$	nd	1	nd	nd	nd	1	nd	1
25 000 000 \$ à 49 999 999 \$	nd	-	nd	nd	nd	-	nd	1
50 000 000 \$ à 99 999 999 \$	nd	-	nd	nd	nd	1	nd	1
Non disponible	nd	-	nd	nd	nd	1	nd	-
Total	1	1	2	2	10	10	15	16

2.4.2 L'agroalimentaire et l'industrie forestière par municipalité de la MRC du Granit

L'industrie manufacturière dans la MRC du Granit constitue un véritable moteur de l'économie. On compte actuellement 102 entreprises manufacturières pour un nombre total de 2969 emplois. Ces emplois se répartissent principalement dans trois secteurs : le bois (49%), la confection (16,5%) et le granit (14,5%), l'agro-

¹¹⁸ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

¹¹⁹ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

alimentaire (8,5%). Les autres domaines : ateliers d'usinage et fabrication d'équipement comptent pour 11,5% des emplois¹²⁰ (tableau54).

L'agroalimentaire

On compte 34 entreprises dans le domaine de l'agroalimentaire ainsi que dans la fabrication de machineries et équipements, pour 590 emplois. Notons dans ce secteur des industries comme Fromages La Chaudière de Lac-Mégantic, 175 emplois; Les Équipements Lapierre à St-Ludger, 105 emplois et La Milanaise à Milan, 40 emplois¹²¹.

La foresterie

La région compte 48 entreprises œuvrant dans la transformation du bois dont 17 scieries. Les plus importants employeurs sont : Tafisa, fabricant de panneaux particules avec 314 emplois; Bestar inc., manufacturier de meubles prêts à assembler avec 140 employés; Les Industries Manufacturières Mégantic inc., fabricant de panneaux de contre-plaqué avec 114 employés; La Corporation Internationale Masonite, fabricant de portes et persiennes, composantes de bois avec 210 employés; et Les Portes Lambton, spécialisé dans la fabrication de portes en bois qui compte 140 employés¹²².

Tableau 54 : Liste des industries œuvrant dans le domaine agroalimentaire et forestier répertoriées dans la MRC du Granit en 2015¹²³

Municipalité	Nom entreprise	Produits	Employés
Audet	Menuiserie Belcotech inc.	Bloc en particules, bloc en bois (chaises, mobilier)	1
Courcelles	Les Équipements Sylmar inc.	Chargeurs à bois, remorques, treuil, machineries agricoles et forestières, atelier d'usinage.	15
Courcelles	Palettes Beauceronnes	Production palettes Bois	3
Courcelles	Palettes C.M.P. inc	Palettes de bois	6
Courcelles	Scierie Lapointe & Roy Ltée	Scierie, bois d'œuvre et de palettes	15
Courcelles	Scierie M.S. Bilodeau	Sciage et transformation de cèdre	5
Frontenac	Ébénisterie Frontenac	Fabrication d'armoires réparations	1
Frontenac	Léo Grondin inc	Moulures en bois, composantes d'escaliers (intérieur)	5
Frontenac	Scierie Fernand Rancourt Inc.	Scierie, carrés de bois de dimensions	20
Frontenac	Scierie Générations	Scierie, pièces non standard	7
Lac-Drolet	Scierie Tech inc.	Scierie	33
Lac-Mégantic	ADC	Nourrisseur automatisé à piles pour animaux	1
Lac-Mégantic	Bestar	Meubles prêts à assembler, composantes de meubles	140
Lac-Mégantic	Bois Lambert	Carrés de bois franc, planches de bois franc, copeaux, sciure, écorces	9
Lac-Mégantic	Bois St-Pierre	Bois traité à la chaleur, lambris, revêtement extérieur	5
Lac-Mégantic	Fromagerie La Chaudière	Fromagerie	175

¹²⁰ Répertoire des entreprises manufacturières de la MRC du Granit 2015. Par CLD MRC du Granit

¹²¹ Répertoire des entreprises manufacturières de la MRC du Granit 2015. Par CLD MRC du Granit

¹²² Répertoire des entreprises manufacturières de la MRC du Granit 2015. Par CLD MRC du Granit

¹²³ Répertoire des entreprises manufacturières de la MRC du Granit 2015. Par CLD MRC du Granit

Lac-Mégantic	Granules Combustibles Energex inc.	Granules de bois, paillis, litière	33
Lac-Mégantic	La Corporation int. Masonite Division Industries Manuf. Mégantic	Contreplaqués pour panneaux de portes, composantes de meubles	114
Lac-Mégantic	Les Armoires Géroby inc.	Armoires de cuisine, ensemble de salle de bains, mobilier de bureau en mélamine	14
Lac-Mégantic	Les Bois du Lac	Fabrication de revêtement extérieur et intérieur imitant le bois taillé à la hache	2
Lac-Mégantic	Masonite International Premdor	Portes et persiennes en bois. Composantes de portes d'acier	210
Lac-Mégantic	Multi-Pièces Lac-Mégantic	Composantes en particules pour emballage, marches et contre-marches	14
Lac-Mégantic	Tafisa Canada Inc	Manufacturier de panneaux de particules et mélamine	314
Lambton	A.D. Bernier inc.	Administration des scieries	5
Lambton	Bernier Bois-Franc inc	Scierie	25
Lambton	Boulangerie Lambton inc.	Boulangerie-pâtisserie	13
Lambton	Les Mousses de L'Estrie inc.	Paillis horticole	7
Lambton	Menuiserie Luc Richard	Armoires de cuisine	1
Lambton	Planage Bernier inc	Planage de bois résineux	3
Lambton	Sober inc.	Séchage du bois	1
Marston	Intarsia Memnock	Fabrication de pièces décoratives uniques en bois	1
Milan	La Milanaise Inc	Meunerie de farine biologique	40
Milan	Maison Usinex inc	Maison pré-usinées	75
Nantes	Palettes Multiples	Fabrication de palettes de bois et composantes de palettes	3
Nantes	Usinage de bois	Produits en bois et ses dérivés, meubles intérieurs ou extérieurs, etc.	1
St-Augustin de Woburn	Fontaine Inc.	Scierie	55
St-Augustin de Woburn	Les Manufacturiers Warwick Ltée	Scierie	40
St-Augustin de Woburn	Multibois F.L. inc	Scierie	31
Saint-Ludger	Les Aliments Bégin inc.	Fabrication de pizza.	10
Saint-Ludger	Les Bois Poulin inc	Scierie	30
Saint-Ludger	Les Équipements Lapierre inc.	Fabrication d'équipements acéricoles appareils de traitement d'eau, tubulures	105
Saint-Ludger	Les Fabrications Pierre Fluet	Fabrication et réparation de machineries forestières	9
Saint-Ludger	Marcel Boulanger	Menuiserie, meubles sur mesure	1
Saint-Ludger	Vive les Épices	Fabrication, mélanges épices	1
Saint-Romain	Les Armoires St-Romain	Fabrication armoires et meubles sur mesure	8
Saint-Romain	Scierie Fernand Rancourt, division Lapointe	Scierie	16
Saint-	Bois d'Amérique inc.	Moultures, lambris, marches, meubles	1

Sébastien			
Saint-Sébastien	Boulangerie Veilleux S.E.N.C.	Pâtisserie. Pains	3
Stornoway	Alegria	Pâtes alimentaires biologiques	8
Stratford	Bois BDS	Planage, séchage et coupe de précision de bois d'oeuvre	12
Stratford	Cédarome Canada	Distillation d'huile de sapin et autres	6
Val Racine	Bois Rond Mégantic	Fabrication de chalets et maisons en bois rond	2

Selon les données répertoriées par le CLD du Granit et par le recensement de l'agriculture de 2016, il y avait en 2015, environ 1 262 emplois dans l'industrie de la transformation du bois; 870 exploitants en agriculture (les salariés en sont en partie exclus); près de 263 emplois dans l'industrie agroalimentaire et environ 130 emplois chez les fabricants d'équipements agricoles et forestiers dans la MRC du Granit.

Le nombre d'emplois créés dans l'industrie de la transformation du bois représente près de 50% de l'ensemble des emplois créés dans ces 4 secteurs de l'économie de la MRC du Granit. Le nombre d'exploitants agricoles représente au minimum 34,5% des emplois créés dans ces 4 secteurs et ce sans tenir compte du nombre de salariés recrutés à temps plein et à temps partiel et saisonnier dans les fermes agricoles, acéricoles et forestières.

Les emplois créés dans le secteur agroalimentaire représentent près de 10,4 % de tous les emplois créés dans ces 4 secteurs, alors que les emplois créés par les fabricants d'équipements agricoles et forestiers représentent près de 5 % de l'ensemble des emplois créés dans ces 4 secteurs de l'économie de la MRC du Granit.

Tableau 55 : Nombre d'emplois et d'entreprises dans l'industrie de la transformation du bois, en agriculture, en agroalimentaire et chez les équipementiers agricoles et forestiers dans la MRC du Granit en 2015¹²⁴

Type	Emplois	Entreprises	Emplois	Entreprises
Industrie de la transformation du bois	1 262	39	50,0%	6,6%
Agriculture ¹²⁵	870	540	34,5%	91,2%
Agroalimentaire	263	9	10,4%	1,5%
Équipementiers agricoles et forestiers	130	4	5,1%	0,7%
Total	2 525	592	100,0%	100,0%

2.4.3 Les emplois dans les entreprises agricoles de la MRC du Granit et en Estrie

En ce qui concerne plus spécifiquement le nombre d'emplois créés dans les entreprises agricoles, il est extrêmement difficile de les évaluer avec précision, car les propriétaires ne travaillent pas tous à temps plein¹²⁶ sur leur ferme et occupent dans plusieurs cas un emploi à l'extérieur de la ferme. De plus, certaines entreprises agricoles ont des employés sur une base annuelle à temps plein, d'autres ont des employés sur une base annuelle

¹²⁴ Répertoire des entreprises manufacturières de la MRC du Granit 2015. CLD MRC du Granit

¹²⁵ Source : Statistique Canada. Tableau 004-0237 – Recensement de l'agriculture, nombre total de fermes et d'exploitants agricoles provenant de l'année précédant le recensement de l'agriculture de 2016

¹²⁶ Pour être reconnu à temps plein, le propriétaire ou son employé doivent travailler plus de 30 heures par semaine. Si le propriétaire ou l'employé travaille moins de 30 heures par semaine, il est considéré être à temps partiel

à temps partiel et d'autres entreprises ont des employés saisonniers à temps plein. Dans la MRC du Granit, 415 des 870 propriétaires d'entreprises agricoles (48%) travaillent plus de trente heures par semaine et sont considérés être à temps plein sur leur ferme. En contrepartie, 455 propriétaires (52%) travaillent moins de trente heures par semaine et sont considérés être à temps partiel (tableau 56).

Tableau 56 : Nombre en moyenne d'heures par semaine déclarées par les propriétaires du travail consacré à la ferme par MRC de l'Estrie en 2015¹²⁷

MRC	Moins 30 h	Plus de 30 h	Total	Moins 30 h	Plus de 30 h
Coaticook	345	555	900	38%	62%
Les Sources	155	215	370	42%	58%
Haut-Saint-François	345	355	700	49%	51%
Val-Saint-François	345	345	695	50%	50%
Granit	455	415	870	52%	48%
Memphrémagog	215	185	400	54%	46%
Sherbrooke	85	65	145	59%	45%
Estrie	1 945	2 135	4 080	48%	52%

Dans la MRC de Coaticook, près de 62 % des propriétaires d'entreprises agricoles travaillent à temps plein sur leurs fermes alors que dans Sherbrooke seulement 45% des propriétaires travaillent à temps plein dans leurs entreprises agricoles (tableau 56).

Concernant les salariés, dans la MRC du Granit, 10 % sont des membres de la famille et 90 % sont des salariés sans lien de parenté avec les propriétaires. Dans la MRC de Coaticook, 36 % des salariés sont des membres de la famille des propriétaires et 64 % des salariés n'ont pas en lien familial avec les propriétaires (tableau 57).

Tableau 57 : Répartition du nombre de salariés qui sont membres et non-membres de la famille par MRC de l'Estrie en 2015¹²⁸

MRC	Salariés membres de la famille	Salariés non membres de la famille	Total des salariés	Salariés membres de la famille	Salariés non membres de la famille	Total des salariés
Granit	27	238	265	10%	90%	100%
Les Sources	143	475	618	23%	77%	100%
Val-Saint-François	102	332	434	24%	76%	100%
Memphrémagog	138	409	547	25%	75%	100%
Sherbrooke	364	763	1 127	32%	68%	100%
Haut-Saint-François	212	443	655	32%	68%	100%
Coaticook	88	155	243	36%	64%	100%
Estrie	1 074	2 815	3 889	28%	72%	100%

¹²⁷ Source : Statistique Canada. Tableau 004-0241 – Recensement de l'agriculture, nombre d'exploitants agricoles ayant déclaré du travail consacré à la ferme en moyenne d'heures par semaine dans l'année précédant le recensement de l'agriculture de 2016

¹²⁸ Source : Statistique Canada. Tableau 004-0236 – Recensement de l'agriculture, travail agricole rémunéré dans l'année précédant le recensement de l'agriculture de 2016

Dans la MRC du Granit, 160 salariés occupent un emploi annuel à temps plein, 98 salariés occupent un emploi annuel à temps partiel et 397 salariés occupent un emploi saisonnier à temps plein pour un total de 655 emplois occupés soit à temps plein, à temps partiel et saisonnier (tableau 58). Dans la MRC du Granit 61% des salariés agricoles occupent un emploi saisonnier, 15 % un emploi à temps partiel et 24 % un emploi à temps plein. Les données recueillies du sondage de la MRC, réalisé en 2016 auprès des producteurs agricoles, reflètent assez bien les données du recensement de l'agriculture de 2016 (tableau 58). Dans le sondage, 20% des répondants ont mentionné avoir de la difficulté à recruter de la main-d'œuvre, 30% mentionnent ne pas avoir de difficulté à recruter de la main-d'œuvre et 50% des entreprises n'ont pas d'employés. Près de 21 % des entreprises agricoles qui ont répondu au sondage mentionnent qu'elles ont de la difficulté à retenir leurs employés à cause du travail saisonnier; 17 % à cause des horaires; 11 % à cause des tâches demandées; 9 % à cause des salaires; 6 % à cause du manque de formation et 3 % en raison des exigences du propriétaire.

Tableau 58 : Nombre de salariés à temps plein, à temps partiel et saisonnier sur les exploitations agricoles par MRC de l'Estrie en 2015¹²⁹

MRC	Annuel temps plein	Annuel temps partiel	Saisonnier	Total	Annuel temps plein	Annuel temps partiel	Saisonnier	Total
Sherbrooke	37	17	211	265	14%	6%	80%	100%
Haut-Saint-François	94	78	446	618	15%	13%	72%	100%
Granit	160	98	397	655	24%	15%	61%	100%
Memphrémagog	111	35	288	434	26%	8%	66%	100%
Coaticook	414	175	538	1 127	37%	16%	48%	100%
Les Sources	128	43	72	243	53%	18%	30%	100%
Val-Saint-François	320	65	162	547	59%	12%	30%	100%
Estrie	1 264	511	2 114	3 889	33%	13%	54%	100%

Près de 12 % des répondants au sondage ont mentionné qu'ils utilisent les centres d'emploi agricole, Emploi Québec et le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour recruter leur main-d'œuvre; 63 % n'utilisent pas ces services et 25 % ne les connaissent pas. Seulement 2 % des producteurs qui ont répondu au sondage ont déjà embauché de la main-d'œuvre migrante, 22 % seraient intéressés à embaucher de la main-d'œuvre migrante et 75 % ne sont pas intéressés.

2.4.4 Le commerce de détail et la restauration

À l'année 2013, dans la MRC du Granit, parmi les entreprises qui œuvraient dans le secteur de la restauration, environ 87% de ces entreprises (71 entreprises) étaient des restaurants, des casse-croûtes et des services rapides alors qu'en Estrie, cette proportion était de 89 % (718 entreprises) dans le même secteur (tableau 59). Toujours en 2013, les autres entreprises (cabane à sucre, bar laitier, bar salon/taverne, mets à emporter, brasseries) qui œuvraient dans le secteur de la restauration représentaient environ 13% (11 entreprises) dans le Granit et environ 11% (92 entreprises) en Estrie (tableau 59).

¹²⁹ Source : Statistique Canada. Tableau 004-0236 – Recensement de l'agriculture, travail agricole rémunéré dans l'année précédant le recensement de l'agriculture de 2016

Tableau 59 : Évolution du marché alimentaire dans la restauration dans la MRC du Granit et en Estrie¹³⁰

Type de marché Restauration	Granit					
	1997	2001	2005	2009	2013	Ratio 2013
Restaurant	48	47	54	52	56	68%
Casse-croûte	24	21	18	14	11	13%
Service rapide	4	1	3	4	4	5%
Cabane à sucre	4	4	5	3	4	5%
Bar Laitier	1	1	1	2	3	4%
Bar salon/taverne	16	2	2	2	3	4%
Mets emporter	-	-	-	-	-	0%
Brasserie	1	1	1	1	1	1%
Total Granit	98	77	84	78	82	100%
Type de marché Restauration	Estrie					
	1997	2001	2005	2009	2013	Ratio 2013
Restaurant	542	561	540	515	522	64%
Casse-croûte	175	163	155	141	102	13%
Service rapide	142	135	42	33	94	12%
Cabane à sucre	17	16	10	12	26	3%
Bar Laitier	107	113	59	58	24	3%
Bar salon/taverne	17	10	6	14	21	3%
Mets emporter	8	5	7	8	13	2%
Brasserie	60	37	21	22	8	1%
Total Estrie	1 068	1 040	840	803	810	100%

À l'année 2013, dans la MRC du Granit, parmi les entreprises alimentaires œuvrant dans le secteur des Hôpitaux et des Institutions, environ 54% de ces entreprises (19 entreprises) étaient des centres d'accueil et des hôpitaux alors qu'en Estrie cette proportion était de 38 % (135 entreprises) lesquelles œuvraient dans le secteur des Hôpitaux et Institutions (tableau 60). Toujours en 2013, les autres entreprises alimentaires (cafétéria, garderie, traiteurs, etc.) qui œuvraient dans le secteur des Hôpitaux et des Institutions représentaient environ 46% (16 entreprises) dans le Granit alors qu'en Estrie cette proportion était d'environ 62% pour un total de 219 entreprises (tableau 60).

¹³⁰ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Tableau 60 : Évolution du marché alimentaire dans les hôpitaux et institutions dans la MRC du Granit et en Estrie¹³¹

Type de marché	Granit					
Hôpital-Institution	1997	2001	2005	2009	2013	Ratio 2013
Centre d'accueil	13	16	18	19	18	51%
Hôpital	1	1	1	1	1	3%
Cafétéria-enseignement	8	10	10	7	7	20%
Garderie	2	2	2	3	3	9%
Traiteur	-	2	5	4	3	9%
Cafétéria	1	2	2	2	1	3%
Camp vacances	2	2	2	1	1	3%
Cantine mobile	2	1	2	4	1	3%
Camp/pourvoirie	-	-	-	-	-	0%
Total (Hôpital-Institution)	29	36	42	41	35	100%
Type de marché	Estrie					
Hôpital-Institution	1997	2001	2005	2009	2013	Ratio 2013
Centre d'accueil	118	122	111	115	127	36%
Hôpital	9	8	8	8	8	2%
Cafétéria-enseignement	100	110	100	86	78	22%
Garderie	54	57	56	61	61	17%
Traiteur	50	60	45	42	36	10%
Cafétéria	47	51	35	28	21	6%
Camp vacances	29	25	22	19	15	4%
Cantine mobile	20	20	17	12	8	2%
Camp/pourvoirie	-	1	3	2	-	0%
Total (Hôpital-Institution)	427	454	397	373	354	100%

Dans le Granit en 2013, au niveau du commerce alimentaire de détail, 84 % des entreprises alimentaires (42 entreprises) se composaient d'épicerie, boucheries, dépanneurs et de marchés publics, alors qu'en Estrie, cette proportion était de 71% pour un total de 364 entreprises (tableau 61). Les hypermarchés représentaient 4% (2 entreprises) des entreprises œuvrant dans le commerce de détail dans le Granit et en Estrie, cette proportion était de 7% pour un total de 34 entreprises (tableau 61). Les autres entreprises (friandises, pâtisseries, boulangeries, etc.) qui œuvraient dans le commerce du détail dans le Granit en 2013, représentaient environ 12% pour un total de 6 entreprises opérant dans ce type de marché et cette proportion étaient de 22 % représentant environ 117 entreprises dans l'Estrie (tableau 61).

¹³¹ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Tableau 61 : Évolution du marché alimentaire dans les commerces de détail dans la MRC du Granit et en Estrie¹³²

Type de marché	Granit					
	1997	2001	2005	2009	2013	Ratio 2013
Commerce de détail						
Épicerie, dépanneur, fruits et légumes	24	22	25	21	21	42%
Épicerie-boucherie	13	14	11	14	17	34%
Boucherie	2	3	3	3	2	4%
Marché public	-	-	1	1	2	4%
Hypermarché	2	2	2	2	2	4%
Friandises	1	-	1	1	1	2%
Divers (Confiserie, eau, poissonnerie)	1	-	-	-	1	2%
Pâtisserie	-	-	-	-	1	2%
Boulangerie/ pâtisserie	-	2	3	2	1	2%
Aliments naturels	2	2	1	1	1	2%
Charcuterie/ fromagerie	-	-	-	-	1	2%
Total commerce de détail	45	45	50	45	50	100%
Type de marché	Estrie					
	1997	2001	2005	2009	2013	Ratio 2013
Commerce de détail						
Épicerie, dépanneur, fruits et légumes	322	317	280	265	281	52%
Épicerie-boucherie	69	59	53	50	52	10%
Boucherie	26	29	25	26	19	4%
Marché public	1	3	8	8	12	2%
Hypermarché	36	38	34	36	34	6%
Friandises	50	54	36	47	58	11%
Divers (Confiserie, eau, poissonnerie)	17	14	8	11	17	3%
Pâtisserie	43	51	21	21	15	3%
Boulangerie/ pâtisserie	5	8	15	14	14	3%
Aliments naturels	25	25	14	11	7	1%
Charcuterie/ fromagerie	9	10	5	-	6	1%
Total commerce de détail	603	608	499	489	537	100%

Pour résumer, en 2013, dans la MRC du Granit, 70 % des entreprises spécialisées dans le commerce alimentaire œuvraient dans le secteur HRI (Hôtel, Restaurant, Institutions) ce qui représentait environ 177 entreprises. Pour la même année en Estrie, c'était environ 68% des entreprises (1164 entreprises) qui œuvraient dans le secteur du HRI (tableau 62). Aussi en 2013, les entreprises qui œuvraient dans le commerce de détail représentaient en 30 % des entreprises alimentaires du Granit et cette proportion étaient de 32 % en Estrie (tableau 62).

¹³² MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

Tableau 62 : Évolution du marché alimentaire dans le HRI (hôtel, restaurant, institution) et dans le commerce de détail dans la MRC du Granit et en Estrie¹³³

Type de marché Alimentaire	Grenit					
	1997	2001	2005	2009	2013	Ratio 2013
Total : hôtel, restaurant et institution (HRI)	127	113	126	119	117	70%
Total : commerce de détail	45	45	50	45	50	30%
Grand total (HRI+commerce détail)	172	158	176	164	167	100%
Type de marché Alimentaire	Estrie					
	1997	2001	2005	2009	2013	Ratio 2013
Total : hôtel, restaurant et institution (HRI)	1 495	1 494	1 237	1 176	1 164	68%
Total : commerce de détail	603	608	499	489	537	32%
Grand total (HRI+commerce détail)	2 098	2 102	1 736	1 665	1 701	100%

2.5 L'agrotourisme

Pratiquer l'agrotourisme, c'est ouvrir les portes de son entreprise agricole aux touristes pour qu'ils puissent s'initier à l'agriculture et découvrir les différentes productions agricoles. Il s'agit d'une activité complémentaire à l'agriculture et elle peut prendre la forme d'activités d'interprétation, d'animation, d'hébergement à la ferme, de vente de produits alimentaires, de visites à la ferme et des activités de restauration. L'agrotourisme fait partie d'une stratégie d'affaires. C'est une façon de diversifier son offre de service, ce qui peut atténuer la vulnérabilité de l'entreprise agricole devant les aléas du marché. Cette activité de mise en marché de proximité est bénéfique sur plusieurs plans. Elle permet de mettre en valeur des potentiels régionaux, de diversifier l'offre touristique des régions, de valoriser le métier d'agriculteur et de rapprocher les consommateurs des producteurs agricoles. L'agrotourisme gagne constamment en popularité dans toutes les régions du Québec et particulièrement dans les grands centres urbains¹³⁴.

Les réponses obtenues des producteurs agricoles qui ont participé au sondage qu'ils ont reçus au mois de juin 2016, nous indiquent qu'environ 1,4% des répondants font de l'agrotourisme. Il y a environ 1,8% des répondants qui mentionnent ne pas pratiquer l'agrotourisme, mais qu'ils sont intéressés par la restauration. Près de 1,8% des répondants sont intéressés par l'hébergement, mais ne font pas d'agrotourisme et 21% des répondants sont intéressés par les activités d'interprétation.

Enfin 190 des 222 répondants au sondage mentionnent ne pas être intéressés par les activités d'agrotourisme¹³⁵. Le tableau 63 indique que le nombre d'entreprises qui pratiquent des activités d'agrotourisme dans la MRC du Granit a peu varié depuis le début des années 2000. Il y avait 5 entreprises qui s'adonnaient à des activités d'agrotourisme en 2015, ce qui reflète les données obtenues du sondage mené par la MRC du Granit en 2016.

¹³³ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

¹³⁴ Source : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/productions/agrotourisme/Pages/agrotourisme.aspx. Consulté le 20 juillet 2017.

¹³⁵ Source : MRC du Granit. Sondage mené auprès des exploitants des entreprises agricoles de la MRC du Granit en juin 2016, dans le cadre de la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Tableau 63 : Évolution du nombre d'entreprises agrotouristiques dans la MRC du Granit¹³⁶

Année	2000	2002	2005	2009	2012	2015p
Nombre	6	2	5	5	2	5

*Données préliminaires pour 2015

Parmi les répondants au sondage, environ 10 % des producteurs exploitent leurs activités d'agrotourisme à son plein potentiel. Près de 10% n'exploite pas le plein potentiel agrotouristique de leur entreprise par manque de ressources humaines; 5 % par manque de ressources financières; 30% par manque de temps et 15 % à cause des contraintes règlementaires. Enfin, 30% des répondants mentionnent qu'ils n'exploitent pas leur plein potentiel agrotouristique et que cela leur convient ainsi. Un seul répondant a mentionné être actif à l'année.

Les producteurs qui envisagent de mettre fin à leurs activités d'agrotourisme le ferait par manque d'intérêt dans une proportion de 37,5%. Le manque de temps, de ressources humaines et d'argent, les contraintes règlementaires et les motifs personnels obtiennent respectivement des proportions identiques de 12,5% chacun.

Dans la grande région de l'Estrie, il y a environ 138 entreprises agricoles et agroalimentaires inscrites sur le site Internet www.createurdesaveurs.com « Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est » qui mettent en marché des produits bioalimentaires cultivés, élevés, cueillis, pêchés, cuisinés ou transformés dans la région touristique des Cantons-de-l'Est. Ces produits sont mis en marché localement chez les épiciers complices, les espaces boutiques, les chefs créateurs, les cafés de villages, les marchés publics, les marchés de solidarité et dans les boutiques à la ferme ou sur les lieux de production à travers les Cantons-de-l'Est (tableau 64).

Plus de 85 % des ingrédients entrant dans les produits alimentaires de ces entreprises doivent provenir du territoire des Cantons-de-l'Est et les activités de transformation et d'emballage de ces produits doivent se faire dans les entreprises localisées dans les Cantons-de-l'Est. Lorsque les ingrédients ne proviennent pas à 85 % du territoire des Cantons-de-l'Est, les activités de transformation et d'emballage de ces produits doivent être entièrement exécutées dans les Cantons-de-l'Est.

Tableau 64 : Nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires qui produisent, transforment et font la vente de produits du terroir dans les circuits courts de commercialisation dans les Cantons-de-l'Est en 2017¹³⁷.

MRC des Cantons-de-l'Est	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Des Sources	3	2%
Granit	10	7%
Haute-Yamaska	10	7%
Coaticook	16	12%
Haut-Saint-François	16	12%
Sherbrooke	16	12%
Val-Saint-François	21	15%
Brome-Missisquoi	23	17%
Memphrémagog	23	17%
Total	138	100%

¹³⁶ MAPAQ, direction régionale de l'Estrie, mars 2017

¹³⁷ Source : www.createurdesaveurs.com consulté le 4 décembre 2017

Ces entreprises agroalimentaires produisent des viandes, poissons, fruits, légumes, pains, sirop d'érable et autres produits du terroir. Elles sont classées selon 16 catégories de produits comme le montre le tableau 65 et une entreprise peut être classée dans plus d'une catégorie à la fois. Dans la MRC du Granit, il n'y a pas d'entreprise classée dans les catégories de produits suivants : aliments crus, desserts, produits sans gluten, fromages et produits laitier, boulangeries, pâtisseries, chocolateries et dans la catégorie autres. Dans les Cantons-de-l'Est, dans les mêmes catégories, il y a 31 entreprises représentant 11% des entreprises (tableau 65).

Dans la MRC du Granit, il y a 3 entreprises (16% des entreprises) classés dans les catégories de produits suivants : mets préparés, viandes, poissons, charcuteries, fines herbes, fleurs et assaisonnements, autocueillette, breuvages et alcools. Dans les Cantons-de-l'Est, il y a 129 entreprises représentant 48% des entreprises qui sont classées dans les mêmes catégories de produits que celles de la MRC du Granit (tableau 65).

Enfin, dans la MRC du Granit, il y a 16 entreprises (84% des entreprises) classées dans les catégories de produits suivants : petits pots sucrés, salés, fruits, légumes, champignons, produits céréaliers et pâtes, biologique, produits de l'érable et miel. Dans les Cantons-de-l'Est, il y a 110 entreprises représentant 41% des entreprises qui sont classées dans les mêmes catégories de produits que celles de la MRC du Granit (tableau 65).

Tableau 65 : Nombre d'entreprises par catégorie de produits dans la MRC du Granit et dans les Cantons-de-l'Est en 2017¹³⁸

Catégories de produits	MRC du Granit	Cantons de-l'EST	MRC du Granit		Cantons-de-l'Est	
			Nombre	%	Nombre	%
Aliments crus	0	2	0	0%	31	11%
Desserts	0	2				
Produits sans gluten	0	5				
Fromages et produits laitiers	0	7				
Boulangerie, pâtisserie, chocolateries	0	13				
Autres	0	2				
Mets préparés	0	14	3	16%	129	48%
Viandes, poissons, charcuteries	0	18				
Fines herbes, fleurs et assaisonnements	1	11				
Autocueillette	1	40				
Breuvages ou alcools	1	46				
Petits pots sucrés, salés	2	26	16	84%	110	41%
Fruits, légumes, champignons	2	45				
Produits céréaliers et pâtes	3	6				
Biologique	4	15				
Produits de l'érable et miel	5	18				
Total	19	270				

¹³⁸ Source : www.createurdesaveurs.com consulté le 4 décembre 2017

Dans la MRC du Granit, il y a 11 exploitations où les visiteurs et les résidents locaux peuvent se rendre pour y faire l'achat de produits agricoles directement à la ferme. Ces entreprises font partie des circuits courts de commercialisation. Elles font de la vente de produits agricoles transformés et non-transformés; certaines font des activités de restauration; de l'autocueillette; de la vente de gibier exotique, de fruits et légumes; une entreprise pratique une agriculture soutenue par la communauté (ASC) et deux entreprises pratiquent plus spécifiquement de l'agrotourisme, en voici la liste¹³⁹.

L'Abeille

C'est une ferme apicole et acéricole située dans la municipalité d'Audet. Au début des années 1990, cette entreprise était à la recherche d'une production pour compléter les revenus de l'érablière. En 1992, elle fait l'acquisition de quatre ruches afin d'appriivoiser le métier d'apiculteur. Pendant 8 ans, elle écoule sa petite production de miel auprès de ses amis, de sa famille et à l'épicerie du village. Depuis maintenant 10 ans, sa colonie compte une cinquantaine de ruches. Elle peut ainsi répondre à une demande grandissante pour un excellent miel aux saveurs des fleurs de la vallée de la Chaudière. Cette entreprise produit du miel, des chandelles en cire d'abeille, du miel en rayons et des produits de l'érable tel, sirop, tire, beurre et sucre. Cette entreprise vend ses produits dans les épiceries locales et directement à la ferme.

La Sauvagerie de la montagne

Située sur les flancs du morne à Lac-Drolet, se trouve un élevage de sangliers d'environ 100 bêtes se partageant un enclos d'une quinzaine d'acres. Cette entreprise était à la recherche d'un troupeau de grand gibier peu coûteux à l'achat et facile à entretenir. Également, depuis 1970, elle est la seule éleveuse de chinchillas au Québec. La demande pour le sanglier étant actuellement très forte, ses animaux sont souvent vendus avant de naître. Une grande partie de sa production est utilisée pour la chasse à l'extérieur de la région. Cette ferme produit de la viande de sanglier disponible à l'année en carcasse entière et du sanglier pour la chasse et pour la reproduction. Les sangliers de la sauvagerie sont élevés sans hormone. Ils sont nourris de légumes, d'un peu de moulée et de ce qu'ils trouvent dans la nature. Cette entreprise vend aussi ses produits directement à la ferme.

L'Érable à son meilleur

Cette érablière est située au Lac-Drolet. Le propriétaire fait les sucres depuis sa tendre enfance et possède une bonne expérience dans le domaine forestier. Il dispose donc des connaissances et de la passion nécessaires pour bien exploiter ses érablières. Depuis une quinzaine d'années, cette entreprise fait de la transformation de produits d'érable. En 2007, après trois ans d'expérimentation et de recherche, l'Érable à son meilleur lance une gamme de vins d'érable uniques. En 2014, les propriétaires inaugurent le centre d'interprétation de L'Érable à son Meilleur. Ce nouvel attrait agrotouristique situé sur leur érablière de Lac-Drolet offre l'occasion d'en apprendre davantage sur l'acériculture et la fabrication de vins. Cette entreprise produit des boissons alcoolisées dont 5 vins à l'érable (blanc, combiné avec bleuets, prunes ou canneberges), du sirop, beurre, tire, bonbons, chocolats et friandises à l'érable. Les producteurs d'alcool d'érable au Québec étant très peu nombreux, le vin d'érable de cette entreprise est un produit unique. De plus, pour la fabrication de ce nectar d'érable, aucun ajout d'alcool n'est fait. Toute la saveur et le charme du produit résultent donc de la fermentation des sucres du sirop

¹³⁹ Répertoires des produits locaux- MRC du Granit. Entreprises agroalimentaires 2015. www.sadcmegantic.ca

d'érable. Cette entreprise vend ses produits dans les marchés publics de la région de la MRC du Granit, dans la région de l'Estrie et directement à l'érablière.

Érablière Ca-Se-AI

L'érablière Ca-Sé-AI fut fondée en 1997 lorsque les propriétaires achètent la terre à bois familiale des Rouillard située à Milan. On trouvait sur ces lots une érablière qui n'avait jamais été exploitée. Pour produire du sirop d'érable, le couple a donc dû tout construire avec l'aide de leurs trois enfants. Ils entreprennent leurs premières productions dans une petite cabane à sucre. En 2006, le couple construit une nouvelle cabane à sucre plus spacieuse ainsi qu'un atelier de transformation. C'est dans cet atelier de transformation que les propriétaires développent des recettes uniques. L'érablière, certifiée biologique, compte aujourd'hui 9000 entailles. La majeure partie de leur production est vendue en vrac. Le respect de l'environnement est très important pour la famille qui porte une attention spéciale à la conservation de la biodiversité dans l'érablière. Cette entreprise produit du confit d'oignon à l'érable, de la gelée d'érable aux herbes provençales et cinq sortes de vinaigrettes à l'érable en plus de produire du beurre, de la tire, des cornets, des bonbons, etc. Tous les produits de l'érablière CA-Sé-AI ont reçu une certification biologique par l'organisme Écocert. Ils sont également goûteux, faciles d'utilisation et joliment présentés. Les ingrédients qui entrent dans la transformation des produits offerts, sont tous certifiés biologiques. Dans la mesure du possible, l'érablière CA-Sé-AI utilise des denrées de provenance régionale. Cette entreprise vend ses produits dans les marchés locaux et directement à la ferme.

Fraisière et framboisière C.G. Roy et Les jardins couverts

Il y a 35 ans, les propriétaires de cette entreprise achètent la terre familiale de la famille Morin située à Nantes. Ayant tous deux grandi sur une ferme, ils désirent élever leur famille dans un environnement agricole. Ils débutent l'exploitation par la production de sirop d'érable qui sera, 15 ans plus tard, certifiée biologique. À cette époque, ils entreprennent également leurs premières plantations de fraises et de framboises. Depuis 10 ans, ils cultivent également des tomates et des concombres biologiques en serre. Des plantations de bleuets viennent compléter le tableau. De plus, une deuxième serre s'est ajoutée pour la production de concombres libanais et de tomates cerises. Cette ferme produit du beurre d'érable, tire, sucre et sirop d'érable certifiés biologiques. Tomates (rouges, roses, cerises), concombres (anglais et libanais) certifiés biologiques. Un peu de légumes variés (fèves, zucchini, etc.). Fraises, framboises et bleuets. Les légumes biologiques sont reconnus pour être particulièrement savoureux. De plus, on peut être assuré de la fraîcheur de ces fruits et légumes cultivés dans notre région. Les points de vente de cette entreprise se font dans les marchés publics de la région et directement à la ferme.

Les champs de l'Est

L'entreprise Les champs de l'Est cultive depuis 1988 des légumes à Piopolis. Ces pionniers de la culture biologique ont toujours certifié leur production et défendu ce mode de production respectueux de l'environnement. Au démarrage de l'entreprise, le couple comptait déjà sur une solide formation qu'ils ont enrichie au fil des ans. Au départ, l'entreprise familiale offrait ses produits sur le marché du gros. Elle écoule maintenant sa production sur le marché local et en grande partie, depuis 2001, par des paniers de légumes ASC à une centaine de familles de la région. L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) propose un lien qui unit le consommateur et le producteur. Le consommateur s'abonne en début de saison pour recevoir chaque semaine son panier de légumes

biologiques. Sa composition varie selon le cycle des récoltes. Les paniers sont livrés à un point de chute préétabli; il est cependant possible pour les non-membres d'acheter à l'unité à ces mêmes points de chute. LES PRODUITS Les champs de l'Est offrent plus de 35 variétés de légumes, tels que des légumes en serre, des tomates rouges, italiennes, des concombres, des aubergines, des piments rouges, du basilic de l'ail, des fines herbes, des betteraves, des brocolis, des carottes, des choux-fleurs, des choux, des choux-raves, des courges variées, des échalotes (vertes, françaises), des épinards, du fenouil, des haricots, des laitues (variées), des légumes chinois, du navet, des oignons (jaunes, rouges), des piments, des poireaux, des pois mangetout sucrés, des radis, des rutabagas et des zucchini. Tous les légumes sont certifiés biologiques par l'organisme Québec Vrai. Ce sont donc des denrées produites en respect de l'environnement. Les pratiques consciencieuses favorisent également la production de légumes savoureux. De plus, la fraîcheur des légumes est assurée par un entrepôt de réfrigération à la ferme. Les champs de l'Est utilisent également des serres et produisent des cultures sous bâche et paillis. Ces techniques culturales leur permettent de prolonger la saison de culture et d'assurer une plus grande variété de produits. De plus, l'entreprise est équipée pour l'arrosage et possède trois étangs pour contrer les sécheresses.

Cabane à sucre Bellavance

La cabane à sucre Bellavance située à Sainte-Cécile-De-Whitton et offre depuis près de quarante ans des repas traditionnels pendant le temps des sucres. Tout débuta en 1976 lorsque les propriétaires ouvrirent la cabane à sucre au public. À cette époque, les hôtes pouvaient recevoir une quarantaine de personnes. En 1984, la fille du couple reprend le flambeau familial et apporte de nombreuses améliorations à la cabane. La bâtisse peut aujourd'hui recevoir plus de 120 personnes. Son fils s'implique également dans l'entreprise avec ses cinq filles. Depuis six générations, on se transmet le souci du travail bien fait chez les Bellavance. En complément aux repas servis à la cabane, l'entreprise offre de nombreux produits maison cuisinés à la cabane à sucre. Elle transforme également des produits pour des petites entreprises agroalimentaires de la région. Cette entreprise produit des repas à la cabane de la mi-mars à la fin avril sur réservation. Elle produit aussi des pâtés de viande et de poulet, des tartes, quiches, marinades, confitures et gelées. Les produits de la cabane à sucre Bellavance sont des produits maison faits à partir de recettes traditionnelles. Ce sont également des produits de qualité fabriqués avec un minimum de produits déjà transformés.

Ferme du Ruisseau d'or

Depuis 1920, la Ferme du Ruisseau d'or située à Saint-Ludger a été successivement exploitée par trois générations de Fecteau. D'abord ferme laitière, c'est à partir de 1975 que l'exploitation de l'érablière a débuté avec 300 entailles dont la sève était alors recueillie à la chaudière. Jusqu'en 1997, le sirop d'érable était vendu en gros. Aujourd'hui, l'érablière compte 4600 entailles. L'entreprise a modernisée ses outils de production tout en conservant des méthodes traditionnelles, comme la bouilleuse alimentée au feu de bois, pour offrir un sirop d'érable de grande qualité, sans qu'aucune substance ou ajout n'entrent dans ce procédé artisanal. L'entreprise transforme et offre ses produits d'érable au détail depuis 1997. La ferme s'est aussi diversifiée dans l'élevage de bœufs limousins et de veaux de grain dont elle vend la viande et ses produits transformés (pâtes, tourtières, saucisses, etc.). L'entreprise commercialise des produits d'érable variés, mélange à crêpes, mélanges à pain, sauce BBQ, marinades pour viandes à la bière, etc. Cette entreprise vend aussi de la viande (veau, bœuf, porc, poulet) des pâtés, des cretons, des saucisses, de la sauce à spaghetti, des rillettes de veau en boîtes économiques, etc. À noter que les animaux, ainsi que tous ceux vendus sur leur site, sont élevés sans hormones, sans

antibiotique, et sans farine animale. La découpe de ces viandes est faite sous permis C-1, et l'entreprise possède le permis nécessaire pour la vente au détail ainsi que pour la transformation de tous ces produits. Les points de ventes se font dans les marchés locaux et directement à la ferme.

La Ferme du Péché Mignon

La ferme le Péché Mignon est une petite ferme agrotouristique diversifiée située à Saint-Romain. C'est un paradis de calme et de luxuriance pour venir y passer du temps en famille, cueillir des fruits et y pratiquer la pêche en étang. Les propriétaires de cette jeune entreprise dynamique, caressaient depuis longtemps le projet d'acquérir une exploitation agricole. Demeurant auparavant à Saint-Jean-sur-Richelieu, le couple et leurs cinq enfants étaient depuis quelques années à la recherche d'une ferme pour s'y établir. C'est à Saint-Romain qu'ils dénichent un endroit répondant à leurs aspirations. La ferme le Péché Mignon est le seul endroit de la région où l'on retrouve un verger pour l'autocueillette. Les propriétaires se font un devoir et un plaisir de vous y accueillir chaleureusement et de rendre votre expérience des plus agréables. L'entreprise familiale en est maintenant à développer et cuisiner ses propres sous-produits qui seront concoctés à partir des aliments frais recueillis sur place. Ces produits seront disponibles pour la vente à l'emplacement même de l'entreprise agrotouristique. L'entreprise produit des pommes pour l'autocueillette ou déjà cueillies et des bleuets. Des truites mouchetées et arc-en-ciel sont disponibles pour la pêche en étang. Les cannes à pêche et le service d'éviscération sont fournis. Les visiteurs n'ont qu'à payer la truite pêchée à la livre et les vers de terre. Un service de fumage est également disponible sur place. Les fruits que l'on trouve à la ferme du Péché Mignon sont cultivés le plus naturellement possible. Les truites du Péché Mignon, de par leur alimentation, ont une saveur qui s'apparente à celle des poissons en milieu naturel.

Ferme J. Rousseau

Nul besoin de se rendre au Lac-Saint-Jean pour avoir la chance de cueillir des bleuets sauvages. La bleuetière de la ferme J. Rousseau, située à Stornoway, vous offre la possibilité de venir cueillir vous-même ces petits fruits indigènes au goût si particulier. La ferme J. Rousseau produit principalement du sapin de Noël. Cependant, une partie de la terre familiale a toujours été réservée à la bleuetière. Depuis trois générations, les membres de la famille Rousseau y font la cueillette des bleuets. Au fil des années, les plants étaient cependant de moins en moins productifs. Une rencontre avec le propriétaire d'une bleuetière du Lac-Saint-Jean permettra aux propriétaires d'acquérir les techniques nécessaires afin d'assurer la productivité de leurs plants. En 1985, le couple effectue un premier brûlis sur une parcelle d'une vingtaine d'acres. Depuis ce jour, une profusion de bleuets colore la bleuetière des Rousseau.

Ferme M. et J. C. Couture

La ferme M et J.-C. Couture, c'est une histoire de famille. Depuis cinq générations, les Couture cultivent des terres longeant le lac Aylmer. La tradition de vendre des petits fruits a également des origines lointaines. Il semble que l'arrière-grand-mère de l'actuel propriétaire faisait déjà la cueillette de fraises qu'elle vendait à Disraeli. Un peu plus récemment, soit vers 1975, le père du propriétaire actuel décide de donner une vocation maraîchère à la ferme familiale. Il vend alors son troupeau de vaches laitières pour se spécialiser dans la culture du maïs sucré et de la fraise. La famille Couture cultive 52 ha, dont près de 25 ha en fruits et légumes variés. Pendant le temps des récoltes, l'entreprise embauche jusqu'à 40 personnes. La ferme produit de fraises et framboises, du maïs

sucré, des tomates, concombres, des piments de serre et des légumes variés. Les produits maraîchers que l'on retrouve dans les trois kiosques de la ferme M. et J.-C. Couture sont toujours frais grâce à un approvisionnement quotidien directement de la ferme avec une possibilité d'autocueillette pour les fraises et les framboises.

2.6 Le récréotourisme

La MRC du Granit est depuis plusieurs années reconnue comme ayant un environnement naturel de très grande qualité et ce fait est reconnu tant par les voyageurs que par les résidents. La présence de vastes massifs montagneux, de grandes superficies forestières, de plans d'eau d'importance, d'une agriculture extensive et d'un nombre restreint d'industries polluantes sont tous des éléments qui sont en quelque sorte la pierre d'assise du développement récréotouristique de la MRC. De plus, la disparité du tissu urbain sur le territoire permet de créer un sentiment de tranquillité et de dépaysement souvent recherché.

La MRC partage avec ses régions voisines, 2 parcs provinciaux aménagés : le parc national du Mont-Mégantic et le parc national de Frontenac. Nous trouvons aussi sur le territoire deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC), à savoir la ZEC Saint-Romain et la ZEC Louise-Gosford. La ZEC Louise-Gosford est scindée en deux secteurs, soit le secteur Louise à Frontenac et le secteur Gosford à Saint-Augustin-de-Woburn. La fréquentation des attraits touristiques majeurs de la MRC est importante d'année en année. Le tableau suivant le démontre pour 4 des principaux attraits de la MRC.

Tableau 66 : Nombre de visiteurs des principaux éléments récréotouristiques de la MRC du Granit en 2011¹⁴⁰

Attrait	Nombre de visiteurs en 2011
Parc national de Frontenac	110 000
Parc national du Mont-Mégantic	43 000
ASTROLab	23 000
Pavillon de la faune	18 000
TOTAL	195 000

La MRC se trouve dans la première réserve de ciel étoilé. En lien avec la présence de l'observatoire du Mont Mégantic, situé au Parc national du Mont-Mégantic, cette reconnaissance, faite au niveau international par l'International dark-sky association, est très importante tant au niveau scientifique qu'au niveau récréotouristique. En effet, la pollution lumineuse, toujours grandissante, met en péril l'exploitation de l'observatoire de même que la qualité du ciel étoilé offert aux visiteurs de la MRC.

Les sentiers récréatifs

La MRC peut jouir de la présence sur son territoire d'importants réseaux de sentiers récréatifs en tout genre et pour tous les goûts. Les réseaux de récréatifs sont composés de sentiers pédestres, de pistes cyclables et de pistes de véhicules hors route. Le réseau de sentiers pédestres de la MRC compte plus de 300 km de sentiers répartis sur le territoire.

¹⁴⁰ Source : Plan de développement de l'offre touristique 2013-2018, CLD de la MRC du Granit

Tableau 67 : Principaux secteurs de randonnée pédestre dans la MRC du Granit¹⁴¹

Sentiers	Longueur des sentiers en km
Sentiers frontaliers	134
Forêt habitée du mont Gosford	40
Parc national de Frontenac	24
Parc national du Mont-Mégantic	20
Mont Bélanger	18
Montagne de Marbre	15
Complexe Baie-des-Sables	15
Sentier des carrières historiques	14
Sentier de l'Oratoire	8
Parc récréotouristique de Stornoway	8
Sentier de la Cloche à Piopolis	3
Sentier de la rivière Felton	3
Marais Maskinongé	2
Sentier du Morne	2
TOTAL	306

La présence de nombreuses montagnes et leur mise en valeur récréative expliquent le nombre de sentiers reliés à ces dernières. Le territoire de la MRC est sillonné par une multitude de sentiers de motoneige et de VTT, entretenus par des groupes locaux ou régionaux. L'ensemble de ces sentiers offre, en toute saison, un élément récréotouristique majeur. Nous comptons sur le territoire plus de 350 km de sentiers de motoneige et plus de 270 km de sentiers de quad. Les principaux sentiers, c'est-à-dire les sentiers numérotés 55, 65, 525 et 580, sont les axes de circulation offrant des possibilités de déplacement sur d'importantes distances.

Étant principalement situés en milieu privé, les utilisateurs empruntent des sentiers selon des ententes avec des propriétaires et utilisent également des routes publiques déterminées par les municipalités et le MTQ. Ainsi, l'objectif à l'égard des réseaux récréatifs pour véhicules motorisés vise à reconnaître les tracés des sentiers pour assurer la protection des investissements et appuyer les organismes et l'ensemble des intervenants qui travaillent à leur conception et élaboration. Les réseaux récréatifs identifiés et reconnus au schéma d'aménagement sont pris en considération pour leur apport à la MRC. De plus, cet objectif est en lien avec la vision du projet de reconnaissance d'un sentier interrégional. Ce projet vise la mise en place d'un sentier permanent de motoneige et de quad sur l'ensemble du territoire.

Le réseau de pistes cyclables du territoire compte plus de 140 km de pistes. Ils sont principalement gérés par la Corporation Corridors verts région de Mégantic, organisme sans but lucratif formé en 1996. Ses objectifs sont de promouvoir l'établissement et l'aménagement de sentiers multifonctionnels dans la région, en priorité pour l'activité cyclable, de promouvoir les activités reliées à l'utilisation des sentiers et de favoriser le développement touristique de la région en offrant de nouvelles activités de plein air.

¹⁴¹ Source : Plan de développement de l'offre touristique 2013-2018, CLD de la MRC du Granit

Tableau 68 : Principaux réseaux de parcours cyclables dans la MRC du Granit¹⁴²

Parcours	Longueur du parcours en km
Tour du lac Mégantic	48
Eau sommet, Piopolis	25
Tour du Grand lac St-François	34 (dans la MRC)
Tour du lac Aylmer	21 (dans la MRC)
Le complexe Baie-des-Sables	8
Le Parc national de Frontenac	7
TOTAL	143

Nous trouvons dans la MRC un total de 115 établissements offrant des services d'hébergement. Ces entreprises offrent un total de 1839 unités d'hébergements, ce qui représente environ 9 % des toutes les unités d'hébergements des Cantons-de-l'Est. Les types d'entreprises d'hébergement que nous retrouvons dans la MRC sont les suivants :

- Hôtels;
- Gîtes touristiques;
- Résidences de tourisme;
- Centre de vacances et camping

Tableau 69 : Évolution du nombre d'unités d'hébergement dans la MRC du Granit¹⁴³

Type d'entreprises	Nombre d'unité en 2005	Nombre d'unité en 2012	Variation en %
Hôtels	236	195	-17
Gîtes touristiques	69	67	-3
Résidences de tourisme	62	94	52
Centre de vacances	383	364	-5
Camping	1 113	1 119	.05
TOTAL	1 863	1 839	-1

Malgré un parc hôtelier de 1839 unités d'hébergement, on dénote encore une insuffisance en termes d'unités d'hébergement. Par exemple, lors de la période estivale, des vacanciers doivent se rendre à l'extérieur de la région pour se loger et ainsi revenir afin de pratiquer leurs activités sur les sites de la MRC. Dans le même sens, l'offre d'unités d'hébergement montre clairement un manque au niveau de la capacité d'accueil pour l'hôtellerie de groupe (congrès, réunions, colloques, arrivée d'autobus de touristes, etc.).

La MRC bénéficie d'un important parc d'équipements récréotouristiques.

¹⁴² Source : Plan de développement de l'offre touristique 2013-2018, CLD de la MRC du Granit

¹⁴³ Source : Plan de développement de l'offre touristique 2013-2018, CLD de la MRC du Granit

Tableau 70 : Liste des équipements récréotouristiques dans la MRC du Granit¹⁴⁴

Équipement	Municipalité	Description
ASTROLab	Notre-Dame-des-Bois	Centre d'interprétation en astronomie et de la nature.
Maison du Granit	Lac-Drolet	Centre d'interprétation et amphithéâtre en plein air.
Club de vacances Baie-des-Sables	Lac-Mégantic	Camping, location de canots, vélo, site aménagé pour la baignade, hébertisme aérien, glissade en tube, piste de ski de fond et alpin.
Parc national de Frontenac	Lambton, Saint-Romain, Stornoway et Stratford	Parc provincial, centre de villégiature, d'interprétation de la nature et sentiers pédestres.
Parc national du Mont-Mégantic	Notre-Dame-des-Bois et Val-Racine	Parc de conservation et de récréation à caractère scientifique et centre de villégiature.
ZEC Louise-Gosford	Frontenac et Saint-Augustin-de-Woburn	Zone d'exploitation contrôlée, villégiature, chasse, pêche et randonnée.
ZEC Saint-Romain	Saint-Romain	Zone d'exploitation contrôlée, villégiature, chasse et pêche.
Arbrasuc	Stornoway	Site d'hébertisme aérien
Sentier du mont Bélanger	Saint-Robert-Bellarmin	Randonnées pédestre et équestre et camping.
Parc récréotouristique de Stornoway	Stornoway	Randonnées pédestres et de vélo.
Campings	Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Lambton, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Stratford, Saint-Augustin-de-Woburn et Val-Racine.	Camping avec ou sans activités sur le site.
Plages	Piopolis, Lac-Mégantic, Frontenac, Parc national de Frontenac, Stratford, Lambton et Lac-Drolet	Accès à l'eau pour les citoyens (publics ou privés)

¹⁴⁴ Source : Plan de développement de l'offre touristique 2013-2018, CLD de la MRC du Granit

La MRC partage avec ses régions voisines, 2 parcs provinciaux aménagés : le parc national du Mont-Mégantic et le parc national de Frontenac¹⁴⁵.

Le Parc national du Mont-Mégantic, situé à Notre-Dame-des-Bois et Val-Racine, attire en moyenne 43 000 visiteurs par année. La présence du mont Mégantic et les activités disponibles sur le site, à savoir la randonnée pédestre, le ski de fond, la bicyclette et la raquette, entre autres, y sont pour beaucoup. De plus, la présence de nombreux types d'hébergement, campings estival et hivernal (40 sites), tente Huttopia (10 tentes), camp rustique, refuge (4 refuges) et camp prospecteur (4 camps), augmente l'offre d'hébergement dans la MRC. S'ajoute à cela, la présence de l'ASTROLab qui attire près de 23 000 personnes par année, il offre un contenu scientifique important et intéressant pour les visiteurs, permettant par le fait même de diversifier l'offre.

Le Parc national de Frontenac, situé dans les municipalités de Lambton, Saint-Romain, Stornoway et Stratford, attire quant à lui près de 110 000 personnes par année. La présence du Grand lac Saint-François ainsi que de plusieurs lacs de petites superficies, dont le lac à la Barbut et le lac des îles, de même que de nombreuses activités telles que la randonnée pédestre, la pêche, et les activités de randonnée nautique expliquent en grande partie l'attrait pour ce site. La présence de 86 sites de camping, 22 emplacements de canot-camping, de 18 tentes Huttopia, 2 tentes-roulottes, 7 chalets et 1 camp rustique diversifie l'offre en hébergement sur le territoire.

La route des Sommets est une route touristique, reconnue par Tourisme Québec et par le ministère des Transports du Québec, ayant les paysages montagneux comme principales thématiques. Elle parcourt les routes du territoire de La Patrie, dans la MRC du Haut-Saint-François, jusqu'à Stratford sur une distance de 157 km. Des panneaux de signalisation sont d'ailleurs présents le long de cette route afin d'indiquer aux voyageurs qu'ils se retrouvent sur une route touristique¹⁴⁶.

Elle permet d'avoir des points de vue dans les secteurs suivants :

- Massif de Winslow;
- La Maison du Granit ;
- Chemin Dostie;
- Lac aux Araignées;
- Parc de la Croix Lumineuse;
- Parc des Vétérans;
- Quai de Piopolis;
- Quai de la Ferme;
- Halte de Notre-Dame-des-Bois;
- Belvédère de Chartierville;
- Mont Saint-Joseph;
- Sommet de la montagne de Marbre.

¹⁴⁵ Source : Plan de développement de l'offre touristique 2013-2018, CLD de la MRC du Granit

¹⁴⁶ Source : Plan de développement de l'offre touristique 2013-2018, CLD de la MRC du Granit

2.7 Les boisés privés

Dans le sondage mené par la MRC du Granit en 2016¹⁴⁷, 41% des répondants détiennent un plan d'aménagement qui a été réalisé par un groupement forestier; 12 % des répondants détiennent un plan d'aménagement réalisé par un ingénieur forestier indépendant; 11% détiennent un plan d'aménagement réalisé par un ingénieur forestier travaillant dans un bureau d'experts-conseils et 37 % des répondants ne possèdent pas de plan d'aménagement de leur boisé.

Les producteurs qui ont déjà exploité leur boisé pour la coupe du bois avec l'aide d'un conseiller indépendant, un groupement forestier ou un entrepreneur forestier ont indiqué un niveau de satisfaction équivalent pour les services qu'ils ont reçus avant les travaux (aménagement et planification), pour les services qu'ils ont reçus pendant les travaux, pour les services reçus après les travaux de récolte (état du terrain, etc.) et pour le respect de la réglementation.

Les producteurs forestiers qui ont répondu au sondage ne sont pas intéressés à cultiver ou à récolter des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans une proportion de 81 %. Environ 15 % des répondants mentionnent qu'ils ne cultivent et ne récoltent pas de PFNL. Cependant, ils ont de l'intérêt à le faire. Enfin, 4% des répondants mentionnent qu'ils cultivent et récoltent déjà des PFNL dans leur boisé.

Près de 45% des répondants au sondage ont mentionné qu'ils utilisent leur boisé en tant qu'érablière entaillée. Environ 23% des répondants ont aménagé leur boisé pour la récolte du bois; 10,4% n'ont pas aménagé leur boisé; près de 7,7% des répondants utilisent leur boisé pour le loisir (chasse, VTT, etc.); 5,7% possèdent une érablière non entaillée et non exploitée pour le bois; près de 5,7% utilisent ou ont aménagé leur boisé pour les produits forestiers non ligneux (PFNL); environ 2,7% utilisent leur érablière pour le bois et moins de 1% font un autre usage de leur boisé.

Dans une proportion de 14%, les répondants au sondage mentionnent qu'ils pourraient envisager de louer leur boisé pour la chasse, la randonnée, les VHR et la pêche. Près de 73% ne sont pas intéressés par ces types d'activités et 11% le font déjà.

La coupe de bois par le producteur lui-même, la conservation du boisé, la chasse, la coupe du bois par un tiers, la récolte des produits forestiers non ligneux (PFNL) et le récréotouristique suscitent un intérêt élevé pour environ 33% des répondants au sondage. Ces mêmes éléments suscitent un intérêt moyen pour environ 15% des répondants. Enfin, près de 52% des répondants sont peu intéressés par ces différentes activités en lien avec leur boisé.

2.8 Les aspects sociaux – sondage mené par la MRC du Granit en 2016

Suite au sondage mené par la MRC du Granit, près de 38,3% des répondants sont propriétaires depuis moins de 15 ans, 43,3% sont propriétaires depuis 15 à 35 ans et 18,5% sont propriétaires depuis plus de 35 ans (tableau 71).

¹⁴⁷ Source : MRC du Granit. Sondage mené auprès des exploitants des entreprises agricoles de la MRC du Granit en juin 2016, dans le cadre de la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Tableau 71 : Nombre d'actionnaires principaux par strate d'années qui sont propriétaires de leur entreprise agricole selon le sondage de la MRC du Granit en 2016¹⁴⁸

Paramètre	Moins de 5 ans	5 à 15 ans	15 à 25 ans	25 à 35 ans	35 à 50 ans	50 ans et +	Total
Nombre	34	51	53	43	32	9	222
Pourcentage	15,3%	23,0%	23,9%	19,4%	14,4%	4,1%	100%

Selon le sondage mené par la MRC du Granit, près de 18,1% des propriétaires ont moins de 40 ans; 52,5% ont entre 40 et 60 ans et 29,3% ont plus de 60 ans (tableau 72).

Tableau 72 : Nombre d'exploitants par strate d'âge selon le sondage de la MRC en 2016¹⁴⁹

Paramètre	20 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	61 ans et plus	Total
Actionnaire principal	10	24	39	64	63	200
Autres actionnaires	3	13	9	33	18	76
Total	13	37	48	97	81	276
Pourcentage	4,7%	13,4%	17,4%	35,1%	29,3%	100,0%

Environ 85% des répondants ont des enfants et 15% sont sans enfants (tableau 73). Près de 52,9% des enfants s'impliquent dans le travail de l'entreprise et 47,1% des enfants ne s'impliquent pas. Près de 30% des enfants ont moins de 20 ans; environ 57% des enfants ont entre 20 et 40 ans et 13% des enfants ont plus de 40 ans.

Tableau 73 : Nombre d'enfants par strate d'âge selon le sondage de la MRC en 2016¹⁵⁰

Strate	10 ans et -	11 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	61 ans et +	Total
Nombre	35	38	70	69	24	6	2	244
%	14,3%	15,6%	28,7%	28,3%	9,8%	2,5%	0,8%	100,0%

Près de 67% des répondants (154 entreprises) résident dans la même municipalité que leur entreprise agricole et 23% (76 entreprises) résident dans une autre municipalité que celle de l'entreprise agricole. L'acériculture est la production principale pour environ 66% des répondants, la production laitière pour environ 11%, les bovins de boucheries pour 6% et les autres productions pour 27%. L'agriculture représente le revenu principal pour près de 57% des répondants, pour 5% elle est en voie de le devenir et pour 38%, l'agriculture ne représente pas la source du revenu principal des répondants.

¹⁴⁸ Source : MRC du Granit. Sondage mené auprès des exploitants des entreprises agricoles de la MRC du Granit en juin 2016, dans le cadre de la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

¹⁴⁹ Source : MRC du Granit. Sondage mené auprès des exploitants des entreprises agricoles de la MRC du Granit en juin 2016, dans le cadre de la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

¹⁵⁰ Source : MRC du Granit. Sondage mené auprès des exploitants des entreprises agricoles de la MRC du Granit en juin 2016, dans le cadre de la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Tableau 74 : Nombre d'entreprises par strate de chiffre d'affaires selon le sondage de la MRC en 2016¹⁵¹

Strate	Moins de 5 000\$	5 000 à 25 000\$	25 000 à 50 000\$	50 000 à 100 000\$	100 000 à 150 000\$	150 000 à 500 000\$	500 000\$ et plus	Total
Nombre	0	48	52	37	18	45	21	221
Pourcentage	0%	22%	24%	17%	8%	20%	10%	100%

Le tableau 75 indique que les répondants au sondage priorisent de suivre une formation en acériculture et en foresterie dans une proportion de 48%. Ils souhaiteraient une reconnaissance des acquis, avoir la possibilité de faire des études à temps partiel et suivre une formation au niveau du diplôme professionnel (DEP). Aussi, près de 28 % des répondants favorisent une formation en comptabilité, en gestion et en administration et souhaite une reconnaissance des acquis, avoir la possibilité de faire des études à temps partiel et suivre une formation au niveau du diplôme professionnel (DEP). Environ de 25 % des répondants favorisent une formation en mécanique agricole, en production animale et horticole. Ils priorisent une reconnaissance des acquis, avoir la possibilité de faire des études à temps partiel et suivre une formation au niveau du diplôme professionnel (DEP). Près de 8% des répondants favorisent une formation de niveau collégial et universitaire et 2% seraient prêts à suivre une formation à temps plein.

Tableau 75 : Besoins en formation et en reconnaissance des acquis des répondants au sondage de la MRC du Granit en 2016¹⁵²

Besoins en formation	Acquis	Étude à temps partiel	DEP	Collégiale	Temps plein	Universitaire	Total	Pourcentage
Acériculture	82	15	14	1	2	0	114	27%
Formation forestière	64	9	13	1	0	0	87	21%
Mécanique agricole	21	11	11	1	1	1	46	11%
Comptabilité	15	15	8	4	1	2	45	11%
Production animale	21	6	9	4	1	2	43	10%
Gestion	13	9	9	5	1	1	38	9%
Administration	12	9	5	6	1	2	35	8%
Production horticole	7	3	2	2	1	0	15	4%
Total	235	77	71	24	8	8	423	100%
Pourcentage	56%	18%	17%	6%	2%	2%	100%	

¹⁵¹Source : MRC du Granit. Sondage mené auprès des exploitants des entreprises agricoles de la MRC du Granit en juin 2016, dans le cadre de la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

¹⁵² Source : MRC du Granit. Sondage mené auprès des exploitants des entreprises agricoles de la MRC du Granit en juin 2016, dans le cadre de la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Au niveau de la formation des producteurs agricoles de la MRC du Granit, 32% des répondants au sondage ont mentionné ne pas avoir de diplôme; 44% détiennent un diplôme d'étude secondaire ou un diplôme d'étude professionnel au secondaire; 17% ont un diplôme ou une attestation d'études collégiales et 7% ont un diplôme universitaire. Environ 23% ont suivi une formation en gestion agricole et 30% ont suivi d'autres formations spécifiques en production, en transformation et en commercialisation des produits agricoles.

En ce qui concerne les matières fertilisantes tels, les boues d'usine de traitement des eaux usées, des boues de compostage ou compost municipal, des boues de papetières, des cendres industrielles et des Proka (résidus de cimenterie), moins de 1% des répondants les utilisent, 93% n'en font aucun usage et environ 7% des répondants ne les utilisent pas mais seraient intéressés.

Selon les répondants au sondage, dans une proportion de 32%, les facteurs qui ont le plus contribué à l'abandon des terres agricoles sont les sols très rocailloux, le roc en surface, les petites superficies, les mauvaises expositions climatiques et le mauvais drainage des terres.

Selon les répondants, dans une proportion de 26%, l'abandon des terres agricoles a été provoqué par le manque de rentabilité et le manque d'intérêt pour l'agriculture pratiquée. Les arrêts de la production ont contribué dans une proportion de 16 % à l'abandon des terres agricoles, les accès difficiles (route, rivière, zone humide, enclave) et l'éloignement pour 9% et pour 17 % des répondants, ce sont d'autres raisons qui ont contribué à l'abandon des terres agricoles.

Selon le sondage mené par le MRC du Granit en 2016, pour 72% des répondants, il n'y a pas de problème de cohabitation. Pour 5% des répondants les odeurs constituent un problème de cohabitation. Environ 4% des répondants mentionnent que le partage de la route cause un problème. Enfin, les bruits, les dommages aux champs, l'usage des pesticides, la poussière, la propreté des chemins et la perception de l'activité agricole ne semblent pas être un problème majeur, puisque pour chacun de ces items, moins de 1% des répondants ont respectivement mentionné avoir vécu des problèmes de cohabitation à ce niveau.

Près de 29 % des répondants au sondage éprouvent un niveau de stress élevé pour l'ensemble des éléments suivants : la paperasse, l'augmentation des dépenses, la charge de travail, la diminution des revenus, la réglementation, l'instabilité des marchés, la météo, les obligations environnementales, les bris de machineries, le niveau d'endettement, les coûts et l'incertitude des quotas, la conciliation travail/famille, l'obligation de performance, la concurrence et la rareté de main d'œuvre, la relève, le transfert de la ferme, la mise en marché, la maladie des animaux, la relation avec les voisins, la relation avec les associés et la relation avec les employés. Près de 25 % des répondants éprouvent un niveau de stress moyen pour les mêmes éléments du sondage et tout près de 46 % des répondants éprouvent un faible niveau de stress pour l'ensemble de ces éléments en lien avec leur profession d'agriculteur.

Environ 35% des répondants n'ont jamais vécu de moments de découragement face à l'avenir de leur entreprise. Près de 30% ont à l'occasion vécu des moments de découragement et 28% vivent rarement des moments de découragement pour l'avenir de leur entreprise. Enfin, 6% des répondants mentionnent qu'ils vivent souvent des moments de découragement et 1% mentionnent qu'ils vivent continuellement des moments de découragement face à l'avenir de leur entreprise.

Environ 35% des répondants ne se sont jamais sentis seul. Près de 30% mentionnent vivre rarement des moments de solitude, et 23% vivent occasionnellement des moments de solitude. Environ 11% des répondants vivent souvent des moments de solitudes et 1% des répondants se sentent continuellement seul.

Près de 41 % des répondants au sondage éprouvent un niveau de satisfaction élevé pour les éléments suivants : la qualité de leur vie sociale, le sentiment de solidarité au sein de la communauté rurale et pour la reconnaissance par la société du travail de producteur agricole.

Près de 37 % des répondants éprouvent un niveau de satisfaction moyen pour les mêmes éléments du sondage et environ 21 % des répondants éprouvent un faible niveau de satisfaction pour l'ensemble de ces éléments en lien avec leur profession d'agriculteur.

Près de 72 % des répondants au sondage éprouvent une grande fierté par rapport aux éléments suivants : avoir bâti leur entreprise; avoir une entreprise performante; préserver l'environnement; protéger les paysages, le patrimoine et les traditions par l'agriculture; leur style de vie agricole; nourrir la population; la reconnaissance qu'ont les gens pour leur entreprise et participer à l'économie de leur région en créant des emplois.

Près de 21 % des répondants éprouvent une fierté modérée pour les mêmes éléments du sondage et moins de 7 % des répondants éprouvent un faible niveau de fierté pour l'ensemble de ces éléments en liens avec leur entreprise agricole et leur profession d'agriculteur.

3 Diagnostic de la zone agricole, forestière et agroalimentaire

3.1 La démarche

À partir du portrait, le diagnostic consiste dans un premier temps, à établir les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM) des activités agricoles, acéricoles, forestières et agroalimentaires de la MRC du Granit. Par la suite, une série d'enjeux seront établis pour chacun de ces secteurs afin d'élaborer des pistes d'actions à mettre en place et ainsi permettre le plein développement de la zone agricole (ZAP) du Granit. Enfin, cette démarche vise aussi à structurer une vision concertée des acteurs concernés par le développement du secteur acéricole, agricole, forestier et agroalimentaire de la MRC du Granit.

Pour atteindre ces objectifs, différents groupes furent consultés. Ces consultations se sont déroulées auprès des groupes suivants : acéricole, agricole, forestier, récréotouristique et un groupe formé des secteurs de la transformation, de l'agrotourisme et de la distribution alimentaire. Pour chacun des groupes consultés, un document préliminaire sur les FFOM et les enjeux respectifs de leur secteur leur fut remis avant les rencontres. Avant les rencontres, les participants furent invités, à prendre connaissance du portrait, des FFOM et des enjeux de leur secteur respectif.

Lors des rencontres, il y a eu au départ, une présentation du portrait afin que chaque participant se l'approprié. Par la suite, chaque participant a pu bonifier les FFOM et les différents enjeux. Les participants ont pu à leur guise, modifier, ajouter ou éliminer les différents éléments des FFOM et des enjeux. Dans la dernière partie de la rencontre, les participants ont priorisé les enjeux qu'ils considéraient les plus importants à leurs yeux pour le

développement de leur secteur respectif. Les opinions des intervenants ont été notées afin d'enrichir le diagnostic.

Un document synthèse de ces consultations fut élaboré et celui-ci a été présenté au comité directeur afin de le bonifier, de l'enrichir et de préparer la tenue d'un forum, lequel regroupera tous les intervenants en un même lieu.

Ces rencontres de consultations ont permis de comprendre et d'anticiper les raisons pour lesquelles des actions seront proposées afin d'assurer un développement harmonieux et vigoureux de ces cinq secteurs. Par la suite, cette démarche permettra d'élaborer une proposition de vision concertée et d'enrichir cette vision auprès des comités.

Finalement, le PDZA a pour objectif de permettre le développement du plein potentiel agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire dans le respect des attentes des intervenants concernés par le développement de la zone agricole du Granit.

À cet effet, voici le document synthèse des rencontres qui ont eu lieu avec les 5 groupes qui ont été consultés pour la partie diagnostic du PDZA du Granit.

3.2 Le secteur acéricole

3.2.1 Les forces

- De 1993 à 2015, le nombre d'entailles a augmenté de 303% passant de 1,6 M entailles à 5,1 M entailles en exploitation;
- De 1993 à 2015, le revenu brut moyen des entreprises acéricoles a augmenté de 838% passant de 4,5 M \$ à 34,0 M \$ pour l'ensemble des érablières exploitées dans la MRC du Granit;
- De 1993 à 2015, le revenu brut par entreprise acéricole a augmenté de 373% passant de 21 674 \$ à 80 900\$ par entreprise annuellement;
- L'acériculture est la principale source de revenus pour près de 63% (342 entreprises) de l'ensemble des entreprises agricoles (540 entreprises) de la MRC du Granit;
- Sur les 6,9 M d'entailles exploitées dans l'Estrie, la MRC du Granit exploite 5,1 M d'entailles ce qui représente environ 74% des entailles en exploitation de l'Estrie;
- Potentiel d'entailles non exploitées estimé à près de 5,6 M entailles dans la MRC;
- Bonne productivité des érablières de la MRC du Granit avec un rendement moyen de 3,01 livres par entaille au cours de 5 dernières années par rapport à la référence provinciale de 2,50 livres par entaille lors de l'émission de nouveau contingent;
- Présence d'un important fabricant d'équipements acéricoles dans la MRC du Granit;
- Fort intérêt des producteurs et de la relève pour cette production;
- Club d'encadrement technique acéricole présent dans la MRC;
- Centres de formation (Centre de formation du Granit, Maison familiale rurale du Granit, Centre de formation professionnelle de Coaticook);
- La taille et le nombre important d'entreprises acéricoles dans le Granit;
- Le plus grand nombre de producteurs acéricoles certifiés biologiques.

3.2.2 Les faiblesses

- La mise en marché est structurée au niveau provincial et pourrait être mieux adaptée au développement acéricole d'une région dynamique comme celle du Granit;
- Les 5,6 M d'entailles potentielles (non-exploitées) sont estimées à partir de cartes et leur dénombrement au niveau des producteurs acéricoles, des grands et des petits propriétaires forestiers et en terres publiques est inconnue;
- Les producteurs sont très spécialisés dans la production du vrac et peu dans la 2^e et la 3^e transformation et il y a un seul acheteur-transformateur autorisé par la FPAQ dans le Granit;
- Rareté et manque de compétence de la main-d'œuvre;
- Le court délai pour la mise en place en 2020 des normes californiennes des entreprises acéricoles.

3.2.3 Les opportunités

- Très fort potentiel de développement des marchés au niveau mondial;
- Fort potentiel de développement dans le secteur de la transformation;
- Diversification des revenus dans les érablières (bois sciage et déroulage, ginseng, etc.);
- Présence d'une coopérative acéricole dans le Granit pour la mise en marché des produits de l'érable.

3.2.4 Les menaces

- Développement de la production aux États-Unis, en Ontario et au Nouveau-Brunswick;
- Changements climatiques (apparition d'insectes nuisibles, apparition d'essences forestières et de plantes indésirables, dépérissement);
- Politiques étrangères défavorables;
- Mauvaises pratiques au niveau de la qualité d'une partie du sirop commercialisé sur les marchés d'exportations et ces marchés représentent près de 70% des ventes québécoises de sirop d'érable.

3.2.5 Les principaux enjeux de l'acériculture

Enjeux priorités par le groupe acéricole :
<ol style="list-style-type: none">1. Rentabilité des érablières;2. Main-d'œuvre;3. Connaissance du potentiel de développement (privé, public) et des propriétaires fonciers;4. Rendements des érablières;5. Relève agricole;6. Formation;7. Développement du secteur de la transformation alimentaire;8. Prix des érablières;9. Accès à un réseau cellulaire et à Internet haute vitesse dans chaque municipalité;10. Accès aux services-conseils;11. Développement de l'agrotourisme;12. Dépérissement des érablières.
Enjeux non priorités :
<ul style="list-style-type: none">➤ Accessibilité aux érablières en terres publiques;➤ Aménagement des érablières;➤ Fertilisation et amendement dans les érablières;➤ Règlements;

- Lignes électriques;
- Circuits courts de commercialisation;
- Paysages;
- Protection de l'environnement;
- Relations avec le voisinage (randonneurs, chasseurs, forestiers, route, odeurs, bruits, etc.).

Commentaires sur les enjeux priorités :

Il est important d'avoir une main-d'œuvre qualifiée, disponible et être en mesure de l'intéresser et de la retenir. Il est plus facile de garder la main-d'œuvre, si elle a accès à un réseau cellulaire et à Internet. Il est parfois difficile de trouver une relève. Pour favoriser le développement, il faudrait avoir accès à plus de contingents. Dans le court terme, le développement de l'acériculture se fera dans le secteur de la transformation et plus particulièrement par de petites entreprises telle la coopérative acéricole du Granit. Le multiusage dans les érablières est parfois difficile. Il y a méconnaissance de l'offre des services-conseils et une bonification de l'aide financière à ces services est souvent demandée. Le prix des érablières rend souvent inaccessibles ces entreprises à la relève. Sans une connaissance adéquate du potentiel acéricole dans le Granit, il est difficile de défendre son développement tant dans la région qu'au niveau provincial. La rentabilité d'une érablière est souvent liée à son prix d'achat et à son rendement. L'absence de crédit de taxes dans les programmes d'aménagement forestier; ne favorise pas les travaux d'aménagement dans les érablières. Une importance toute particulière doit être accordée au secteur acéricole comme moteur de développement économique de la MRC du Granit. L'acériculture c'est une passion dans la région.

3.3 Le secteur agricole

3.3.1 Les forces

- La MRC du Granit a un territoire de 283 380 ha (1^{re} parmi les 7 MRC de l'Estrie);
- La superficie en zone agricole couvre 145 078 ha (2^e parmi les 7 MRC de l'Estrie);
- La superficie en dehors de la zone agricole couvre 138 302 ha (1^{re} parmi les 7 MRC de l'Estrie);
- Les exploitations agricoles possèdent 71 403 ha (2^e parmi les 7 MRC de l'Estrie);
- Les fermes cultivent 19 632 ha (4^e parmi les 7 MRC de l'Estrie);
- Les exploitations agricoles possèdent 51 771 ha en boisés de ferme (1^{re} parmi les 7 MRC de l'Estrie);
- Les entreprises agricoles génèrent un revenu annuel brut de près de 95,2 M \$ incluant l'acériculture (3^e parmi les 7 MRC de l'Estrie);
- En excluant l'acériculture, les entreprises agricoles généraient des revenus bruts de 52,6 M \$ en 2015;
- La production laitière a généré un revenu brut de 37,1 M \$ en 2015;
- Les autres productions animales ont généré des revenus bruts de 15,5 M \$ en 2015;
- Les revenus bruts des entreprises agricoles de la MRC du Granit sont en augmentation;
- La productivité des entreprises agricoles de la MRC du Granit est en augmentation;
- La taille des entreprises agricoles de la MRC du Granit est en augmentation;
- Bon potentiel de développement des productions animales et de certaines productions végétales.

3.3.2 Les faiblesses

- De 1993 à 2015, le nombre d'entreprises agricoles a diminué de 48% passant de 304 à 159 entreprises spécialisées en productions animales et végétales;
- Sur les 19 632 ha de sol en culture de la MRC du Granit, 81% sont dans les classes de sols de catégorie 3, 4 et 5 et le reste dans la classe 7 ce qui réduit la gamme de cultures possibles et exige des mesures particulières de conservation;
- La zone climatique varie de 1 600 à 2 100 unités thermiques maïs ce qui en fait le territoire le moins favorable pour les productions végétales conventionnelles de toutes les MRC de la région administrative de l'Estrie;
- La période sans gel pour l'essentiel de la MRC compte de 80 à 95 jours sans gel et seule une petite superficie située au nord-ouest de la MRC bénéficie d'une période plus longue de jours sans gel, soit de 95 à 110 jours. Ce qui en fait la zone la moins favorable pour les productions végétales conventionnelles de toutes les MRC de la région administrative de l'Estrie;
- La MRC du Granit a perdu 3 501 hectares de sols en cultures de 1993 à 2015;
- De 1993 à 2015, le nombre de fermes laitières est passé de 173 à 88 entreprises;
- À l'exception des fourrages et des pâturages qui occupent 14 914 ha (84 %) des sols en culture, les autres productions végétales occupent 2 894 ha (16 %) des sols en culture;
- La culture des céréales et protéagineux occupe 9,8% des sols en cultures (1 751 ha);
- La production des arbres de Noël occupe 907 ha (5,1%) dans une région où les sols et le climat sont favorables pour ce type de culture;
- Le secteur du maraîcher, des fruits et des cultures abrités occupe 236 ha (1,3%) des sols en culture;
- Les superficies en cultures sont souvent en pente, rocailleuses et de petite taille;
- Peu d'entreprises agricoles font de la transformation (12 entreprises);
- Peu d'entreprises agricoles font de l'agrotourisme;
- Faible bassin de consommateurs dans la MRC;
- L'âge moyen des exploitants est de 53,9 ans (3^e parmi les 7 MRC de l'Estrie);
- Faible disponibilité de la main-d'œuvre;
- Formation et expérience inadéquates de la main-d'œuvre.

3.3.3 Les opportunités

- Valorisation des 1 357 ha en friches;
- Diversification des exploitations agricoles (animales et végétales);
- Bon potentiel pour le développement de la production d'arbres de Noël;
- Bon potentiel de développement de cultures telles que les bleuets, les fruits de vergers et autres cultures semblables;
- Intérêts pour le développement de productions émergentes et diversifiées;
- Présence de 3 centres de formation en agriculture, en acériculture et en foresterie « Maison familiale Rurale du Granit (MFR), Centre de formation le Granit (CFG) et Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA)»;
- Les consommateurs sont de plus en plus à la recherche de produits locaux et de produits frais;
- Augmentation des besoins alimentaires au niveau mondial à moyen et long terme;
- Changements climatiques favorables pour notre agriculture.

3.3.4 Les menaces

- Renégociation de l'ALÉNA;
- Ouverture des marchés dans les productions sous contingents;
- Resserrement probable des règles sur la protection de l'environnement et du bien-être animal;
- Spéculation sur le prix des terres pour la villégiature et le développement résidentiel et commercial.

3.3.5 Les principaux enjeux de l'agriculture

Enjeux priorités par le groupe agricole :
<ol style="list-style-type: none">1. Règlementations : (Environnement, REA, RCI, CPTAQ, règlements UPA, etc.);2. Main-d'œuvre;3. Relève agricole;4. Formation;5. Relations avec le voisinage (non-agriculteurs, chasseurs, routes, odeurs, bruits, etc.);6. Accessibilité aux terres en culture;7. Accaparement des terres agricoles;8. Prix des terres;9. Rentabilité des exploitations agricoles;10. Diversification (animales, végétales) des exploitations agricoles;11. Accès à un réseau cellulaire et à Internet haute vitesse dans chaque municipalité.
Enjeux non priorités :
<ul style="list-style-type: none">➤ Mise en exploitation de nouvelles superficies en culture;➤ Fertilisation, amendement et drainage des sols en cultures;➤ Accès aux services-conseils;➤ Circuits courts de commercialisation;➤ Paysages;➤ Développement de l'agrotourisme;➤ Développement du secteur de la transformation alimentaire.

Commentaires sur les enjeux priorités :

La réglementation dans le secteur agricole est très lourde, elle pourrait être revue et mieux harmonisée telle la CPTAQ. La réglementation est souvent interprétée différemment entre les différents intervenants. Il est difficile de recruter et de retenir la main-d'œuvre en agriculture, plus particulièrement lorsque les autres secteurs de l'économie vont bien et qu'ils font face eux aussi à un problème de rareté de main-d'œuvre. Dans certaines productions, l'immigration est la solution à la rareté de la main-d'œuvre. Il serait opportun de valoriser la profession d'agriculteur et de mieux faire connaître l'agriculture et ses métiers dans les écoles et dans la société de façon générale afin d'intéresser la main-d'œuvre et ainsi que la relève au métier d'agriculteur. La relève est souvent difficile à trouver dans la famille rapprochée. La formation devrait être adaptée à la réalité des types d'exploitations agricoles. Afin de favoriser le développement de l'agriculture dans le Granit, la diversification des entreprises agricoles par l'ajout de nouvelles productions et de cultures adaptées aux conditions climatiques et aux types des sols de la région est à prioriser. Le rendement des cultures est important. Pour stimuler le développement de l'agriculture, il est suggéré de favoriser les cultures émergentes qui ne peuvent se faire dans les autres régions. La relation entre le voisinage et les producteurs principalement au niveau du partage de la route est à prioriser. L'accessibilité des terres en culture, l'accaparement des terres et les échanges des superficies cultivées et boisées interrégionales (Règlement sur les exploitations agricoles) constituent une problématique importante dans le Granit. L'accès aux réseaux cellulaires et Internet haute vitesse a des impacts

sur la gestion et la rentabilité des entreprises agricoles. Faire preuve de vigilance envers le bien-être animal dans le secteur agricole.

3.4 Le secteur forestier

3.4.1 Les forces

- La MRC du Granit est un pôle forestier;
- Dans la MRC du Granit, la forêt occupe 249 696 hectares ce qui représente 88% de tout son territoire;
- Dans la MRC du Granit, la forêt occupe 125 372 hectares dans la zone agricole et 124 324 hectares dans la zone non agricole;
- Environ 1285 propriétaires forestiers sont enregistrés en tant que producteurs forestiers possédant 119 385 ha;
- Parmi les 7 MRC de la région administrative de l'Estrie, la MRC du Granit se classe 1^{re} pour la superficie de ses boisés de fermes avec 51 771 hectares;
- Il y a un marché pour tous les bois de la MRC, sauf pour le résineux de petit diamètre;
- Les coûts de transport sont moins importants en raison de la proximité entre les usines et les producteurs;
- La superficie moyenne des terres est élevée, environ 70 ha;
- Présence de centres de formation;
- En 2014, l'industrie de la transformation du bois comptait 43 entreprises, dont 13 scieries et une usine de panneaux de particules;
- Il y a 22 entreprises œuvrant dans la plantation et la vente d'arbres de Noël.

3.4.2 Les faiblesses

- La mise en marché organisée (collective) ne vise pas l'ensemble des produits visés par le Plan conjoint, tel que le bois résineux pour le sciage;
- Difficulté à recruter de la main-d'œuvre;
- Absence du financement des plans d'aménagement forestier à même le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- 53% du potentiel non exploité.

3.4.3 Les opportunités

- Améliorer la productivité et la qualité des boisés par le programme d'aménagement forestier administré par les agences de mise en valeur des forêts privées;
- Diversification des revenus dans les boisés par la culture et la récolte des PFNL, par une augmentation des activités fauniques et du récrétotourisme;
- La disponibilité de la ressource et sa proximité.

3.4.4 Les menaces

- Négociation de la tarification sur le bois d'œuvre avec les États-Unis;
- Projet de loi sur la conservation des milieux humides et hydriques qui risque d'augmenter les délais d'autorisation et d'administration des activités normales de sylviculture dans les milieux humides;

- La réglementation provinciale (loi 132, préservation faunique);
- Infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (présence de beaucoup de résineux dans la MRC);
- Plaintes possibles sur d'autres produits forestiers au niveau international.

3.4.5 Les principaux enjeux de la foresterie

Enjeux priorités par le groupe en foresterie :
<ol style="list-style-type: none"> 1. Règlementations (CPTAQ, milieux humides, Plan conjoint, etc.); 2. Main-d'œuvre; 3. Relève; 4. Formation; 5. Développement du secteur de la transformation forestière; 6. Mobilisation des propriétaires forestiers; 7. Prix des lots forestiers; 8. Rentabilité des lots forestiers; 9. Circuits courts de commercialisation; 10. Protection de l'environnement; 11. Maintien des collectivités.
Enjeux non priorités :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement sylvicole des peuplements forestiers; ➤ Possibilité forestière; ➤ Reboisement; ➤ Productivité de la forêt privée et de la forêt publique; ➤ Approvisionnement des usines de transformation du bois par la forêt privée et publique; ➤ Qualité du bois récolté en forêt privée et publique; ➤ Types de coupes pratiquées en forêt privée et publique; ➤ Accès à un réseau Internet haute vitesse dans chaque municipalité; ➤ Accès à un réseau cellulaire dans chaque municipalité; ➤ Accès aux services-conseils; ➤ Paysages; ➤ Relations avec le voisinage (agriculteurs, chasseurs, motoneigistes, routes, bruits, etc.) ➤ Développement de l'agrotourisme.

Commentaires sur les enjeux priorités :

Les usines du Granit importent beaucoup de bois des États-Unis. Cependant si le bois récolté dans le Granit est de qualité les usines du Granit sont preneuses. La superficie des boisés de fermes est importante dans le Granit et elle constitue une source d'approvisionnement importante pour les usines du Granit. Le milieu forestier recherche une main-d'œuvre qualifiée et intéressée par la foresterie. La valorisation des métiers liés à la foresterie devrait se faire dans les écoles et dans la population de façon générale. Le développement d'un marché du bois de petit diamètre favoriserait le développement de la foresterie dans le Granit. Une réglementation inadéquate peut devenir un frein important au développement de la foresterie. Il serait opportun de mobiliser les producteurs anciens et nouveaux afin de les amener vers une même vision. Promouvoir et faire reconnaître les activités sylvicoles pour leurs impacts sur la protection environnementale et le maintien des collectivités. La formation doit viser la main-d'œuvre et la relève et devrait favoriser l'entrepreneuriat. Le rendement et le prix des lots ont des impacts importants sur la rentabilité des lots.

3.5 Le récréotourisme

3.5.1 Les forces

- La plus grande MRC de l'Estrie avec 283 380 ha;
- La forêt occupe 249 696 hectares ce qui représente 88% de tout son territoire;
- Présence de 15 lacs et d'une trentaine de cours d'eau;
- 124 324 ha de forêt publique à usage multiples (acériculteurs, chasseurs, villégiateurs, randonneurs, foresterie, etc.);
- 125 372 ha de forêt privée;
- Réseau de sentiers assez bien développé (mécanisé et non-mécanisé, courte et longue durée);
- Présence d'un parc éolien à Saint-Robert Bellarmin;
- Présence de deux ZECS sur le territoire (Louise -Gosford et Saint-Romain);
- Présence de deux parcs nationaux sur le territoire (Parc national de Frontenac et Parc national du Mont-Mégantic);
- Quatre centres équestres et réseau de sentiers en développement;
- Qualité des paysages (Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages réalisées en 2011).

3.5.2 Les faiblesses

- Sentiers souvent non polyvalents;
- Sentiers ne sont pas raccordés entre eux;
- Peu d'hébergement;
- Clientèle potentielle locale non suffisante;
- Grand territoire peu peuplé;
- Peu de connaissance sur les retombées économiques de la chasse et de la pêche.

3.5.3 Les opportunités

- Tourisme Cantons-de-l'Est (TCE) mise sur le développement du réseau cyclable sur l'ensemble du territoire;
- La Route des Sommets permet de structurer l'offre et de mettre en valeur les paysages;
- Étude sur le patrimoine bâti en cours (dont certains bâtiments agricoles);
- Développement de l'hébergement de qualité;
- Présence de plusieurs milieux humides, de faune et de flore bien conservés.

3.5.4 Les menaces

- Coûts et entretien des aménagements;
- Droit de passage précaire;
- Conflit d'usages possible (cohabitation);
- Rareté de la main-d'œuvre;
- Rigidité de la CPTAQ (mais plus d'ouverture qu'avant);
- Contraintes d'aménagement (ex. milieu humide, cours d'eau, etc.) par rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

3.5.5 Les principaux enjeux du récréotourisme

Enjeux priorités par le groupe en récréotourisme :
<ol style="list-style-type: none">1. Paysages;2. Hébergement;3. Protection de l'environnement;4. Occupation multiusage de la forêt publique;5. Conflit d'usage et relations avec le voisinage (agriculteurs, acériculteurs, chasseurs, motoneigistes, randonneurs, forestiers, routes, bruits, etc.);6. Maillage entre le récréotourisme et l'agrotourisme.
Enjeux non priorités :
<ul style="list-style-type: none">➤ Règlementations;➤ Main-d'œuvre;➤ Méconnaissances des retombées de la chasse et de la pêche;➤ Clientèle peu nombreuse sur le territoire de la MRC;➤ L'éloignement des grands centres urbains;➤ Accès à un réseau Internet haute vitesse dans chaque municipalité;➤ Accès à un réseau cellulaire dans chaque municipalité;➤ Éducation.

Commentaires sur les enjeux priorités :

Le secteur du récréotourisme ne semble pas s'opposer au développement du secteur agricole, acéricole et forestier dans la MRC du Granit dans une perspective où il y a respect de l'environnement et de la bonne entente entre les usagers du territoire. Le maillage entre le récréotourisme et l'agrotourisme est important afin de stimuler le développement de l'agrotourisme, lequel profitera de l'importante clientèle apportée par le récréotourisme. Le développement de l'hébergement favorisera le secteur du récréotourisme et de l'agrotourisme. Il serait possible d'inclure l'accessibilité des terres privées pour les activités de chasse dans un programme tel L'ARTERRE afin de favoriser le jumelage entre le chasseur et le propriétaire de boisé privés.

3.6 La transformation, l'agrotourisme et la distribution alimentaire

3.6.1 Les forces

- Plusieurs produits locaux se trouvent déjà en épicerie;
- Présence d'un marché public qui projette de s'installer dans une structure permanente qui sera dotée d'étals intérieurs et extérieurs avec une cuisine commerciale munie d'équipements de préparation et de transformation des aliments;
- Plusieurs points de vente sur le territoire (kiosques de produits frais, espaces dans les dépanneurs, etc.);
- Présence de grandes entreprises (fromagerie, meunerie d'importance) avec un réseau de distribution bien établi;
- Circuit touristique la Route des Sommets;
- Centre Magnétique avec un projet de relocalisation et de développement.

3.6.2 Les faiblesses

- Peu d'entreprises agricoles font de la transformation et de la distribution;

- Manque d'expertise au niveau des procédés de transformation;
- Pas d'études sur les potentiels de marché dans la MRC, en Estrie et en dehors de l'Estrie;
- Peu de produits locaux se trouvent dans la restauration;
- Les petits producteurs locaux intéressés par l'agrotourisme sont souvent laissés à eux-mêmes;
- Marché restreint;
- Approvisionnement local peu documenté;
- Distribution locale non structurée;
- Offre de produits peu diversifiée (surtout acéricole);
- Revenus principalement en période estivale;
- Grand territoire peu peuplé;
- L'éloignement des grands centres.

3.6.3 Les opportunités

- Mise en place d'un projet filière ESD (entente sectorielle de développement) qui a pour but de favoriser le développement et la valorisation de produits en région dans une approche par filière afin d'augmenter le nombre d'entreprises en transformation;
- Tourisme Cantons-de-l'Est (TCE) mise sur le tourisme gourmand dans son approche marketing;
- Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est qui constitue une vitrine majeure pour faire la promotion des entreprises agrotouristiques;
- Tendance pour les produits locaux et de fabrication artisanale;
- Développement de la nouvelle localisation du marché public dans l'ancienne usine Billots Sélects (projeté);
- Ouverture des marchés d'alimentation pour les produits locaux;
- Microbrasserie en développement (houblon ou orge de Lac-Mégantic pour la bière Musi-Café);
- Développement de circuits courts;
- Commerce électronique en essor;
- Tendance autour des produits forestiers non ligneux;
- Plusieurs cabanes à sucre sur le territoire qui offrent des repas;
- Plusieurs événements locaux (marché de Noël, fête familiale, etc.) qui organisent des kiosques de ventes de produits locaux.

3.6.4 Les menaces

- Rareté de la main-d'œuvre spécialisée;
- Accès difficile au marché par les très petites entreprises;
- Plusieurs normes liées à la transformation. Par exemple, MAPAQ et sectorielles : Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP) et la certification Global Food Safety Initiative (GFSI), etc.;
- Saisonnalité;
- Difficulté dans la reprise des entreprises;
- Rigidité de la CPTAQ (mais plus d'ouverture qu'avant).

3.6.5 Les principaux enjeux de la transformation, l'agrotourisme et la distribution alimentaire

Enjeux priorités par le groupe transformation, agrotourisme et distribution alimentaire :
<ol style="list-style-type: none">1. Main-d'œuvre;2. Maillage des entreprises récréotouristiques, agrotouristiques et autres entreprises bioalimentaires;3. Formation;4. Clientèle peu nombreuse sur le territoire de la MRC et éloignement des grands centres;5. Diversifier les marchés des entreprises où elles vendent leurs produits;6. Maillage entre le récréotourisme, l'agrotourisme et autres entreprises du même genre;7. Promotion ↑ (notoriété) des entreprises agrotouristiques par affichage (réglementations) dans les municipalités.
Enjeux non priorités :
<ul style="list-style-type: none">➤ Peu d'entreprises agricoles font de la transformation;➤ Capacité à fournir les besoins des marchés d'alimentation et des restaurants par les entreprises agricoles qui font de la transformation;➤ Diversification des produits transformés;➤ Circuit agrotouristique peu développé;➤ L'agrotourisme pratiqué principalement en période estivale;➤ Améliorer la connaissance des entreprises agrotouristiques et des entreprises qui font de la transformation;➤ Accès à un réseau cellulaire et Internet haute vitesse dans chaque municipalité.

Commentaires sur les enjeux priorités :

Le secteur de la transformation alimentaire vit un enjeu majeur qui est celui de la rareté de la main-d'œuvre qualifiée. Même si l'accès à un réseau cellulaire et à Internet haute vitesse n'a pas été priorisé, il demeure quand même un enjeu important pour la clientèle qui souhaite se rendre dans les municipalités offrant des services récréotouristiques et agrotouristiques. L'accès à la grande distribution ou aux marchés hors Québec peut exiger de la part des transformateurs d'obtenir un agrément fédéral ou encore d'avoir les certifications du secteur alimentaire (HACCP, GFSI), en plus de respecter les normes du MAPAQ. Les entreprises de transformation et celles de l'agrotourisme auraient avantage à mieux définir le marché qu'elles visent tout en tenant compte de leur philosophie d'entrepreneur et d'entreprise. La présence d'un marché public qui projette de s'installer dans une structure permanente, laquelle sera dotée d'étals intérieurs et extérieurs avec une cuisine commerciale munie d'équipements de préparation et de transformation des aliments constitue un atout important pour le développement économique du Granit tout en favorisant la diversification et le développement des entreprises agricoles, acéricoles et forestières de la région.

3.7 Priorisation des enjeux qui ont été retenus par les 5 groupes consultés

Après avoir consulté les 5 groupes, il en ressort que certains enjeux sont communs à l'ensemble de ces groupes, certains enjeux sont communs à quelques groupes et enfin des enjeux sont spécifiques à un ou deux groupes seulement. Lors de la consultation des groupes et lors de la réunion du comité directeur, les participants ont recommandé de fusionner certains enjeux à cause de leurs complémentarités et de leurs similitudes. Ainsi, certains enjeux ont été fusionnés, car, ils sont complémentaires et visent le même objectif. Voici la synthèse des enjeux pour les 5 groupes consultés en y intégrant des commentaires et une description générale de chacun de ces enjeux.

1. **Développement et diversification des entreprises.** Cet enjeu a pour objectif d'assurer le dynamisme, le développement et la diversification des entreprises agricoles, acéricoles et forestières de la MRC du Granit. Le développement et la diversification peuvent se faire, par l'ajout de cultures émergentes en agriculture et en foresterie, par l'ajout d'une production conventionnelle à la production existante et/ou par une intensification de la production déjà en place. De plus, le territoire offre plusieurs atouts avec la présence de terres avec un potentiel agricole et forestier et de terres en friche à valoriser. Afin de maintenir et de stimuler le secteur acéricole en plein développement ces dernières années, il serait opportun d'avoir une connaissance précise et actualisée de son potentiel de développement et des propriétaires fonciers. Le potentiel faunique de la région, les boisés de fermes et une stratégie d'aménagement de la forêt favorisant la production de bois de qualité constituent des atouts importants comme moteur de développement. Le développement et la diversification des entreprises de la MRC du Granit doivent se faire en tenant compte de ses types de sols, de ses ressources acéricoles et forestières et de son climat le tout, dans une perspective d'acceptabilité sociale.
2. **Transfert des entreprises, relève et accessibilité des terres.** Cet enjeu vise à maintenir, à accroître et à favoriser l'occupation dynamique à long terme de la zone agricole. Cet enjeu a pour objectif de permettre le transfert par la vente et la location des entreprises agricoles, acéricoles et forestières à la relève familiale et à la relève non apparentée. Dans un avenir rapproché, beaucoup de transferts d'entreprises sont à prévoir, puisque plus de 52 % des producteurs actuels ont plus de 55 ans. L'accessibilité aux terres agricoles est souvent restreinte en raison de leurs coûts d'achats. Il est opportun de créer des conditions afin de favoriser la relève et l'entrepreneuriat en milieu agricole, acéricole et forestier. L'accessibilité aux terres, notamment à la relève, sera facilitée grâce à des programmes d'accompagnement et de financement adéquats.
3. **Développement de la main-d'œuvre, des compétences et de la valorisation de la profession.** Dans la MRC du Granit, la rareté de la main-d'œuvre se fait de plus en plus sentir dans le secteur agricole, acéricole et forestier sans oublier le secteur agroalimentaire. Cet enjeu vise à former une main-d'œuvre qualifiée en tenant compte des besoins en formation de ces différents secteurs. La formation doit aussi tenir compte de la réalité des pratiques agricoles, acéricoles, forestières et agroalimentaires de la région. Il est important d'avoir une main-d'œuvre disponible et d'être en mesure de la recruter, de l'intéresser et de la retenir. La valorisation de la profession et des métiers liés à ces différents secteurs devrait se faire dans les écoles, auprès des élus et dans la société en général. Le territoire agricole doit être reconnu pour sa vitalité, pour son maintien des collectivités, pour sa contribution économique, pour sa qualité de vie et pour son apport écologique et environnemental. L'agriculture, l'acériculture et la foresterie doivent être reconnues comme un secteur économique d'importance au même titre que les autres secteurs de l'économie.
4. **Développement de la transformation alimentaire par les entreprises agricoles, acéricoles et forestières.** Cet enjeu vient en appui à la diversification et au développement des entreprises de la région. L'acériculture qui est l'un des secteurs les plus importants et dynamiques de la MRC du Granit doit jouer un rôle majeur dans le secteur de la transformation et dans le développement économique de la région. La transformation et l'aménagement forestier auront des impacts importants dans la création de richesses dans la région. La transformation par les entreprises agricoles peut s'avérer un moteur important pour la création d'emplois dans le

Granit. L'implantation de services connexes à l'activité agricole (ex. abattoir, garage de réparation, meunerie, etc.) peut s'avérer importante pour le dynamisme économique de la région.

5. **Rentabilité des exploitations agricoles, des érablières et des lots forestiers.** Cet enjeu vise à rendre nos entreprises agricoles, acéricoles et forestières les plus compétitives possible dans une perspective d'ouverture de nos frontières et d'un accès accru aux marchés d'exportations. Pour atteindre la rentabilité espérée, il serait souhaitable d'avoir un accès accru aux différents services-conseils. La rentabilité passe aussi par une gestion efficace des entreprises (compétence du gestionnaire) en synergie avec un accès à un réseau cellulaire et à Internet à haute vitesse. La rentabilité peut être atteinte en augmentant la productivité des entreprises en favorisant le partage des savoirs et des savoir-faire par le maillage entre les agriculteurs, les milieux de la formation et de la recherche. La rentabilité implique aussi que les terres restent aux mains des agriculteurs et que la valeur marchande des terres demeure en équilibre avec sa valeur économique agricole réelle.
6. **La réglementation.** Cet enjeu vise une meilleure protection des terres pour les cultures étant donné que la capacité de se nourrir va diminuer dans le monde. La réglementation doit faire en sorte que le développement de l'agriculture ne soit pas freiné par un accaparement des terres. La réglementation sur les milieux humides ne doit pas être un frein au développement économique des entreprises agricoles et forestières. Les échanges de superficies cultivées et boisées interrégionales ne doivent pas freiner le développement agricole de la MRC du Granit. La réglementation doit être simple, facile à comprendre et elle doit être interprétée de la même façon par les différents intervenants. La réglementation sur l'environnement, le bien-être animal et les OGM doivent faire l'objet d'une concertation. Les nombreux règlements et normes en lien avec la qualité des aliments (gouvernements et industries) peuvent être un frein important à l'accès aux réseaux des grands distributeurs alimentaires ou à l'exportation. Les autres secteurs économiques de la MRC du Granit ne doivent pas être en opposition avec le développement du secteur agricole, acéricole et forestier et la réglementation municipale devrait s'adapter au besoin de la zone agricole.
7. **Maillage entre le récréotourisme, l'agrotourisme et autres entreprises bioalimentaires.** Cet enjeu vise à augmenter la clientèle agrotouristique de la région. Le récréotourisme apporte une clientèle importante dans la région et cette clientèle peut certainement avoir un impact important sur l'achat local et sur les stratégies de développement des entreprises spécialisées en agrotourisme. L'accès à un réseau cellulaire et à Internet haute vitesse combiné à une promotion dans les municipalités des entreprises agrotouristiques peut certainement favoriser le développement et le dynamisme de ces entreprises. Le respect de l'environnement et la bonne entente entre les différents usagers du territoire peuvent s'avérer être une stratégie gagnant/gagnant dans le développement économique de tous les secteurs économiques de la MRC du Granit.
8. **Circuits courts de commercialisation.** Cet enjeu vise à favoriser l'achat local de plus en plus populaire à travers le Québec. Pour atteindre cet objectif, le support des entreprises agrotouristiques et le support d'un marché public en plein développement avec une structure permanente munie d'équipements pour la transformation des aliments constituent des atouts importants pour le développement économique du Granit. L'agrotourisme et la présence d'un marché public favoriseront la diversification et le développement des entreprises, agricoles,

acéricoles et forestières de la MRC du Granit et du Québec. Le développement d'un marché pour le bois de petit diamètre favoriserait le développement économique de la foresterie dans le Granit. En tenant compte de leur philosophie d'entrepreneur et d'entreprise, les entreprises de transformation et agrotouristiques auraient avantage à mieux cibler le marché qu'elles visent.

4 La vision concertée et les actions priorisées par enjeu

À partir du diagnostic, soit le document synthèse qui fut élaboré après les rencontres qui ont eu lieu avec les 5 groupes consultés (acéricole, agricole, forestier, récréotouristique et un groupe formé des secteurs de la transformation, l'agrotourisme et la distribution alimentaire), la MRC a tenu un forum qui regroupait en un même lieu des représentants de ces cinq secteurs auxquels se sont ajoutés d'autres intervenants concernés et intéressés par ces secteurs. Le forum avait comme but de permettre l'élaboration d'un plan d'action cohérent avec le diagnostic et d'établir une vision commune de développement de ces 5 secteurs dans la MRC du Granit. À la suite de la tenue du forum, le comité directeur s'est réuni et il a synthétisé et priorisé les 263 actions pour chacun des huit enjeux discutés et analysés lors de la journée de consultation du forum. De plus, le comité directeur a élaboré une vision qui reflète les actions proposées lors du forum en tenant compte des visions proposées lors de cette rencontre. À cet effet, voici le document synthèse que le comité directeur a élaboré sur la vision et sur les actions qui permettront le développement des secteurs agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire de la MRC du Granit.

4.1 La vision

En 2027, les secteurs agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire de la MRC du Granit sont dynamiques et diversifiés. Les multiples utilisateurs de l'ensemble du territoire cohabitent de façon harmonieuse et protègent un environnement qualifié d'exceptionnel. Les entreprises agricoles et forestières sont prospères, la réglementation est adaptée et les circuits courts sont favorisés. En outre, la vitalité économique des entreprises est assurée par une relève compétente et passionnée.

4.2 Les actions priorisées par enjeu

À partir des 8 grands enjeux proposés, 263 actions ont été suggérées lors de la tenue du forum. Le comité directeur a retenu 41 actions jugées les plus pertinentes pour les 8 enjeux. Les 263 actions provenant du forum sont jointes à l'annexe 6.1 du présent document. Une analyse, une synthèse et dans certains cas une fusion de certaines de ces 263 actions ont été faites. Parmi les 41 actions retenues, le comité directeur en a priorisé 16. Les actions sont classées par enjeu et elles sont numérotées de 1 à 41. Les 16 actions qui ont été priorisées pour chacun des enjeux sont soulignées et sont en caractère gras.

4.2.1 Développement et diversification des entreprises.

- 1 Embaucher un commissaire agro-forestier.**
- 2 Assurer le développement de la coopérative acéricole du Granit COOPAG) (cette action pourrait faire partie des filières distinctives retenues par l'ESD bioalimentaire).**

- 3 **Diversifier les productions traditionnelles de la MRC du Granit par le développement des productions émergentes et des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le secteur agricole et forestier et développer la filière biomasse (agricole et forestière) (cette action pourrait faire partie des filières distinctives retenues par l'ESD bioalimentaire).**
- 4 **Mettre en place un comité de veille et de suivi stratégique du développement de la zone agricole et forestière.**
- 5 Évaluer avec précision le potentiel de développement des érablières (entailles) du Granit et inciter les grands propriétaires à louer leurs peuplements d'érables.
- 6 Intégrer les secteurs agricole, acéricole et forestier à la planification du développement économique régional de la MRC du Granit.
- 7 S'assurer que les entreprises agricoles, acéricoles et forestières aient accès à tous les programmes administrés par la MRC du Granit et les organismes de développement du territoire.

4.2.2 Transfert des entreprises, relève et accessibilité des terres.

- 8 **Adhérer au programme ARTERRE et assurer le service par l'embauche d'un agent de maillage local et par la participation à l'embauche d'un agent régional (ESD bioalimentaire- projet ARTERRE).**
- 9 **Accompagner les entreprises agricoles et forestières dans le transfert de leur entreprise, notamment par le maillage entre ces entreprises et les organismes dédiés au transfert (ex. : réseau Agriconseils, consultants en transfert, experts en fiscalité, en gestion, en formation, etc.) et mettre en place un projet-pilote de diagnostic pour les entreprises agricoles et forestières cédantes à moyen terme afin de planifier le transfert éventuel de leur entreprise.**
- 10 Miser sur la Maison familiale rurale (MFR) et les autres centres de formation pour le développement de la relève potentielle et le développement de la compétence de la main-d'œuvre en favorisant des stages rémunérés.
- 11 Élaborer et mettre en place une stratégie complète incitant les jeunes du territoire à s'établir sur le territoire de la MRC du Granit notamment, par le soutien à l'établissement de la relève (ex. séjours exploratoires à la ferme).
- 12 Favoriser la formation de la relève agricole et forestière, principalement en gestion et en entrepreneuriat (ex. : formations adaptées et dispensées lors des études au secondaire).

4.2.3 Développement de la main-d'œuvre, des compétences et la valorisation de la profession.

- 13 **Mettre en place des mesures pour faire reconnaître l'importance du rôle de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la foresterie et de ce qu'elle apporte pour le maintien des services dans les milieux ruraux (ex. : programme de rétribution des biens et services environnementaux).**
- 14 **Mettre en place une campagne de valorisation de l'agriculture et de la foresterie et sensibiliser les instances et les acteurs municipaux sur les impacts positifs de l'agriculture sur les communautés locales.**
- 15 Faciliter l'accessibilité et la proximité des lieux de formation, offrir des formations spécialisées selon les besoins identifiés dans les secteurs de production agricole, acéricole et forestier (ex. : gestion d'entreprise, transfert d'entreprise, PFNL et productions émergentes, etc.) et développer une culture de formation au sein des gestionnaires d'entreprises agricoles et forestières notamment, en favorisant le mentorat et les stages auprès des étudiants fréquentant les centres de formation (ESD bioalimentaire-projet formation spécialisée).
- 16 Mettre en place un programme de main-d'œuvre et de recrutement de la main-d'œuvre (ESD bioalimentaire- projet formation spécialisée).
- 17 Mettre en place en collaboration avec le MFR, un mécanisme pour offrir de la main-d'œuvre agro-forestière de remplacement.

- 18 Assurer une offre de formation continue à jour afin que les employeurs soient bien outillés.

4.2.4 Développement de la transformation alimentaire par les entreprises agricoles, acéricoles et forestières.

- 19 **Participer activement, en interaction étroite avec les divers intervenants du dossier à solutionner les problèmes d'abattage en Estrie relativement aux abattoirs de proximité et sous inspection provincial.**
- 20 **Participer au développement de la 2^e et 3^e transformation en acériculture (ex. : embouteillage de l'eau d'érable, sous-produits de l'érable, etc.).**
- 21 Développer la transformation locale du lait à valeur ajoutée (ex. vache, brebis, chèvre, etc.).
- 22 Créer un centre d'innovation pour la transformation alimentaire et favoriser le partage des équipements (ex. : cuisines collectives).
- 23 Développer un marché pour les billes de résineux de petits diamètres.

4.2.5 Rentabilité des exploitations agricoles, des érablières et des lots forestiers.

- 24 **Faire un maillage entre les organismes qui aide au développement des entreprises afin de favoriser leur accès aux programmes et à l'obtention d'aide financière (ex. développer une section agricole et forestière sur le site web de la MRC du Granit).**
- 25 **Travailler avec le comité Internet de la MRC pour assurer une couverture fiable et performante en télécommunication par la mise en place d'Internet haute vitesse et d'un réseau cellulaire couvrant l'ensemble du territoire.**
- 26 Favoriser la mise en commun de la machinerie et le partage de la main-d'œuvre (formule CUMA/CUMO) entre les entreprises (ESD bioalimentaire-projet Banque d'opportunités d'affaires).
- 27 Faire connaître les programmes qui incitent les propriétaires de lots forestiers à aménager leurs boisés.
- 28 Développer une stratégie visant à encourager le maillage entre les entreprises qui présentent des compatibilités de développement pour favoriser les gains de productivité (ex. utilisation du lisier de porcs, poudeuses etc., pour fertiliser les sols agricoles).

4.2.6 La réglementation.

- 29 **Faire des représentations pour faire modifier le REA (ex. statut des bassins versants dégradés) et contrôler les échanges de terres en culture afin qu'elles se fassent uniquement à l'intérieur de la MRC du Granit.**
- 30 **S'assurer lors de la rédaction des règlements municipaux et régionaux (municipalités et MRC du Granit) touchant les secteurs agricole et forestier que les différents intervenants de ces milieux soient consultés et impliqués (ex. : UPA, club agroenvironnemental, SPFSQ, etc.).**
- 31 Faire des représentations auprès de la CPTAQ afin qu'elle assouplisse les règles au niveau de l'aliénation de petites superficies (ex. productions maraîchères) et les conditions pour le transfert des exploitations agricoles.
- 32 Faire des représentations afin de limiter les superficies de terres que peut acquérir un acheteur potentiel en une année.
- 33 Caractériser et identifier les milieux humides, les bandes riveraines et les friches afin d'adapter la réglementation et la taxation de ces secteurs et assurer leur mise en valeur.
- 34 Faire des représentations pour adapter la réglementation touchant la mise en marché des produits agricoles soumis à des contingents afin de faire augmenter les volumes de production sans contingent des produits agricoles destinés pour la vente à la ferme et dans les circuits courts de commercialisation.

- 35 Ajuster la réglementation des municipalités locales et celle de la MRC du Granit aux besoins de la zone agricole en se référant à la réglementation provinciale, en s'assurant qu'elle est bien comprise par les différents intervenants (inspecteurs municipaux, producteurs, etc.) et en agissant de façon préventive au lieu d'agir seulement de manière coercitive.
- 36 Sensibiliser la population, les élus et les autres intervenants aux réalités de la réglementation dans le secteur agricole et forestier.

4.2.7 Maillage entre le récréotourisme, l'agrotourisme et autres entreprises bioalimentaires.

- 37 **Développer une offre agrotouristique et de tourisme gourmand en favorisant un maillage entre les différents intervenants de ces secteurs (hébergement, producteurs, récréotourisme, restauration, etc.) (ESD bioalimentaire-projet Créateurs des saveurs Cantons-de-l'Est).**

4.2.8 Circuits courts de commercialisation.

- 38 **Embaucher un commissaire agro-forestier pour coordonner toutes les initiatives de développement des circuits courts dont les marchés publics.**
- 39 **Développer une stratégie d'achat local.**
- 40 Établir un partenariat avec le CIBLE (Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est) et mettre en place un programme « espace tablette » permettant aux produits locaux d'avoir facilement accès aux épiceries de la MRC du Granit (ESD bioalimentaire-projet Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est).
- 41 Développer un répertoire des entreprises et des produits locaux.

5 Le plan d'action

Après avoir analysé les 263 actions qui sont ressorties lors de la consultation du forum, le plan d'action de la MRC du Granit a été élaboré en collaboration avec le comité directeur. À partir des 8 grands enjeux proposés et discutés lors du forum, les participants ont suggérés 263 actions. Le comité directeur a retenu 41 actions jugées les plus importantes et finalement 16 de ces actions ont été considérées comme étant prioritaires et elles ont servies à l'élaboration du plan d'action de la MRC du Granit. Le plan d'action découle donc des conclusions du portrait, du diagnostic, du forum et des discussions qui ont eu lieu lors des rencontres des groupes de discussions (portrait, diagnostic, forum) et des rencontres des comités technique et directeur.

Le plan d'action est séparé en deux parties. La première partie présente les actions prises individuellement et elles sont numérotées de 1 à 16. Chaque action est élaborée sous forme de fiche descriptive structurée en 6 sections : objectifs, interventions proposées, premier responsable, principaux partenaires, mise en œuvre, contributions financières, coûts récurrents et résultats attendus. Les actions (1 à 16) du plan d'action font l'objet d'une référence aux actions numérotées de 1 à 41 que l'on retrouve du point 4.2.1 au point 4.2.8 du présent document. Par exemple, l'action 1 du plan d'action fait référence à la fusion des actions 1 et 38 que l'on retrouve aux point 4.2.1 et 4.2.8 décrits ci-haut. La deuxième partie du plan d'action présente les 16 actions du PDZA dans un tableau synthèse.

5.1 Le plan d'action par fiche descriptive

Action -1 : Embaucher un commissaire agroforestier à la MRC du Granit pour coordonner toutes les initiatives de développement des entreprises agricoles, acéricoles, forestières, les circuits courts et les marchés publics.

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 1 et 38</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir une ressource dédiée pour la mise en place du PDZA, assurer la continuité du PDZA et supporter le développement économique de l'agriculture et de la foresterie de la MRC du Granit. 2. Impliquer et supporter la MRC dans le développement agricole et agroforestier. 3. Planter, supporter et développer les entreprises agricoles, forestières et agroalimentaires sur l'ensemble du territoire. 4. Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole et forestier.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner l'ensemble des actions mises en place pour le développement des secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires. 2. Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire. 3. Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et forestier. 4. Promouvoir et valoriser la reconnaissance des secteurs agricoles et forestiers et agroalimentaires de l'impact positif de ces secteurs comme moteur de développement économique pour les communautés locales.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil des maires; UPA; MAPAQ
<p>Mise en œuvre</p>	<p>À court terme</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau et équipements informatiques
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon l'échelle salariale des employés de la MRC du Granit.
<p>Résultats attendus</p>	<p>Le commissaire agroforestier aura plusieurs mandats, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer une éventuelle table de concertation. • Aider à la mise en place et au fonctionnement de la coop acéricole (COOPAG). • Participer et soutenir la mise en place de tables filières actives. • Supporter l'alimentation des informations à intégrer dans la section agricole et forestière sur le site web de la MRC du Granit. • Collaborer et alimenter au besoin l'agent de maillage de l'ARTERRE. • Participer au dossier des abattoirs. • Mettre en place un projet pilote de diagnostic et faire un état de la situation pour le transfert d'entreprises agricoles et forestières cédantes à moyen terme. • Participer au projet qui vise à faciliter l'accessibilité et la proximité des lieux de formation et à développer une culture de formation auprès des gestionnaires d'entreprises agricoles et forestières en favorisant le mentorat et les stages auprès des étudiants fréquentant les centres de formation. • Supporter les projets de développements qui seront mis en place dans les secteurs agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire. • Participer à la mise en place de la politique d'achat local et participer aux rencontres et ateliers organisés par les différents intervenants (CIBLE, etc.). • Participer à l'élaboration des règlements touchant le milieu agricole et forestier. • Toutes autres tâches connexes au poste de commissaire agroforestier.

Action 2 : Assurer le développement de la coopérative acéricole du Granit (COOPAG)

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 2</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>L'acériculture est la principale source de revenu pour près de 63% (342 entreprises) de l'ensemble des entreprises agricoles (540 entreprises) de la MRC du Granit en 2015. L'acériculture dans le Granit, c'est plus de 48 M\$ de revenus bruts en 2017. Le potentiel de développement de l'acériculture de la MRC pourrait être doublé. La MRC du Granit exploite près de 75% des entailles exploitées en Estrie.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aider au développement de l'acériculture dans le Granit. 2. Diversifier la mise en marché du sirop d'érable dans le Granit. 3. Impliquer la MRC dans le développement agricole et agroforestier. 4. Diversifier et dynamiser le secteur agricole et forestier.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aider au démarrage et au fonctionnement de la COOPAG. 2. Coordonner les comités de la COOPAG. 3. Organiser l'AGA et les réunions du C.A de la COOPAG. 4. Rechercher du financement pour assurer le fonctionnement de la COOPAG. 5. Aider la COOPAG à devenir acheteur autorisé. 6. Élaborer un plan d'affaires pour permettre à la COOPAG d'exporter du sirop d'érable. 7. Suivre l'évolution des marchés du sirop d'érable. 8. Recruter au besoin de nouveaux sociétaires pour la COOPAG. 9. Être à l'affût de la recherche dans le secteur acéricole. 10. Supporter la COOPAG dans ses projets de diversification.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Membres de la COOPAG • FPAQ, MAPAQ • CQI • Organismes de financement <ul style="list-style-type: none"> ○ FLI, FARR, FDT, DEC, MESI ○ SADC
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Le projet est déjà démarré.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un investissement de départ d'environ 210 000\$ sous la responsabilité de la coop acéricole (COOPAG). <ul style="list-style-type: none"> ○ Achat de sirop (70 000\$) ○ Frais de mise en marché (120 000\$) ○ Imprévus (20 000\$)
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – commissaire de la MRC du Granit. • RH – membres de la COOPAG. • Des investissements sont à prévoir pour assurer le développement et la diversification des activités de la COOPAG.
<p>Résultats attendus</p>	<p>La coopérative acéricole du Granit (COOPAG) exporte du sirop d'érable en 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan de financement de la COOPAG est en place. • Le plan d'affaire est élaboré. • La COOPAG est acheteur autorisé. • Suivre l'augmentation des ventes de la COOPAG.

Action 3 : Mettre en place un comité de veille et de suivi stratégique du développement de la zone agricole et forestière

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 4</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Impliquer les décideurs politiques locaux de la MRC et les différents intervenants des milieux concernés dans le développement de la zone agricole et forestière et dans la dynamisation du secteur agroalimentaire de la MRC du Granit. 2. Assurer la réussite et des suites à donner au PDZA par la mise en place d'un comité de veille appuyé par un commissaire agroforestier. 3. Supporter et guider le commissaire agroforestier et la MRC dans le développement agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire. 4. Supporter en continu la valorisation, l'occupation et le développement du territoire agricole et forestier de manière dynamique. 5. Assurer que les actions mises en place dans le cadre du PDZA sont concrètes et réalistes et reflètent la volonté des différents intervenants des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner et prioriser les actions recommandées par l'ensemble des acteurs des milieux agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire. 2. Faire des recommandations à la MRC sur les actions futures qui seront mises en place afin d'assurer le développement de la zone agricole et forestière et le secteur agroalimentaire à long terme. 3. Favoriser un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire dans chaque municipalité et de la MRC.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • UPA • MAPAQ • Club agroenvironnemental • SPFSQ, AMFE • MAMOT • MRN • CRIFA, MFR, CFG • Organismes de transfert d'entreprises • CIBLE
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 12 prochains mois.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes ressources des organismes impliqués.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – commissaire de la MRC du Granit. • RH – membres du comité de veille.
<p>Résultats attendus</p>	<p>La composition des membres du comité de veille ainsi que son mandat exact sont à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres du comité de veille sont choisis au cours de l'année 2018. • Le mandat du comité de veille est défini au cours de l'année 2018. • Le comité de veille se réunit au moins une fois par année. • Autres mandats à déterminer selon les besoins au fil des ans.

Action 4 : Adhérer au programme ARTERRE

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 8</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Dans la MRC du Granit, 865 producteurs soit environ 8 % (70 producteurs) ont moins de 35 ans; 40 % (345 producteurs) ont entre 35 et 54 ans; et 52 % (450 producteurs) des agriculteurs ont 55 ans et plus. La MRC du Granit se situe au 3^e rang en Estrie avec un âge moyen de ses agriculteurs autour de 53,9 ans. Compte tenu de ces données, il est prévisible que beaucoup de transfert d'entreprises se feront dans les prochaines années.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir, soutenir et permettre le développement des entreprises agricoles, acéricoles et forestières dans la MRC du Granit lors des transferts d'entreprises. 2. Limiter le démantèlement des entreprises agricoles et forestières. 3. Augmenter l'accessibilité des terres agricoles et forestières au profit de la relève et des agriculteurs potentiels lors des transferts d'entreprises. 4. Profiter de la visibilité et des outils développés dans le cadre du projet ARTERRE. 5. Faire connaître et mettre en valeur les terres agricoles et forestières de la MRC du Granit à travers le Québec. 6. Sensibiliser les cédants aux différents modèles de transfert existants et diffuser les services d'accompagnement disponibles lors d'un transfert d'une entreprise.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Susciter l'intérêt des promoteurs et favoriser le démarrage de projets agricoles et forestiers économiquement rentables dans la MRC du Granit. 2. Aider et collaborer avec l'agent de maillage lié à l'ARTERRE afin d'implanter et de maintenir le service de transfert d'entreprises dans la MRC du Granit. 3. Favoriser, maintenir et dynamiser l'occupation du territoire. 4. Prendre connaissance des opportunités sur le terrain et les documenter. <ol style="list-style-type: none"> a. Connaître les producteurs envisageant de vendre ou de louer une partie ou la totalité de leurs terres ou bâtiments agricoles. b. Connaître les entreprises à la recherche de relève. c. Connaître les promoteurs qui recherchent une entreprise agricole et forestière. d. Connaître les types de cultures que les promoteurs agricoles et forestiers à travers le Québec souhaitent mettre en place comme projet afin de les inciter à s'installer dans la MRC du Granit.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs • Agent de maillage ARTERRE, CRAAQ • UPA • MAPAQ • Club agroenvironnemental • Réseau Agriconseils
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 12 prochains mois.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC entre 1500\$ et 4000\$ pour adhésion • RH – MRC commissaire agroforestier • MAPAQ
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Environ 24 000\$ agent de maillage de l'ARTERRE à 2 jrs/semaine (voir projet ESD).
<p>Résultats attendus</p>	<p>Le service ARTERRE est en place en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers relève inscrits à l'ARTERRE en Estrie. • Nombre de propriétés et entreprises inscrites • Nombre de jumelages.

Action 5 : Développer une stratégie d'achat local et établir un partenariat avec le CIBLE (Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est) permettant l'accès des produits locaux aux marchés de détail, aux restaurants, aux marchés publics et aux circuits agrotouristiques et gourmand.

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 37, 39 et 40</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>La région des Cantons-de-l'Est est la 2^e région agrotouristique du Québec. L'agrotourisme est peu développé et structuré actuellement dans la MRC du Granit et elle n'est pas une destination gourmande. Environ 1,4% des 222 répondants au sondage de la MRC du Granit font de l'agrotourisme, peu sont intéressés à faire de l'hébergement et 21% seraient intéressés par les activités d'interprétation. Parmi les producteurs qui envisagent de mettre fin à leurs activités d'agrotourisme, 35% le ferait par manque d'intérêt et 12,5% par manque de temps, de ressources humaines, par manque d'argent et à cause des contraintes réglementaires.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adopter une stratégie d'achat local en utilisant Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est comme véhicule pour accompagner les entreprises agrotouristiques et de transformation alimentaires dans leur mise en marché dans les circuits courts tels : <ol style="list-style-type: none"> a. Les ventes à la ferme et dans les marchés publics. b. Les ventes au détail et dans la restauration. c. Les ventes dans les circuits de l'agrotourisme et du tourisme gourmand.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Supporter les entreprises agrotouristiques et les marchés publics. 2. Arrimer les offres touristiques et récréotouristiques « Chemin des Cantons, Route des sommets, Parcs régionaux, etc.) afin de faire connaître et développer les offres agrotouristiques et le tourisme gourmand. 3. Utiliser la marque « Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est » pour développer des partenariats avec les épiciers, les restaurateurs, les marchés publics en mettant de l'avant les producteurs afin de faire augmenter leurs ventes sur ces marchés. 4. Inciter les producteurs à utiliser la marque « Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est » pour faire augmenter leurs ventes à la ferme et à accroître leurs ventes dans le volet gourmand et l'agrotourisme. 5. Mettre en œuvre avec ou sans une marque de commerce « ex. Aliments du Québec, Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, etc. » des campagnes de promotion afin d'inciter la population à l'achat des produits locaux.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CIBLE, UPA, Producteurs • MAPAQ • Marchés publics; Épiciers • Borne interactive (SDEG) • Tourisme Cantons-de-l'Est; Route des Sommets • Restaurateurs • Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est (CACE)
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 24 prochains mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC pour adhésion - voir projet ESD • RH – MRC commissaire agroforestier • MAPAQ
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Voir ESD bioalimentaire
<p>Résultats attendus</p>	<p>L'adoption d'une stratégie d'achat local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à l'entente sectorielle de développement (ESD) bioalimentaire volet Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est. • Nombre de produits ajoutés en épicerie, restaurants, marchés publics, etc. • Nombre entreprises participantes et nombre de consommateurs rejoints.

Action 6 : Faire un maillage entre les organismes qui aide au développement des entreprises afin de favoriser leur accès aux programmes disponibles et à l'obtention d'aide financière (développement sections agricole, acéricole et forestière sur le WEB)

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 24</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Le développement d'un nouveau projet en agriculture, en acériculture, en foresterie et en agroalimentaire exige de nombreuses démarches de la part des nouveaux promoteurs afin de trouver les ressources disponibles et les aides financières nécessaires à la réalisation d'un projet. Ces besoins sont recherchés lors de l'achat d'une entreprise existante par la relève et par les aspirants producteurs. Les organismes d'aide sont dispersés. Les outils de financement sont dispersés.</p> <p>1. Pour développer les projets d'expansion et l'achat d'entreprises, il est pertinent de regrouper en un seul endroit, les organismes d'aide au développement et les programmes d'aide au financement.</p>
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <p>1. Développer une section agricole, forestière et agroalimentaire sur le Web de la MRC qui regroupe les organismes d'aide au développement et les programmes d'aide au financement.</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Aider les promoteurs et les producteurs dans leurs démarches administratives. b. Faire la promotion des organismes d'aide et de financement. c. Faire la promotion de programmes de formation. d. Faire la promotion de la réglementation. e. Faire la promotion d'initiatives de développement de projets en agriculture, en foresterie et en agroalimentaire. f. Démontrer l'implication de la MRC dans le développement économique des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG (FLI, FARR, FDT, STA)
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MAPAQ • UPA • FAC • FADQ • Réseau Agriconseil • Fira (fonds investissement pour la relève) • SADC • CQI • MESI (FAELM, PEX) • Emploi Québec • Fédéral (DEC, CNRC) • Investissement Québec
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 12 prochains mois.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • RH – SDEG • Partenaires en temps de participation et déplacement • Selon les besoins en financement des projets retenus.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC et SEDG • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<p>La section agricole, forestière et agroalimentaire sur le WEB de la MRC est fonctionnelle, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents produits et publiés sur le Web. • Nombres de consultations de la partie agricole et forestière du Web. • Nombre de promotions publiées sur le Web. • Mise à jour et développement régulier du Web.

Action 7 : Participer activement, en interaction étroite avec les divers intervenants du dossier à solutionner les problèmes d'abattage en Estrie relativement aux abattoirs de proximité et sous inspection provincial

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 19</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Au Québec, il ne reste que 29 abattoirs de proximité et l'abattage d'animaux dans ce type d'établissement qui implique la vente au détail directement dans le comptoir de vente à la ferme du producteur. La disparition récente d'un abattoir de type provincial dans la région de l'Estrie, implique que les producteurs doivent transporter leurs animaux sur de longues distances s'ils souhaitent pouvoir vendre leurs produits dans les circuits courts de commercialisation tels, les épiceries, restaurants et les marchés publics. Plusieurs producteurs sont touchés par la perte de ce type d'abattoir dans la MRC du Granit et ce, sans compter ceux dans les autres MRC de l'Estrie.</p> <p>1. Avoir accès à un abattoir provincial de type A de proximité, afin que les producteurs de la MRC du Granit réduisent leurs coûts de transport, diminuent leur temps de travail et réduisent le stress des animaux.</p>
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Participer ou mettre en place un comité pour résoudre cette problématique. 2. Soutenir les producteurs agricoles dans leur mise en marché dans les circuits courts de commercialisation. 3. Éviter le démantèlement des entreprises agricoles qui doivent utiliser ce type d'abattoir pour faire leur mise en marché. 4. Susciter les promoteurs à investir et à maintenir ce type de service d'abattage. 5. Participer aux actions des différents intervenants concernés par ce dossier afin de résoudre cette problématique. 6. Mettre en place une solution temporaire d'abattage, si le dossier ne peut être résolu à court et à moyen terme.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MAPAQ • Producteurs • UPA • Abattoirs • Municipalités • Organismes d'aide en financement
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 12 prochains mois et en continu jusqu'à une solution permanente soit trouvée.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC et SDEG • Partenaires en temps de participation et déplacement. • Si des investissements s'avèrent nécessaires, ils seront déterminés en fonction de la solution qui sera retenue pour résoudre cette problématique.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC et SEDG • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<p>Solutionner la problématique d'accès à un abattoir de type A de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimiser la distance de la ferme à l'abattoir. • Minimiser le temps de travail des producteurs. • Minimiser les coûts de production des entreprises. • Augmenter le nombre d'animaux abattus dans les abattoirs de proximité et dans les abattoirs de type A.

Action 8 : Travailler avec le comité Internet de la MRC pour assurer une couverture fiable et performante en télécommunication par la mise en place d'Internet haute vitesse et d'un réseau cellulaire couvrant l'ensemble du territoire

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 25</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Selon le recensement de l'agriculture de 2016 pour l'année 2015, sur un total de 604 entreprises agricoles dans la MRC du Granit, environ 286 entreprises (47%) utilisent un ordinateur dans la gestion de leur ferme. Près de 41% des entreprises utilisent Internet et 27% avaient accès à Internet haute vitesse. Environ 52 % des gestionnaires d'entreprises utilisaient un téléphone intelligent. Les nouvelles technologies que l'on trouve dans les équipements (ordinateurs, cellulaires, tracteurs, système de traite, érablières, etc.) et dans les bâtiments exigent d'avoir accès à un réseau Internet et cellulaire performant et accessible partout sur le territoire de la MRC du Granit. Ces deux technologies sont essentielles à la bonne gestion des entreprises, elles contribuent grandement à améliorer leurs rentabilités et elles permettent d'utiliser et d'implanter de nouveaux équipements et bâtiments munis de technologies de pointes. La relève et les exploitants estiment essentiel d'avoir accès à ces deux technologies. Ces deux technologies permettent d'augmenter la productivité et l'efficacité lors de l'utilisation des équipements et des bâtiments. De plus, elles permettent d'avoir un accès rapide et efficace aux réseaux de conseillers, d'avoir accès à de la formation, d'aider à trouver de l'information sur leurs différents besoins tout en diminuant les déplacements inutiles et les pertes de temps. Enfin, ces deux technologies permettent aux producteurs de communiquer et de rester en contact avec leur famille, leurs amis et de maintenir le tissu social.</p>
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Participer avec le comité Internet de la MRC du Granit à la recherche de solutions pour satisfaire les attentes du milieu agricole et forestier sur leurs besoins en communication cellulaire et internet. 2. Informer et sensibiliser le comité Internet de la MRC sur les besoins en communication par Internet et par cellulaire du milieu agricole et forestier.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernements • Municipalités • UPA • Comité Internet de la MRC du Granit
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Déjà en action et poursuite du projet jusqu'à la mise en place de ces deux technologies sur l'ensemble du territoire de la MRC du Granit.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC et SDEG • Partenaires en temps de participation et déplacement. • Si des investissements s'avèrent nécessaires, ils seront déterminés en fonction de la solution qui sera retenue pour résoudre cette problématique.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC et SEDG • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<p>Les entreprises agricoles et forestières sont desservies par une couverture Internet haute vitesse et un réseau cellulaire performant et fiable sur l'ensemble du territoire de la MRC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises connectées, nombre de municipalités desservies. • Pourcentage d'accès à un service Internet large bande et couverture cellulaire satisfaisante pour l'ensemble du territoire agricole et forestier.

Action 9 : Accompagner les entreprises agricoles et forestières dans le transfert de leur entreprise, notamment par le maillage entre ces entreprises et les organismes dédiés au transfert et mettre en place un projet pilote de diagnostic pour les entreprises cédantes à moyen terme afin de mieux planifier leur transfert éventuel

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 9</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Dans la MRC du Granit, 865 producteurs soit environ 8 % (70 producteurs) ont moins de 35 ans; 40 % (345 producteurs) ont entre 35 et 54 ans; et 52 % (450 producteurs) des agriculteurs ont 55 ans et plus. La MRC du Granit se situe au 3^e rang en Estrie avec un âge moyen de ses agriculteurs autour de 53,9 ans. Compte tenu de ces données, il est prévisible que beaucoup de transferts d'entreprises se feront dans les prochaines années.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir et soutenir les entreprises agricoles, acéricoles et forestières de la MRC du Granit lors des transferts d'entreprises. 2. Limiter le démantèlement futur des entreprises agricoles et forestières. 3. Augmenter l'accessibilité des terres agricoles et forestières au profit de la relève et des agriculteurs potentiels. 4. Sensibiliser les cédants aux différents modèles de transfert existants et diffuser les services d'accompagnement disponibles lors du transfert d'une entreprise. 5. Favoriser le maintien et l'occupation du territoire agricole et forestier.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un inventaire et un maillage des ressources qui aident au transfert. 2. Monter une banque de cédants afin de susciter l'intérêt de la relève et des promoteurs dans le but de maintenir en opération les entreprises agricoles et forestières à moyen et à long terme. 3. Mettre en place une formation auprès des cédants portant sur le processus de transfert et sur les avantages et les opportunités d'un transfert. 4. Mettre en place un projet pilote sur le transfert d'une entreprise. 5. Prendre connaissance des opportunités sur le terrain et les documentés. <ol style="list-style-type: none"> a. Répertorier les producteurs qui envisagent de vendre leur entreprise ou de louer leurs terres ou leurs bâtiments agricoles à moyen terme. b. Répertorier les entreprises avec relève et sans relève. c. Documenter les problématiques lors d'un transfert. d. Documenter les démantèlements.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs • Organismes œuvrant dans le transfert • UPA • Municipalités • MAPAQ • Club agroenvironnemental • Réseau Agriconseils • SPFSQ, AMFE
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<p>Le projet pilote et la banque de candidats sont en place en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers inscrits dans la banque de candidats et accroissement annuelle. • Nombre de transferts prévisibles et nombre de producteurs ayant suivi la formation.

Action 10 : Faciliter l'accessibilité et la proximité des lieux de formation, offrir des formations spécialisées selon les besoins des secteurs de production et développer une culture de formation au sein des gestionnaires d'entreprises agricoles et forestières en favorisant le mentorat et les stages auprès des étudiants fréquentant les centres de formations

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 15</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>La formation technique et en gestion joue un rôle majeur sur la rentabilité d'une entreprise. La rentabilité s'obtient par une augmentation de la productivité des entreprises notamment, par le partage des savoirs et des savoirs-faire entre les agriculteurs et les milieux de la formation. Le sondage de la MRC mené en 2016 auprès des producteurs agricoles révèle que 48 % des répondants souhaitent suivre des cours en acériculture et en foresterie, 28 % gestion et 24% dans les autres secteurs agricoles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter le taux de diplomation (32% des répondants sont sans diplôme). 2. Faciliter la reconnaissance des acquis (56% des répondants souhaitent faire reconnaître leurs acquis). 3. Faciliter la poursuite des études à temps partiel (18 % des répondants souhaitent faire des études à temps partiel). 4. Faciliter l'accès au DEP (17% des répondants souhaitent suivre des cours au niveau de DEP). 5. Aider au recrutement des étudiants (Les centres de formation de la MRC du Granit ont beaucoup de difficultés à recruter le nombre minimal d'étudiants exigés pour offrir un ou plusieurs cours).
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Devenir membre du comité de formation (ESD bioalimentaire-projet formation) 2. Participer à la diffusion des formations offertes notamment en utilisant Internet (Web de la MRC) et les médias sociaux. 3. Mener des sondages sur les besoins en formation actuels et futurs auprès des producteurs et de leurs employés et partager cette information avec les centres de formation. 4. Travailler en concertation avec les maisons d'enseignement dans l'élaboration des calendriers, dans les offres de formation et dans la mise en place des formules pédagogiques (en présence, lieux, horaires, Web, etc.). 5. Répertorier sur le Web de la MRC, tous les centres de formations publics et les organismes privés qui offrent de la formation et indiquer les cours offerts. 6. Faire la promotion des programmes de stages (centres de formation), des projets de mentorat et du programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) auprès des gestionnaires d'entreprises agricoles.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collectif en formation agricole de l'Estrie (UPA) • Maison familiale du Granit (MFR) • Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA) • Emploi Québec • Centres de formation (secondaire, collégial et universitaire) • Centre de formation le Granit (CFG) • UPA • Producteurs • MAPAQ
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement

mise en place du projet	<ul style="list-style-type: none"> • ESD bioalimentaire pour la partie formation
Coûts récurrents du projet	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation (%) des inscriptions pour des formations. • Augmentation (%) du nombre de stages des étudiants dans les entreprises. • Augmentation (%) du nombre de producteurs mentors ayant participé au PAMT.

Action 11 : Participer au développement la 2^e et la 3^e transformation en acériculture

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 20</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>L'acériculture est la principale source de revenu pour près de 63% (342 entreprises) de l'ensemble des entreprises agricoles (540 entreprises) de la MRC du Granit en 2015. L'acériculture dans le Granit, c'est plus de 48 M\$ de revenus bruts en 2017. Le potentiel de développement de l'acériculture de la MRC pourrait être doublé. La très grande majorité des producteurs acéricoles produisent du sirop en grands et en petits contenants et ne font pas de 2^e et 3^e transformation. La 2^e et la 3^e transformation en acériculture représente un très grand potentiel de développement économique pour la MRC du Granit. La MRC du Granit exploite près de 75% des entailles exploitées en Estrie.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aider au développement de l'acériculture dans le Granit. 2. Diversifier la mise en marché du sirop d'érable dans le Granit. 3. Impliquer la MRC dans le développement agricole et agroforestier. 4. Diversifier et dynamiser le secteur agricole et forestier.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire partie du comité de recherche du Centre Acer et autre centre de recherche en acériculture. 2. Suivre le projet de commercialisation de l'eau d'érable mené par la FPAQ. 3. Suivre les activités des clubs d'encadrement technique en acériculture. 4. Rechercher des partenaires d'affaires au besoin. 5. S'inscrire à la banque d'opportunité d'affaires (BOA) de l'ESD bioalimentaire. 6. Diversifier les activités d'affaires de la COOPAG. 7. Faire un maillage entre les producteurs et les transformateurs. 8. Aider au développement de toute autre entreprise intéressée par la 2^e et la 3^e transformation des produits de l'érable sur le territoire de la MRC du Granit.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Membres de la COOPAG • FPAQ • Centre Acer • Autres centres de recherche • Organismes de financement <ul style="list-style-type: none"> ○ SADC, Gouvernements ○ FLI, FARR, FDT, DEC, MESI • Producteurs acéricoles
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement • Les investissements seront déterminés par les besoins en financement des projets qui seront mis en place.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement • Les investissements seront déterminés par les besoins en financement des projets qui seront mis en place.
<p>Résultats attendus</p>	<p>Nombre de projets en transformation en cours en 2020 et les années suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution (%) du nombre d'entreprises en développement. • Évolution (%) des emplois créés. • Évolution du nombre de nouveaux produits. • Évolution des impacts économiques de l'acériculture dans la MRC du Granit. • Évolution (%) des volumes de sirop et d'eau d'érable livré à une usine de transformation de la MRC du Granit.

Action 12 : Faire des représentations pour faire modifier le REA et contrôler les échanges de terres en culture afin qu'elles se fassent uniquement à l'intérieur de la MRC du Granit

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 29</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>La MRC du Granit, c'est 19 706 ha en cultures situées dans une zone climatique en majorité inférieure à 2300 unités thermique maïs (UTM) sur des sols de catégories 3, 4 et 5 dont les prix sont abordables évoluant dans un environnement très bien conservé et très peu dégradé. C'est aussi 249 696 ha de forêt dont 119 385 ha sont possédés par environ 1285 propriétaires privés.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole et forestier de la MRC du Granit en prévenant la spéculation. 2. Éviter le démantèlement et l'abandon des terres en cultures. 3. S'assurer que l'agriculture s'y développe dans le respect de l'environnement et dans le respect des attentes de ses occupants.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Revoir le contenu des articles du REA (ex. : statut des bassins versants, etc.). 2. Adopter un règlement afin de contrer les échanges de terres entre les régions et entre MRC de l'Estrie. 3. Adapter la réglementation des municipalités. 4. Remettre en culture les terres abandonnées et en friches. 5. Aider et informer les producteurs à ce sujet. 6. Sensibiliser les municipalités à ce sujet. 7. Sensibiliser la population sur cette problématique. 8. Travailler avec l'UPA sur cette problématique. 9. Former un comité regroupant les autres MRC de l'Estrie qui vivent la même problématique. 10. Faire des représentations à la CPTAQ. 11. Faire des représentations au ministère de l'Environnement (MDDELCC).
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • Autres MRC de l'Estrie • UPA • Club agroenvironnemental de l'Estrie • AMFE • MDDELCC • CPTAQ • MAPAQ • Producteurs • SPFSQ
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<p>Aider les producteurs agricoles dans leurs démarches administratives et coordonner les interventions avec l'UPA, le SPFSQ et les municipalités:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications avec les municipalités, les producteurs et la population. • Nombre d'interventions avec la CPTAQ • Nombre d'interventions avec le ministère de l'Environnement (MDDELCC). • Nombre de transferts de terre à l'intérieur de la MRC.

Action 13 : S'assurer lors de la rédaction des règlements municipaux et régionaux (municipalités et MRC du Granit) touchant les secteurs agricole et forestier que les différents intervenants de ces milieux soient consultés et impliqués.

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 30</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>La MRC du Granit, c'est 19 706 ha en cultures situées dans une zone climatique en majorité inférieure à 2300 unités thermique maïs (UTM) sur des sols de catégories 3, 4 et 5 dont les prix sont abordables évoluant dans un environnement très bien conservé et très peu dégradé. C'est aussi 249 696 ha de forêt dont 119 385 ha sont possédés par environ 1285 propriétaires privés.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole et forestier de la MRC du Granit. 2. Prévenir la diminution des superficies de sols en cultures. 3. S'assurer que l'agriculture s'y développe dans le respect de l'environnement et respecte les attentes des occupants du territoire. 4. Favoriser une cohabitation harmonieuse entre les multiples utilisateurs du territoire. 5. Maintenir la vitalité économique des entreprises agricoles et forestières.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter et rédiger les règlements municipaux touchant à l'agriculture et à la foresterie de concert avec les intervenants des secteurs agricoles et forestiers. 2. Préparer de concert avec les municipalités et les intervenants agricoles et forestiers, une demande bien documentée et crédible en vertu de l'article 59 (LPTAA) qui permet une meilleure occupation du territoire agricole et forestier et la soumettre à la CPTAQ et les parties prenantes. 3. Sensibiliser et informer les municipalités à ce sujet. 4. Sensibiliser et informer la population à ce sujet. 5. Travailler avec l'UPA sur cette problématique. 6. Former un comité regroupant les autres MRC de l'Estrie. 7. Faire des représentations à la CPTAQ. 8. Faire des représentations au ministère de l'Environnement (MDDELCC). 9. Remettre en culture les terres abandonnées et en friches.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • Autres MRC de l'Estrie • UPA • Club agroenvironnemental de l'Estrie • Producteurs • MDDELCC • CPTAQ • MAPAQ • MAMOT • AMFE
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC service d'aménagement et commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC service d'aménagement et commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une meilleure occupation et cohabitation entre les multiples utilisateurs du territoire. • Faciliter le développement des entreprises agricoles et forestières existantes et permettre le développement d'entreprises agricoles et forestières axées sur les productions de niche, l'agrotourisme et l'agrotransformation.

Action 14 : Diversifier les productions traditionnelles de la MRC du Granit par le développement des productions émergentes et des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le secteur agricole et forestier et développer la filière biomasse

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 3</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>La MRC du Granit, c'est 19 706 ha en cultures dans une zone climatique en majorité inférieure à 2300 unités thermique maïs (UTM) sur des sols de catégories 3, 4 et 5 dont les prix sont abordables situés dans un environnement très bien conservé et très peu dégradé. C'est aussi 249 696 ha de forêt dont 119 385 ha sont possédés par environ 1285 propriétaires privés.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les conditions climatiques, les types de sols, la forêt et le souci des résidents à protéger leur environnement favorisent l'implantation des productions émergentes et le développement de la biomasse en agriculture et en foresterie. 2. Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole et forestier. 3. Saisir les opportunités des marchés émergents et de la biomasse. 4. Favoriser le développement des chaînes de valeur autour de la transformation des produits agricoles et forestiers. 5. Maintenir la vitalité économique des entreprises agricoles et forestières.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser de la formation et des conférences sur les productions émergentes (agriculture et foresterie), sur la biomasse et sur les marchés à développer dans les productions en émergences et la biomasse de concert avec les centres de formation, les organismes privés et les centres de recherche. 2. Attirer les transformateurs et les mailler avec les producteurs et les forestiers. 3. Créer des liens avec les centres de formation et les centres de recherche spécialisés dans les productions émergentes et la biomasse afin d'encourager le développement de projets sur le territoire de la MRC du Granit. 4. Favoriser l'accès aux capitaux pour les projets innovants. 5. Sensibiliser les municipalités et la population sur les productions émergentes et la biomasse. 6. Remettre en culture les terres abandonnées et en friches.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • Autres MRC de l'Estrie • UPA • Club agroenvironnemental de l'Estrie • Producteurs • AMFE, SPFSQ • MDDELCC • CPTAQ • MAPAQ, MAMOT • Organismes de financement (SADC, FADQ, CQI, MESI, FIL, FLI, etc.) • Emploi Québec
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC service d'aménagement et commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement • Les investissements seront déterminés par les besoins en financement des projets qui seront mis en place.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC service d'aménagement et commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les entreprises existantes et favoriser l'ajout de nouvelles productions agricoles et forestières. • Favoriser l'ajout des activités de transformation dans le secteur agricole et forestier.

Action 15 : Mettre en place des mesures pour faire reconnaître l'importance du rôle de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la foresterie et de ce qu'elle apporte pour le maintien des services dans les milieux ruraux et mettre en place une campagne de valorisation de l'agriculture et de la foresterie en sensibilisant les instances et les acteurs municipaux sur les impacts positifs de l'agriculture sur les communautés locales

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 13 et 14</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Les perceptions véhiculées dans la population concernant le secteur agricole et forestier ne reflètent pas souvent la réalité actuelle de ces 2 secteurs et elles sont souvent rétrogrades, négatives et associées à une qualité de vie peu enviable. De plus, les impacts économiques, les besoins essentiels de se nourrir et les actions pour protéger l'environnement et préserver la beauté des paysages sont rarement associés à ces 2 secteurs de base dans nos sociétés modernes. À l'opposé, la société véhicule le succès par une vie professionnelle active où la technologie est mise en avant plan. La réussite se mesure par les sorties avec les amis(es) dans les restaurants, les bars, les vacances au soleil et les loisirs pratiqués pendant les fins de semaines. Avec de telles perceptions, il est extrêmement difficile de valoriser la profession d'agriculteur et de forestier auprès de la jeune génération, plus particulièrement lorsque la main-d'œuvre se fait rare. Cependant, l'arrivée massive de la technologie en agriculture et en foresterie et les projets de rendre accessible Internet et les réseaux cellulaires sur l'ensemble du territoire ont pour effet de changer rapidement les activités et le mode de vie des agriculteurs et des forestiers. Aujourd'hui, être agriculteur et forestier demande d'avoir un haut niveau de compétences et offre une qualité de vie tout à fait comparable aux autres secteurs de la société.</p>
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des moyens de communication afin d'informer et de sensibiliser la population sur le dynamisme, les impacts économiques et les mesures de protection de l'environnement mise en place en agriculture et en foresterie dans la MRC du Granit. 2. Mettre en place et tenir à jour annuellement les données sur les retombées économiques de l'agriculture et de la foresterie sur le site Web de la MRC du Granit. 3. Promouvoir la MRC du Granit comme destination à l'établissement en agriculture et en foresterie. 4. Accroître la visibilité des secteurs agricole et forestier auprès des chambres de commerces de la région. 5. Faire connaître les projets de développement en agriculture, en foresterie et en agroalimentaire dans les journaux et les médias locaux. 6. Participer aux projets de promotion de l'agriculture et de la foresterie de l'UPA et du SPFSQ et autres intervenants. 7. Organiser des conférences dans les centres de formation et autres organisations publiques de la région pour démontrer l'importance de l'agriculture et de la foresterie. 8. Faire connaître les nouvelles technologies utilisées en agriculture et en foresterie. 9. Mettre en valeur les actions posées pour assurer la protection de l'environnement par les secteurs agricole et forestier.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • UPA • SPFSQ • Chambres de commerce • Municipalités

	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs • Médias locaux • MERN • MAPAQ 	<ul style="list-style-type: none"> • Centres de formation • Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
Mise en œuvre	D'ici les 24 à 36 prochains mois et en continu.	
Contributions financières pour la mise en place du projet	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement 	
Coûts récurrents du projet	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement • Les investissements seront déterminés lors de la mise en place des campagnes de promotion et lors de la participation à des événements promotionnels. 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parutions dans les journaux et les médias locaux. • Nombre de participations dans les événements promotionnels. • Nombre de conférences dans les écoles, municipalités, etc. • Nombre de visites sur le site Internet à la section agricole et foresterie de la MRC. 	

Action 16 : Faire des représentations pour adapter la réglementation touchant la mise en marché des produits agricoles soumis à des contingents afin de faire augmenter les volumes de production sans contingent des produits agricoles destinés pour la vente à la ferme et dans les circuits courts de commercialisation

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 34</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Les producteurs qui souhaitent vendre leurs produits agricoles dans les circuits courts de commercialisation rencontrent plusieurs problématiques. Pour les producteurs qui œuvrent dans des productions contingentées, la réglementation mise en place dans le cadre de leur plan conjoint administré par leur fédération est souvent trop limitative en termes de volume qu'ils peuvent vendre dans ce type de marché sans détenir un contingent. Aussi, les producteurs rencontrent souvent des problèmes de main-d'œuvre et ont souvent des problèmes à trouver le financement pour investir dans les équipements et les bâtiments nécessaires à ce type de mise en marché. De plus, les producteurs ont besoin de supports promotionnels pour faire connaître leurs produits. La mise en place d'une marque de commerce (ex. Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, Aliments du Québec, etc.) viendra augmenter la notoriété des producteurs et de leurs produits dans les circuits courts de commercialisation ce qui va les aider grandement à percer et à développer ce type de marché. Enfin, les nombreux règlements et normes en lien avec la qualité des aliments peuvent être un frein important à l'accès aux réseaux des distributeurs alimentaires. En terminant, à noter aussi que les producteurs qui doivent faire abattre leurs animaux dans des abattoirs de type A ont de plus en plus de difficulté d'avoir accès à ces abattoirs à des distances raisonnable dû à la restructuration dans le secteur de l'abattage.</p>
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire des représentations auprès des fédérations spécialisées afin qu'elles adaptent la réglementation qu'elles appliquent dans le cadre de leur plan conjoint (Loi sur la mise en marché des produits agricoles) afin de permettre le développement des circuits courts de commercialisation. 2. Faire des représentations auprès des syndicats régionaux de l'UPA pour qu'ils sensibilisent leur fédération spécialisée sur les problématiques de développement des circuits courts de commercialisation. 3. Créer un comité regroupant les MRC de l'Estrie concernées par cette problématique de développement de leurs circuits courts de commercialisation. 4. Faire des représentations auprès de la Régie des marchés agricoles du Québec pour la sensibiliser à la problématique du développement des circuits courts de commercialisation. 5. Faire des représentations auprès du MAPAQ pour le sensibiliser à la problématique de développement des marchés dans les circuits courts de commercialisation dans les productions contingentées et dans les productions qui exigent un abattage d'animaux dans la région. 6. Démontrer l'importance d'avoir accès à des abattoirs de proximité et à des abattoirs de type A au niveau de la région afin de faciliter le développement des circuits courts de commercialisation.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • UPA • Producteurs • MAPAQ • Autres MRC • Municipalités • RMAAQ
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 24 à 36 prochains mois et en continu.</p>

Contributions financières pour la mise en place du projet	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
Coûts récurrents du projet	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
Résultats attendus	<p>Mise en place une stratégie d'achat local</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de la réglementation des fédérations spécialisées de l'UPA qu'elle administre dans le cadre de leur plan conjoint. • Augmentation (%) du nombre de producteurs dans les circuits courts de commercialisation • Augmentation (%) des volumes et du nombre de produits vendus dans les circuits courts de commercialisation.

5.2 Le plan d'action dans un tableau synthèse

No	Ref.	Actions	Principaux partenaires	Contributions financières pour mise en place du projet par :	Estimation des coûts récurrents du projet	Échéance de la mise en œuvre
1	<u>1</u> <u>38</u>	Embaucher un commissaire agro-forestier pour coordonner toutes les initiatives de développement des entreprises agricoles, forestières et les circuits courts dont les marchés publics.	MRC-SDEG du Granit Conseil des maires	Bureau et équipements informatiques	Selon échelle salariale – RH - MRC commissaire	À court terme
2	<u>2</u>	Assurer le développement de la coopérative acéricole du Granit (COOPAG) (Cette action pourrait faire partie des filières distinctives retenues par l'ESD bioalimentaire).	MRC, SDEG membres de la COOPAG	Membres de la COOPAG SDEG (FLI), CQI, FPAQ, MAPAQ, SADC, MESI, FARR, FDT, DEC.	RH - MRC commissaire	Déjà démarré
3	<u>4</u>	Mettre en place un comité de veille et de suivi stratégique du développement de la zone agricole et forestière.	MRC, SDEG, MAPAQ, UPA, CIBLE, Municipalités, SPFSQ, MFR, CRIFA, CFG, MRN, MAMOT, AMFE, Club agroenvironnemental, etc.	Membres du comité (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire	D'ici les 12 prochains mois
4	<u>8</u>	Adhérer au programme ARTERRE et assurer le service par l'embauche d'un agent de maillage local et par la participation à l'embauche d'un agent régional (ESD bioalimentaire-projet ARTERRE).	Agent de maillage ARTERRE et CRAAQ, MRC, SDEG, UPA, MAPAQ club agroenvironnement, Réseau Agriconseils, Producteurs	MRC pour adhésion entre 1500\$ et 4000\$ (Voir projet ESD)	RH - MRC commissaire ARTERRE agent de maillage à 2jr/sem. Environ 24 000\$ (ESD)	D'ici les 12 prochains mois
5	<u>37</u> <u>39</u> <u>40</u>	Développer une stratégie d'achat local et établir un partenariat avec le CIBLE (Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est) permettant l'accès des produits locaux aux marchés de détail, aux restaurants, aux marchés publics et aux circuits agrotouristiques et gourmand.	MRC, SDEG, CIBLE, UPA, MAPAQ, TCE, Épiciers, Restaurateurs, Borne interactive (SDEG), CACE, Producteurs	Partenaires (temps de participation et déplacement) (voir projet ESD)	RH - MRC commissaire	D'ici les 12 prochains mois
6	<u>24</u>	Faire un maillage entre les organismes qui aident au développement des entreprises afin de favoriser leur accès aux programmes disponibles et à l'obtention d'aide financière (ex. développer une section agricole et forestière sur le site web de la MRC du Granit)	Section agricole et forestier du Web : MRC, SDEG Organismes de financement et de développement : FADQ, FAC, SADC, CQI, MESI, SDEG (FLI), Emploi-Québec, Réseau Agriconseil, MAPAQ, FIRA, etc.	Selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	RH - MRC et SDEG	D'ici les 12 prochains mois et en continu
7	<u>19</u>	Participer activement, en interaction étroite avec les divers intervenants du dossier à solutionner les problèmes d'abattage en Estrie relativement aux abattoirs de proximité et sous inspection provincial.	MAPAQ, MRC, UPA, Producteurs, Abattoirs, Municipalités, Organismes d'aide en financement	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire	D'ici les 12 prochains mois en continu
8	<u>25</u>	Travailler avec le comité Internet de la MRC pour assurer une couverture fiable et performante en télécommunication par la mise en place d'Internet haute vitesse et d'un réseau cellulaire couvrant l'ensemble du territoire.	MRC, SDEG, municipalités, UPA, Gouvernements, Comité Internet de la MRC	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH – MRC et SDEG	Déjà démarré et en continu
9	<u>9</u>	Accompagner les entreprises agricoles et forestières dans le transfert de leur entreprise, notamment par le maillage entre ces entreprises et les organismes dédiés au transfert (ex. : réseau Agriconseils, consultants en transfert, experts en fiscalité, en gestion, en formation, etc.) et mettre en place un projet-pilote de diagnostic pour les entreprises agricoles et forestières cédantes à moyen terme afin de planifier le transfert éventuel de leur entreprise.	MRC, UPA, MAPAQ, Organismes en transfert, réseau Agriconseils, Producteurs, SPFSQ, Municipalités, Club agroenvironnemental	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire	Dans 12 à 24 mois et en continu
10	<u>15</u>	Faciliter l'accessibilité et la proximité des lieux de formation, offrir des formations spécialisées selon les besoins identifiés dans les secteurs de productions agricole, acéricole et forestier (ex. : gestion d'entreprise, transfert d'entreprise, PFNL et productions émergentes, etc.) et développer une culture de formation au sein des gestionnaires d'entreprises agricoles et forestières notamment, en favorisant le mentorat et les stages auprès des étudiants fréquentant les centres de formation (ESD bioalimentaire-projet formation spécialisée).	MRC, UPA (collectif en formation agricole de l'Estrie), CRIFA, MFR, Centre de formation le Granit (CFG), MAPAQ, Emploi Québec, Producteurs, Centres de formation (secondaire, collégial, universitaire)	Partenaires (temps de participation et déplacement) (Voir projet ESD)	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement) (Voir projet ESD)	Dans 12 à 24 mois

No	Ref.	Projet – Actions	Principaux partenaires	Contributions financières pour mise en place du projet par :	Estimation des coûts récurrents du projet	Échéance de la mise en œuvre
11	<u>20</u>	Participer au développement de la 2 ^e et 3 ^e transformation en acériculture (ex. : embouteillage de l'eau d'érable, sous-produits de l'érable, etc.).	MRC, SDEG membres de la COOPAG, producteurs acéricoles, FPAQ, Centre Acer, Autres centres de recherche.	Membres de la COOPAG SDEG (FLI), CQI, FPAQ, MAPAQ, SADC, MESSI, etc. Investissements selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	RH - MRC commissaire Investissements selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	Dans 12 à 24 mois
12	<u>29</u>	Faire des représentations pour faire modifier le REA (ex. statut des bassins versants dégradés) et contrôler les échanges de terres en culture afin qu'elles se fassent uniquement à l'intérieur de la MRC du Granit.	Municipalités, Autres MRC, UPA, Club agroenvironnemental de l'Estrie, CPTAQ, Producteurs, SPFSQ, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, AMFE	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement)	Dans 12 à 24 mois
13	<u>30</u>	S'assurer lors de la rédaction des règlements municipaux et régionaux (municipalités et MRC du Granit) touchant les secteurs agricole et forestier que les différents intervenants de ces milieux soient consultés et impliqués. (ex. : UPA, club agroenvironnemental, SPFSQ, etc.).	Municipalités, Autres MRC, UPA, Club agroenvironnemental de l'Estrie, CPTAQ, Producteurs, SPFSQ, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, AMFE	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement)	Dans 12 à 24 mois
14	<u>3</u>	Diversifier les productions traditionnelles de la MRC du Granit par le développement des productions émergentes et des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le secteur agricole et forestier et développer la filière biomasse (agricole et forestière) (Cette action pourrait faire partie des filières distinctives retenues par l'ESD bioalimentaire projet filières distinctives).	Municipalités, Autres MRC, UPA, Club agroenvironnemental de l'Estrie, CPTAQ, MDDELCC, Producteurs, SPFSQ, MAMOT, Organismes de financement et de développement : FADQ, FAC, SADC, CQI, MESI, SDEG(FLI), Emploi-Québec, Réseau Agriconseil, Aménagement forestier coopératif des Appalaches, etc.	Partenaires (temps de participation et déplacement) Investissements selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement). Investissements selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	Dans 12 à 24 mois
15	<u>13</u> <u>14</u>	Mettre en place des mesures pour faire reconnaître l'importance du rôle de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la foresterie et de ce qu'elle apporte pour le maintien des services dans les milieux ruraux et mettre en place une campagne de valorisation de l'agriculture et de la foresterie en sensibilisant les instances et les acteurs municipaux sur les impacts positifs de l'agriculture sur les communautés locales.	Municipalités, UPA, Médias locaux, MAPAQ, Producteurs, SPFSQ, Chambres de commerce, Agence de mise en valeur de la forêt privée, Centres de formation, Aménagement forestier coopératif des Appalaches	Partenaires (temps de participation et déplacement) Selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement) Investissements selon les campagnes de promotion et la participation aux événements promotionnels.	Dans 24 à 36 mois
16	<u>34</u>	Faire des représentations pour adapter la réglementation touchant la mise en marché des produits agricoles soumis à des contingents afin de faire augmenter les volumes de production sans contingent des produits agricoles destinés pour la vente à la ferme et dans les circuits courts de commercialisation.	Municipalités, UPA, Producteurs, MAPAQ, RMAAQ, Autres MRC	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement)	Dans 24 à 36 mois et en continu

6 Listes des annexes

6.1 Liste des actions proposées lors de la tenue du forum

Actions : Développement et diversification entreprises	Description	Comment	Secteur	Enjeu	No
Diversification des productions traditionnelles.	Production houblon, chanvre, asclépiade, petits fruits, biomasse.		AcerAgriForêt	1	1
Projet pilote de développement de PFNL.	Mise en place de projets pilotes pour les cultures de plantes médicinales dans les érablières et les lots forestiers.	À petite échelle, avec l'expertise de conseillers pour le développement.	AcerAgriForêt	1	2
Favoriser le développement des PFNL.	Poursuivre le projet du MAPAQ.		AcerAgriForêt	1	3
Explorer le marché des champignons.	Organiser la formation.		AcerAgriForêt	1	4
Favoriser les productions marginales.	Productions émergentes (safran) et les productions animales différentes.		AcerAgriForêt	1	5
Favoriser les PFNL.	Champignons et autres cultures émergentes.		AcerAgriForêt	1	6
Diversifier et multiplier les cultures sur les lots (ex. bois-PFNL).			AcerAgriForêt	1	7
Diversification et valorisation du territoire.	Tirer profit des secteurs non exploités comme les haies brise-vent, les terres en friches.	Agent de maillage et agent de développement peuvent aider à faire connaître les opportunités.	AcerAgriForêt	1	8
Commissaire agro-forestier.	Engager un commissaire agro-forestier à la MRC pour diriger les producteurs vers les ressources disponibles.		AcerAgriForêt	1	9
Faire des représentations auprès du MAPAQ pour avoir une ressource agro-forestière.			AcerAgriForêt	1	10
Eau d'érable.	Ventes d'eau d'érable aux entreprises, distributeurs et consommateurs.		Acéricole	1	11
Embauche d'un commissaire agro-forestier.	Mettre à jour le portrait acéricole. Coordination du comité de suivi du PDZA.		Acéricole	1	12
Continuer le développement de la coop acéricole du Granit.			Acéricole	1	13
Ventes d'eau d'érable à des transformateurs.			Acéricole	1	14
Centre Acer satellite.	Agent agroforestier pour faire le suivi avec le Centre Acer et les producteurs.		Acéricole	1	15
Atelier mobile de mécanique agricole.	Pour pallier aux grandes distances des garages de réparation.		Agricole	1	16
Réinstaurer un commissaire agroforestier.	Stimuler l'entrepreneuriat.	Concertation de organismes du milieu.	Tous secteurs	1	17
Engager un commissaire agro-forestier.	Soutenir les initiatives des producteurs. Assurer une veille stratégique. Coordonner les actions. Mise en œuvre des actions du PDZA.		Tous secteurs	1	18
Vêtements.	Que les entreprises fournissent des vêtements pour que leurs employés soient fiers de leurs métiers et de l'entreprise.		Tous secteurs	1	19
Changer la dernière phrase de l'enjeu 6.	Afin que tous les secteurs d'activités soient considérés égaux au niveau du développement économique.		Tous secteurs	1	20
Potentiel plus précis du potentiel acéricole.	MAPAQ.		Acéricole	1	21
Créer un pôle acéricole.	Établir précisément les superficies à potentiel acéricole de la MRC. Soutenir la coopérative acéricole du Granit.	Applicable sur tout le territoire de la MRC.	Acéricole	1	22

Rendre plus accessible les terres publiques et les terres des grands propriétaires.	Développer et valoriser l'agroforesterie. Établir et valoriser le potentiel acéricole de ces territoires.		Acéricole	1	23
Possibilité d'augmenter la location d'entailles.	Inciter les grands propriétaires à louer leurs entailles.		Acéricole	1	24
Production à valeur ajoutée.	Encourager l'émergence de production à valeur ajoutée (ex. porc biologique, asclépiade).		Agroalimentaire	1	25
Être innovant.	S'inspirer des projets qui se font ailleurs. Faire un maillage entre les producteurs qui font de la diversification. Encourager les producteurs à devenir bio.		Tous secteurs	1	26
Valorisation des produits ligneux.	Mettre en valeur le bois de faible qualité et de petites dimensions (écorces, branches, etc.) et des essences méconnus (tilleul, etc.)		Forêt	1	27

Actions : Transfert entreprises, relève, accessibilité	Description	Comment	Secteur	Enjeu2	No
Mentorat agricole.	Transfert d'expertise pour tous les secteurs.		AcerAgriForêt	2	28
Mettre en place l'ARTERRE.	Faire connaître les acheteurs, locataires de terres et les bâtiments disponibles.	Engager une ressource.	AcerAgriForêt	2	29
Maillage. Personne ressource.	Entre propriétaires fonciers et aspirants agriculteurs, locataires et relève.	Banque de terres et plateforme Web.	AcerAgriForêt	2	30
Partage des terres.	Possibilité de louer à long terme ou de morceler des terres afin de favoriser l'établissement de petites entreprises.	Terres avec un potentiel sous-utilisé.	AcerAgriForêt	2	31
Inscrire la MRC à l'ARTERRE	Agent de maillage. Transfert des données à l'ARTERRE.		AcerAgriForêt	2	32
Adhérer à l'ARTERRE.	Sensibilisation dans les écoles. Information sur les formations existantes.	Faire la demande au CRAAQ.	AcerAgriForêt	2	33
Adhérer à l'ARTERRE.	Avoir un agent de maillage. Identifier les cédants silencieux.		AcerAgriForêt	2	34
Faire un répertoire des ressources disponibles à la suite d'un transfert.	Accompagner les familles dans le transfert en ayant recours au CTEQ.		AcerAgriForêt	2	35
Adhérer à l'ARTERRE.	Projet de diagnostic pour les entreprises cédantes à moyen terme afin de planifier le transfert.	Financer avec le FARR.	AcerAgriForêt	2	36
Adhérer à l'ARTERRE.			AcerAgriForêt	2	37
Mentorat régional financé par le MAPAQ.	Banque de producteurs intéressés par le mentorat (développé par l'ARTERRE).		AcerAgriForêt	2	38
Adhérer à l'ARTERRE.	Voter un budget pour engager un agent de maillage.		AcerAgriForêt	2	39
Avoir un agent de maillage.	Adhérer à l'ARTERRE. Faciliter le transfert d'information entre acheteur et vendeur.		AcerAgriForêt	2	40
Adhérer à l'ARTERRE.	Engager un agent de maillage.		AcerAgriForêt	2	41
Promouvoir la location des terres.	Journal local où les propriétaires peuvent indiqués les terres à louer.	Promotion auprès municipalités.	AcerAgriForêt	2	42
Utiliser les transferts pour garder les jeunes dans MRC.			AcerAgriForêt	2	43
Stratégie pour encourager les cédants.			AcerAgriForêt	2	44
Se doter d'outils pour faciliter la location et la vente d'entreprises.	Monter une base de données des terres agricoles, acéricoles et forestières. Informer les citoyens par info lettre. Rencontre des étudiants MFR et CFP.		AcerAgriForêt	2	45
Parrainer les néo-agriculteurs.	Rencontrer les néo-agriculteurs (ex. comité de développement de la municipalité) et placer l'info sur le Web.		AcerAgriForêt	2	46

Créer un programme de main-d'œuvre dans la MRC.	Mettre en place une banque de noms d'employés potentiels qui peuvent travailler sur diverses fermes.		Tous secteurs	2	47
Rendre publique et centraliser les offres d'emplois.	Permet d'avoir le pouls des besoins réels en main-d'œuvre et de mettre sur pied des programmes de formation adaptés.		Tous secteurs	2	48
Assurer une période d'emploi en continu.			Tous secteurs	2	49
Attirer les nouveaux arrivants.	Incitatifs pour l'installation des nouveaux arrivants (usinex). Voir programme Ferme-emploi; CEA-UPA.		Tous secteurs	2	50
Favoriser l'immigration d'une main-d'œuvre qualifiée.	Accompagnement fait par la MRC.		Tous secteurs	2	51
Accompagnement des producteurs lors des transferts.	Informé et accompagner les producteurs dans le processus de transfert qui a déjà identifié sa relève. Ateliers de formation, conférences et centre de transfert d'expertise (CRIFA).		AcerAgriForêt	2	52
Diagnostic des entreprises agricoles.	Pour les transferts d'entreprises.	MRC et gouvernement.	AcerAgriForêt	2	53
Impliquer l'UPA et le MAPAQ.	Pour les cédants sur les programmes et les services.		AcerAgriForêt	2	54
Faire connaître le RAC à la relève	Pour les moins de 40 ans.		AcerAgriForêt	2	55
Sensibiliser les agriculteurs à l'embauche de la main-d'œuvre immigrante.			AcerAgriForêt	2	56
Système de mentorat pour les nouvelles entreprises agricoles.			AcerAgriForêt	2	57
Stratégie jeunesse Granit.	Miser sur MFR pour développer la relève, la formation et le développement des capacités entrepreneuriales.		Tous secteurs	2	58
Instaurer un programme de mentorat et de stages lors de la formation.	Pour faciliter le transfert. Avoir des stages rémunérés.		Tous secteurs	2	59

Actions : Développement de la main-d'œuvre et valorisation profession	Description	Comment	Secteur	Enjeu3	No
PFNL.	Informé les producteurs sur ces cultures. Formation courte. Identification des secteurs à potentiel élevé. Soutenir l'entrepreneuriat.		AcerAgriForêt	3	60
Promotion de cultures émergentes.	Multiplier les présentations et l'information aux gens intéressés.	Rencontres d'information et promotion.	AcerAgriForêt	3	61
Développement d'une formation sur les produits émergents.	Mettre en place une formation ou centre de formation sur les produits émergents.		AcerAgriForêt	3	62
Programme de sensibilisation des élus municipaux sur l'importance de l'agriculture dans le développement économique de la région.	Que le secteur agroalimentaire soit valorisé au même titre que les autres secteurs économiques.		Tous secteurs	3	63
Introduire la technologie pour augmenter l'efficacité.	Plateforme de partage des idées.		Tous secteurs	3	64
Formation des intervenants municipaux.	Uniformiser les règlements et leurs interprétations. Favoriser la sensibilisation plutôt que la coercition.		Tous secteurs	3	65
Partage et diffusion des connaissances agricoles.	Liste de producteurs mentors prêts à partager leurs connaissances.		AcerAgriForêt	3	66
Formation sur le transfert d'entreprises agricoles.	Par les centres de formation et l'ARTERRE.		AcerAgriForêt	3	67

Budget pour les écoles et organiser des visites à la ferme.	Maillage entre UPA, la MRC et les écoles. Maintenir les portes ouvertes de l'UPA.		AcerAgriForêt	3	68
Mentorat pour les nouveaux producteurs.	Formation pratique des producteurs modèles.		AcerAgriForêt	3	69
Programme de sensibilisation des citoyens et des employeurs.	Meilleure salaire. Reconnaissance du milieu. Valoriser le travail en milieu naturel.		Tous secteurs	3	70
Amélioration des conditions de travail.	Outils et machineries adaptés et performants. Améliorer la sécurité, l'ergonomie, santé au travail, programme de retraite et bénéfices marginaux.		Tous secteurs	3	71
Mettre sur pied une campagne de séduction.	Mettre en valeur la région.		Tous secteurs	3	72
Offrir un milieu de vie de qualité.	Soutenir la famille des immigrants.		Tous secteurs	3	73
Échanges de bonnes pratiques.	Partage de savoir-faire par des suivis individualisés ou en groupes.		Tous secteurs	3	74
Sensibiliser au respect de la propriété privé.	Clientèle visée : Touristes. Faire de la publicité et promotion. La MRC doit être un facilitateur, journaux locaux, lien avec tourisme.		Tous secteurs	3	75
Mettre le MFR en valeur			AcerAgriForêt	3	76
Faire connaître le secteur agricole et forestier dans les écoles.	Sensibilisation dans les écoles. Information sur les formations existantes.		AcerAgriForêt	3	77
Promouvoir l'agriculture et la foresterie dans les écoles.	Renseigner les jeunes sur les métiers agricoles et forestiers. Faire connaître l'ARTERRE.		AcerAgriForêt	3	78
Accès à des mentors.			AcerAgriForêt	3	79
Valoriser les métiers	Publiciser les succès en matière de transfert.		AcerAgriForêt	3	80
Promotion des valeurs agricoles.	Sensibiliser les jeunes à l'agriculture par le mentorat.		AcerAgriForêt	3	81
Valoriser les métiers agricoles et forestiers.	Faire une campagne publicitaire en publiant les bons coups.		AcerAgriForêt	3	82
Formation en gestion.	Intégrer les formations en gestion dans le DEP.		AcerAgriForêt	3	83
Partenariat avec les centres de formation.			Tous secteurs	3	84
Formation	Tous les employeurs réfèrent un élève en formation au DEP. Développement d'une entreprise de service acéricole (entaillage, tubulure, etc., rattaché à la COOPAG).		Tous secteurs	3	85
Valoriser la profession dans les écoles	Présenter les métiers et faire des visites de fermes.		Tous secteurs	3	86
Maillage entre les centres de formation et les industries.			Tous secteurs	3	87
Formation en gestion, en finance et RH.	Identification des besoins.		Tous secteurs	3	88
Publier, rendre visible la chaîne de valorisation du bois.	Faire connaître la chaîne de valorisation du bois aux producteurs et aux utilisateurs.		Forêt	3	89
Cours de concentration.	En mode alternatif pour la production de petits bois de 6 à 10 pi.		Forêt	3	90

Actions : Transformation alimentaire entreprises agricoles, acéricoles, etc	Description	Comment	Secteur	Enjeu4	No
Développer le marché de l'eau d'érable.	Développer les infrastructures routières donnant accès aux érablières.		Acéricole	4	91
Par la 2e et 3e transformation en acériculture.	Mise en place d'une usine de transformation pour le sirop d'érable produit dans la MRC.	Investissement public et privé. Développement d'un marché.	Acéricole	4	92
Sous-produits de l'érable.	Mettre en valeur les produits de l'érable moins connus (eau d'érable, concentré, beurre etc.) pour en faire la mise en marché auprès des consommateurs et des transformateurs/distributeurs.	La MRC produit 10 % de la récolte mondiale.	Acéricole	4	93

Coopérative acéricole.	Favoriser l'adhésion à la coopérative. Offrir un produit à valeur ajouté et fait dans la MRC. Formation pour la transformation. Faire connaître la Coop.		Acéricole	4	94
Développer le marché de l'eau d'érable.	Aromatiser aux petits fruits de la région.		Acéricole	4	95
Favoriser le 2e et la 3e transformation du sirop.			Acéricole	4	96
Centre de bouillage.			Acéricole	4	97
Usine embouteillage d'eau d'érable.			Acéricole	4	98
Transformation acéricole.	Valeur ajouté, diversification du secteur, développement de nouveaux produits, coopérative, appellation CARTV.		Acéricole	4	99
Microbrasserie.	Valoriser les produits locaux avec les microbrasseries.	Potentiel de développement.	Agroalimentaire	4	100
Favoriser la 2e et la 3e transformation dans la MRC.			Agroalimentaire	4	101
Valorisation des matières résiduelles.	Engendrées par la transformation alimentaire (poussins mâles, poules pondeuses 1 an, etc.).		Agroalimentaire	4	102
Site de transformation et d'emballage.	Service des producteurs.		Forêt	4	103
Innovation.	Aide à l'innovation acéricole, le développement de nouveaux produits et à la recherche.		Acéricole	4	104
Favoriser la 2e et 3e transformation des lots pour valoriser les friches.			Agricole	4	105
Mettre en place un incubateur pour les entreprises en démarrage et les produits en développement.	Cuisine de transformation collective (projet de Lac-Mégantic) pour tester les recettes (viandes, légumes). Formation pour la transformation.		Agroalimentaire	4	106
Cuisine de transformation au nom du MAPAQ.	Créer un local de transformation pour les producteurs.	Représentation et collaboration.	Agroalimentaire	4	107
Équipements collectifs plus modernes.	Pour la transformation des aliments dans les cuisines collectives.		Agroalimentaire	4	108
Transformation locale du lait à valeur ajoutée.	Créer des sites de transformation du lait sur le territoire (ex. fromages fins).	Représentation. Adapter la réglementation pour simplifier l'implantation de site de transformation du lait.	Agricole	4	109
Solutionner le problème d'un abattoir de proximité.	Plan d'action pour l'abattage des animaux d'élevage dans la région.		Agricole	4	110
Instaurer un abattoir de classe A	Offre de services à la communauté.	Concertation, collaboration, représentation et financement.	Agricole	4	111
Plus d'abattoirs en coopérative.	Permettre aux coopératives d'offrir des services d'abattage.	Concertation, collaboration, représentation et financement.	Agricole	4	112
Abattoir mobile			Agricole	4	113
Abattoir de catégorie A	Meilleure concertation des acteurs pour avoir un nouvel abattoir, recherche de fonds.		Agricole	4	114
Abattoir mobile de classe A.	Voir d'autres exemple au Québec.		Agricole	4	115
Abattoir pour vaches de réforme.	Abattoir adapté à la vache de réforme au Québec au lieu de la Pennsylvanie.		Agricole	4	116

Favoriser l'implantation d'une usine de transformation dans un régime coopératif.			Agroalimentaire	4	117
Valoriser des produits ligneux non-commercialisés.			Forêt	4	118
Développer un marché pour la fibre ligneuse sans preneur.	Identifier les marchés pour le bois sans marché.	Étude de marché par la MRC.	Forêt	4	119
Marché pour le bois de petit diamètre.	Développer un marché.		Forêt	4	120
Identifier les nouveaux marchés.	Pour les produits spécifiques (bois résineux de petites dimensions).		Forêt	4	121
Favoriser la biomasse.	Usine de granulation.		Forêt	4	122
Liste des transformateurs du bois.	Comme acheteurs pour les producteurs forestiers.		Forêt	4	123
Développer la biomasse.			Forêt	4	124
Transformation des produits horticoles.	Ventes directes, cuisine de transformation collective à Lac-Mégantic.		Agricole	4	125

Actions : Rentabilité des exploitations agricoles	Description	Comment	Secteur	Enjeu5	No
Faire connaître les services-conseils aux cédants.	En collaboration avec le réseau Agriconseils et le Centre de transfert d'entreprises.		AcerAgriForêt	5	126
Créer un guichet unique de services conseil.	Faire un maillage entre les conseillers experts et un transfert d'information (ex. le comptable met le producteur en contact avec l'ARTERRE).	Représentation.	AcerAgriForêt	5	127
Expertise en fiscalité pour les cédants.	ARTERRE développe une expertise en fiscalité.	Avoir un agent de maillage dans la MRC.	AcerAgriForêt	5	128
Agroforesterie.	Améliorer le potentiel d'aménagement et la connaissance pour le développement des PFNL.	Soutien des services conseils.	AcerAgriForêt	5	129
CUMA.	Mise en commun de machinerie afin d'augmenter la productivité et les rendements.		AcerAgriForêt	5	130
CUMO	Partage de la main-d'œuvre entre les entreprises.		AcerAgriForêt	5	131
Développement de la filière érable.	Réseauter les acériculteurs pour le développement de nouveaux produits. Structurer et mettre en marché les produits avec une description des saveurs par la COOP du Granit.		Acéricole	5	132
Étude de marché pour augmenter la production de céréales afin d'alimenter La Milanaise.			Agricole	5	133
Fiducie foncière agricole.	Les municipalités achètent leurs terres agricoles en friches pour les transformer en fiducie agricole.		Agricole	5	134
Internet haute vitesse accessible partout.	Pour le développement des entreprises, pour suivre la technologie et faire de la mise en marché (boutique en ligne).		Tous secteurs	5	135
Améliorer les communications.	Rencontrer les élus pour expliquer les projets. Informer les citoyens ou les producteurs via les comptes de taxes des projets en cours.		Tous secteurs	5	136
Donner un accès cellulaire et à Internet haute vitesse à tous les citoyens de la MRC.	Avoir un portrait du territoire et mobiliser les citoyens.		Tous secteurs	5	137
CUMO	Coopérative pour la main-d'œuvre en partenariat avec la MFR. Partage de la main-d'œuvre entre les entreprises complémentaires.		Tous secteurs	5	138
Accès à Internet.			Tous secteurs	5	139

Accès au réseau Internet.	Accès wifi sur les marchés publics.		Tous secteurs	5	140
Partage des services, des équipements des expertises.			Tous secteurs	5	141
Valoriser la rentabilité sociale	Paysage.		Tous secteurs	5	142
Réseaux Internet et cellulaire.	La MRC doit prioriser ce dossier.		Tous secteurs	5	143
Collaborer entre les différents secteurs.			Tous secteurs	5	144
Augmenter l'accès à Internet et au réseau cellulaire.			Tous secteurs	5	145
Accès plus facile à du financement pour les jeunes.	Banque de prêteurs qui accepteraient d'aider des jeunes à obtenir des liquidités et un fonds de roulement.		AcerAgriForêt	5	146
Facilité le financement et l'accessibilité au démarrage et aux primes au démarrage.			AcerAgriForêt	5	147
Subvention pour la remise en production des terres.			AcerAgriForêt	5	148
Ajout de programmes de subvention pour la relève.			AcerAgriForêt	5	149
Identifier les possibilités pour les potentiels de cultures.	Faire une évaluation des UTM et des sols. Projet en cours au MAPAQ.	Projet en cours au MAPAQ.	Agricole	5	150
Faciliter l'accès aux programmes de développement des entreprises.	Les organismes de gestion des programmes doivent avoir plus d'ouverture.		Agroalimentaire	5	151
Accessibilité aux programmes de financement.	Permettre aux MRC de développer la filière agricole.		Tous secteurs	5	152
Programmes de financement particulier (capital de risque).	MRC participe dans un projet de développement du secteur agricole.		Tous secteurs	5	153
Financement.	Accéder plus facilement au capital de risque (subventionner). Allonger la mesure STA. Aide au fonds de roulement.		Tous secteurs	5	154
Guichet unique accompagnement.	Guichet unique des différents intervenants pour le suivi des subventions		Tous secteurs	5	155
Mettre en place un capital de risque.	Programme incitatif à l'investissement pour les nouvelles entreprises et pour les productions émergentes.		Tous secteurs	5	156
Disponibilité de l'électricité sur les terres publiques.	Les terres publiques qui ont un potentiel acéricole ont le service d'électricité.	MRC et gouvernement.	Acéricole	5	157
Coopératives de petits producteurs.	Permettre l'échange de ressources entre les petits producteurs agricoles et forestiers.		AcerAgriForêt	5	158
Mettre en place un guichet unique.	Porte d'entrée pour des informations sur le financement, les personnes ressources, la réglementation, etc.		AcerAgriForêt	5	159
Assurer la rétention de la main-d'œuvre en valorisant les emplois en agriculture.	Faire une enquête sur les salaires (voir CFA-UPA déjà fait).		AcerAgriForêt	5	160
Améliorer l'automatisation des entreprises.			AcerAgriForêt	5	161
Incubateur d'entreprises acéricoles.	Voir ce que le CUA de Sherbrooke fait qui pourrait être utile dans le Granit.		Agroalimentaire	5	162
Programmes.	Faire connaître les programmes aux entreprises.		Tous secteurs	5	163
Identifier les boisés et faire connaître aux producteurs les possibilités des forêts.	Mieux faire connaître les outils des regroupements forestiers. Mettre en place des incitatifs financiers par les municipalités.		Forêt	5	164
Stratégies d'aménagement forestier.	Améliorer la qualité et la quantité des produits forestiers pour un meilleur approvisionnement des usines locales.	Stratégie locale, 88% du territoire est forestier.	Forêt	5	165
Aménagement durable.	Pour les lots forestiers et les érablières.		Forêt	5	166

Actions : Règlementation	Description	Comment	Secteur	Enjeu6	No
Valoriser la multi-production.	Faciliter la règlementation au niveau du zonage agricole.		AcerAgriForêt	6	167
La MRC devrait mettre de la pression sur la CPTAQ afin de faciliter les transferts de fermes.			AcerAgriForêt	6	168
Assouplir les règles à la CPTAQ.	Permettre le lotissement au-delà des règles actuelles.		AcerAgriForêt	6	169
Bonnes conditions pour le transfert.	Meilleure gestion de la valeur des terres.		AcerAgriForêt	6	170
Que les municipalités exploitent leur terre non-exploitées.	Permettre la location pour la relève.		AcerAgriForêt	6	171
Réglementer pour l'obligation d'utiliser les terres agricoles.	Incitatifs sur les taxes foncières pour l'utilisation des terres agricoles et des boisés.		AcerAgriForêt	6	172
Contre l'achat des terres agricoles et forestières par d'autres MRC qui sont non-utilisées ou cultivées.	Doubler les taxes aux personnes qui le font (ex. pour les terres utilisées pour épandre le fumier).		AcerAgriForêt	6	173
Rêve : CPTAQ au niveau des MRC.	Réglementation confiée aux MRC.		AcerAgriForêt	6	174
Label acéricole.	Appellation réservée et CARTV.		Acéricole	6	175
Achat local.	Adopter de politiques (règlementation) afin de favoriser l'achat local. Prévoir un % d'achat local par le HRI. Mener une campagne de financement pour les achats locaux dans les écoles.		Agroalimentaire	6	176
Politique d'achat local.	MAPAQ, MRC, chambre de commerce, commerces de Lac-Mégantic.		Agroalimentaire	6	177
Alléger les processus administratifs.	Les processus administratifs ne doivent pas freiner le développement économique dans la ZAP.		Tous secteurs	6	178
Réglementation harmonisée au niveau de la MRC.	Réduction des processus administratifs. Guichet unique (MRC Coaticook).		Tous secteurs	6	179
Protéger et supporter les fermes familiales.	Développer des politiques pour assurer le maintien des fermes familiales dans le temps.	Représentation.	AcerAgriForêt	6	180
Mise en place d'une loi qui exclut la financiarisation des terres agricoles par les grands fonds d'investisseurs.	Gouvernement.	Appuyer par la Fédération québécoise des municipalités.	AcerAgriForêt	6	181
Conditions fiscales.	Avoir des conditions fiscales favorables à la vente et à l'achat.	MRC et gouvernement.	AcerAgriForêt	6	182
Aide au démarrage pour les + de 40 ans.	Que l'aide au démarrage soit accessible aux plus de 40 ans.		AcerAgriForêt	6	183
Fiducie foncière.	Que les propriétaires puissent transférer leurs terres en fiducie foncière.		AcerAgriForêt	6	184
La règlementation des milieux humides.	Travailler avec les élus sur une règlementation qui est logique et qui reconnaît l'impact des activités agricoles et sylvicoles.		AcerAgriForêt	6	185
Caractérisation des milieux humides.	Déterminer quel milieu humide est à protéger, conserver, mis en valeur et à restaurer (très important).		AcerAgriForêt	6	186
Changer le processus de taxation sur les secteurs non productifs.	Bandes riveraines, milieux humides, forestiers, friches, etc.	Assurer un suivi de ces éléments.	AcerAgriForêt	6	187
Sensibiliser les producteurs à une agriculture durable.	Tenir compte de l'environnement, milieux humides, des cours d'eau, des bandes riveraines, etc.		AcerAgriForêt	6	188

Réduire les zones tampons forestières.	Volumes, conditions de sols, vent.		AcerAgriForêt	6	189
Appellation origine contrôlée (AOC) pour le sirop d'érable.	Appellation réservée (CARTV).		Acéricole	6	190
OGM pesticides, herbicides.	Mieux connaître ce qui est mis dans les champs et les impacts des OGM.		Agricole	6	191
Étiquetage.			Agroalimentaire	6	192
Adapter les règlements du MAPAQ.	Offrir plus de possibilités afin de favoriser les petites productions (ex. fromage).		Agroalimentaire	6	193
Reconnaitre les produits certifiés.	Plutôt que de développer permis, amendes et infractions.		Agroalimentaire	6	194
Harmonisation des normes environnementales des entreprises agricoles et forestières.	Harmonisation des règlements MRC (agriculture, foresterie, ministère environnement).		Tous secteurs	6	195
Alléger la réglementation des terres publiques.	Permettre l'utilisation de ces terres.		Acéricole	6	196
Améliorer la signalisation.	MRC avec le MTQ. Route des sommets et marché public.		Agroalimentaire	6	197
Limiter ou encadrer la financiarisation des terres.	Éviter que des investisseurs importants s'accaparent les terres agricoles.	Représentations politiques.	AcerAgriForêt	6	198
La réglementation.	Assouplir la réglementation pour assouplir l'acquisition de terre.		AcerAgriForêt	6	199
Se doter d'un plan de vitalisation du territoire.	Avoir des incitatifs d'accès à la propriété.		AcerAgriForêt	6	200
Prix des terres.	Que la MRC s'assure de limiter la spéculation et maintienne l'exploitation des terres par les acquéreurs.		AcerAgriForêt	6	201
Adaptation.	Adapter la réglementation (CPTAQ, MRC, FADQ) aux enjeux de la relève agricole pour favoriser l'établissement.		AcerAgriForêt	6	202
Faire des représentations auprès des gouvernements.	Pour augmenter les quotas (volailles, etc.) pour les petits producteurs de moins de 100 poules. Dézonage (CPTAQ).		AcerAgriForêt	6	203
Guichet unique pour la réglementation.	Mieux faire connaître l'accompagnement offert par l'UPA (règlements prov., mun., etc.). Avoir un agent agroalimentaire pour faire les liens (MAPAQ, etc.).		AcerAgriForêt	6	204
Pouvoir morceler des grandes terres (CPTAQ).			AcerAgriForêt	6	205
Sensibilisation des impacts de la réglementation.	Appuyer l'UPA dans ses démarches et gel des superficies en cultures.		AcerAgriForêt	6	206
Pression sur le LPTAAQ et CPTAQ.	Permettre d'avantage le morcellement en permettant l'établissement de la relève. Raccourcir les délais d'examen des demandes à la CPTAQ.		AcerAgriForêt	6	207
Adapter la réglementation à la région.	Si une parcelle de terre est perdue, la remplacer par une autre parcelle. Autoriser le déboisement selon les zones perdues.		AcerAgriForêt	6	208
Interdire l'accaparement des terres par les non-résidents.	Par une réglementation.		AcerAgriForêt	6	209
Promouvoir l'agriculture biologique.	Afin d'améliorer le bien-être animal, de conserver les sols et les cours d'eau.		AcerAgriForêt	6	210
Déréglementer la vente au détail du sirop pour les petits producteurs.	Permettre aux petits producteurs de vendre au détail autrement qu'à la ferme.		Acéricole	6	211
Adapter le REA à la réalité de la MRC.	Autoriser le déboisement pour de la terre neuve dans la MRC.	Représentations politiques.	Agricole	6	212
Permettre de produire hors quota de plus grands volumes.	600 poulets de grains. 400 poules pondeuses. 300 dindons.		Agricole	6	213
Optimiser la valeur ajoutée de l'acériculture.	Appellation d'origine contrôlée. CARTV. Marché local et international développé par la COOPAG.		Acéricole	6	214
Fiscalité forestière adaptée.	Développer des outils fiscaux pour améliorer le revenu net des producteurs forestiers et encourager la production du bois.	Représentations.	Forêt	6	215

Actions : Maillage récréotourisme, agrotourisme etc.	Description	Comment	Secteur	Enjeu7	No
Cohabitation et sensibilisation en milieu agricole.	Site Mirador, cartes interactives qui informe l'entourage des pratiques à développer en agriculture. Plan de communication pour informer les gens.		AcerAgriForêt	7	216
Happening acéricole.	Faire la promotion du terroir.	Coordination et implications des acteurs du milieu.	Acéricole	7	217
Musée de l'érable.	Faire de la région, le cœur de la préservation des outils et matériels acéricoles.		Acéricole	7	218
Valoriser la diversification de la production animale.	Mettre en lien avec le marché public.		Agricole	7	219
Rando.	Identifier ou développer un produit facile pour la clientèle de la randonnée (personnes déjà convaincu). Développer le nombre de sentiers pédestres.		Agroalimentaire	7	220
Structurer des forfaits entre les différents attraits (agrotourisme, agroalimentaire, hébergement, restos, parcs.)	Promotion internationale.		Agroalimentaire	7	221
Hébergement.	Assouplir la réglementation pour l'agrotourisme, organiser mieux les circuits, maillage entre fermes à visiter et l'hébergement.		Agroalimentaire	7	222
Augmenter l'offre hôtelière.	En adaptant la réglementation au niveau du zonage afin de favoriser ou faciliter l'hébergement à la ferme.		Agroalimentaire	7	223
Maillage avec la restauration.	Identité locale forte avec l'érable. Encourager les restaurateurs dans l'utilisation des produits de la région.		Agroalimentaire	7	224
Augmenter le maillage entre les 2 parcs nationaux et les visiteurs.	Collaboration SEPAC et la MRC. Répertoire des activités possibles. Plate-forme Web des activités parallèles (cyclisme versus agroalimentaire. Moto/vtt vs agro.).		Agroalimentaire	7	225
Hébergement de courte durée.	Augmenter l'offre d'hébergement de courte durée dans les municipalités.		Agroalimentaire	7	226
Concerter les publications et les communications.	Entre toutes les municipalités de la MRC pour augmenter la visibilité de la MRC (sentier/marché public/parcs, événements).		Agroalimentaire	7	227
Formation aux restaurateurs et hôteliers sur l'offre touristique de la région.	Renseigner les premiers répondants aux touristes sur l'offre locale. Formation sur comment accueillir un touriste.		Agroalimentaire	7	228
Synergie entre les 2 parcs nationaux.	Concertation et partage de l'offre.		Agroalimentaire	7	229
Journées spéciales de promotion.	Journées thématiques organisées dans toute la MRC. Fête des sommets.		Agroalimentaire	7	230
Plateforme Web.	Maillage des producteurs et des clients.		Agroalimentaire	7	231
S'associer avec les parcs nationaux pour favoriser la rétention des randonneurs et les amener vers les entreprises agrotouristiques.			Agroalimentaire	7	232
Mycotourisme.			Agroalimentaire	7	233
Circuit gourmand.	Développer et valoriser un circuit gourmand en complémentarité avec la route des sommets. (Prochaine quinquennale).		Agroalimentaire	7	234
Intégrer un circuit gourmand (route de l'érable, etc.) à la route des sommets.	Créer une offre touristique et en faire la publicité. Diffuser la carte des attraits touristiques de la MRC.		Agroalimentaire	7	235
Utiliser les outils régionaux déjà en place.	Route des sommets, CIBLE, Cœur villageois.		Agroalimentaire	7	236
Jardin communautaire à la ferme école.	Aménager un jardin communautaire à la ferme école comme lieu de production et d'apprentissage.	Site à déterminer.	Agricole	7	237
Circuit agro-forestier.	Maillage des différents intervenants (parcs, entreprises forestières, agricoles).		Forêt	7	238

Actions : Circuit courts de commercialisation	Description	Comment	Secteur	Enjeu8	No
Achat local.	Favoriser la mise en marché locale (marché public et les marchands locaux).	Agent agroalimentaire.	Agroalimentaire	8	239
Marché de solidarité.	Endroit de vente des produits agricoles directement aux consommateurs.	Trouver l'emplacement optimal/promotion.	Agroalimentaire	8	240
Transformation croisée des produits locaux.	Population locale et touristes.		Agroalimentaire	8	241
Mettre en place un groupe de producteurs qui offrent des paniers de produits locaux à l'année.	Viandes, fruits, légumes, produits de l'érable. CAPÉ.		Agroalimentaire	8	242
Approvisionner par des produits locaux.	Rencontrer les épiciers.		Agroalimentaire	8	243
Réserver un espace tablette aux produits locaux (épiceries).			Agroalimentaire	8	244
Développer un registre des entreprises/produits locaux.	Ajouter un lien Web vers l'entreprise. Faciliter l'achat en ligne (boutique virtuelle).		Agroalimentaire	8	245
Marché ambulant.	Regrouper tous les produits et faire la tournée des municipalités (même heure et même jour).		Agroalimentaire	8	246
Grossiste de produits locaux (vente en vrac).	Pour connaître les besoins du milieu et initier de nouvelles productions. Quels sont les besoins, les produits à combler.		Agroalimentaire	8	247
Augmenter l'espace tablette destiné aux produits locaux dans les chaînes et les restaurants.			Agroalimentaire	8	248
Circuit de restauration à saveur locale.			Agroalimentaire	8	249
Faire connaître CIBLE auprès des acteurs de la région.	Rencontre producteurs et l'organisme CIBLE (formation, informations, mise en marché) Créateurs de saveurs ces Cantons de l'Est.		Agroalimentaire	8	250
Créer un bottin ou une application Web recensant les producteurs qui vendent à la ferme.			Agroalimentaire	8	251
Organiser la vente en ligne de produits locaux (marché de solidarités).	Avec un point de chute pour la cueillette des produits.	Engager conseiller de vente en ligne.	Agroalimentaire	8	252
Avoir une structure permanente pour le marché public.			Agroalimentaire	8	253
Maillage entre les marchés publics.	Meilleure concertation des marchés publics pour organiser un circuit. Mutualisation. Meilleure publicité. Campagne de sensibilisation du public.		Agroalimentaire	8	254
Évènements et activités mutualisés.	Horaire des marchés différents, plus de concertation des événements pour se compléter au lieu d'avoir des activités toute la même fin de semaine.		Agroalimentaire	8	255
Distribution des produits frais locaux à la semaine.	Dans les épiceries, dépanneurs à travers toute la MRC, et dans les municipalités qui n'ont pas de marché public. En lien avec les producteurs de la région.		Agroalimentaire	8	256
Susciter le partenariat afin de stimuler les marchés publics.	Coaching, mentorat. Prioriser les produits réellement locaux.		Agroalimentaire	8	257
Marché public de Mégantic.	Bien le structurer et le consolider. Le promouvoir et le valoriser. Impliquer d'avantage la ville \$\$\$. Avoir des standards plus levés.		Agroalimentaire	8	258
Maillage du marché public.	Meilleure concertation de tous les acteurs (MAPAQ, municipalités, producteurs).		Agroalimentaire	8	259
Support au marché public.	Endroit stable, point de vente à temps plein. Éviter la compétition entre les marchés publics.		Agroalimentaire	8	260
Mise en commun des produits offerts.	Pour un même marché.		Agroalimentaire	8	261
Meilleure concertation des horaires des marchés publics.	Permettre aux clients et aux producteurs d'avoir plusieurs points ravitaillements.		Agroalimentaire	8	262
Encourager l'achat local de légumes, de viandes, etc.	Dans HRI, épiceries, etc.		Agroalimentaire	8	263

6.2 Les communications

6.2.1 Le questionnaire

QUESTIONNAIRE MRC DU GRANIT

1. Dans quel type d'entreprise agricole situez-vous la vôtre?

- Propriétaire unique
- Entreprise en exploitation / cogestion (société, compagnie, indivision)
- Coopérative
- Autre (veuillez préciser)

2. Qui êtes-vous par rapport à l'entreprise agricole ?

- Propriétaire unique
- Actionnaire majoritaire
- Actionnaire minoritaire
- Autre (veuillez préciser)

3. Si vous êtes actionnaire / propriétaire principal de votre entreprise agricole, depuis combien d'années l'êtes-vous?

- Moins de 5 ans
- 5 à 15 ans
- 15 à 25 ans
- 25 à 35 ans
- 35 à 50 ans
- 50 ans et plus
- Je ne suis pas actionnaire/propriétaire principal

4. Indique l'âge de :

Actionnaire / propriétaire principal (50% des parts et plus) : 1 : ___ 2 : ___ 3 : ___ 4 : ___

Autres actionnaires / propriétaires (le cas échéant) : 1 : ___ 2 : ___ 3 : ___ 4 : ___

5. Avez-vous des enfants?

- Oui
- Non

6. Si vous avez des enfants, précisez leur âge : 1 : ___ 2 : ___ 3 : ___ 4 : ___

7. Est-ce que votre enfant s'implique (travail dans l'entreprise)?

- Oui
 Non

8. Dans quelle municipalité résidez-vous : _____

9. Dans quelle municipalité se trouve votre entreprise : _____

10. Quelle est LA production principale de votre entreprise? (Veuillez inscrire une seule réponse)

Production

Conventionnelle Production biologique En processus biologique

Lait

Porcs

Bovins de boucherie

Volailles

Ovins

Aquiculture

Veaux lourds

Chevaux

Autres élevages

Horticulture ornementale

Céréales et protéagineux

Cultures abritées

Fourrages pour la vente

Fruits

Légumes

Acériculture

Autre (veuillez préciser)

11. Quelle est LA production secondaire de votre entreprise? (si applicable)

Production conventionnelle Production biologique En processus biologique

Lait

Porcs

Bovins de boucherie

Volailles

Ovins

Aquiculture

Veaux lourds

Chevaux

Autres élevages

Horticulture ornementale

Céréales et protéagineux

Cultures abritées

Fourrages pour la vente

Fruits

Légumes

Acériculture

Forestière

Autre (veuillez préciser)

12. Est-ce que l'agriculture représente votre revenu principal?

- Oui
- Non
- Non, situation temporaire (en voie de devenir un revenu principal)

13. Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise agricole?

- moins de 5 000\$
- 5 000\$ à 25 000\$

- 25 000\$ à 50 000\$
- 50 000\$ à 100 000\$
- 100 000\$ à 150 000\$
- 150 000\$ à 500 000\$
- 500 000\$ et plus

14. Quelle est la superficie de terres que possède l'entreprise en acres ?

- Superficie totale
- Superficie cultivée
- Superficie forestière (sans érablière)
- Superficie érablière
- Superficie friche
- Superficie que vous louez à quelqu'un d'autre
- Superficie que vous louez de quelqu'un d'autre

15. Est-ce que vous louez des terres?

- Oui (superficie :)
- Non

16. Si vous louez des terres que vous cultivez, de qui les louez-vous ?

- Un autre agriculteur
- Un forestier
- Un villégiateur
- Je n'utilise pas de terres louées
- Autre (veuillez préciser)

17. Combien de personnes travaillent sur votre entreprise à TEMPS PLEIN AU MOINS LA MOITIÉ DE L'ANNÉE?

- Propriétaires et actionnaires
- Relève n'ayant pas de parts de l'entreprise
- Personnel administratif n'ayant pas de parts de l'entreprise
- Employés (spécialisé ou non en agriculture)
- Bénévoles

18. Combien de personnes travaillent sur votre entreprise à TEMPS PARTIEL AU MOINS LA MOITIÉ DE L'ANNÉE (moins de 35 heures par semaine à l'année)?

- Propriétaires et actionnaires
- Relève n'ayant pas de parts de l'entreprise
- Personnel administratif n'ayant pas de parts de l'entreprise
- Employés (spécialisé ou non en agriculture)
- Bénévoles

19. Combien de personnes travaillent sur votre entreprise en tant que SAISONNIER (temps plein ou temps partiel)?

- Propriétaires et actionnaires
- Relève n'ayant pas de parts de l'entreprise
- Personnel administratif n'ayant pas de parts de l'entreprise
- Employés (spécialisé ou non en agriculture)
- Bénévoles

20. Recevez-vous des stagiaires ?

- Oui
- Non

21. Si oui, combien :

Et dans quel domaine :

22. Avez-vous de la difficulté à recruter votre main-d'œuvre?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

23. Avez-vous de la difficulté à retenir votre main-d'œuvre? (Plusieurs réponses possibles)

- Oui, en raison des horaires de travail
- Oui, en raison du manque de formation / compétence de l'employé
- Oui, en raison des tâches demandées
- Oui, en raison de mes exigences
- Oui, en raison du salaire
- Oui, en raison du caractère saisonnier / temporaire
- Non
- Ne s'applique pas

24. Connaissez-vous les outils énumérés ci-après pour obtenir de l'aide dans l'embauche de la main-d'œuvre? (veuillez répondre pour chaque ligne)

Oui, je connais et j'utilise Oui, je connais mais n'utilise pas Non, je ne connais pas

Centre d'emploi agricole (UPA)

Emploi Québec

Programme d'apprentissage

en milieu de travail(PAMT)

Connaissez-vous d'autres programmes ou outils pour trouver de la main-d'œuvre?

25. Avez-vous déjà embauché de la main-d'œuvre migrante (ex: mexicaine, guatémaltèque, etc.)

- Oui et je suis toujours intéressé
- Oui, mais je n'ai pas l'intention de répéter l'expérience
- Non, mais je serais intéressé
- Non et je ne suis pas intéressé

26. Si votre entreprise a des besoins en formation ou en reconnaissance des acquis pour les actionnaires ou la main-d'œuvre, sélectionnez les sujets et le niveau d'études qui répondraient le mieux aux besoins. Vous pouvez sélectionner plusieurs réponses sur une même ligne.

	Reconnaissance des acquis	Études à temps partiel	Études à temps plein	DEP	Collégial	Universitaire
Formation en opérations forestières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en gestion /administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en comptabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en acériculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en production animale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en production horticole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en mécanique agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

27. Quelles tâches déléguez-vous à forfait?

- Tenue de livre hebdomadaire et/ou mensuelle
- Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (champs)
- Taillage de sabots
- Tonte d'animaux
- Préparation du sol
- Récoltes fourragères
- Travaux forestiers
- Amendements (chaux, matières résiduelles fertilisantes, etc.)
- Récoltes céréalières
- Récoltes maraîchères et/ou fruitières
- Fertilisation
- Séchage de grains
- Ensemencement
- Transport de récoltes
- Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (bâtiments)
- Gestion des fumiers
- Aucune
- Autre (veuillez préciser)

28. Pour réduire votre charge de travail, quels services de travaux à forfait utiliseriez-vous s'ils étaient davantage développés et/ou accessibles?

- Tenue de livre hebdomadaire et/ou mensuelle
- Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (champs)
- Taillage de sabots
- Tonte d'animaux
- Préparation du sol
- Récoltes fourragères
- Travaux forestiers
- Amendements (chaux, matières résiduelles fertilisantes, etc.)
- Récoltes céréalières
- Récoltes maraîchères et/ou fruitières
- Fertilisation
- Séchage de grains
- Ensemencement
- Transport de récoltes
- Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (bâtiments)
- Gestion des fumiers
- Aucune
- Autre (veuillez préciser)

29. Quelles sont vos intentions quant à l'avenir de votre entreprise agricole?

	0 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	15 ans et plus	Ne sait pas	Ne s'applique pas
Vendre en bloc						
Vendre à la pièce (démantèlement par encan)						
Louer vos terres						
Rechercher une relève						
Transférer l'entreprise à la relève						
Transférer à forfait (intégration)						
Expansion, achat de nouvelles terres						
Expansion, location de nouvelles terres						
Expansion, diversification des productions						
Expansion, ajouter de nouvelles activités (Transformation etc.)						
Demeurer identique						
Tendre vers le biologique						
Expansion de troupeaux						
Autre (veuillez préciser)						

30. Y a-t-il une relève potentiellement intéressée à s'impliquer dans votre entreprise?

- Relève active (déjà à l'emploi de l'entreprise à temps plein)
- Relève confirmée
- Relève incertaine (jeunes enfants, relève non-apparentée, etc.)
- Aucune relève

31. S'il y a une relève, quel est le lien avec l'entreprise et dans quel groupe d'âge se situe-t-elle? (Veuillez répondre à cette question uniquement si vous avez une relève)

(plusieurs réponses possibles)

N/A	Moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 et plus
-----	--------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	------------

Enfant(s)

Membre(s) de la famille élargie

Connaissance(s) de la famille

Relève non apparentée

Employé

Ancien employé

Autre

DÉFINITION: L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

32. Suite à la lecture de la définition ci-haut, êtes-vous un producteur agrotouristique? (vous pouvez cocher plus d'une réponse)

- Oui et désire continuer avec cette activité
- Oui, mais envisage de délaissé ce volet de l'entreprise
- Non et pas intéressé
- Non, mais intéressé par les activités de restauration (ex: table champêtre)
- Non, mais intéressé par l'hébergement à la ferme
- Non, mais intéressé par les visites d'entreprise agricole avec animation et interprétation

(Si vous avez répondu non, passez à la question 37)

33. Uniquement si vous avez répondu OUI à la question précédente, quels types d'activités et de productions réalisez-vous?

(vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- Restauration / table champêtre / repas de cabane à sucre mettant en valeur les produits de la ferme
- Hébergement à la ferme
- Visite de l'entreprise agricole avec animation et interprétation
- Vente de produits

34. Exploitez-vous le plein potentiel de cette activité qu'est l'agrotourisme?

- Oui
- Non, par manque de ressources humaines
- Non, mais cela me convient ainsi
- Non, par manque de ressources financières
- Non, par manque de temps
- Non, trop de contraintes réglementaires

35. Votre entreprise agrotouristique est-elle active toute l'année?

- Oui
- Non
- (veuillez préciser)

36. Si vous avez répondu que vous faites de l'agrotourisme mais envisagez mettre fin à cette activité, spécifiez pourquoi.

- Par manque de temps
- Par manque de ressources humaines
- Par manque de ressources financières
- Trop de contraintes réglementaires
- Par manque d'intérêt (pas aussi rentable que prévu, moins agréable qu'espéré, etc.)
- Motif personnel (conciliation vie privée-accueil des visiteurs difficile, etc.)

37. Faites-vous de la transformation agroalimentaire?

- Oui
- Non
- non, mais intéressé

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 43)

38. Assurez-vous vous-même la transformation des produits vendus à la ferme? (vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Oui, pour l'ensemble des produits vendus
- Oui, pour une partie des produits vendus
- Non, par manque de ressources humaines
- Non, par manque de ressources financières
- Non, mais cela me convient ainsi
- Non, trop de contraintes réglementaires
- Non, par manque de temps

39. Dans quel(s) secteur(s) d'activités faites-vous de la transformation agroalimentaire? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- Viandes, volailles et poissons
- Produits laitiers
- Café, thé, épices
- Boulangeries et pâtisseries
- Mets préparés
- Céréales et oléagineux
- Fruits et légumes
- Boissons alcoolisées
- Chocolat et confiseries
- Produits de l'érable
- Produits du miel
- Autres produits d'origine végétale

40. Obtenez-vous de l'assistance dans votre transformation agroalimentaire ?

- Oui
- Non

Si oui, de quel type ?

41. Est-ce que votre transformation agroalimentaire se fait sur votre exploitation agricole?

- Oui
- Non
- En partie

42. Votre entreprise agroalimentaire est-elle active toute l'année?

- Oui
- Non

(veuillez préciser)

43. Quels types de mise en marché utilisez-vous pour vos produits?

- Mise en marché collective (lait, oeufs, sirop, etc.)
- Marché du vrac (ex: grains)
- Contrat avec un intégrateur
- Kiosque ou boutique à la ferme
- Auto-cueillette
- Marché public
- Panier équitable-fermier de famille
- Site internet
- Circuit conventionnel (supermarchés, épiceries, fruiteries, etc.)
- Autre (veuillez préciser)

44. Souhaiteriez-vous développer la mise en marché LOCALE de vos produits agroalimentaires?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

Si oui, quels sont les produits que vous voudriez mettre en marché à court terme ou moyen terme (moins de 3 ans)

45. Seriez-vous intéressé à louer une partie de vos terres à des fins agricoles?

- Oui
- Non

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 47)

46. Si vous avez répondu OUI à la question précédente, quelles superficies les surfaces disponibles en location représentent-elles et précisez leur utilisation actuelle.

(vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

Culture Pâturage Friche

Moins de 5 hectares (moins de 12 acres)

5 à 15 hectares (12 à 37 acres)

15 à 40 hectares (37 à 99 acres)

Plus de 40 hectares (plus de 99 acres)

Envisageriez-vous la possibilité de louer de très petites superficies à des maraîchers en démarrage d'entreprise ?

47. Envisagez-vous vendre vos terres à court terme (moins de 5 ans) ?

- Oui, en totalité
- Oui, en partie
- Non

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 49)

48. Si vous avez répondu OUI à la question précédente, quelles superficies les surfaces à vendre représentent-elles et précisez leur utilisation actuelle.

(vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

Culture Pâturage Friche

Moins de 5 hectares (moins de 12 acres)

5 à 15 hectares (12 à 37 acres)

15 à 40 hectares (37 à 99 acres)

Plus de 40 hectares (plus de 99 acres)

49. Avez-vous des bâtiments agricoles qui pourraient être loués à des fins agricoles?

- Oui
- Non

50. À l'inverse, êtes-vous à la recherche de terres à acheter ou à louer pour les besoins de votre entreprise agricole?

- Oui, pour louer
- Oui, pour acheter ou louer selon la disponibilité
- Oui, pour acheter
- Non

51. Utilisez-vous des matières résiduelles fertilisantes ou des amendements alcalins naturels ou industriels dans vos champs?

Oui Non mais intéressé Non

Boues d'usine de traitement des eaux usées

Boues de compostage ou compost municipal

Boues de papetière

Cendres industrielles

Proka (résidus de cimenterie)

Qu'est-ce qu'une friche ? Une friche est une superficie autrefois utilisée à des fins agricoles, qui est maintenant abandonnée où s'implante graduellement la végétation naturelle.

52. Est-ce que votre propriété comporte des superficies agricoles en friche ou à l'abandon?

- Oui, moins de 5 hectares (moins de 12 acres)
- Oui, plus de 10 hectares (plus de 24 acres)
- Oui, de 5 à 10 hectares (12 à 24 acres)
- Non

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 55)

53. D'après vous, quels sont les facteurs qui ont contribué à l'abandon des terres? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- Accès difficile (route, rivière, zone humide, enclave)
- Très rocailleux
- Éloignement
- Roc en surface, à découvert
- Mauvais drainage
- Problème de cohabitation
- Infrastructure gênante
- Trop petite superficie
- Mauvaise exposition climatique
- Manque d'intérêt
- Manque de rentabilité
- Arrêt de la production
- Ne sait pas / autre *

* (Veuillez préciser)

54. Que désirez-vous faire avec vos terres en friches? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- Reboiser
- Ne rien faire (laisser aller la nature)
- Remettre en culture (incluant plantation de sapins de Noël)
- Indécis
- Mettre en location

Si vous n'avez pas de boisé ou d'érablière, passez à la question 63.

55. Si vous avez un boisé de 4 hectares ou plus (10 acres ou plus), quelle(s) utilisation(s) en faites-vous? Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.

- Érablière entaillée
- Boisé autre qu'une érablière utilisée ou aménagée pour le loisir (chasse, VTT, etc.)
- Érablière non entaillée et non exploitée pour le bois
- Boisé autre qu'une érablière utilisée ou aménagée pour les produits forestiers non ligneux (PFNL)
- Érablière exploitée pour le bois
- Boisé autre qu'une érablière aménagée pour la récolte du bois
- Boisé autre qu'une érablière non aménagée (laisse la nature aller)
- Autre (veuillez préciser)

56. Pourriez-vous envisager de louer votre érablière pour que quelqu'un d'autre y opère une exploitation acéricole ?

- Oui
- Non
- Je le fais déjà
- Je n'ai pas d'érablière

57. Pourriez-vous envisager de louer votre boisé pour la chasse, la randonnée, les VHR ou la pêche ?

- Oui
- Non
- Je le fais déjà
- Je n'ai pas de boisé

58. En plus du statut de producteur agricole, avez-vous aussi celui de producteur forestier?

- Oui
- Non

DÉFINITION: Les produits forestiers non ligneux (PFNL) proviennent d'espèces végétales, cultivées ou récoltées en forêt naturelle ou en plantation. Ils se définissent comme des produits ou des sous-produits de végétaux forestiers, autres que la matière ligneuse destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon. Les usages commerciaux associés aux PFNL sont variés: aliments et additifs alimentaires, plantes aromatiques, résines, huiles essentielles, produits médicinaux, cosmétiques et produits ornementaux.

59. Cultivez-vous ou récoltez-vous de manière significative les produits forestiers non ligneux? (vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Oui, plantes médicinales
- Oui, baies comestibles
- Oui, têtes de violon
- Oui, champignons
- Non, mais j'ai de l'intérêt
- Non, aucun intérêt
- Autre (veuillez préciser)

60. Avez-vous un plan d'aménagement pour votre boisé?

- Oui, il est produit par un ingénieur forestier à son compte
- Oui, il est produit par un ingénieur forestier travaillant pour un groupement forestier
- Oui, il est produit par un ingénieur forestier travaillant dans un bureau d'experts-conseils
- Non, je n'ai pas de plan d'aménagement
- Autre (veuillez préciser)

61. Concernant spécifiquement votre boisé, indiquez votre niveau d'intérêt pour: (1 étant aucun intérêt et 10 étant très intéressé)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

L'aménagement pour la coupe du bois par vous

L'aménagement pour la coupe par un tiers

L'aménagement pour la production/récolte de PFNL

L'aménagement pour la faune (chasse)

L'aménagement pour le loisir (VTT, randonnée, etc.)

L'aménagement pour la conservation

62 . Quand était la dernière récolte de bois ou les derniers travaux visant à favoriser la récolte de bois ?

- Dans la dernière année
- Il y a entre 1 et 2 ans
- Il y a entre 2 et 5 ans
- Il y a entre 5 et 10 ans
- Il y a entre 10 et 20 ans
- Il y a plus de 20 ans
- Jamais

63. Si je ne compte pas exploiter mon boisé à des fins sylvicoles, les principales raisons sont:

- Trop faible prix du bois
- L'exploitation du bois n'est pas dans mes objectifs
- Je n'ai pas le temps d'y penser
- J'attends d'avoir le temps pour le faire moi-même
- Je n'ai pas trouvé d'exécutant
- Je garde cette tâche pour ma relève
- Réglementation trop contraignante
- Autre

64. Si vous avez déjà exploité votre boisé pour la coupe du bois avec l'aide d'un conseiller indépendant, groupement forestier ou entrepreneur forestier, indiquez votre degré de satisfaction envers les services reçus : (1 étant aucunement satisfaisant et 10 étant très satisfaisant)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 s.o.

Avant les travaux (aménagement et planification)
Pendant les travaux
Après les travaux de récolte (état du terrain, etc.)
Respect de la réglementation

65. Considérez-vous que vous exploitiez votre boisé à son plein potentiel?

- Oui
- Non

66. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez noter si ces énoncés sont pour vous une source de limitation au niveau de votre entreprise agricole.

(1 étant aucunement limitant et 10 étant très limitant)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Agrandissement des superficies cultivables (REA)

La réglementation portant sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs

Le règlement relatif aux bandes riveraines (bandes minimales de 3 mètres conservées de part et d'autre d'un cours d'eau)

La réglementation sur l'abattage d'arbres

Autre réglementation *

67. Selon vous, qui devez-vous contacter dans le cas de ces actions? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

Municipalité

MRC

Ministère de l'environnement

Ne sait pas

Creusage d'un fossé

Creusage d'un cours d'eau

Installation de drains de surface

Abattage d'arbres

Installation d'un ponceau

Carrière / sablière

68. Quel est votre plus haut niveau de scolarité complété parmi les propriétaires / actionnaires de votre entreprise agricole ?

- Aucun diplôme
- Attestation d'études collégiales (A.E.C)
- Études secondaires générales (D.E.S ou équivalent)
- Études collégiales (D.E.C)
- Études professionnelles (D.E.P)
- Études de premier cycle universitaire (Baccalauréat, certificat, etc.)
- Études de deuxième cycle universitaire (Maîtrise, DESS, etc.)
- Études de troisième cycle universitaire (Doctorat, post-doctorat, etc.)

69. Avez-vous suivi des cours en gestion agricole?

- Oui
- Non

70. Avez-vous suivi d'autres formations spécifiques à l'agriculture de production, de transformation et/ou de commercialisation?

- Oui
- Non

Si oui, lesquelles?

71. Dans le cadre de vos activités de gestion agricole, utilisez-vous:

	Oui	Non mais intéressé	Non
Ordinateur (chiffrier, traitement de texte,...)			
Internet			
Répondeur			
Téléphone intelligent			

72. Connaissez-vous et/ou utilisez-vous ces services?

	Oui je connais et j'utilise	Oui je connais mais n'utilise pas	Non je ne connais pas
Formule de partage des investissements par copropriété			
Partage informel d'instruments / matériel agricole entre producteurs			
Syndicat d'instruments / matériel agricole			

73. À quel(s) type(s) de conseillers avez-vous recours?

- Conseillers en gestion (comptable, fiscaliste, financier, etc.)
- Conseillers en mise en marché
- Conseillers techniques (fertilisation, production, forestier, etc.)
- Conseillers en transformation
- Conseillers en environnement
- Aucun recours
- Autre (veuillez préciser)

74. Vivez-vous ou avez-vous vécu des problèmes de cohabitation avec votre voisinage à cause de votre production agricole?

- Oui, au niveau des odeurs
- Oui, au niveau du dommage dans les champs
- Oui, au niveau des bruits
- Oui, au niveau de l'usage des pesticides
- Oui, au niveau des poussières
- Oui, au niveau de la propreté des chemins
- Oui, au niveau de la perception de l'activité
- Oui, au niveau du partage de la route
- Non, pas depuis longtemps
- Non, jamais
- Non, pas récemment
- Autre (veuillez préciser)

75. Croyez-vous que dans 5 ans, votre entreprise agricole sera dans une situation meilleure ou pire qu'elle l'est en ce moment?

- Bien meilleure situation
- Légèrement meilleure
- Légèrement moins bonne
- Même situation, aucun changement
- Très mauvaise situation
- Ne sait pas

Si vous voulez, vous pouvez commenter.

76. Si une connaissance ou un membre de la famille envisageait de faire sa vie en agriculture ou dans un domaine connexe, seriez-vous enclin à l'encourager?

- Oui, fortement
- Oui, légèrement
- Neutre, ni pour ni contre
- Non

77. Parmi les situations suivantes, comment évalueriez-vous votre niveau de stress?

(Veuillez indiquer, pour chaque catégorie, le niveau de stress associé, 1 étant un niveau de stress inexistant et 10 étant le niveau de stress le plus élevé)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 N/a

Charge de travail

Concurrence mondiale

Endettement

Bris de machinerie

Conciliation travail / vie familiale et/ou personnelle

Difficulté à trouver de la relève

Relations avec les associés de la ferme

Relations avec les employés de la ferme

Relations avec les voisins

Diminution des revenus

Augmentation des dépenses

Obligations environnementales

Règlementation

Paperasse

Instabilité des marchés

Maladie des animaux

Coûts et incertitude des quotas

Imprévisibilité de la météo

Obligations de performance

Rareté de la main-d'œuvre compétente

Transfert de la ferme

Mise en marché, visibilité et clientèle

78. Au cours des dernières années, avez-vous vécu des moments de découragement face à l'avenir de votre entreprise ?

- Jamais
- Rarement
- Occasionnellement
- Souvent
- Toujours

Si vous voulez, vous pouvez commenter.

79. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir seul?

- Jamais
- Rarement
- Occasionnellement
- Souvent
- Toujours

Si vous voulez, vous pouvez commenter.

80. Y a-t-il dans votre entourage quelqu'un à qui vous pouvez vous confier, parler librement de vos préoccupations?

(vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- Oui, famille
- Oui, employés/conseillers
- Oui, amis
- Oui, structure d'aide professionnelle
- Oui, voisins
- Non

81. Êtes-vous:

- Un homme
- Une femme
- Je préfère ne pas répondre

82. Avez-vous pris du temps pour vous (plus de trois jours consécutifs) à l'extérieur de l'entreprise agricole dans...

- La dernière année
- Les 3 dernières années
- Les 5 dernières années
- Les 10 dernières années
- Il y a plus de 10 ans
- Pas depuis que je suis propriétaire / actionnaire

83. Y a-t-il dans votre entourage quelqu'un qui peut vous remplacer sur la ferme en cas de maladie, blessure, congé ou toute autre situation pouvant nécessiter plusieurs jours d'absence?

- Oui
- Non

84. Indiquez votre niveau de satisfaction quant aux éléments suivants: (1 étant aucunement satisfaisant et 10 étant très satisfaisant)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Sentiment de solidarité au sein de la communauté rurale

Qualité de votre vie sociale

Reconnaissance par la société du travail de producteur agricole

85. Indiquez votre niveau de fierté par rapport aux éléments suivants:

(1 étant associé à aucun sentiment de fierté et 10 étant la plus grande fierté que vous puissiez ressentir)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Avoir bâti une entreprise

La performance de mon entreprise

La reconnaissance qu'ont les gens pour mon entreprise

Participer à l'économie de ma région (dont la
création d'emplois)

Protéger les paysages, le patrimoine et les traditions

par l'agriculture

Préserver l'environnement par des techniques de
culture appropriées

Le style de vie agricole

Nourrir la population

Nous vous invitons à partager d'autres sources de fierté pour vous dans cette case.

**86. Selon vos réponses, accepteriez-vous d'être contacté par un employé de la MRC de la MRC du Granit pour...
(vous pourrez nous contacter pour modifier ces paramètres à tout moment)**

Oui

Non

Discuter des options pour vos friches

(ex: mise en valeur agricole, plantations, etc)

Discuter des options de relève agricole

(ex: ressources facilitant le transfert, projet de banque de terre, etc.)

Discuter des opportunités de locations ou de prêt de terrain à des
producteurs en démarrage (parfois aussi peu que 1-5 acres)

Discuter des options pour avoir accès à de la main-d'oeuvre

(ex: partage de main-d'oeuvre)

Discuter des options pour vos boisés (ex: possibilités de mise en valeur)

Discuter de la formation offerte localement qui correspond
aux besoins que vous avez identifié plus haut

Discuter de tout sujet qui sera jugé d'intérêt dans l'élaboration du PDZA.

6.2.2 Les lettres d'invitation pour l'enquête, le diagnostic et le forum de la MRC du Granit



Lac-Mégantic, le 17 juin 2016

Aux exploitants des entreprises agricoles de la MRC du Granit

Objet : Enquête auprès des exploitants des entreprises agricoles de la MRC du Granit dans le cadre de la réalisation du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit

Mesdames,

Messieurs,

Depuis le mois de mars 2016, la MRC du Granit a entrepris la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA), en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie.

Un PDZA se veut un outil de planification qui vise à mettre en valeur notre zone agricole en favorisant le développement des activités agricoles sur notre territoire. Une des principales étapes de la réalisation d'un PDZA est de dresser un portrait complet du territoire afin de connaître notre zone agricole et les entreprises agricoles : les forces, les faiblesses, les potentiels...

Étant les premiers intervenants en milieu agricole, vos connaissances nous permettront de bien cerner l'ensemble des réalités touchant les exploitations agricoles. Par conséquent, nous vous faisons parvenir avec la présente un questionnaire nous permettant d'approfondir nos connaissances du milieu agricole de la MRC. Nous souhaitons grandement votre participation à ce sondage, car l'information que vous nous transmettez nous aidera à orienter le futur développement agricole du territoire de la MRC. Le sondage prend environ 20 minutes à répondre.

Si vous le souhaitez, vous pourrez répondre au sondage via le site Internet de la MRC au www.mrcgranit.qc.ca . Nous souhaitons recevoir vos réponses d'ici le 1^{er} août.

Merci de votre collaboration au développement de l'agriculture de la MRC.

Patrice Gagné

Responsable de l'aménagement

MRC du Granit



Lac-Mégantic, le 12 octobre 2017

Madame,
Monsieur,

Objet : Rencontre de consultation sur le diagnostic du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit (PDZA)

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous vous invitons à une rencontre de consultation qui nous permettra de bonifier la partie diagnostic du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Par votre savoir et vos expériences, cette rencontre **sous forme de discussions et d'échanges** nous aidera à construire un diagnostic partagé des enjeux qui vous touchent et de bien cibler les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de **l'agriculture** dans la MRC du Granit. À noter que 5 groupes seront rencontrés : « **l'acériculture** »; « **l'agricole** »; « la foresterie »; « la transformation, restauration, distribution » et « **l'agrotourisme et le récréotourisme** ». La rencontre pour **l'agriculture** aura lieu :

Le jeudi 26 octobre 2017, de 13 h 00 à 16 h 00
MRC du Granit, salle « Sommet étoilé » au dernier étage
5600 rue Frontenac, Lac-Mégantic (Québec)

En guise de préparation à cette rencontre, nous vous invitons à réfléchir aux questions suivantes :

- À votre avis, quelles sont les forces et les faiblesses de **l'agriculture dans la MRC** du Granit ?
- Quelles sont les opportunités à saisir, à mettre en place ou à bonifier afin de dynamiser le secteur agricole du Granit ?
- **Selon vous, quelles sont les menaces qui risquent le plus d'affecter le développement de l'agriculture** du Granit ?
- **Quels sont les principaux enjeux de l'agriculture dans la MRC** du Granit ?

...2

Nous vous invitons aussi à prendre connaissance avant la rencontre, des documents suivants : Enjeux et faits saillants du secteur agricole et la présentation synthèse du portrait de la zone agricole de la MRC du Granit. Prenez note que vous pouvez aussi consulter le document préliminaire du PDZA qui contient le portrait de la zone agricole de la MRC du Granit en cliquant sur le lien suivant : www.mrcgranit.qc.ca.

L'élaboration du PDZA est, entre autres, soutenue techniquement et financièrement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et par Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec le syndicat local de l'UPA du Granit et la Fédération de l'UPA-Estrie.

Pour toute question en lien avec l'activité, la démarche ou le PDZA, veuillez communiquer avec M. Jean-Pierre Bellegarde au 819-583-0181 poste 200 ou par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca. Si vous ne pouvez être présent à la rencontre, n'hésitez pas à me faire parvenir vos commentaires, ceux-ci sont les bienvenus. Pour les besoins de logistique, veuillez confirmer votre présence par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca ou par téléphone au 819-583-0181 poste 200 et ce, avant le 24 octobre 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Bellegarde
Conseiller en développement agricole
MRC du Granit

p.j. - Enjeux et faits saillants
- Présentation synthèse du portrait de la zone agricole et forestière



Lac-Mégantic, le 16 octobre 2017

Madame,
Monsieur,

Objet : Rencontre de consultation sur le diagnostic du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit (PDZA)

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous vous invitons à une rencontre de consultation qui nous permettra de bonifier la partie diagnostic du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Par votre savoir et vos expériences, cette rencontre **sous forme de discussions et d'échanges** nous aidera à construire un diagnostic partagé des enjeux qui vous touchent et de bien cibler les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la foresterie dans la MRC du Granit. À noter que 5 groupes seront rencontrés : « **l'acériculture** »; « **l'agricole** »; « la foresterie »; « la transformation, restauration, distribution » et « **l'agrotourisme et le récréotourisme** ». La rencontre pour la foresterie aura lieu :

Le lundi 30 octobre 2017, de 13 h 00 à 16 h 00
MRC du Granit, salle « Sommet étoilé » au dernier étage
5600 rue Frontenac, Lac-Mégantic (Québec)

En guise de préparation à cette rencontre, nous vous invitons à réfléchir aux questions suivantes :

- À votre avis, quelles sont les forces et les faiblesses de la foresterie dans la MRC du Granit ?
- Quelles sont les opportunités à saisir, à mettre en place ou à bonifier afin de dynamiser le secteur forestier du Granit ?
- Selon vous, **quelles sont les menaces qui risquent le plus d'affecter le développement de** la foresterie du Granit ?
- Quels sont les principaux enjeux de la foresterie dans la MRC du Granit ?

...2

Nous vous invitons aussi à prendre connaissance avant la rencontre, des documents suivants : Enjeux et faits saillants du secteur forestier et la présentation synthèse du portrait de la zone agricole de la MRC du Granit. Prenez note que vous pouvez aussi consulter le document préliminaire du PDZA qui contient le portrait de la zone agricole de la MRC du Granit en cliquant sur le lien suivant : www.mrcgranit.qc.ca.

L'élaboration du PDZA est, entre autres, soutenue techniquement et financièrement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et par Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec le syndicat local de l'UPA du Granit et la Fédération de l'UPA-Estrie.

Pour toute question en lien avec l'activité, la démarche ou le PDZA, veuillez communiquer avec M. Jean-Pierre Bellegarde au 819-583-0181 poste 200 ou par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca. Si vous ne pouvez être présent à la rencontre, n'hésitez pas à me faire parvenir vos commentaires, ceux-ci sont les bienvenus. Pour les besoins de logistique, veuillez confirmer votre présence par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca ou par téléphone au 819-583-0181 poste 200 et ce, avant le 26 octobre 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Bellegarde
Conseiller en développement agricole
MRC du Granit

p.j. - Enjeux et faits saillants
- Présentation synthèse du portrait de la zone agricole et forestière



Lac-Mégantic, le 18 octobre 2017

Madame,
Monsieur,

Objet : Rencontre de consultation sur le diagnostic du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit (PDZA)

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous vous invitons à une rencontre de consultation qui nous permettra de bonifier la partie diagnostic du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Par votre savoir et vos expériences, cette rencontre **sous forme de discussions et d'échanges** nous aidera à construire un diagnostic partagé des enjeux qui vous touchent et de bien cibler les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur récréotouristique dans la MRC du Granit. À noter que 5 groupes seront rencontrés : « l'acériculture »; « l'agricole »; « la foresterie »; « la transformation, l'agrotourisme, distribution » et « le récréotouristique ». La rencontre pour le récréotouristique aura lieu :

Le mercredi 1^{er} novembre 2017, de 13 h 00 à 16 h 00
MRC du Granit, salle « Sommet étoilé » au dernier étage
5600 rue Frontenac, Lac-Mégantic (Québec)

En guise de préparation à cette rencontre, nous vous invitons à réfléchir aux questions suivantes :

- À votre avis, quelles sont les forces et les faiblesses du récréotouristique dans la MRC du Granit ?
- Quelles sont les opportunités à saisir, à mettre en place ou à bonifier afin de dynamiser le secteur récréotouristique du Granit ?
- **Selon vous, quelles sont les menaces qui risquent le plus d'affecter le développement** du secteur du récréotouristique du Granit ?
- Quels sont les principaux enjeux du récréotouristique dans la MRC du Granit ?

...2

Nous vous invitons aussi à prendre connaissance avant la rencontre, des documents suivants : Enjeux et faits saillants du récréotouristique et la présentation synthèse du portrait de la zone agricole de la MRC du Granit. Prenez note que vous pouvez aussi consulter le document préliminaire du PDZA qui contient le portrait de la zone agricole de la MRC du Granit en cliquant sur le lien suivant : www.mrcgranit.qc.ca.

L'élaboration du PDZA est, entre autres, soutenue techniquement et financièrement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et par Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec le syndicat local de l'UPA du Granit et la Fédération de l'UPA-Estrie.

Pour toute question en lien avec l'activité, la démarche ou le PDZA, veuillez communiquer avec M. Jean-Pierre Bellegarde au 819-583-0181 poste 200 ou par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca. Si vous ne pouvez être présent à la rencontre, n'hésitez pas à me faire parvenir vos commentaires, ceux-ci sont les bienvenus. Pour les besoins de logistique, veuillez confirmer votre présence par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca ou par téléphone au 819-583-0181 poste 200 et ce, avant le 30 octobre 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Bellegarde
Conseiller en développement agricole
MRC du Granit

p.j. - Enjeux et faits saillants
- Présentation synthèse du portrait de la zone agricole et forestière



Lac-Mégantic, le 19 octobre 2017

Madame,
Monsieur,

Objet : Rencontre de consultation sur le diagnostic du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit (PDZA)

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous vous invitons à une rencontre de consultation qui nous permettra de bonifier la partie diagnostic du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Par votre savoir et vos expériences, cette rencontre **sous forme de discussions et d'échanges** nous aidera à construire un diagnostic partagé des enjeux qui vous touchent et de bien cibler les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces **de la transformation, l'agrotourisme et distribution alimentaire** dans la MRC du Granit. À noter que 5 groupes seront rencontrés : « l'acériculture »; « l'agricole »; « la foresterie »; « la transformation, l'agrotourisme, distribution » et « le récréotouristique ». La rencontre pour la **transformation, l'agrotourisme** et la distribution alimentaire aura lieu :

Le jeudi 2 novembre 2017, de 13 h 00 à 16 h 00
MRC du Granit, salle « Sommet étoilé » au dernier étage
5600 rue Frontenac, Lac-Mégantic (Québec)

En guise de préparation à cette rencontre, nous vous invitons à réfléchir aux questions suivantes :

- À votre avis, quelles sont les forces et les faiblesses de **la transformation, l'agrotourisme et la distribution alimentaire** dans la MRC du Granit ?
- Quelles sont les opportunités à saisir, à mettre en place ou à bonifier afin de dynamiser la transformation, **l'agrotourisme et la distribution alimentaire** du Granit ?
- **Selon vous, quelles sont les menaces qui risquent le plus d'affecter le développement de** la transformation, l'agrotourisme et la distribution alimentaire du Granit ?
- **Quels sont les principaux enjeux de la transformation, l'agrotourisme et la distribution alimentaire** dans la MRC du Granit ?

...2

Nous vous invitons aussi à prendre connaissance avant la rencontre, des documents suivants : Enjeux et faits saillants **de la transformation, l'agrotourisme et la distribution alimentaire et la présentation synthèse** du portrait de la zone agricole de la MRC du Granit. Prenez note que vous pouvez aussi consulter le document préliminaire du PDZA qui contient le portrait de la zone agricole de la MRC du Granit en cliquant sur le lien suivant : www.mrcgranit.qc.ca.

L'élaboration du PDZA est, entre autres, soutenue techniquement et financièrement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et par Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec le syndicat local de l'UPA du Granit et la Fédération de l'UPA-Estrie.

Pour toute question en lien avec l'activité, la démarche ou le PDZA, veuillez communiquer avec M. Jean-Pierre Bellegarde au 819-583-0181 poste 200 ou par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca. Si vous ne pouvez être présent **à la rencontre, n'hésitez pas à me faire parvenir vos commentaires, ceux-ci sont les bienvenus**. Pour les besoins de logistique, veuillez confirmer votre présence par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca ou par téléphone au 819-583-0181 poste 200 et ce, avant le 31 octobre 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Bellegarde
Conseiller en développement agricole
MRC du Granit

p.j. - Enjeux et faits saillants
- Présentation synthèse du portrait de la zone agricole et forestière



Lac-Mégantic, le 20 octobre 2017

Madame,
Monsieur,

Objet : Rencontre de consultation sur le diagnostic du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit (PDZA)

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous vous invitons à une rencontre de consultation qui nous permettra de bonifier la partie diagnostic du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Par votre savoir et vos expériences, cette rencontre **sous forme de discussions et d'échanges** nous aidera à construire un diagnostic partagé des enjeux qui vous touchent et de bien cibler les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de **l'acériculture** dans la MRC du Granit. À noter que 5 groupes seront rencontrés : « **l'acériculture** »; « **l'agricole** »; « la foresterie »; « la transformation, agrotourisme, distribution » et « le récréotouristique ». La rencontre pour **l'acériculture** aura lieu :

Le mardi 7 novembre 2017, de 13 h 00 à 16 h 00
MRC du Granit, salle « Sommet étoilé » au dernier étage
5600 rue Frontenac, Lac-Mégantic (Québec)

En guise de préparation à cette rencontre, nous vous invitons à réfléchir aux questions suivantes :

- À votre avis, quelles sont les forces et les faiblesses de **l'acériculture** dans la MRC du Granit ?
- Quelles sont les opportunités à saisir, à mettre en place ou à bonifier afin de dynamiser le secteur acéricole du Granit ?
- **Selon vous, quelles sont les menaces qui risquent le plus d'affecter le développement de l'acériculture** du Granit ?
- Quels sont les principaux enjeux de **l'acériculture** dans la MRC du Granit ?

...2

Nous vous invitons aussi à prendre connaissance avant la rencontre, des documents suivants : Enjeux et faits saillants du secteur acéricole et la présentation synthèse du portrait de la zone agricole de la MRC du Granit. Prenez note que vous pouvez aussi consulter le document préliminaire du PDZA qui contient le portrait de la zone agricole de la MRC du Granit en cliquant sur le lien suivant : www.mrcgranit.qc.ca.

L'élaboration du PDZA est, entre autres, soutenue techniquement et financièrement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et par Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec le syndicat local de l'UPA du Granit et la Fédération de l'UPA-Estrie.

Pour toute question en lien avec l'activité, la démarche ou le PDZA, veuillez communiquer avec M. Jean-Pierre Bellegarde au 819-583-0181 poste 200 ou par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca. Si vous ne pouvez être présent à la rencontre, n'hésitez pas à me faire parvenir vos commentaires, ceux-ci sont les bienvenus. Pour les besoins de logistique, veuillez confirmer votre présence par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca ou par téléphone au 819-583-0181 poste 200 et ce, avant le 20 octobre 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Bellegarde
Conseiller en développement agricole
MRC du Granit

p.j. - Enjeux et faits saillants
- Présentation synthèse du portrait de la zone agricole et forestière

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada 

Québec 



Lac-Mégantic, le 23 novembre 2017

Madame,

Monsieur,

Objet : Invitation à participer au Forum dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit (PDZA)

Madame,

Monsieur,

La MRC du Granit élabore actuellement un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) afin d'être en mesure de favoriser une occupation dynamique de la zone agricole, mettre en valeur les activités agricoles, acéricoles, forestières et agroalimentaire de son territoire et accroître la concertation entre les divers intervenants.

Pour permettre la réalisation d'un PDZA réaliste, la MRC souhaite échanger avec les producteurs, les élus, les citoyens, les entrepreneurs ainsi que tout autre intervenant visé par le développement de la zone agricole de la MRC du Granit. Cet échange se tiendra dans le cadre **d'un forum**, lequel aura lieu :

Le mardi 12 décembre 2017, de 8 h 30 à 16 h 00

Aréna de Lambton

213 Rue de l'Aréna, Lambton (Québec) G0M 1H0

Les objectifs de cette journée sont de :

- S'approprier le portrait et le diagnostic (constats et enjeux);
- Générer des pistes d'action porteuses pour l'avenir à partir des principaux enjeux ressortis lors des consultations dans la cadre du diagnostic;
- Réfléchir à une vision commune.

...2

Le repas du midi vous sera offert gratuitement sous la forme d'un buffet chaud et café, eau et collations seront à votre disposition lors de la journée.

Pour les besoins de logistique, veuillez confirmer votre présence par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca ou par téléphone au 819-583-0181 poste 200 et ce, avant le jeudi 7 décembre 2017. L'inscription est obligatoire, car le nombre de places est limité.

L'élaboration du PDZA est soutenue financièrement par Cultivons l'avenir 2, un accord bilatéral des gouvernements du Canada et du Québec. De plus, la MRC du Granit peut compter dans sa démarche sur la collaboration du MAPAQ de l'Estrie, de l'UPA-Estrie, des syndicats agricoles locaux du Granit et de Frontenac, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), de l'Agence de la mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, du club agroenvironnemental de l'Estrie et de Tourisme Estrie et des membres du comité consultatif agricole (CCA).

Pour toute question en lien avec l'activité ou la démarche, veuillez communiquer avec M. Jean-Pierre Bellegarde au 819-583-0181 poste 200 ou par courriel à jbellegarde@mrcgranit.qc.ca.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Bellegarde

Conseiller en développement agricole

MRC du Granit

6.2.3 Les communiqués de presse



**Municipalité Régionale
de Comté du Granit**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA MRC DU GRANIT VEUT METTRE SA ZONE AGRICOLE EN VALEUR



De gauche à droite : Rock Couët, maire de Lac-Drolet, André Roy, président du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, Ghislain Breton, maire de Lambton, Patrice Gagné, responsable à l'aménagement de la MRC du Granit, Judith Côté, conseillère en aménagement du MAMOT, François Bourassa, président de la Fédération de l'UPA-Estrie, Marielle Fecteau, préfet de la MRC du Granit, Serge Lapointe, président du Syndicat de l'UPA de Frontenac, Patrick Chalifour, conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme du MAPAQ, René Lachance, président du Syndicat local de l'UPA du Granit

LAC-MÉGANTIC, le 14 mars 2016 – La Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit a entamé le processus d'élaboration de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), le 11 mars, lors d'un rassemblement du comité directeur formé d'élus, de membres de l'UPA-Estrie, de membres du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et de représentants du gouvernement du Québec. Cette initiative permettra d'établir une vision concertée de la zone agricole, qui correspond à 53 % du territoire, en plus de mettre en valeur et de favoriser le développement durable des activités qui y sont reliées.

« Le PDZA permettra d'augmenter les connaissances du territoire agricole, de reconnaître l'agriculture comme un acteur important de notre économie locale et d'offrir à la MRC sa propre vision du développement de la zone agricole en tenant compte de ses réalités », explique Patrice Gagné, responsable de l'aménagement à la MRC du Granit. Cet outil de planification, réalisé en concertation



avec les acteurs du milieu, fera état de la situation de l'agriculture et déterminera le potentiel de développement des activités agricoles sur le territoire. « La MRC du Granit est très fière d'entreprendre l'élaboration de son PDZA et ce processus nous permettra de mieux comprendre les besoins des agriculteurs, de cibler des actions concrètes et de dynamiser le secteur agricole », soutient Marielle Fecteau, préfet de la MRC du Granit.

La réalisation du PDZA de la MRC du Granit est rendue possible grâce, entre autres, à une contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) s'élevant à 40 000 \$. Cette subvention est octroyée en vertu de l'entente Canada-Québec *Cultivons l'avenir 2*.

— 30 —

Source :

Alexandra Lapierre, agente aux communications
MRC du Granit
☎ 819 583-0181, poste 117
✉ Alapierre@mrcgranit.qc.ca

Information :

Patrice Gagné, responsable à l'aménagement
MRC du Granit
☎ 819 583-0181, poste 115
✉ PGagne@mrcgranit.qc.ca



aux liés au développe-
à la mise en valeur de
et des activités agri-
cériques, forestières et
mentaires sur le territoire
MRC du Granit vous inté-
? Vous avez des idées
à partager ? Le Forum sur la
zone agricole sera le moment
d'échanger avec les inter-
locuteurs du milieu.

MRC du Granit c'est :

9 706 ha en cultures
11 697 ha en boisés
1 ferme
49 696 ha en forêt,
dont 12 804 ha d'éra-
bles en exploitation
en 2015 : 95 M\$ de
revenus bruts par
année répartis entre
14 producteurs laitiers,
20 producteurs acé-
colles, 32 producteurs
de bovins et 1285
producteurs forestiers
possédant 119 385 ha.

Pour les besoins de
réservation, veuillez confirmer
votre présence par courriel à
jbellegarde@nrcgranit.qc.ca
ou par téléphone au
583-0181 poste 200
avant le
7 décembre 2017.

La participation est obligatoire,
le nombre de places
est limité.



Élaboration du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit (PDZA)

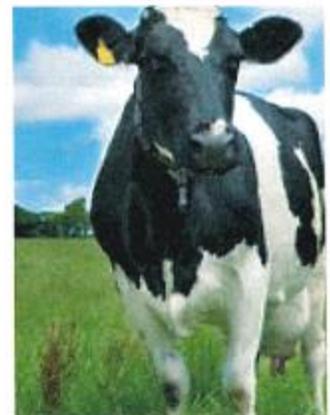
Invitation à participer au Forum

Pour permettre la réalisation d'un PDZA réaliste, la MRC souhaite échanger avec les producteurs, les élus, les citoyens, les entrepreneurs ainsi que tout autre intervenant visé par le développement de la zone agricole de la MRC du Granit. Cet échange se tiendra dans le cadre d'un forum, lequel aura lieu :

Le mardi 12 décembre 2017 de 8 h 30 à 12 h
Aréna de Lambton
213 rue de l'Aréna, Lambton (Québec) G0M 1H8

Les objectifs de cette journée sont de :

- S'approprier le portrait et le diagnostic (constats et enjeux);
- Générer des pistes d'action porteuses pour l'avenir;
- Réfléchir à une vision commune.



Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

**JOURNÉE DE CONSULTATION
FORUM DU PDZA DE LA MRC DU GRANIT
(Plan de développement de la zone agricole)**



Lieu : Lambton, le 12 décembre 2017

Lac-Mégantic, le 19 décembre 2017 - Le 12 décembre 2017 avait lieu le Forum dans la cadre de l'élaboration du PDZA de la MRC du Granit. Plus de 100 personnes y ont assisté provenant de tous les secteurs. Les élus des 20 municipalités ont eu la chance d'échanger avec les différents

acteurs du monde agricole, forestier et acéricole ainsi qu'avec les acteurs de la transformation et de l'agritourisme.

Mme Marielle Fecteau, préfet et présidente du comité directeur du PDZA, a dressé le portrait des étapes réalisées à ce jour afin d'en arriver à un plan de mise en œuvre pour le printemps 2018. Ce plan s'étalera sur les cinq prochaines années.

Lors du Forum, il y a eu présentation de trois conférences qui ont permis d'inspirer les participants sur les enjeux les plus porteur pour l'avenir et le développement économique de la zone agricole.

M. Francis Blanchet de Cultur'Innov nous a entretenu des principales cultures en émergence en agriculture et en foresterie. Mme Marie-France Audet de l'ARTERRE nous a expliqué le support apporté par l'accompagnement et le jumelage lors de l'établissement et de la reprise d'entreprises agricoles par les aspirants agriculteurs. Enfin, Mme Annie Gagnon et son équipe nous ont présenté les formations offertes en agriculture, en foresterie et en acériculture.

Des tables de discussions ont eu lieu au cours desquelles, les différents intervenants ont dégagé des pistes actions qui feront l'objet du plan d'action final, qui se veut réaliste et reflètera les orientations des acteurs du milieu. Les groupes ont quitté la rencontre très enthousiaste et en ont profité pour écrire quelques mots en se projetant en 2027.

L'élaboration du PDZA est soutenue financièrement par Cultivons l'avenir 2, un accord bilatéral des gouvernements du Canada et du Québec. De plus, la MRC du Granit peut compter dans sa démarche sur la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en Estrie, de l'UPA-Estrie, des syndicats agricoles locaux du Granit et de Frontenac, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de l'Agence de la mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, du club agroenvironnemental de l'Estrie, de Tourisme Estrie et des membres du comité consultatif agricole.

– 30 –

Source :

Jean-Pierre Bellegarde, conseiller en développement agricole

MRC du Granit

☎ 819-583-0181, poste 200

Information :

Patrice Gagné, responsable à l'aménagement

MRC du Granit

☎ 819-583-0181, poste 115

La pénurie de main-d'œuvre est généralisée

Des producteurs agricoles suspendent leurs projets d'expansion et alourdissent leur charge de travail en raison du manque de main-d'œuvre. Des fermes et des entreprises de transformation déroulent le tapis rouge pour recruter des employés et ont de plus en plus recours aux travailleurs étrangers. Portrait d'une situation généralisée.

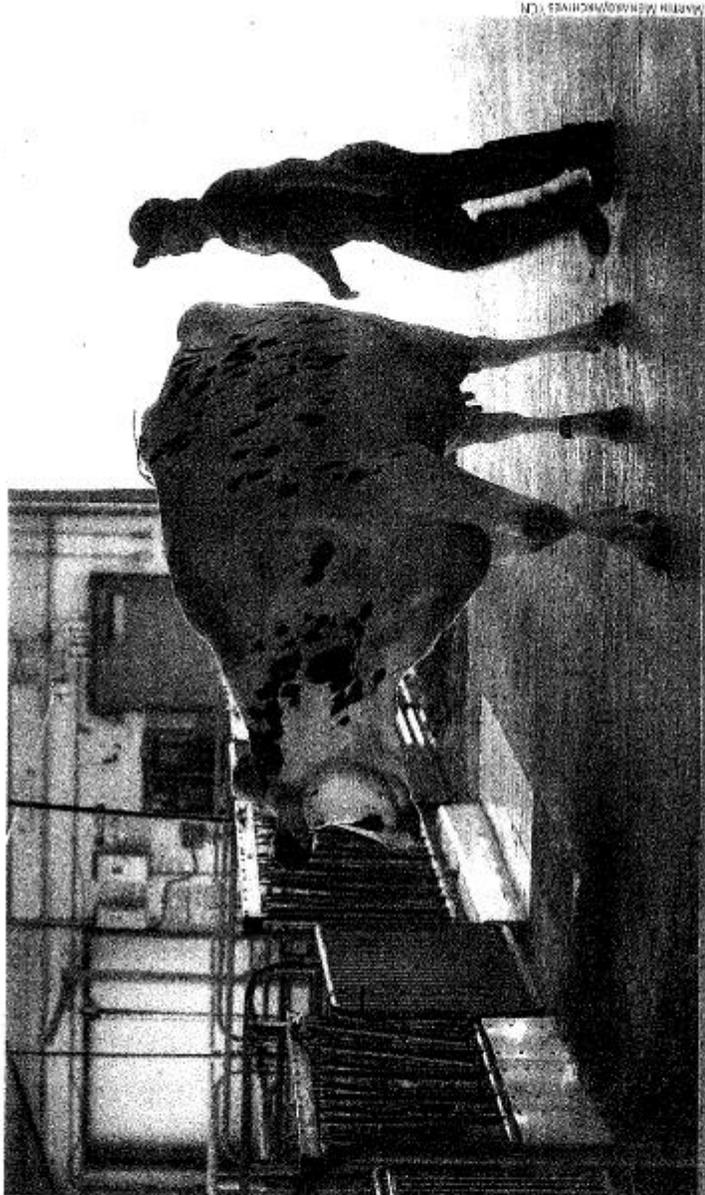


MARTIN MÉNARD
 mmenard@laterre.ca
 f@menard.journaliste

« Un taux de chômage de 2,4 %, c'est le plus bas qu'on a jamais vu. Les producteurs doivent compétitionner avec des industriels qui offrent des postes de journaliers à 18 ou 20 \$ l'heure. Ça nous rentre dedans! Certaines fermes doivent attendre des mois avant de trouver des travailleurs. Avani, c'était fait en deux ou trois semaines », explique Maxime Bolduc-Poulin, conseiller en ressources humaines au Centre d'emploi agricole de Chaudière-Appalaches. Pour recruter des ouvriers sans expérience, des exploitations doivent offrir des conditions de travail jamais vues.

Même constat au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Centre-du-Québec, où la situation du recrutement est particulièrement problématique en raison de l'éloignement de ces régions des principaux bassins de main-d'œuvre. Après des mois à espérer trouver un ouvrier, des fermes laitières et maraîchères se sont résolues à engager un travailleur étranger. Mais leurs dirigeants doivent alors s'exprimer en espagnol, ce qui constitue un autre défi.

L'augmentation de la main-d'œuvre étrangère est par ailleurs éloquent : 10 454 travailleurs étrangers ont été appelés en renfort en 2016. C'est 28 % de plus que les 7 957 qui sont venus ici en 2010, indique la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME). Depuis plus de 25 ans, l'organisme effectue le recrutement de travailleurs étrangers temporaires.



Au Centre-du-Québec, 503 postes ont été comblés par des travailleurs étrangers en 2017. En 2016, il n'y en a eu que 216.

10 600 emplois à pourvoir
 D'après le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, près d'un travailleur agricole sur quatre au Québec devrait prendre sa retraite d'ici 2025. Quelque 10 600 emplois agricoles risquent de ne pas être pourvus au Québec dans sept ans, selon l'organisme fédéral. Celui-ci souligne que le taux de roulement au Québec est plus élevé que la moyenne canadienne. À ce sujet, des conseillers en ressources humaines contactés par

En 2014, 3 300 postes n'ont pas été pourvus au Québec en agriculture, ce qui a coûté 116 M\$ au secteur.
 Source: Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

La Terre mentionne que des entreprises agricoles font plus d'efforts pour garder leurs employés et que ça fonctionne. Notons également que diverses campagnes de recrutement sont déployées ici et là au Québec. L'organisme Place aux jeunes en région a d'ailleurs réussi à faire intégrer 981 jeunes de la ville vers des municipalités rurales pour qu'ils y travaillent.²⁶⁶

L'UPA adopte son plan agricole



THIERRY LARIVIÈRE

tlariviere@la.cer.ca

@LariviereT

L'Union des producteurs agricoles dispose maintenant d'un « plan agricole » qu'elle compte proposer pour la future politique bioalimentaire du Québec et qui regroupe ses principales demandes. Le but du plan est de hausser de 30 % la production agricole d'ici 2025 et de créer 59 000 emplois.

Sans long débat, les délégués du Congrès ont approuvé à l'unanimité une série de propositions tirées d'une résolution, qui visent la reconnaissance du secteur agricole comme stratégique pour le développement économique du Québec. En plus du plan, l'UPA demande au gouvernement du Québec de rendre disponibles les « budgets nécessaires » afin de répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs du secteur agricole.

Le plan est basé sur le modèle que le Sommet sur l'alimentation a choisi de privilégier et qui cible les entrepreneurs agricoles, les consommateurs et l'industrie alimentaire.



Entrepreneurs agricoles et pêcheurs

Le plan demande de favoriser les investissements à la ferme grâce à un appui de 250 M\$ sur cinq ans selon une évaluation de 2014 effectuée par le Groupe de travail sur la sécurité du revenu. L'idée est de soutenir les entreprises afin qu'elles s'adaptent aux exigences de bien-être animal et d'environnement.

De plus, l'UPA veut qu'un cadre réglementaire raisonné et qu'un plan d'action en agroenvironnement sur 10 ans soient adoptés. Elle demande également la reconnaissance des services écologiques assurés par les agriculteurs.

La résolution vise aussi à bonifier les programmes de gestion des risques en fonction des réalités régionales, des types d'entreprises et de la relève.

Enfin, les producteurs demandent au gouvernement de mieux protéger le territoire agricole et de faciliter l'accès aux terres. Il s'agit notamment de soutenir les activités légitimes en leur conférant une immunité, de freiner l'accaparement des terres, de lever le moratoire sur les superficies en culture et de mettre en place un régime de taxation foncière agricole et forestière « équitable ».



Industrie alimentaire

Pour l'industrie, le plan de l'UPA demande d'adopter une politique de développement des filières établies et en émergence en bonifiant notamment les stratégies sectorielles et les budgets en recherche et en innovation. Le plan veut aussi valoriser la mise en marché collective.



Consommateurs

Du point de vue des consommateurs, le plan agricole propose de favoriser l'achat local, notamment en adoptant une politique d'achat des produits d'ici pour les institutions, d'accroître la disponibilité des denrées québécoises sur les tablettes, d'ap-

VERS UNE FUTURE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE

Nos représentants étaient optimistes au sortir du Sommet sur l'alimentation tenu le 17 novembre à Québec qui, rappelons-le, doit déboucher sur une nouvelle politique bioalimentaire au printemps 2018. Le gouvernement a proposé les cibles de croissance ambitieuses suivantes dans tous les segments de marché d'ici 2025 :

- Porter à 15 G\$ les investissements privés et publics des secteurs de la production, de la capture et de la transformation;
 - Ajouter 10 G\$ de contenu québécois dans les produits alimentaires achetés chez nous pour le faire passer à 34 G\$;
 - Porter à 14 G\$ les exportations bioalimentaires, soit 6 G\$ de plus que pour la période 2006-2015;
 - Doubler les superficies en production biologique.
- « Notre agriculture est performante et la demande alimentaire continue d'augmenter. Pour saisir encore plus d'opportunités sur les marchés, il est primordial d'offrir à nos entreprises agricoles de bons outils », a indiqué Marcel Groleau, faisant notamment référence à un soutien accru à l'investissement, à un véritable horizon de stabilité et à une action coordonnée entre les ministères concernés.

UN IMPORTANT TRAVAIL DE PRÉPARATION

Préalablement à cet événement, l'Union avait organisé le 1^{er} novembre un webinaire portant sur les principaux enjeux agricoles liés à l'adoption d'une politique bioalimentaire québécoise, soit les enjeux territoriaux, économiques et environnementaux. Animé par Mané-Ève Jarvior, cet atelier réunissait Karel Mayrand, directeur de la Fondation David Suzuki pour le Québec et l'Atlantique et président de Réalité climatique Canada, Daniel-Merrier Gouin, agroéconomiste et professeur à l'Université Laval, Sidney Ribaux, cofondateur et directeur

général d'Équitarre, Marcel Groleau, président de l'Union, et Michèle Lalancette, présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec. Plus de 300 personnes ont assisté en direct à ce webinaire ou l'ont visionné en différé.

L'Union a également déposé à la fin du mois d'octobre un plan agricole en réponse aux enjeux qui avaient été soulevés lors des trois rencontres préparatoires au Sommet du 17 novembre. En voici les grandes lignes.

Pour répondre aux attentes des consommateurs

- Favoriser l'achat local : politique institutionnel, augmentation de l'offre de produits sur les tablettes, développement des marchés locaux et appui à Aliments du Québec;
- Soutenir les programmes de salubrité et de traçabilité;
- Protéger les ressources et assurer le bien-être animal;
- Accroître les investissements visant le développement de la production biologique.

Pour soutenir notre agriculture

- Appuyer les investissements à la ferme pour faire face aux nouveaux enjeux de l'environnement et du bien-être animal;
- Se donner un plan d'action concerté en agroenvironnement sur un horizon de 10 ans, soit une démarche collaborative de tous les acteurs concernés menant à des actions concrètes sur le terrain;
- Alléger les contraintes administratives liées à la réglementation;
- Améliorer les programmes de gestion des risques et les adapter en fonction des régions, des différents types d'entreprises et des besoins de la relève;
- Assurer la protection du territoire et des activités agricoles;
- Freiner le phénomène d'accaparement des terres;
- Doter le Québec d'un régime de taxation foncière agricole et forestière équitable;
- Soutenir la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole.

Pour développer le plein potentiel de l'industrie alimentaire

- Adopter une politique de soutien au développement des filières de production;
- Bonifier les stratégies sectorielles telles que recherche et innovation, formation de la main-d'œuvre et accès aux marchés;
- Valoriser et défendre tous les outils de mise en marché collective, incluant la gestion de l'offre, et en assurer la pérennité. x

ET ENVIRONNEMENT

Les demandes à nos gouvernements en matière d'aménagement du territoire

- Protéger le territoire agricole en ne cédant pas aux pressions du monde municipal lors de demandes visant l'implantation d'autres usages en zone verte ou la limitation d'activités agricoles légitimes;
- Maintenir le niveau de compétence de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et lui fournir les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses mandats;
- Freiner l'accapement des terres par les sociétés d'investissement et réclamer le retrait de la Caisse de dépôt et placement du Québec de Paragea;
- Donner aux milieux municipaux et agricoles les moyens d'assurer la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole;
- Légiférer afin que les règles en matière d'aménagement ainsi que de protection du territoire et des activités agricoles soient prises en compte lors de l'implantation d'un aérodrôme ou d'une piste d'atterrissage.

Les demandes au ministère de l'Environnement

- Modifier le Règlement sur les exploitations agricoles pour que la mise en culture de nouvelles terres soit autorisée partout au Québec et réviser les dispositions relatives aux limites d'épandage en automne;
- Appuyer les nouvelles initiatives pour protéger les milieux humides et hydriques et les espèces fauniques par la sensibilisation, l'éducation et les mesures incitatives avant d'imposer des contraintes réglementaires;
- Gérer l'utilisation de pesticides jugés plus à risque par le biais des plans agroenvironnementaux de fertilisation, plutôt que d'exiger une prescription particulière avec justification;
- Augmenter le budget du Programme Prime Vert et bonifier les mesures visant la réduction de la pollution diffuse;
- Exempter les secteurs agricoles et forestiers de la tarification du carbone.

Travail auprès de nos municipalités locales et MRC pour :

- ne pas compromettre la viabilité des entreprises d'élevage se conformant aux nouvelles normes de bien-être animal;
- favoriser une coexistence de l'agriculture et de la faune durable dans le littoral ainsi que le maintien des superficies en culture;
- faire comprendre à tous l'importance de réaliser des travaux d'entretien des cours d'eau en milieu rural.

PROGRAMMES ET POLITIQUES AGRICOLES

Au regard des programmes, on demande :

- d'appliquer de façon cohérente le Programme de crédit de taxes foncières agricoles afin de limiter le transfert du fardeau fiscal aux seules entreprises agricoles;
- d'établir des solutions durables en matière de fiscalité foncière agricole et forestière susceptibles de créer un environnement fiscal plus équitable et compétitif;
- de financer les travaux de révision de la norme biologique du Canada, qui doivent être réalisés d'ici 2020;
- de recourir le Programme de développement sectoriel et le Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés;
- d'augmenter les budgets du Programme de drainage et de chaulage pour répondre aux besoins des agriculteurs, selon leur région, incluant ceux des acériculteurs;
- de bonifier les budgets dédiés aux services-conseils agricoles, incluant le Programme services-conseils, afin d'étendre leur utilisation à un plus grand nombre d'entreprises.

Au regard des politiques agricoles, on demande :

- de révoquer l'enregistrement de la luzerne génériquement modifiée;
- de mieux encadrer la pratique d'une agriculture de proximité par des règles adaptées de biosécurité, de salubrité et de traçabilité;
- d'avoir accès à des services vétérinaires partout au Québec;
- d'interdire les activités d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures en zone agricole;
- de limiter les dommages causés par la faune.

CIRCUITS COURTS

Un rapport favorable à la production hors quota

MARTIN MÉNARD
mmenard@laterre.ca

Une étude publiée le 9 janvier apporte sa contribution au débat sur la production hors quota. Elle souligne la volonté des producteurs en circuits courts de produire du lait, des œufs et de la volaille à petite échelle pour leurs clients sans être obligés d'acheter des quotas de production.

L'étude de 170 pages du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) rappelle que le système de gestion de l'offre fait l'objet de diverses critiques concernant sa capacité à offrir des produits différenciés.

Les productions agricoles à petite échelle pourraient répondre à cette demande, mais seraient bloquées par le coût des quotas, indiquent les auteurs à la lumière de la revue de littérature qu'ils ont effectuée.

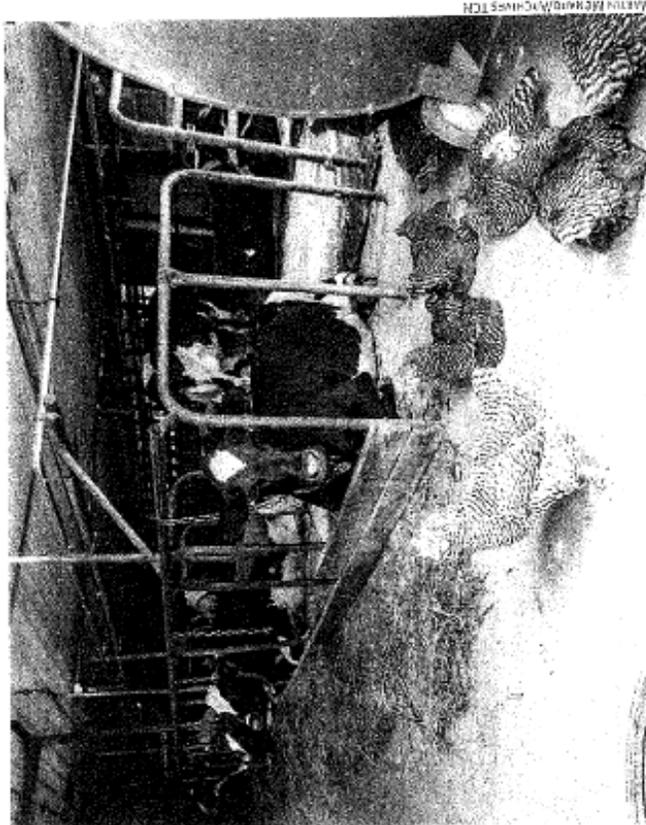
Un sondage réalisé dans le cadre de l'étude menée auprès de 346 agriculteurs œuvrant en circuit court montre que près de 85 % d'entre eux croient que l'augmentation de la production sans quota aurait un impact positif sur la pérennité des petites fermes. De ces répondants, 125 souhaitent élever des poulets, 102 désirent produire des dindons et 38 aimeraient pouvoir produire du lait de vache. Certains volumes de production hors quota sont présentement permis (voir le tableau), mais ils seraient insuffisants pour rentabiliser les investissements dans des infrastructures d'élevage, rapporte l'étude.

Conflits d'intérêts

Les auteurs soulèvent la présence potentielle de conflits d'intérêts chez les détenteurs de quotas, qui sont aussi ceux qui gèrent les règles de transfert et d'émission de quotas au sein des offices. Malgré une ouverture pour de nouveaux agriculteurs, * force est de constater que les producteurs en place

Réactions

Appelés à réagir, les Producteurs de lait du Québec (PLQ) ont indiqué à *La Terre* avoir amorcé des discussions avec des producteurs qui réclament une production de lait sans quota. « Nous sommes ouverts, mais nous leur avons demandé de préciser comment ce type de production pourrait être viable et rentable », explique le relationniste des PLQ, François Dumontier. Ce



Un sondage mené par le CIRANO montre que 38 répondants ont formulé le souhait de produire du lait de vache sans détenir de quota de production.

Limites de production autorisée sans quota au Québec et en Alberta

	POULETS	POULES	DINDES	VACHES LAITIÈRES
Québec	100	99	25	Aucun volume autorisé
Alberta	2 000	300	300	Moins de 50 litres par jour

La réglementation québécoise rend les fermes moins compétitives

MARTIN MÉNARD

mmenard@laterre.ca

Pour la conseillère en gestion Dominik Desrosiers, il est clair que la réalisation d'études d'impact environnemental désavantage les entreprises québécoises, et pas seulement en raison de leur coût considérable. En effet, les délais nécessaires à l'obtention des autorisations retardent la croissance des entreprises et les privent de revenus, et font augmenter les coûts de construction et les frais de financement, surtout en cette période de hausse des taux d'intérêt. L'agronome assure que certaines exploitations laitières qu'elle a visitées aux États-Unis étaient loin d'avoir une telle facture environnementale.

En Chaudière-Appalaches, le producteur de bovins Jules Côté est plus catégorique. « On comprend très bien que pour une ferme familiale, ça n'a pas de bon sens de déboursier plus de 125 000 \$ pour une étude d'impact environnemental, de conformer nos lieux d'élevage, de peser notre fumier, de remplir tous les registres... Surtout quand les producteurs des autres provinces et des États-Unis n'ont pas à subir toute cette réglementation », dit M. Côté, qui attend depuis des années l'aboutissement de ses démarches pour obtenir son certificat d'autorisation dans le cadre du REEIE actuel.

Diviser son entreprise

L'ingénieur Yves Choinière dresse un constat semblable. « Les entreprises qui désirent prendre de l'expansion séparent leur exploitation en deux

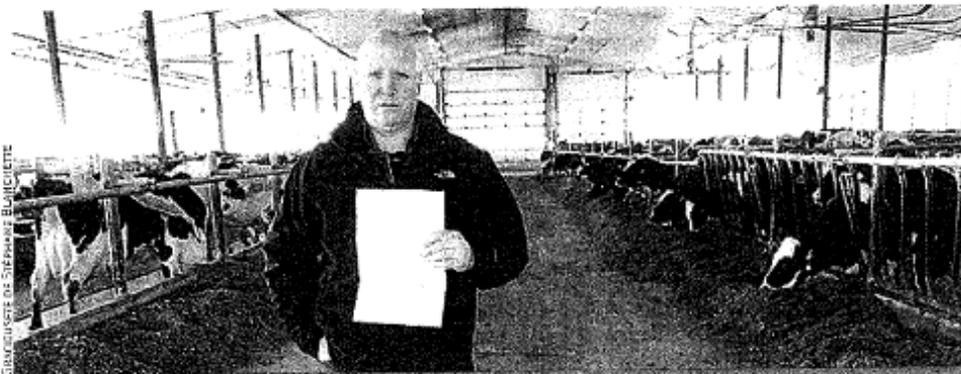
sites distincts. Ça fait deux systèmes d'entreposage du fumier, deux dispositifs d'approvisionnement en eau et en moulée, deux sites à excaver, etc. Ce sont des coûts énormes! Des coûts que des producteurs d'autres provinces n'ont pas », souligne le copropriétaire d'une importante firme de génie-conseil qui réalise des projets agricoles au Québec et en Ontario.

Afin d'assurer la croissance de son entreprise, le producteur de lait Stéphane Blanchette a acheté une deuxième ferme pour élever ses animaux de remplacement. « Un deuxième site, ça gonfle mes coûts de production de 5 à 6 % comparativement à tout avoir sur un même site. Mais c'est ça, le Québec », ironise-t-il.

L'ingénieur Yves Choinière soulève également un paradoxe intéressant. Lorsque les propriétaires optent pour plusieurs petits sites d'élevage, ils ne peuvent rentabiliser l'utilisation de technologies qui ont un impact positif sur l'environnement, comme les séparateurs de lisier et les biodigesteurs anaérobies. »

« On voit que l'Ontario est prêt à augmenter sa production, alors que nous autres, au Québec, on s'enfarge dans les règlements. »

*– Stéphane Blanchette,
producteur de lait*



Après deux ans et demi de démarches et près de 35 000 \$ en frais d'honoraires de professionnels, Stéphane Blanchette vient d'obtenir le certificat d'autorisation lui permettant de passer de 350 à 599 unités animales. « Ça ne finissait plus. Le ministère de l'Environnement nous a demandé de justifier 65 points; du gossage de virgules », résume le producteur laitier de Saint-Charles-sur-Richelieu, en Montérégie.

Les agrandissements seront soumis aux règles environnementales les plus strictes

Si Québec va de l'avant avec son projet de règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, plusieurs fermes de production animale qui désirent prendre de l'expansion devront se soumettre au même règlement environnemental que des projets industriels comme l'exploitation d'hydrocarbures, l'activité minière et la gestion de déchets radioactifs. Des centaines de milliers de dollars sont en jeu.



MARTIN MÉNARD

mmenard@latterre.ca
[f @menard.journaliste](https://www.facebook.com/menard.journaliste)

« C'est carrément une mesure abusive qui ne tient pas compte de la réalité. Si on n'avait aucune exigence environnementale, je comprendrais. Mais le secteur agricole est, au contraire, déjà très réglementé et très supervisé », fulmine Michel Daigle, président du comité de mise en marché des bovillons d'abattage des Producteurs de bovins du Québec (PBQ). Il indique que si le nouveau règlement entre bel et bien en vigueur le 23 mars prochain, une ferme de bovins de boucherie de taille moyenne qui détient un peu plus de 1 500 bovillons en inventaire et qui voudra prendre de l'expansion devra procéder à une étude d'impact environnemental pouvant entraîner des coûts de plus 150 000 \$. « Ce sera un énorme gaspillage de temps et d'argent », dénonce M. Daigle, lui-même éleveur en Montérégie.

Le lieu d'élevage

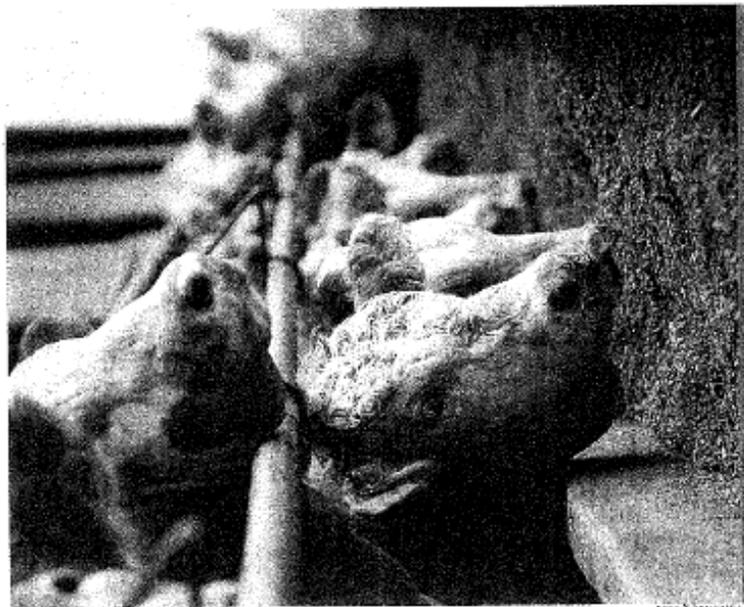
Jusqu'à maintenant, seuls les projets qui dépassent 600 UA dans un même bâtiment devaient être assujetties au REEIE. Certains avaient donc décidé de construire un nouveau bâtiment à côté du premier pour accroître leur nombre d'animaux. Dans la nouvelle version du règlement qui est proposée, tous les bâtiments à moins de 150 mètres l'un de l'autre ou partageant un même ouvrage de stockage des déjections seront considérés comme un seul et même lieu d'élevage (voir le schéma).

À Tingwick, au Centre-du-Québec, le producteur laitier Yves Roux est impliqué dans ce processus depuis 2013. Les propriétaires de la Ferme Roulante demandent les autorisations environnementales nécessaires pour traire jusqu'à 1 400 vaches sur un même site. « Ce sont des questionnaires inimaginables à remplir et plusieurs centaines de milliers de dollars qu'on paye en honoraires professionnels et autres pour faire avancer cette étude d'impact. Disons qu'on n'aurait jamais pensé que ce serait si long, mais je pense qu'on arrive au bout du processus », dit-il. La démarche est sérieuse. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient d'ailleurs, jusqu'au 9 mars prochain, une période d'information et de consultation sur le dossier de la Ferme Roulante.

Depuis l'entrée en vigueur du REEIE, le 30 décembre 1980, neuf entreprises agricoles se sont risquées à accroître leurs activités pour être assujetties au règlement, dont la Ferme Roulante. L'Union des producteurs agricoles (UPA) estime maintenant que plus d'une centaine d'exploitations seront contraintes par ce règlement dès qu'une augmentation du cheptel sera considérée. Elles seront gelées à leur niveau actuel puisqu'elles se retrouvent déjà avec des installations au-delà du seuil de 600 UA.

Avec la collaboration de Julie Mercier et Thierry Larivière

Que pensez-vous du nouveau Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement?



Le projet de modifications au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (REEIE) fait actuellement l'objet d'une consultation publique qui se terminera en février.

TERRES

De nouveaux grands acheteurs de terres apparaissent



THIERRY LARIVIÈRE

tlariviere@la-terre.ca

Twitter: @LariviereT

Une nouvelle compilation des transactions de terres agricoles de 2006 à 2016 effectuée pour le compte du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) fait ressortir plusieurs nouveaux grands acquéreurs de terres au Québec.

La liste des 10 plus grands acheteurs sur 10 ans, dont *La Terre* a obtenu copie, a été compilée par une firme mandatée par le ministère qui a remis son rapport en mai dernier. Les données ont ensuite été transmises à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) qui ne s'est pas repenchée sur l'accaparement des terres depuis ce temps.

Nouveaux acheteurs

Sur les 10 plus grands acheteurs, 8 n'étaient pas nommés dans la compilation effectuée en 2016 par l'Union des producteurs agricoles (UPA) avec les données de GDL Crédit Ressource de 2009 à 2016. On peut donc voir que l'activité des acheteurs évolue dans le temps. « Il serait plus facile pour le gouvernement de consolider toute l'information dans un seul registre », a d'ailleurs commenté Patrice Juneau, porte-parole de l'UPA, qui précise qu'un portrait « exhaustif » de la situation permettrait de vraiment savoir qui sont les acheteurs les plus actifs.

Le plus grand acquéreur de la nouvelle compilation (voir tableau 1) a été la Société en commandite Terres d'espérance (Groupe Dallaire), qui a acheté les terres des Sœurs de la Charité à Québec pour 39 M\$ vers la fin de 2014. Sans surprise, le deuxième plus gros acheteur est Pangea Terres Agricoles. Le troisième est Immeubles Maval. Notons tout de même que le nombre d'hectares achetés par Pangea varie de 2 530 ha sur 10 ans (MAPAQ) à 4 612 ha sur 7 ans (compilation UPA – tableau 2).



La Montérégie est la région qui a connu le plus grand nombre de transactions de terres de 2006 à 2016, soit 4 953 pour un total de 1,7 G\$.

lée par l'UPA sur 7 ans, et certains de leurs achats font sourciller. Comme ceux de 9212-7133 inc., un holding de Québec, qui a mis la main sur 89 hectares pour 15 M\$, soit une moyenne de 153 000 \$ par hectare. Gestion D.U.B., de Mirabel, un promoteur et constructeur de maisons, a payé 106 000 \$ en moyenne par hectare. La Corporation financière Alpha est possédée en majorité par la Fiducie familiale Dallaire, et n'est donc pas sans lien avec la Société en commandite Terres d'espérance du Groupe Dallaire, qui a payé 184 000 \$ l'hectare en moyenne. Finalement, Lotissement Olympia, un holding de Québec, a déboursé 144 000 \$ l'hectare en moyenne pour ses achats de terres.

La copie obtenue par *La Terre* contenait aussi la compilation des transactions par région et par année pour la période de 10 ans. Une liste de toutes les transactions de 2016 était aussi jointe aux données, mais il s'agissait d'un document PDF. Dans ce format, il est impossible de faire des recherches par nom, par région, par montant ou avec une autre variable. ■

Plus de 100 000 \$ l'hectare

Dans le tableau du MAPAQ sur 10 ans, on retrouve des acheteurs qui n'étaient pas dans la liste compi-

» Que pensez-vous du fait que certains acheteurs paient plus de 100 000 \$ pour un hectare de terre agricole?

tcn@laterre.ca

1 • Dix plus grands acheteurs, de 2006 à 2016, selon le mandataire du MAPAQ

Nom	Nbre. de transactions	Superficie totale acquise	Valeur totale
Société en commandite Terres d'espérance	1	210 ha	39 M\$
Pangea Terres Agricoles	34	2 530 ha	32 M\$
Immeubles Maval	12	1 179 ha	22 M\$
9212-7133 Québec inc.	7	89 ha	15 M\$
Gestion D.U.B.	4	129 ha	14 M\$
Marcel Brouillard	3	584 ha	11 M\$
Ferme Promat	2	382 ha	10 M\$
Corporation financière Alpha	6	283 ha	7,3 M\$
Les projets et immeubles SM	1	596 ha	6,5 M\$
Lotissement Olympia	2	45 ha	6,4 M\$

Note : Classement basé sur la valeur des acquisitions.

2 • Dix plus grands acheteurs, de 2009 à 2016, selon l'UPA

Nom	Superficie totale acquise	Valeur totale
Entreprises Fabien Fontaine	3 379 ha	33 M\$
Pangea Terres Agricoles	4 612 ha	31 M\$
Entreprises Mario Côté	2 676 ha	25 M\$
Immeubles Maval	1 462 ha	25 M\$
Banque Nationale du Canada	2 304 ha	5,5 M\$
Entreprises Éric Dubé	1 688 ha	4,5 M\$
Ferme 20-100	414 ha	3,9 M\$
Ferme Gérard Renaud	2 755 ha	6,7 M\$
9223-7346 Québec inc.	1 802 ha	4,9 M\$
Entreprise J.F.M. Masse	2 002 ha	4,9 M\$

Source : Données fournies par l'UPA

FORÊT

La FTQ achète 25 000 hectares au Maine

MARTIN MÉNARD
mmenard@latame.ca

Gestion Solifor inc., une société de gestion d'actifs forestiers créée par le Fonds de solidarité FTQ, vient de mettre la main sur 25 000 hectares de forêt au Maine; une transaction évaluée à 36 M\$. « Il y a 8 millions de mètres cubes de bois qui entrent au Québec chaque année pour alimenter les usines. Ce type d'acquisition nous permet de sécuriser et de consolider des volumes de bois nécessaires à l'industrie québécoise », explique le président Raynald Ariat.

Au-delà de la matière ligneuse, la transaction en sol américain inclut des érablières en production totalisant 500 000 entaillies.

Achat à long terme

Depuis 2007, Gestion Solifor a acheté 200 000 hectares de forêts privées, dont 75 % se trouvent au Québec et 25 % au Maine. Le dirigeant assure que cette transaction n'a rien de spéculatif,

même s'il doit générer un rendement financier. « Ce qu'on fait n'a rien à voir avec les particuliers qui achètent des lots de 40 hectares et qui les revendent. On achète des lots de 10 000 hectares et plus. » Les terres du Maine que Gestion Solifor vient d'acquérir appartenaient d'ailleurs à une société d'Atlanta qui les avait elle-même achetées d'une compagnie québécoise en 2002.

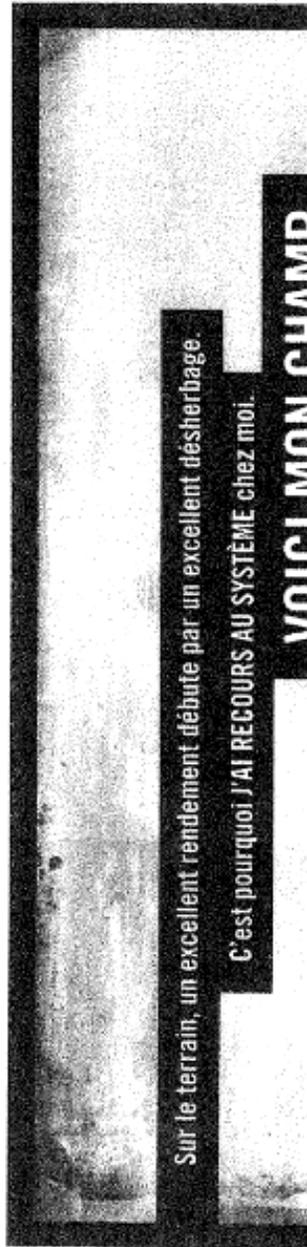
Fait intéressant, M. Ariat mentionne que l'exploitation forestière au nord-ouest du Maine a été développée par des Québécois. Encore aujourd'hui, des

entrepreneurs forestiers d'ici y effectuent les travaux sylvicoles. Gestion Solifor dit embaucher des entrepreneurs majoritairement québécois pour effectuer les travaux dans ses forêts du Maine.

Gestion Solifor compte parmi les plus grands propriétaires de forêt sous gestion privée avec Domtar et la Seigneurie de Beauport. Le plus grand propriétaire est Investissement Québec, qui possède plus de 450 000 hectares de forêt en Haute-Mauricie et en Gaspésie. am



Le Fonds de solidarité FTQ, par le biais de sa société Gestion Solifor inc., vient de mettre la main sur 25 000 hectares de forêt au Maine.



Sur le terrain, un excellent rendement débute par un excellent désherbage.

C'est pourquoi J'AI RECOURS AU SYSTÈME chez moi.

VOICI MON CHAMP

MA FORÊT N'APPARTIENT PAS À L'ÉTAT

Les exigences de la population pour protéger le couvert forestier sont croissantes et, pour y répondre, les autorités provinciales et municipales adoptent des réglementations environnementales de plus en plus sévères pour les 134 000 propriétaires forestiers québécois. Qui peut être contre la protection des habitats d'espèces menacées, la conservation des milieux humides, le maintien de la qualité des cours d'eau ou la préservation des paysages forestiers?

Cependant, plusieurs oublient qu'une large part de cette responsabilité repose sur les épaules de chacun des propriétaires forestiers qui doivent prendre individuellement des décisions de gestion éclairées et assumer les coûts associés au respect de ces réglementations. Certains oublient que ces milieux appartiennent à des gens.

Pour éviter un ressac des propriétaires de ces milieux naturels devant vivre avec de nouvelles contraintes, les réglementations doivent être accompagnées de mesures incitatives, éducatives et compensatoires. Concrètement, les autorités doivent mettre en œuvre :

- une réglementation adaptée au risque environnemental de l'intervention dans un milieu naturel. Une récolte partielle d'arbres dans une érablière ou

la récolte d'une plantation d'épinettes de quelques hectares n'ont pas le même impact environnemental que la construction d'une autoroute ou d'un développement de résidences secondaires dans un milieu forestier;

- un programme d'éducation à l'intention des propriétaires forestiers. Comment protéger un élément quand on ignore sa présence, sa délimitation ou sa valeur sur notre propriété? Pour y arriver, le réseau de conseillers forestiers déjà à l'œuvre sur le terrain peut être davantage mis à profit;
- un programme de soutien financier pour restaurer et protéger des milieux naturels dégradés. Avec un soutien adéquat, de nombreux propriétaires forestiers se porteront volontaires pour restaurer et protéger un secteur de leur propriété;
- un programme d'indemnisation pour les propriétaires qui subissent une contrainte réglementaire dépassant un seuil raisonnable. Si la jurisprudence autorise l'imposition de réglementations empiétant sur le droit de propriété, elle impose également le droit d'être financièrement indemnisé lorsque celles-ci dépassent une certaine limite.

Selon mon expérience, si l'un de ces quatre éléments est absent, l'acceptabilité d'un nouveau règlement sera difficile à obtenir chez les propriétaires forestiers. Cela créera une polarisation du débat. Les groupes environnementaux ont donc un intérêt évident à travailler avec les organisations de propriétaires forestiers pour tenter d'obtenir ces mesures auprès du gouvernement. Cet appel est d'autant plus pressant que les ministères et les municipalités concernés semblent prioriser l'adoption de nouvelles réglementations plutôt que l'accompagnement professionnel et les mesures incitatives. 📌



PIERRE-MAURICE GAGNON
PRODUCTEUR ET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

BOIS

« Mon dernier grand combat » – André Roy, Estrie



Pierre-Yvon Bégin/CN

André Roy, président du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec.

PIERRE-YVON BÉGIN
pybegin@lasartre.ca

SHERBROOKE — André Roy n'en peut plus. Écœuré de voir les intermédiaires s'enrichir sur le dos des producteurs forestiers, le président du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec veut implanter un nouveau plan conjoint dans le secteur du bois de sciage résineux.

« C'est mon dernier grand combat », a-t-il indiqué à *La Terre*. Celui-ci a profité de

la récente assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA-Estrie pour demander le soutien des producteurs. Le Syndicat a réservé le Centre de foires de Sherbrooke pour tenir une assemblée de consultation le jeudi 9 novembre.

« On a des opposants, convient André Roy. L'argent va dans les poches de tout le monde, sauf celles des producteurs forestiers. » Faut-il de plan conjoint, ajoute ce dernier, les transporteurs, entrepreneurs et propriétaires de scieries « font la loi ».

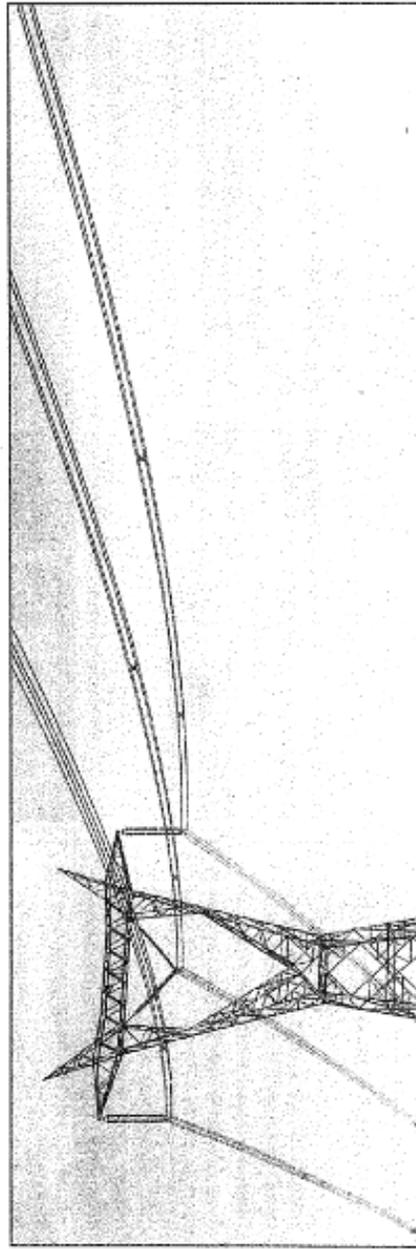
André Roy note que six autres syndicats forestiers au Québec disposent d'un plan conjoint dans le bois de sciage. Cette mise en marché collective, souligne-t-il, leur permet de vendre leur bois à des prix « bien supérieurs aux nôtres ». Il mentionne que le prix payé aux producteurs est aujourd'hui « égal à ce qu'on touchait il y a 20 ans ».

« On veut faire le ménage, mettre de l'ordre, ajoute-t-il. On veut négocier le transport et les prix. »

Rappelons que le Syndicat compte pas moins de 12 000 propriétaires forestiers sur son territoire, dont 3 000 produisent du bois sur une base régulière. Depuis 1994, dit André Roy, le règlement sur le plan conjoint permet aux producteurs forestiers d'en organiser la mise en marché.

Soutien de la Fédération

Pierre-Maurice Gagnon, président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, « se réjouit » de l'initiative du Syndicat. Celui qui a toujours trempé dans la « potion » syndicale, comme Obélix, estime que les producteurs en sortiront gagnants. « Quand tu t'organises collectivement, a-t-il déclaré, tu vas nécessairement en chercher plus. Lorsque tu n'occupes pas



ESSAI À LA FERME

La recette du jardin forestier rentable

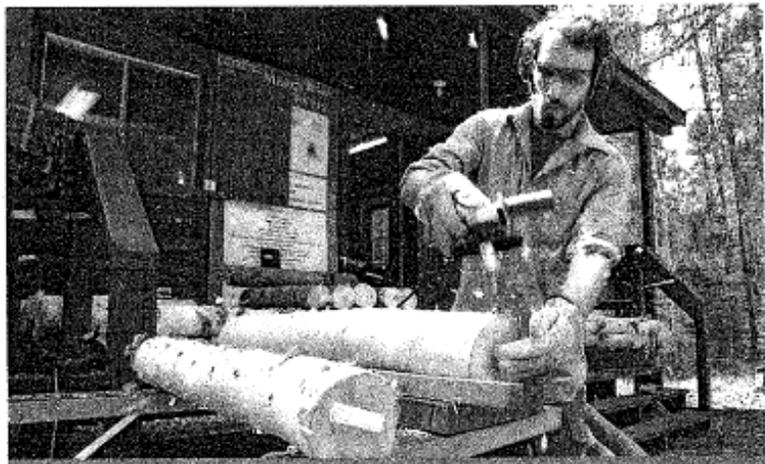


Saguenay-Lac-Saint-Jean

GUILLAUME ROYCorrespondant régional
redaction@laterre.ca

ALMA — Envie de lancer une entreprise en misant sur la culture des produits forestiers non ligneux (PFNL) de la forêt boréale? Agrinova a réalisé une étude sur le sujet pour être en mesure de choisir les bonnes plantes et de rentabiliser les investissements.

« En plus de valoriser le territoire forestier et agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce projet a pour but de développer un meilleur approvisionnement pour certaines espèces en demande, mais où la cueillette n'est pas



Seulement 7 % des billes de bois inoculées avec des champignons ont produit des pleurotes, mais la culture sur paille s'est avérée beaucoup plus intéressante.

Une vingtaine d'espèces ont été testées lors de cette étude, dont l'amélanchier, l'argousier, l'aronia, le céleri sauvage (livèche), les pleurotes, les strophaires rouge vin, l'hydraste, le sureau, le noisetier, l'achillée millefeuille, la menthe du Canada, l'if, la monarde, le ginseng, les shiitakes et le safran.

assez abondante », explique François Tremblay, biologiste chez Agrinova, qui a monté un projet de recherche pour mettre à l'essai différents modèles agroforestiers. L'objectif : tester 15 PFNL sur 20 sites au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour en évaluer la rentabilité potentielle, dont cinq sur des terres publiques.

Dans le cadre de ce projet, 500 000 \$ ont été investis pour consolider l'approvisionnement de plantes et de champignons à fort potentiel de commercialisation.

Richard Côté pilote l'une des 15 entreprises privées qui ont par-

ticipé au projet. En 2016, il a transplanté entre les rangs de son verger des aronias, des amélanchiers, des sureaux, des noisetiers, des argousiers et d'autres arbustes fruitiers, ainsi que de la menthe sauvage et de la monarde. « Au lieu de faire une monoculture, je préfère travailler avec des plantes qui s'entraident », mentionne l'horticulteur de Chambord.

Potentiel confirmé

Pour connaître les meilleures techniques d'implantation de ces espèces, quatre différents aménagements ont été testés dans des vergers et des milieux forestiers.

Finalement, les trois plantes ayant démontré le plus grand potentiel sont l'achillée millefeuille (890 kg/ha), la monarde (2 889 kg/ha) et la menthe du Canada (2 145 kg/ha) dans des cultures intercalaires,

Du côté des champignons, les résultats démontrent qu'il est préférable de faire pousser des pleurotes sur de la paille déposée sur un trou creusé dans le sol et recouvert de carton ou de géotextile, plutôt que sur des bûches, car seulement 7 % d'entre elles en ont produit.

Pour les arbustes fruitiers, les grands champions ont été les argousiers et les aronias, même si les baies de ces derniers étaient très appréciées des cerfs et des orignaux, souligne le chercheur. Les plantes aromatiques comme la menthe sauvage et la monarde étaient très efficaces pour les repousser. « Pour exploiter le marché des huiles essentielles, il faut toutefois sélectionner des variétés qui possèdent des caractéristiques ciblées par les acheteurs », note François Tremblay, qui publiera les résultats finaux de l'étude au début de 2018.

Le céleri sauvage, les orties, le safran, le ginseng et les ifs se sont aussi bien comportés, sans toutefois produire de

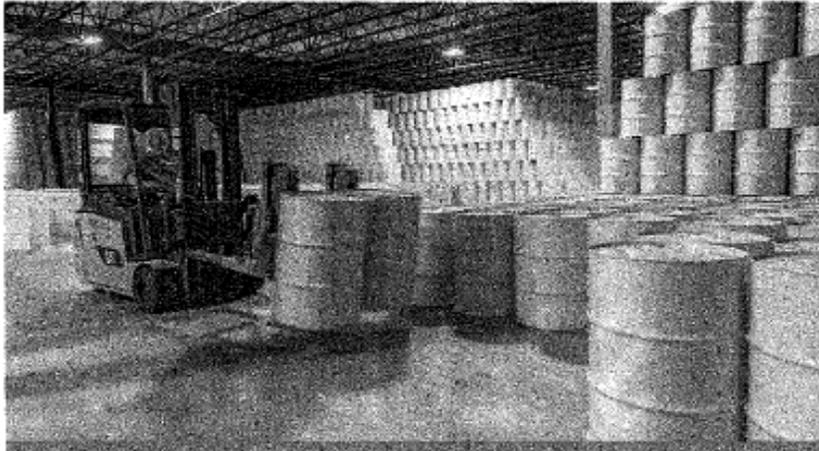
500 ENCANS
500 ENCANS

ENCANS BRETON

VENTE PAR ENCAN
FERME RÉJEAN FOURNIER

Propriété de Réjean Fournier
1172, 12e Rang à Ste-Agathe-de-Lotbinière G8S 2A0
télé : 418 589-2227 Jullienne ou 418 589-2271 Réjean

JEUDI 25 JANVIER 2018 À 11 H 30



La réserve stratégique de sirop d'érable à Laurierville.

Les acériculteurs ne manquent pas d'ambition

PIERRE-YVON BÉGIN

pybegin@laterre.ca

LÉVIS — Serge Beaulieu avait promis une planification stratégique « ambitieuse ». Le président de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ), réélu par acclamation pour un 6^e mandat, a tenu parole. D'ici 2023, les acériculteurs sont invités à porter leur production de sirop d'érable de 152 à 185 millions de livres.

« On veut être reconnu comme la référence mondiale pour la valorisation et la mise en marché collective des produits de l'érable », a-t-il déclaré lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de son organisation le 23 novembre, à Lévis. Au chapitre des ventes, la Fédération entend accroître son volume de 66 % et son chiffre d'affaires de 63 %.

Ce nouveau plan stratégique a été accueilli avec satisfaction par le ministre de l'Agriculture du Québec, Laurent Lessard. Celui-ci a reconnu « l'ambition » des acériculteurs, y voyant un lien avec sa prochaine politique agricole.

Il dit aussi vouloir trouver « un véhicule financier approprié » pour aider à financer la réserve stratégique de sirop d'érable. Le ministre croit également que le « génie québécois » permettra de valoriser le goût unique de l'or blond. « On ne travaillera pas à essayer de masquer le goût », a-t-il averti.

Sirop industriel

Les délégués ont d'ailleurs voté majoritairement en faveur d'une proposition demandant d'intégrer des tests de dépistage du goût de bourgeon dans le processus actuel de classement. Ils ont également convenu d'exclure la production de sirop industriel dans le calcul du volet croissance de leur contingent. Ce type de sirop constitue aujourd'hui près du quart de la réserve stratégique, soit 22 millions de livres. De plus, les délégués ont accepté de rehausser le seuil de déclenchement du volet croissance de 95 à 105 %, tout en conservant une possibilité de croissance maximale de 25 % par année.

Plus de détails sur l'AGA de la FPAQ dans la prochaine édition. ■■



185 millions de livres

La production visée en 2023

ÉRABLE

Les ventes d'eau d'érable pourraient quadrupler



PIERRE-YVON BÉGIN

pybegin@laterre.ca
@PierreYvonBgin

ORMSTOWN — Il n'y a pas que les ventes de sirop d'érable qui sont à la hausse, elles qui ont dépassé 117 millions de livres au cours de la dernière année. L'eau d'érable est en voie de connaître un envol spectaculaire. Les ventes de cette eau rafraîchissante pourraient en effet bondir à plus de quatre millions de litres cette année.

« On n'avait jamais vendu plus d'un million de litres par année jusqu'ici », jubile le président de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, Serge Beaulieu. Celui-ci a annoncé cette heureuse progression le 22 janvier, alors qu'il inaugurait sa tournée annuelle des différents syndicats régionaux.

Rappelons que cette tournée se terminera par l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Fédération, qui a été déplacée aux 29 et 30 mai, à Lévis. Auparavant, l'AGA avait lieu en novembre. Le changement de date s'explique par la volonté de faire correspondre l'année fiscale avec la saison de récolte.



Récemment primé, le jus à l'érable et aux fruits d'Anti Plus est un exemple des produits à base d'eau d'érable offerts sur le marché.

La Fédération dit être bien préparée pour affronter la croissance de la demande d'eau d'érable. Selon le responsable du dossier, Dan Plamadeala, de six à dix producteurs devraient pouvoir être en mesure de combler la demande concernant les quatre millions de litres requis ou leur équivalent. Depuis l'an dernier, du concentré d'eau d'érable est également livré, notamment à titre d'ingrédient dans le secteur des jus. Le procédé de stérilisation de cette eau a été découvert après sept ans

de recherches, ce qui a permis d'em-bouteiller et de vendre de l'eau d'érable pour la première fois en 2013.

Serge Beaulieu explique cet engouement pour l'eau d'érable en raison du « momentum » pour les produits santé. Un gros joueur de l'industrie aurait également l'intention de multiplier ses achats. Le président rappelle aussi que la nouvelle maîtresse de Montréal, Valérie Plante, a manifesté la volonté de bannir les boissons gazeuses des lieux publics de l'île de Montréal.

Le 24 janvier, l'entreprise Anti Plus s'est d'ailleurs vu attribuer une mention spéciale du jury des prix Dux pour son nouveau jus à l'érable et aux fruits. Depuis juin dernier, la compagnie propose des formats de près de 300 ml d'eau d'érable avec du citron, du melon d'eau et des canneberges sous la marque A+ Superfruit.

« C'est une boisson 100 % naturelle, à la fois hydratante et rafraîchissante pour les 7 à 77 ans », indique le président fondateur de l'entreprise, Thierry Houillon. Celui-ci révèle que ce type de breuvage a nécessité 18 mois de travaux. ■

Québec promet d'évaluer le potentiel acéricole

PIERRE-YVON BÉGIN

pybegin@laterre.ca

Le potentiel de développement du sirop d'érable en terrain privé et public sera connu d'ici le printemps 2018.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Luc Blanchette, aurait promis à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) d'effectuer cet inventaire au cours des prochains mois. Serge Beaulieu, président de l'organisme, estime que la connaissance de ce potentiel est essentielle au développement de son secteur.

« Il est connu aux États-Unis, mais pas au Québec. Le ministre m'a dit que ça serait fait pour le printemps, en terre publique et privée », rapporte Serge Beaulieu.

Le cabinet du ministre Blanchette n'était pas en mesure de confirmer cette information au moment

où le journal allait être mis sous presse. Notons que le ministre devait visiter l'entrepôt qui abrite la réserve stratégique de sirop d'érable vendredi dernier.

La FPAQ a d'ailleurs tenu récemment une journée portes ouvertes à son entrepôt de Laurierville, où est disposée la réserve nationale de 100 millions de livres de sirop d'érable.

« Les producteurs étaient contents de voir ça, confie Serge Beaulieu. Ils ne s'imaginent pas ce que représente autant de sirop. »

Le secrétaire parlementaire du ministre fédéral de l'Agriculture, Jean-Claude Poissant, et le député de Mégantic-L'Érable, Luc Berthold, ont pris part à cette visite.

Par ailleurs, les discussions se poursuivent afin d'amener les gouvernements de Québec et d'Ottawa à soutenir financièrement cette réserve stratégique.

Les parties seraient en train de concrétiser une entente de principe. ■■



Plus de 550 personnes ont visité récemment l'entrepôt de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, qui abrite la réserve stratégique de sirop d'érable.

Les marchés publics ont le vent dans les voiles



MARTIN MÉNARD

mmenard@l'atere.ca
[f @menardjournaliste](https://www.facebook.com/menardjournaliste)

SAINT-LAMBERT — L'intérêt grandissant des consommateurs pour des aliments locaux, de qualité et originaux accroît littéralement la popularité des marchés fermiers du Québec. En 2016, les ventes qui y ont été réalisées ont atteint plus de 500 M\$, un bond colossal si l'on considère qu'elles se situaient à près de 300 M\$ il y a 10 ans, selon l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ).

Le nombre de marchés a également fortement augmenté, passant d'une centaine en 2012 à 150 cette année, précise Diane Séguin, présidente de l'AMPQ.

Populaires

À Limoilou, en banlieue de Québec, le marché public est vite devenu un succès, attirant en moyenne 2 800 personnes par dimanche l'an dernier. « On doit maintenant refuser des producteurs », affirme le président du marché, Olivier Tremblay. Il souligne les résultats d'un sondage faisant de cet endroit l'un des lieux de vente les plus appréciés des habitants du quartier.

Le Marché public de Deschambault rencontre également un succès croissant. Les ventes de l'ensemble des producteurs qui y disposent leurs étals ont augmenté de 15 % à 30 % ces dernières années. Même constat en Estrie, où le Marché de Compton, malgré son

ventes connaissent une hausse de 20 à 25 % chaque année. L'achalandage est super bon et nous croyons encore réussir à l'augmenter », mentionne Sonia Quirion, directrice du marché.

Les plus récents chiffres du ministère de l'Agriculture révèlent que 1 300 entreprises agricoles ont vendu leurs produits dans les marchés publics en 2015.

Briser l'isolement

À Sainte-Catherine-de-Hatley, trois agricultrices ont profité de la tendance pour mettre en place un tout nouveau marché fermier. « On voulait faire connaître nos producteurs et créer un marché spécialisé dans les produits biologiques et naturels », dit Michelle Boutin, qui fabrique des savons avec du lait provenant des vaches de son conjoint. Elle affirme qu'après quelques semaines, l'achalandage est déjà plus élevé que prévu. « Le fait de se réunir chaque dimanche brise également l'isolement à la ferme et crée un esprit de famille entre producteurs. On a hâte au dimanche matin! » ajoute Mme Boutin.

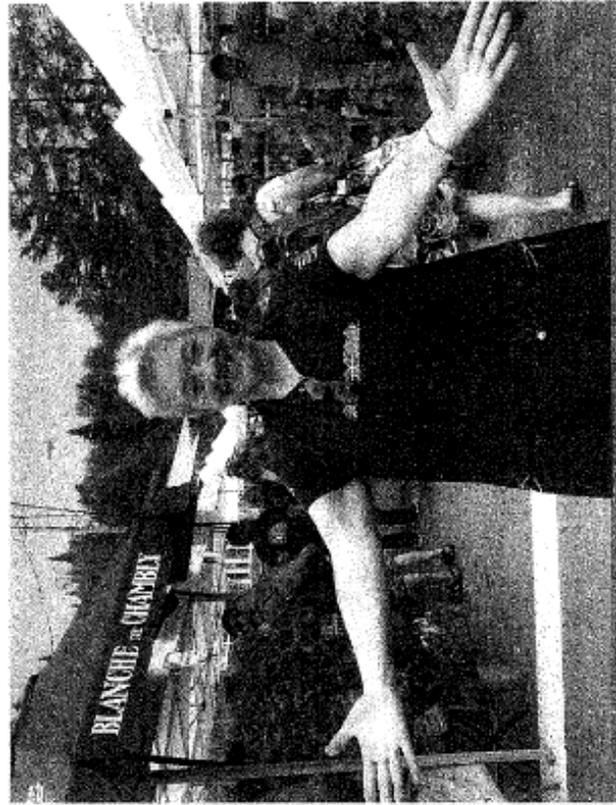
Des succès aussi

Diane Séguin estime que 5 % des marchés éprouvent actuellement des difficultés.

Belœil a cessé ses activités l'an dernier. Le Marché public de Longueuil, malgré des investissements de plus de 10 M\$, sera encore déficitaire cette année. « Nous sommes situés dans un endroit où le bassin de population ne peut pas se rendre au marché à pied. Si nous voulons que nos commerces fassent de meilleures ventes et si nous désirons augmenter notre taux d'occupation, il faudrait aller chercher de 15 à 20 M\$ de ventes qui sont présentement réalisées

↳ Que pensez-vous de l'intérêt des consommateurs pour les produits locaux ?

tcm@l'atere.ca



La présidente de l'AMPQ, Diane Séguin, constate avec fierté que la majorité des marchés affichent un bon bilan. Elle fait remarquer que leur succès repose bien souvent

Il y a des règles, même au marché!

La vente d'aliments dans un marché public est soumise à une variété de règlements. En voici un aperçu et pour plus de détails, consultez le www.mapaq.gouv.qc.ca.



Posséder, dans certains cas, un permis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);



Se conformer, dans certains cas, à la réglementation encadrant l'hygiène et la salubrité alimentaires;



Vendre des viandes provenant exclusivement d'un animal issu d'un abattoir sous inspection permanente de compétence fédérale ou provinciale ou titulaire d'un permis provincial ou d'un agrément fédéral;



S'assurer que tout produit conditionné destiné à la vente porte les inscriptions nécessaires (liste des ingrédients, allergènes alimentaires, poids, etc.);



Inscrire la provenance des fruits et légumes frais (produits du Québec, d'Ontario, etc.).

« C'est clair qu'il y a un manque important »

— Richard Lehoux, président de la FQM

PIERRE-YVON BÉGIN
pybeghin@laterre.ca

Richard Lehoux n'y va pas par quatre chemins. Pour le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), toutes les régions du Québec sont plus ou moins bien desservies par Internet haute vitesse ou la téléphonie cellulaire.

« C'est clair qu'il y a un manque important », a-t-il déclaré au cours d'une entrevue téléphonique avec *La Terre*.

Le déploiement de ces nouvelles technologies, affirme-t-il, est prioritaire pour l'ensemble des maires. Le développement économique du Québec passe par celui des régions, souligne-t-il, et celui-ci ne peut se concrétiser sans Internet haute vitesse. Pas une entreprise ne va accepter aujourd'hui de s'installer dans un parc industriel en région sans ce service.

« Dans les entreprises agricoles, donne-t-il pour exemple, Internet a un impact important. En production laitière, des gens ont fait l'installation de robots de traite, mais ne sont pas capables de laisser l'entreprise parce que la connexion ne se fait pas avec le téléphone cellulaire. »

Les membres d'un comité spécial de la FQM ont d'ailleurs tenu deux rencontres avec la direction d'Hydro-Québec. Richard Lehoux dit avoir perçu

« une écoute et une sensibilité » de la part de son nouveau président, David Murray. Pour la FQM, le déploiement de la fibre optique constitue la pierre angulaire de l'essor économique du Québec. À son avis, ce service public est aujourd'hui

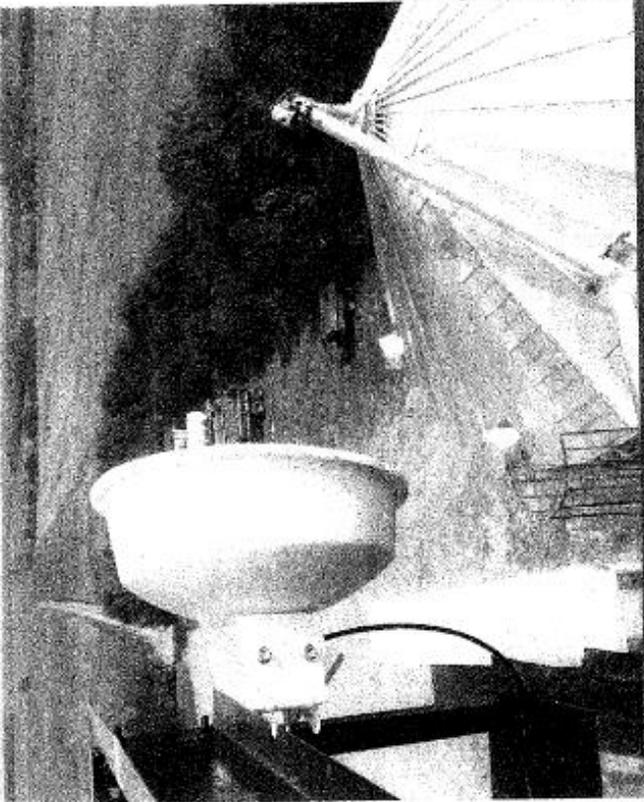
aussi essentiel que l'électricité, un modèle dont on devrait s'inspirer.

« Il y a un réseau d'Hydro-Québec et il y a des poteaux partout au Québec », souligne Richard Lehoux. Il y voit un moyen simple et rapide

d'étendre la fibre optique à un coût abordable, « une tarification pensée en fonction de la réalité des régions et de leur faible densité de population. Le président de la Fédération rappelle

que des entreprises privées ont profité de subventions pour offrir le service, ce qu'elles ont fait « là où c'est payant ». « Peut-être que le CRIC [Conseil de la

radiodiffusion et des télécommunications canadiennes], suggère-t-il fortement, pourrait resserrer la vis. Même si c'est moins payant, il pourrait obliger les compagnies à donner un service de



Pour plusieurs, le service Internet est aujourd'hui aussi essentiel que l'électricité.

qualité égal partout au Québec. »

Richard Lehoux dénonce les disparités du service Internet, même à l'intérieur d'une même région, par exemple à proximité d'un centre urbain. S'il se réjouit des 100 M\$ annoncés par Québec pour étendre le réseau, il constate qu'il s'agit d'une goutte dans l'océan des besoins. Il cite l'exemple du projet en cours de réalisation de la MRC de Matawinie, qui nécessite à lui seul

Le Triangle des Bermudes... du Web



JULIE MERCIER

jumercier@laterre.ca
@jumercierTCN

Les opérations courantes des entreprises agricoles dont l'accès à Internet est déficient s'en trouvent souvent affectés. Le producteur laitier Peter Boersen, qui vit dans un véritable Triangle des Bermudes du Web, témoigne.

Le chemin Churchill, premier rang à l'ouest de l'autoroute 55, entre Drummondville et Sherbrooke, constitue un désert du cyberspace. « J'ai tout essayé : Xplornet, Rogers, Bell, une soucoupe à 1 000 \$... J'ai essayé les boosters [suramplificateurs], les hubs [concentrateurs]. Il n'y a rien qui fonctionne », affirme Peter Boersen, copropriétaire de la Ferme Glyntstages. À haute vitesse, son réseau tourne d'un à deux mégabits/seconde (Mb/s) « Il y a des journées où ça ne rentre absolument pas. C'est vraiment décourageant. »

Même le réseau cellulaire s'avère vacillant dans ce secteur de la municipalité du Canton de Melbourne, dans le Val-Saint-François. « Pourtant, on ne demeure pas loin des grands centres. On est sur le bord de l'autoroute 55, entre Drummondville et Sherbrooke. De chez nous, on voit presque le McDo, où il y a la haute vitesse », constate M. Boersen. Ce dernier habite à environ 500 mètres à vol d'oiseau des tours de télécommunication et de la fin de la ligne haute vitesse. Ses voisins du chemin Churchill,

où l'on compte sept maisons sur un kilomètre, vivent la même chose. « Dans le rang, c'est le *dial-up* », déplore-t-il. M. Boersen est également directeur des services techniques, Centre-du-Québec – Estrie pour Valacta. Dans son travail, il constate que « des producteurs n'ont pas d'accès à Internet à la ferme parce que ça coupe et que ça ne vaut pas la peine ».

Patience

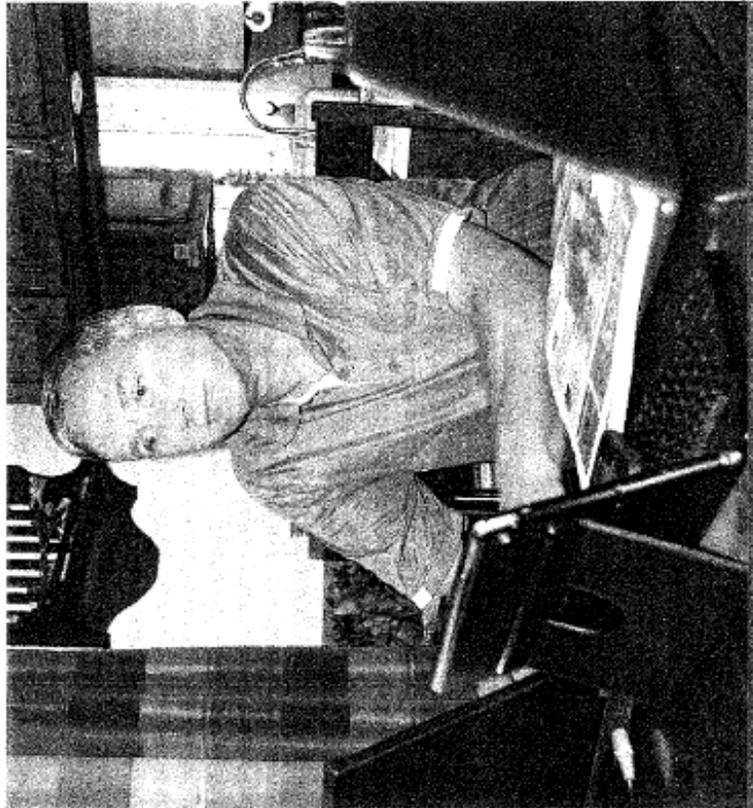
Cet accès erratique pose problème dans le quotidien du producteur de lait. « Les enregistrements en ligne à Holstein Canada, c'est lent. À Agri-Traçabilité Québec, on appelle parce que ça va plus vite », illustre M. Boersen. Même consulter les prévisions météo demande une bonne dose de patience! L'éleveur hésite aussi à faire des transactions bancaires en ligne pour des questions de protection de ses renseignements personnels. « Quand tu perds le réseau, tu ne fermes pas la page de façon sécuritaire », note-t-il.

M. Boersen pourrait régler son problème pour la modique somme de... 6 600 \$. La solution proposée prévoit l'installation de plusieurs antennes sur le silo de la ferme, le garage et la maison pour obtenir la haute vitesse à 80 Mb/s. « Je suis assez écœuré que des fois, j'ai envie de payer », conclut-il. ■■

➔ **Que pensez-vous des solutions informatiques pour l'accès à Internet?**

tcn@laterre.ca

L'accès à Internet s'avère difficile même pour des gens qui aperçoivent la tour de télécommunication de leur résidence.



Chez Peter Boersen, l'envoi d'une seule photo par courrier électronique peut prendre plusieurs minutes.

Le télécopieur a toujours la cote

JULIE MERCIER

jmercier@latterie.ca

Plusieurs organismes qui entretiennent des liens informatiques avec les agriculteurs constatent que certains tardent à prendre le virage technologique. Problèmes d'accès à Internet ou vieilles habitudes bien ancrées? *La Terre* a tenté de faire le point.

« Les producteurs utilisent encore énormément le fax », témoigne Yves Clavel, du Système de recueil et de diffusion de l'information (SRDI), aux Producteurs de grains du Québec (PGQ). Les deux tiers des transmissions au SRDI se font par télécopieur. M. Clavel note que pour ces producteurs, il est souvent plus pratique de procéder de cette manière. « Quand on parle avec eux, on comprend que c'est plus une habitude qu'autre chose », affirme-t-il. Dans certains cas, le manque d'habileté derrière le clavier peut expliquer ce choix. M. Clavel remarque cependant que le formulaire de transmission en ligne est de plus en plus utilisé. Pour éviter les problèmes, son organisation a porté une attention particulière à l'interface de son système. « Nous avons

optimisé très fortement la visualisation des pages sur Internet pour que ce soit rapide », assure-t-il.

De son côté, Agri-Traçabilité Québec (ATQ), qui gère l'identification permanente et la traçabilité dans la province, a dû améliorer son système informatique pour mieux répondre à la basse vitesse. L'organisme reçoit quotidiennement les données d'identification des animaux de la part des éleveurs. Au cours de l'exercice 2016-2017, environ le tiers des déclarations envoyées par les producteurs ovins et bovins l'ont été par téléphone et télécopieur. Le service à la clientèle d'ATQ compte d'ailleurs 20 personnes pour traiter ces transmissions à l'aide de la bonne vieille ligne téléphonique.

Le directeur des technologies de l'information, Marc Sourdif, note tout de même une augmentation des transferts électroniques. Ce mode d'envoi des données réduit considérablement le risque d'erreur.

Progrès

À Valacta, spécialiste des données de production laitière, le directeur informatique George Clyde évalue à vue de nez qu'environ 80 % des clients sont

connectés à Internet. Au cours des 10 dernières années, M. Clyde a vu une augmentation importante des producteurs branchés. « Les téléphones intelligents, les connexions cellulaires, tout le monde est en train de se convertir à Internet. Au cours des 10 dernières années, M. Clyde a vu une augmentation importante des producteurs branchés. « Les téléphones intelligents, les connexions cellulaires, tout le monde est en train de se convertir à Internet. »

plus de 3 300 000

déclarations transmises à ATQ

15%

des transmissions par téléphone et télécopieur chez ATQ (producteurs et intervenants)

plus de 45 400

appels reçus chez ATQ

Source : Rapport annuel ATQ 2016-2017

« VII SE TAIT TRAITER DE DINOSAURES, mais les ondes ne se rendent pas »

— Jocelyne Bergeron-Pinard, productrice



MYRIAM LAPLANTE EL HAÏLI

myriam.laplante@laterre.ca
@myriamlaplanteE

Réseaux vétustes, infrastructures déployées selon les axes routiers et faible densité de population constituent, encore aujourd'hui, un frein au développement du Québec numérique rural. Et les producteurs agricoles en font les frais.

« Médiocre », c'est le terme utilisé par Jocelyne Bergeron-Pinard pour décrire sa connexion Internet. « [Dès que tu veux] suivre une conférence [en ligne], oubliée ça, se désole la productrice de Saint-Georges-de-Windsor en Estrie. Ça rentre pendant une minute, ça prend une pause de 20 secondes... » Elle fait partie des 340 000 foyers québécois qui n'ont toujours pas accès à Internet ou dont la connexion laisse à désirer. Pénalisant pour une ferme qui cherche à améliorer son efficacité et ses rendements.

Infrastructures

Comme dans bien des entreprises agricoles, ni le câble ni la fibre optique ne se rendent chez Mme Bergeron-Pinard. L'accès Internet par satellite s'avère la seule solution. Or, constate Guillaume Desjardins, propriétaire de l'entreprise Géomatique agricole, les réseaux Internet

en place sont vétustes et datent d'une dizaine d'années. Les antennes actuelles utilisent des fréquences peu portuses de 2,4 GHz, alors que les nouvelles emploient des fréquences de 5 GHz qui permettent de transférer une plus grande quantité d'information.

Aussi, selon l'expert, « la qualité d'Internet suit les axes routiers », le service étant supérieur sur les routes reliant les municipalités. Pour se rendre à la ferme, le signal est ensuite divisé entre le nombre d'abonnés. « Plus il y a de monde sur ces réseaux wifi, plus la vitesse est divisée », explique simplement M. Desjardins.

Impacts

Les agriculteurs mal desservis ne peuvent installer des caméras de surveillance ou faire affaire avec des services Web comme les plateformes de comptabilité en ligne. « C'est là que ça devient vraiment long et désagréable », ajoute M. Desjardins.

L'autre particularité propre aux producteurs, c'est qu'ils n'ont pas seulement besoin d'Internet dans leur résidence, mais aussi dans la cour du garage, dans l'étable, etc., ce qui, selon les fournisseurs, les obligerait à posséder plusieurs comptes. M. Desjardins, qui s'est spécialisé dans la redistribution d'Internet dans les exploitations agricoles, leur propose de regrouper tous leurs bâtiments sur un seul compte Internet. Ses solutions? Interconnecter les bâtiments par un câble lorsque la distance le permet (300 pieds maximum) et poser des antennes sur chaque bâtiment lorsque les distances sont plus grandes.



Si sa connexion le lui permettait, Jocelyne Bergeron-Pinard se ferait installer un système de caméras de surveillance.

Enfin, les producteurs peuvent aussi utiliser, sans le savoir, des pièces d'équipements vétustes, comme les routeurs. « Il y a de petits gains à faire, avance M. Desjardins, mais ce n'est certainement pas la faute [des équipements domestiques] si le producteur n'a pas un bon Internet. C'est vraiment une question d'infrastructures. »

Enjeux d'industrie

La faible densité de population n'incite pas non plus les grands fournisseurs à développer les infrastructures nécessaires. « Si nous ne sommes pas en mesure d'élaborer une analyse de rentabilité pour

requièrent donc d'avoir des partenaires », indique la porte-parole de Bell, Marie-Ève Francoeur. De son côté, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a aussi indiqué à *La Terre* qu'un effort de collaboration entre les gouvernements provinciaux, fédéral et le secteur privé sera nécessaire pour atteindre les vitesses de connexions cibles visées par le CRTC.

Mme Bergeron-Pinard est on ne peut plus d'accord. « Peut-être que d'ici l'an 3000, ça va arriver [ici] », dit-elle à la blague. ■■■

✉ **Avez-vous de l'information à ce sujet?**

ecn@laterre.ca // 450 679-8683, poste 7776

SOLIDARITÉ agricole

UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Estrie
L'Union des producteurs agricoles



Février
2018
Vol. 31, n° 1

Profitons des promesses d'un printemps politique



François Bourassa, président

J'espère que l'entrée en 2018 s'est faite dans le bonheur et la chaleur malgré le vent et le froid du début de janvier. Heureusement, les journées rallongent et la chaleur est à nos portes. Ne désespérez pas. Les quatre saisons existent encore malgré les changements climatiques.

En agriculture et en agroalimentaire, l'année 2018 s'annonce prometteuse. D'abord, souvenons-nous qu'une politique bioalimentaire québécoise est en train de prendre forme. À la lumière de la récente préoccupation des gouvernants pour la ruralité et la gestion de l'occupation des territoires, la période préélectorale suggère que les promesses seront généreuses.

Profitons de cette lancée pour développer nos entreprises et pour susciter des engagements pour la région notamment en ce qui concerne la fiscalité agricole; l'année 2018 doit nous amener des pistes de solutions. L'attente a été suffisamment longue.

transpacifique, qui devrait être signé en mars, offre davantage de possibilités pour le bœuf, le porc, et le sirop d'érable bien qu'un risque plane toujours sur les productions sous gestion de l'offre (GO). Le Canada doit demeurer ferme et protéger la GO tout comme il se dit inflexible en matière culturelle.

Dans l'opinion publique, les grands projets et les grandes entreprises sont bien visibles et valorisés. Toutefois, dans la vraie vie, 100 entreprises agricoles investissant chacune 100 000 \$ créent davantage d'emplois et de richesses. Pourquoi sont-elles trop souvent invisibles? Il est pourtant bien connu que les entreprises comptant moins de cinq employés demeurent plus longtemps en affaires et sont moins enclines à déménager.

Notre défi consiste à sensibiliser les élus et les décideurs à cette réalité. Vos représentants au sein de l'Union ne manqueront pas de s'atteler à cette tâche. En tant qu'électeurs, vous pouvez aussi passer le message aux candidats.

Promouvoir les idées porteuses via les réseaux sociaux et dans votre entourage est aussi fort utile. Suivez-nous sur la page Facebook de la Fédération de l'UPA-Estrie. Nous sommes aussi présents sur Twitter et Instagram. C'est aussi ça, faire partie de la recette!

SOLIDARITE agricole

UPA
POUVOIR NOURRIER
POUVOIR GRANDIR
Estrie
L'Union des producteurs agricoles



Novembre
2017
Vol. 30, n° 5

Un tout est toujours plus grand que la somme de ses parties



François Bourassa, président

En un an, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, au figuré comme au propre. La clémence du mois de septembre était nécessaire et plus que bienvenue.

Les régions voisines ont été frappées par des vents violents accompagnés de grêle et de pluies torrentielles. À l'inverse, l'est de la province a manqué de précipitations provoquant un manque de fourrages. Ces

conditions extrêmes deviennent de plus en plus fréquentes. Des pressions sont faites auprès de la Financière agricole du Québec afin d'obtenir des programmes d'assurance-récolte et de sécurité du revenu qui répondent aux besoins occasionnés par ces nouvelles réalités.

Malgré l'augmentation des recettes agricoles, la rentabilité demeure difficile et les investissements requis - pour la mise à niveau des installations dans toutes les productions - nécessitent des programmes des deux paliers de gouvernement. À la suite du Sommet sur l'alimentation du 17 novembre, le gouvernement provincial devrait se doter d'une politique bioalimentaire. Le gouvernement fédéral consulte lui aussi l'industrie pour mettre en place une politique alimentaire canadienne. Dans les deux cas, il est plus que temps d'avoir une vision claire et de mettre l'argent nécessaire pour la réaliser.

La loi 122 qui accorde plus de pouvoirs et de responsabilités aux municipalités nous oblige à être plus vigilants. Même si l'élaboration des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) nous a rapprochés de ce palier et a démontré l'importance économique de l'agriculture, beaucoup de travail reste à accomplir afin que nourrir le monde soit reconnu au même titre que les autres secteurs économiques. C'était l'un de mes objectifs des huit dernières années.

On peut certainement sentir une amélioration, mais le réflexe n'est pas encore répandu.

Les objectifs que nous poursuivons pour l'année qui commence sont notamment : d'obtenir un règlement sur le fonds du programme de crédit de taxes foncières agricoles; de surveiller les législations concernant les milieux humides en faisant en sorte de protéger les producteurs autant que leur environnement; d'obtenir le droit d'accroître les superficies en culture, de terminer les deux PDZA qui sont toujours en cours puis de participer activement à leur mise en œuvre dans les sept MRC de l'Estrie.

Il faudra aussi offrir les réponses adéquates aux perceptions des consommateurs préoccupés par le bien-être animal, l'utilisation des pesticides et les OGM.

La solidarité entre producteurs et la recherche d'appuis de partenaires vont être nécessaires pour obtenir des résultats et contribuer à valoriser notre profession.

Je remercie toutes les productrices et tous les producteurs pour leur appui; surtout ceux qui s'impliquent pour représenter leurs pairs. Merci à Lynne Martel-Bégin, vice-présidente, et aux membres du conseil exécutif. Coup de chapeau à tous les employés de la Fédération pour leur professionnalisme et leur dévouement. Les recherches et la préparation de documents facilitent la tâche des élus. Finalement, merci à Diane Lacroix, c'est toujours agréable de relever des défis en ta compagnie. **On fait TOUTES et TOUTS partie de la recette!**

François Bourassa



SOLIDARITE AGRICOLE
 1000, rue du Président-Kennedy, suite 200
 1100, rue de la Grande-Gravelle, suite 200
 4376, route 138, St-Jovite, Québec, QC J0L 2A0
 379, rue 2400, Cap-Saint-Jacques, Montréal
 Québec (418) 346-6905
 www.upa.qc.ca
 Directeur général: François Bourassa
 Téléphone: (418) 346-6905 ext. 4000
 Directeur adjoint: (418) 346-6905 ext. 4001
 Service à la clientèle: (418) 346-6905 ext. 4002

ESPACES PUBLICITAIRES
 Demandez nos tarifs
ANNONCEZ VOS ACTIVITES
 Valéry Martin 313 346-6905
 v.martin@upa.qc.ca
 Date de parution: 8 décembre 2017
 Date de perçution: 26 décembre 2017

DANS CE NUMÉRO

Retour sur le congrès régional	3
Correctif de taxes foncières	5
Opinion: Miel et néonics	7
Chefs en cavale dans les Cantons	10
Journée sur fermes de petite taille	11

SYNDICALISME AGRICOLE

ASSEMBLÉE RÉGIONALE 2017

ESTRIE



« Deux poids, deux mesures pour l'agriculture »

— François Bourassa

PIERRE-YVON BÉGIN
pybegin@latere.ca

SHERBROOKE — Les producteurs de l'Estrie en ont assez de payer des amendes « démesurées » pour des infractions à la protection de l'environnement. Ils se sentent pénalisés sans égard à leur contribution importante des dernières années. À cela s'ajoute un nouveau concept d'espace de liberté pour les cours d'eau qui pourrait leur faire perdre une bande de 15 mètres en bordure des rivières [voir autre texte].

« La plus grande frustration des producteurs, c'est le "deux poids, deux

mesures" », a expliqué en conférence de presse le président de la Fédération de l'UPA-Estrie, François Bourassa. En marge de la récente AGA de son orga-

nisation, celui-ci a mentionné que les producteurs recevaient des amendes salées « aussitôt que la fosse verse la moindre goutte ». En comparaison, a-t-il dit, une ville comme Sherbrooke

effectue des centaines de déversements d'eaux usées dans les cours d'eau chaque année.

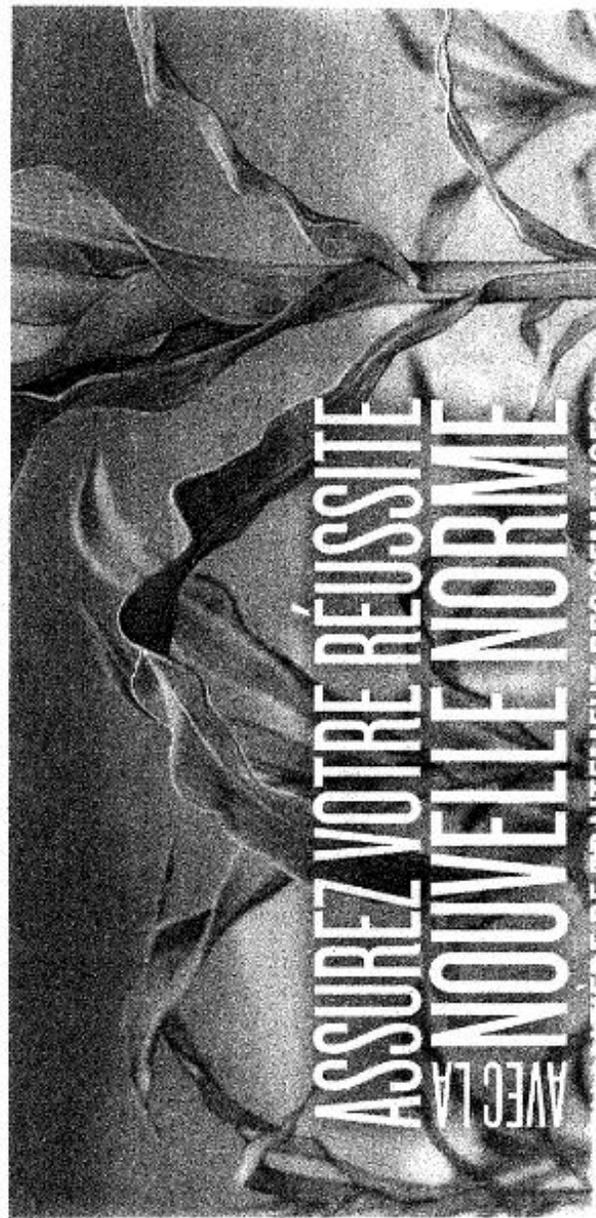
« On ne reconnaît pas tout l'apport des agriculteurs à la protection de l'environnement », a-t-il affirmé, déplorant l'absence de compensations pour leurs efforts. Il a ainsi souligné que les producteurs avalent perdu 20 % de leur super-

ficte en culture ces dernières années. Les délégués ont adopté quelques résolutions afin d'apporter des modifications au Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Ils réclament notamment l'accroissement des superficies en culture et la prolongation de la période d'épandage des engrais de ferme au-delà du 30 septembre. ■■



ERIC YVON ESCOFFIER

—444 paracclamation pour



CUMA et CUMO

Aide financière du MAPAQ pour améliorer la performance de votre entreprise

Christiane Bessette, conseillère aux communications, MAPAQ-Estrie

Tous les producteurs agricoles peuvent dès maintenant bénéficier d'une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour adhérer à une CUMA ou à une CUMO, deux types de coopératives qui ont fait leurs preuves.

CUMA et CUMO : c'est quoi?

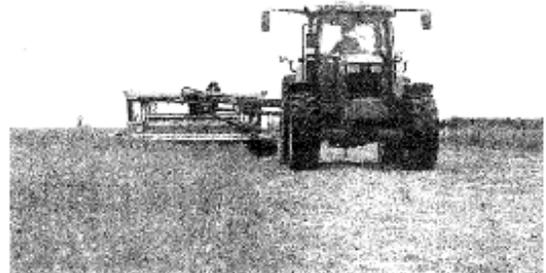
Les CUMA et les CUMO sont des organisations qui contribuent au dynamisme des régions et à la réduction des charges de machinerie et d'équipement. Pour les entrepreneurs qui souhaitent réaliser des économies d'échelle, avoir accès à du matériel récent et efficace ou faire appel à un employé agricole temporaire, ces formules collectives sont toutes désignées.

La formule coopérative de la CUMA permet de maximiser la portée des investissements relatifs au matériel agricole. Elle vise notamment les objectifs suivants :

- Assurer la croissance de l'entreprise, en réduisant les risques financiers;
- Réduire les coûts de production, en partageant le matériel agricole;
- Diminuer la capitalisation en machinerie, en privilégiant les investissements plus productifs;
- Moderniser l'agriculture, en tirant profit d'une mécanisation qui est, certes, nécessaire, mais non pas toujours en propriété individuelle.

Par ailleurs, la CUMO met à la disposition des entreprises agricoles, par le partage, une main-d'œuvre qualifiée et stable. Elle apporte de nombreux avantages, par exemple :

- Partager le salaire et les frais d'administration entre plusieurs entreprises;
- Se décharger des lourdeurs administratives (paperasse, gestion du personnel, etc.);
- Fidéliser un ou des employés;
- Favoriser les échanges, l'entraide, la convivialité et le bon voisinage dans chaque sous-secteur d'activité;
- Améliorer la qualité de vie (remplacement les fins de semaine, durant les vacances, en cas de maladie ou d'imprévu, aide aux travaux, etc.);
- Avoir un service de proximité souple d'utilisation.



Une aide financière bonifiée pour la relève

L'aide financière accordée pour une adhésion à une CUMA ou à une CUMO peut couvrir 50 % des dépenses, jusqu'à concurrence de 1 500 \$. Pour la relève agricole, le taux s'élève à 80 %. L'aide financière s'applique :

- à la partie des quotes-parts (20 %) des droits d'utilisation d'une CUMA;
- aux coûts d'utilisation de la main-d'œuvre d'une CUMO ou d'une coopérative de travail rattachée au domaine agricole.

Soulignons que cette aide financière provient du Programme services-conseils, en vertu de l'entente Canada-Québec *Cultivons l'avenir 2*.

Pour remplir le formulaire d'aide financière, on peut visiter le site Internet du MAPAQ, à l'adresse www.mapaq.gouv.qc.ca/servicesconseils, ou communiquer avec un centre de services du Ministère. Pour obtenir plus d'information, il suffit de communiquer avec le responsable des CUMA et CUMO de la direction régionale du MAPAQ.

Le point sur les abattoirs

Dominique Desautels et Stéphanie Forcier, conseillères à la vie syndicale

L'incendie de l'Abattoir Rousseau survenu il y a quelques semaines a mis en lumière de nombreux enjeux concernant l'abattage en Estrie, notamment pour ce qui touche les plus petits volumes d'animaux ou pour certaines espèces comme le lapin et les productions de niche. Les problèmes déjà présents se sont accentués avec la perte d'un autre abattoir en Estrie, le seul ayant un permis de type B et faisant de l'abattage multiespèce.

Déjà, avant l'incendie de l'Abattoir Rousseau, l'équipe de l'UPA-Estrie, avec le concours du groupe de travail sur les fermes de petite taille, avait déposé un projet-pilote au MAPAQ. Ce dernier a comme objectif d'évaluer la faisabilité, pour les producteurs qui font de la mise en marché en circuit direct, de faire abattre leurs animaux dans un abattoir de proximité pour vendre à la ferme ou au marché public; ce qui est actuellement interdit par la Loi. L'essence de cette requête s'appuie sur le fait qu'un abattoir de proximité peut déjà posséder un comptoir de vente et en demander un deuxième sous certaines conditions.

Bien entendu, cela ne réglerait pas l'ensemble des problèmes, mais un tel projet pourrait permettre aux producteurs qui font de la mise en marché directe aux consommateurs de tirer leur épingle du jeu et de réduire leurs coûts de transport. La première version du projet a été déposée au MAPAQ en 2015 et, malgré plusieurs interventions, dont une rencontre avec la Direction de la santé animale et de l'inspection des aliments, le projet n'a toujours pas vu le jour.

L'incendie de l'Abattoir Rousseau ne pouvait survenir à un pire moment de l'année. Les abattoirs sont au maximum de leur capacité. Des actions ont déjà été entreprises : rencontres avec des députés (fédéral et provincial), comité de travail avec le CLD du Haut-Saint-François, pressions politiques auprès du ministre Lessard et des membres de l'opposition lors du Congrès général de l'UPA de décembre. Ils ont été sensibilisés à la nécessité d'alléger la réglementation existante et au fait que les infrastructures en place ne répondent pas aux besoins de la majorité des producteurs. Dans les semaines à venir, l'UPA-Estrie déposera une demande de financement par l'intermédiaire du PACAR¹ afin de réaliser une étude diagnostique régionale sur l'abattage.

Loin de rester les bras croisés, l'équipe de l'UPA-Estrie tente de trouver des solutions, que ce soit à court, moyen ou long terme. Dans un courriel envoyé aux députés de la région et à la Direction de la santé animale et de l'inspection des aliments, l'UPA-Estrie a exposé un plan de travail et ses revendications :

Court terme :	Obtenir de la Direction de la santé animale et de l'inspection des aliments du MAPAQ un assouplissement ou allègement de leurs règles et de leurs exigences en matière d'abattage. Mettre tout en œuvre pour qu'au moins un abattoir de proximité puisse abattre sous inspection permanente en mutant un inspecteur de l'abattoir Rousseau à un abattoir de proximité.
Moyen terme :	Tenir une rencontre réunissant les députés fédéraux et provinciaux concernés, le MAPAQ, la Direction régionale de la santé animale et de l'inspection des aliments, les MRC et l'UPA afin de mettre tous les intervenants à jour et de se doter d'une vision commune concernant l'offre d'abattage en Estrie.
Moyen-long terme :	Mettre en place le projet-pilote déposé par la Fédération de l'UPA-Estrie auprès du MAPAQ* depuis le printemps 2015.

*Le projet-pilote permettrait aux producteurs de vendre à la ferme et au marché public de la viande abattue dans un abattoir de proximité en indiquant au consommateur que la viande n'a pas été abattue dans un abattoir sous inspection permanente.

¹Programme d'aide à la compétitivité des abattoirs régionaux

Le feu de l'Abattoir Rousseau laisse un vide

L'Abattoir Rousseau, de Lingwick, n'est plus qu'un amas de tôle tordue. Le feu qui a rasé l'établissement le 14 novembre ébranle les éleveurs de l'Estrie et démontre la fragilité du réseau des abattoirs régionaux au Québec.



PIERRE-YVON BÉGIN

pybegin@laterre.ca
 @PierreYvonBgin

« Ce n'est pas croyable, l'impact que cet abattoir avait dans la région », témoigne Marie-Antoine Roy, producteur d'agneaux de Cookshire-Eaton. Cet abattoir multispèce, ajoute-t-il, offrait non seulement la découpe, mais aussi la livraison chez les clients de Montréal. On pouvait même y faire l'abattage halal.

« On avait la chance d'avoir un abattoir de proximité, mentionne-t-il. L'Abattoir Rousseau traitait toutes les espèces : l'agneau, le bœuf, le cerf rouge, le chevreuil en automne et même le porc. Essayez donc de faire abattre deux porcs biologiques pour voir! »

Les appels faits par La Terre aux propriétaires d'abattoirs dans la région lui donnent raison. « Tout le monde est booké par-dessus la tête », lance Gilles Bergeron, de l'Abattoir régional de Coaticook. Son entreprise, dit-il, abat deux jours et demi par semaine et ne dispose pas de la capacité de réfrigération ni du personnel pour en faire plus. Cette année plus que d'habitude, ses installations fonctionnent à plein régime. « Le lendemain de l'incendie [de l'Abattoir Rousseau], le téléphone n'a pas dérangé », rapporte Gilles Bergeron. Il croit que les éle-

veurs estriens n'auront d'autre choix que de s'éloigner jusqu'en Montérégie.

Même son de cloche à l'Abattoir Patrice Desmarais, de Weedon, qui confie qu'il ne peut faire davantage pour les éleveurs à la suite de l'incendie de l'Abattoir Rousseau.



Marie-Antoine Roy

« Ce n'était pas le bon moment pour passer au feu, ajoute François Bourassa. Selon le MAPAQ, il n'y a pas de problème et il y a suffisamment de structures [d'abattage]. J'ai fait le test et j'ai tenté de faire abattre une vache. On m'a dit qu'on allait me recevoir le 28 ou le 29 janvier! »

Projet pilote

Marie-Antoine Roy mentionne que l'Abattoir Rousseau cadrait parfaitement avec la volonté de développer les marchés de proximité au Québec. Depuis deux ans déjà,

les différents intervenants du secteur agroalimentaire travaillent d'ailleurs à mettre en place un projet-pilote destiné à améliorer les structures d'abattage pour la vente en circuits courts.

François Bourassa, président de la Fédération de l'UPA-Estrie, révèle que l'idée a été soumise à l'invitation de l'ex-ministre de l'Agriculture. Le projet, dit-il, se heurte malheureusement au zèle des fonctionnaires.

« Ils acceptent une exigence et ils en remettent deux autres », peste François Bourassa. Celui-ci fait maintenant valoir l'urgence d'agir, pressant le

Donald Rousseau a célébré son 63^e anniversaire sans grand enthousiasme. L'Abattoir Rousseau, de Lingwick, qu'il a patiemment développé au cours de sa vie, est parti en fumée quelques jours plus tôt. Son cœur et sa raison, admet-il, sont déchirés à l'idée de rebâtir. Il évalue la reconstruction à 3 ou 4 M\$ au bas mot.

« Je suis prêt à repartir, mais je ne ferai pas 40 ans », confie-t-il à *La Terre*, fort conscient que la valeur de son bâtiment dépassait de trois ou quatre fois sa couverture d'assurance.

Le ministre de l'Agriculture, Laurent Lessard, dit avoir téléphoné à Donald Rousseau le 23 novembre, convenant qu'un projet de reconstruction de plus de 3 M\$ pose tout un défi. Préoccupé par la situation, il affirme être à la recherche de solutions avec son service d'inspection, tout en souhaitant que de nouveaux abattoirs multispécies soient mis en place.

« Il y a des territoires où c'est catastrophique », a admis Laurent Lessard à *La Terre*, notant au passage que lorsque l'on fait parcourir 700 km à un animal pour le faire abattre, il est difficile de parler d'achat local.

L'Abattoir Rousseau, une entreprise sous inspection provinciale, employait une douzaine de personnes, cinq jours par semaine. Donald Rousseau entrevoyait même l'avenir avec optimisme. Il venait tout juste de passer la commande d'une nouvelle boîte réfrigérée pour équiper son camion de livraison. À la suite de l'incendie, possiblement d'origine électrique, il a aussitôt mis « un stop » à ce projet.

« Je suis rendu à l'étape de faire le nettoyage », ajoute-t-il avec tristesse, précisant qu'il vient de recevoir la visite des inspecteurs de la compagnie d'assurance.

Donald Rousseau se désole aussi pour sa clientèle qui comptait sur ses services, tout spécialement en cette période de l'année. C'est justement la semaine dernière qui devait être la plus occupée de l'année. Un abattoir comme le sien, précise-t-il, n'affiche pas toujours complet, sauf durant trois ou quatre mois à l'automne.

« Tout le monde a besoin de nous autres », dit-il avec déception. ⁵⁰⁵

Trois types de permis d'abattage

Abattoirs de proximité (29 détenteurs de permis)

Anciennement appelés abattoirs de type B, ils ne sont soumis qu'à une inspection de base, c'est-à-dire que l'inspecteur n'est pas présent de façon permanente. Ces établissements ne peuvent offrir leurs produits qu'à leur comptoir de vente au détail directement dans leurs installations. Un producteur qui souhaite faire abattre des animaux à forfait pour sa propre consommation peut retenir les services d'un tel abattoir.

Abattoirs provinciaux (24)

Ces abattoirs de type A sont soumis à une inspection permanente de la part du MAPAQ. La viande transformée par ces usines peut être vendue au détail, à l'intérieur du territoire de la province.

Abattoirs fédéraux (31)

Ces établissements fonctionnent sous l'inspection permanente de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Leur viande peut être distribuée à grande échelle et être exportée à l'extérieur de la province et du pays.

Noté : Certains établissements détiennent aussi un permis provincial d'atelier de préparation, de conditionnement, de transformation pour fins de vente en gros de viandes ou d'aliments carnés. Communément appelés C1, ces permis n'autorisent pas l'abattage.

Le point sur les abattoirs

Dominique Desautels et Stéphanie Forcier, conseillères à la vie syndicale

L'incendie de l'Abattoir Rousseau survenu il y a quelques semaines a mis en lumière de nombreux enjeux concernant l'abattage en Estrie, notamment pour ce qui touche les plus petits volumes d'animaux ou pour certaines espèces comme le lapin et les productions de niche. Les problèmes déjà présents se sont accentués avec la perte d'un autre abattoir en Estrie, le seul ayant un permis de type B et faisant de l'abattage multiespèce.

Déjà, avant l'incendie de l'Abattoir Rousseau, l'équipe de l'UPA-Estrie, avec le concours du groupe de travail sur les fermes de petite taille, avait déposé un projet-pilote au MAPAQ. Ce dernier a comme objectif d'évaluer la faisabilité, pour les producteurs qui font de la mise en marché en circuit direct, de faire abattre leurs animaux dans un abattoir de proximité pour vendre à la ferme ou au marché public; ce qui est actuellement interdit par la Loi. L'essence de cette requête s'appuie sur le fait qu'un abattoir de proximité peut déjà posséder un comptoir de vente et en demander un deuxième sous certaines conditions.

Bien entendu, cela ne réglerait pas l'ensemble des problèmes, mais un tel projet pourrait permettre aux producteurs qui font de la mise en marché directe aux consommateurs de tirer leur épingle du jeu et de réduire leurs coûts de transport. La première version du projet a été déposée au MAPAQ en 2015 et, malgré plusieurs interventions, dont une rencontre avec la Direction de la santé animale et de l'inspection des aliments, le projet n'a toujours pas vu le jour.

L'incendie de l'Abattoir Rousseau ne pouvait survenir à un pire moment de l'année. Les abattoirs sont au maximum de leur capacité. Des actions ont déjà été entreprises : rencontres avec des députés (fédéral et provincial), comité de travail avec le CLD du Haut-Saint-François, pressions politiques auprès du ministre Lessard et des membres de l'opposition lors du Congrès général de l'UPA de décembre. Ils ont été sensibilisés à la nécessité d'alléger la réglementation existante et au fait que les infrastructures en place ne répondent pas aux besoins de la majorité des producteurs. Dans les semaines à venir, l'UPA-Estrie déposera une demande de financement par l'intermédiaire du PACAR¹ afin de réaliser une étude diagnostique régionale sur l'abattage.

Loin de rester les bras croisés, l'équipe de l'UPA-Estrie tente de trouver des solutions, que ce soit à court, moyen ou long terme. Dans un courriel envoyé aux députés de la région et à la Direction de la santé animale et de l'inspection des aliments, l'UPA-Estrie a exposé un plan de travail et ses revendications :

Court terme :	Obtenir de la Direction de la santé animale et de l'inspection des aliments du MAPAQ un assouplissement ou allègement de leurs règles et de leurs exigences en matière d'abattage. Mettre tout en œuvre pour qu'au moins un abattoir de proximité puisse abattre sous inspection permanente en mutant un inspecteur de l'abattoir Rousseau à un abattoir de proximité.
Moyen terme :	Tenir une rencontre réunissant les députés fédéraux et provinciaux concernés, le MAPAQ, la Direction régionale de la santé animale et de l'inspection des aliments, les MRC et l'UPA afin de mettre tous les intervenants à jour et de se doter d'une vision commune concernant l'offre d'abattage en Estrie.
Moyen-long terme :	Mettre en place le projet-pilote déposé par la Fédération de l'UPA-Estrie auprès du MAPAQ* depuis le printemps 2015. *Le projet-pilote permettrait aux producteurs de vendre à la ferme et au marché public de la viande abattue dans un abattoir de proximité en indiquant au consommateur que la viande n'a pas été abattue dans un abattoir sous inspection permanente.

¹Programme d'aide à la compétitivité des abattoirs régionaux